entreprises du gouvernement du Québec

1982-1983

états financiers

Québec

85-3142/

entreprises du gouvernement du Québec

1982-1983

états financiers

Volume publié sous l'autorité du Ministre des finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISSN 0383-3801
ISBN 2-551-05965-8
Dépôt légal, 2e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers de la plupart des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,

Jacques PARIZEAU

Québec, avril 1984

TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1982-12-31	7
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1983-03-31	32
Commission administrative du régime de retraite	Ministre délégué à l'administration	1982-12-31	37
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1982-12-31	70
Commission des normes du travail	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1983-03-31	78
Commission des services juridiques	Justice	1983-03-31	83
Corporation d'hébergement du Québec	Affaires sociales	1983-03-31	92
Curateur public (Le)	Finances	1982-12-31	99
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1983-03-31	105
Fonds de la recherche en santé du Québec, F.R.S.Q.	Affaires sociales	1983-03-31	109
Hydro-Québec	Énergie et Ressources	1982-12-31	115
Institut québécois du cinéma	Affaires culturelles	1983-03-31	130
Loto-Québec	Finances	1983-03-31	134
Office de la construction du Québec	Travail	1982-12-31	141
Office des autoroutes du Québec	Transports	1983-03-31	157
Office du crédit agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Financement agricole		1983-03-31	162
Financement forestier		1983-03-31	167
Radio-Québec	Communications	1982-08-31	171
Raffinerie de sucre du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1983-03-31	178
Régie de l'assurance automobile du Québec	Transports	1983-02-28	184
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1982-12-31	199
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Affaires sociales	1983-03-31	204
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1983-03-31	208
Régie des installations olympiques	Premier ministre	1982-10-31	213
Régie des rentes du Québec	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1983-03-31	223
Sidbec	Industrie, Commerce et Tourisme	1982-12-31	227
Société d'aménagement de l'Outaouais	Affaires municipales	1983-03-31	237
Société de cartographie du Québec	Énergie et Ressources	1983-03-31	247
Société de développement coopératif	Finances	1983-03-31	253
Société de développement de la Baie James	Énergie et Ressources	1982-12-31	261
Société de développement des industries de la culture et des communications	Affaires culturelles	1983-03-31	270

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société de développement immobilier du Québec	Travaux publics et Approvisionnement	1983-03-31	276
Société de développement industriel du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1983-03-31	281
Société de la Place des Arts de Montréal	Affaires culturelles	1982-09-01	289
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec – REXFOR	Énergie et Ressources	1983-03-31	295
Société des alcools du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1983-03-26	303
Société des traversiers du Québec	Transports	1983-03-31	308
Société d'habitation du Québec	Habitation et Protection du consommateur	1982-12-31	314
Société du Grand Théâtre de Québec	Affaires culturelles	1982-08-31	323
Société du Palais des congrès de Montréal	Industrie, Commerce et Tourisme	1983-03-31	327
Société du parc industriel du centre du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1983-03-31	331
Société générale de financement du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1982-12-31	337
Société nationale de l'amiante – SNA	Énergie et Ressources	1983-03-31	344
Société québécoise d'assainissement des eaux	Environnement	1983-03-31	353
Société québécoise d'exploration minière – SOQUEM	Énergie et Ressources	1983-03-31	362
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires – SOQUIA	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1983-03-31	369
Société québécoise d'initiatives pétrolières – SOQUIP	Énergie et Ressources	1983-03-31	375
Sodic-Québec Inc. (Société de développement de l'industrie des courses de chevaux du Québec Inc.)	Revenu	1983-03-31	382
Université du Québec	Éducation	1983-05-31	389

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS GÉNÉRAL
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds général ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 4 mars 1983.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS GÉNÉRAL

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
Placements (note 2)		
Portefeuilles :		
Obligations	7 814 328	7 120 682
Actions et valeurs convertibles	1 384 125	1 221 867
Financements hypothécaires et immobiliers	404 123	452 591
Investissements immobiliers	188 060	54 972
Valeurs à court terme	1 168 548	492 950
	10 959 184	9 343 062
Encaisse	2 594	448
Revenus de placements courus et à recevoir	230 237	189 073
Avances aux fonds spécialisés		29 276
Autres éléments d'actif	2 933	444
	235 764	219 241
	11 194 948	9 562 303
PASSIF		
Dépôts (note 3)		
à vue	485 614	302 356
à terme	166 300	107 969
Revenu à verser aux déposants (note 4)	267 280	235 093
Intérêts sur dépôts à vue et à terme à verser aux déposants et aux autres fonds	6 273	5 679
Transactions en voie de règlement	1 811	4 018
Emprunts hypothécaires	17 651	5 933
Autres éléments du passif	51 444	7 922
	996 373	668 970
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 5)	9 925 073	8 651 502
Réserve générale (note 6)	273 502	241 831
	10 198 575	8 893 333
	11 194 948	9 562 303

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	847 571	745 454
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	72 844	75 033
Intérêts sur financements hypothécaires et immobiliers	44 318	45 340
Revenus sur investissements immobiliers	12 420	3 646
Intérêts sur valeurs à cout terme – net	140 285	79 441
	1 117 438	948 914
Gains et pertes sur ventes de valeurs	31 671	40 355
Autres revenus	326	98
Total des revenus	1 149 435	989 367
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	5 998	5 056
Frais de déplacement	238	214
Honoraires professionnels	613	380
Frais de gestion de créances hypothécaires	1 580	1 497
Frais de manutention et de garde de valeurs	284	297
Assurances fidéjussion et autres	151	203
Locaux	1 138	943
Matériel et équipement	371	397
Papeterie et fournitures de bureau	93	74
Documentation et information	308	258
Communications	222	191
Amortissement des frais d'emménagement	95	
	11 091	9 510
Frais d'administration répartis aux autres fonds et portefeuilles (note 7)	4 635	3 849
Frais d'administration applicables au fonds général	6 456	5 661
SOLDE DES REVENUS	1 142 979	983 706
Intérêts sur dépôts à vue et à terme – net	81 643	79 522
REVENU NET	1 061 336	904 184
Virement des gains et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 6)	(31 671)	(40 355)
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 4)	1 029 665	863 829

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds général de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Consolidation

Certains investissements immobiliers du fonds général sont détenus pour fins administratives par l'entremise de filiales en propriété exclusive dont les comptes sont consolidés avec ceux du fonds général. Ces filiales sont :

Cadim Inc.
Développements Pasteur Inc.
Immeubles Cadimont Inc.
Immeubles Cadev Inc.
Les Immeubles Trans-Québec Inc.

Les fonds spécialisés et le fonds particulier font l'objet d'états financiers séparés.

b) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires et immobiliers, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés à leur prix coûtant.

c) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées à la date de règlement.

d) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription au livre des actionnaires.

e) Intérêts sur valeurs à court terme – net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur valeurs à court terme, les frais d'intérêt encourus sur emprunts et les gains et pertes sur change des devises étrangères.

f) Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais d'aménagement des bureaux sont imputés aux frais d'administration. Par contre, les frais d'emménagement dans les nouveaux locaux en 1982 y font exception. Ils seront imputés aux frais d'administration sur chacune des 10 années de la durée du bail. Ces frais d'emménagement comprennent l'aménagement des nouveaux bureaux, les frais de déménagement et l'achat du système téléphonique.

g) Intérêts gagnés sur avances

Les intérêts gagnés sur les avances aux détenteurs de dépôts à participation, aux fonds spécialisés ou au fonds particulier sont déduits des intérêts sur dépôts à vue et à terme.

h) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-value fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices.

i) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

2 – VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit :

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Portefeuilles :		
Obligations	7 452 671	5 286 413
Actions et valeurs convertibles	1 589 610	1 371 419
Financements hypothécaires et immobiliers	353 488	343 401
Investissements immobiliers	190 579	57 543
Valeurs à court terme	1 170 368	492 950
	10 756 716	7 551 726

3 – DÉPÔTS

Les sommes reçues par la Caisse de dépôt lui sont confiées sous forme de dépôts à vue, de dépôts à terme ou de dépôts à participation, au gré du déposant. Les dépôts à vue et les dépôts à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse de dépôt et portent intérêt.

Les dépôts à vue et les dépôts à terme du fonds général incluent les dépôts des fonds spécialisés et du fonds particulier, répartis comme suit au 31 décembre :

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Fonds particulier	149 959	104 621
Fonds spécialisés		
Fonds d'obligations (Fonds « O »)	77 615	
Fonds d'obligations gouvernementales (Fonds « G »)	5 273	4 315
Fonds d'actions (Fonds « A »)	100 951	9 122
Fonds d'hypothèques (Fonds « H »)	43 068	
	376 866	118 058

4 – RÉPARTITION DU REVENU NET

À la fin de chaque exercice trimestriel, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est réparti entre les détenteurs des dépôts à participation. Au début du nouveau trimestre, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue des déposants.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice trimestriel est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du trimestre qui suit.

a) Mouvements de l'année

	1982		1981	
	Nombre d'unités	(MILLIERS $)	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au début	10 539 302	8 651 502	8 982 303	7 545 443
Unités émises	1 954 156	1 273 571	1 556 999	1 106 059
Solde à la fin	12 493 458	9 925 073	10 539 302	8 651 502

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	10 198 575	8 893 333
À déduire :		
Placements selon le bilan	10 959 184	9 343 062
selon la valeur de réalisation (note 3)	10 756 716	7 551 726
	202 468	1 791 336
Valeur de réalisation totale des unités	9 996 107	7 101 997
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	800	674

6 – RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Solde au début	241 831	201 476
Virement de l'état des revenus et dépenses	31 671	40 355
Solde à la fin	273 502	241 831

7 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration répartis au cours de l'année terminée le 31 décembre ont été imputés comme suit :

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Fonds particulier	856	640
Fonds spécialisés		
Fonds d'obligations (Fonds « O »)	921	727
Fonds d'obligations gouvernementales (Fonds « G »)	62	62
Fonds d'actions (Fonds « A »)	935	711
Fonds d'hypothèques (Fonds « H »)	1 756	1 593
Portefeuilles à gestion distincte	105	116
	4 635	3 849

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS (FONDS « O »)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'obligations (Fonds « O ») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds spécialisé d'obligations (Fonds « O ») ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 4 mars 1983.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-2

FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS (FONDS « O »)
BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
Placements (note 2)		
Obligations	1 679 532	1 369 505
Dépôts à vue au fonds général	77 615	
	1 757 147	1 369 505
Intérêts courus	47 875	36 202
	1 805 022	1 405 707
PASSIF		
Revenu à verser aux déposants (note 3)	19 455	14 588
Avances du fonds général		1 760
Transactions en voie de règlement	281	2 424
	19 736	18 772
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION (note 6)		
Dépôts à participation (note 4)	1 625 176	1 232 847
Revenus accumulés au 31 décembre 1979	183 248	183 248
Réserve générale (note 5)	(23 138)	(29 160)
	1 785 286	1 386 935
	1 805 022	1 405 707

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS (FONDS « O »)
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	194 788	144 018
Intérêts sur dépôts au fonds général – net	9 649	6 837
	204 437	150 855
Gains et pertes sur ventes de valeurs	6 022	(16 771)
	210 459	134 084
DÉPENSES		
Frais d'administration	921	727
Revenu net	209 538	133 357
Virement des gains et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 5)	(6 022)	16 771
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 3)	203 516	150 128

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS (FONDS « O »)
NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds spécialisé d'obligations (Fonds « O ») de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées à la date de règlement.

c) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

2 – VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

Au 31 décembre 1982, la valeur de réalisation des placements était de 1 816 315 000 $ (1981, 1 120 219 000 $).

3 – RÉPARTITION DU REVENU NET

À la fin de chaque exercice mensuel, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est réparti entre les détenteurs de dépôts à participation. Au début du nouvel exercice, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue des déposants.

4 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice mensuel est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.

a) Mouvements de l'année

	1982		1981	
	Nombre d'unités	(MILLIERS $)	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au début	692 093	1 232 847	489 210	887 603
Unités émises	232 919	392 329	202 883	345 244
Solde à la fin	925 012	1 625 176	692 093	1 232 847

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	1 785 286	1 386 935
À ajouter :		
Placements		
selon leur valeur de réalisation (note 2)	1 816 315	1 120 219
selon le bilan	1 757 147	1 369 505
	59 168	(249 286)
Valeur de réalisation totale des unités	1 844 454	1 137 649
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 994	1 644

5 – RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs depuis le 1er janvier 1960 et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées depuis la création du fonds. Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus nets annuels étaient retenus comme revenus accumulés dans l'avoir du fonds.

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Solde au début (débiteur)	(29 160)	(12 389)
Virement de l'état des revenus et dépenses	6 022	(16 771)
Solde à la fin (débiteur)	(23 138)	(29 160)

6 – TRANSFERT DES BIENS D'UN DÉPOSANT D'UN FONDS SPÉCIALISÉ À UN FONDS PARTICULIER

Les modifications aux règlements de la Caisse de dépôt, approuvées par le gouvernement le 21 décembre 1982, autorisent maintenant le transfert des biens d'un déposant d'un fonds spécialisé à un fonds particulier.

La Caisse de dépôt prévoit que l'avoir des détenteurs de dépôts à participation équivalant à l'actif du fonds sera transféré rétroactivement au 1er janvier 1983 à un fonds particulier à être créé à cette fin pour chacun des déposants.

Ce transfert permettra l'attribution aux déposants du fonds des revenus accumulés au 31 décembre 1979 et de la réserve générale à la date du transfert et mettra fin aux opérations du fonds spécialisé d'obligations (Fonds « O »).

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES (FONDS « G »)
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (« Fonds G ») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (Fonds « G ») ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 4 mars 1983.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-2

FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES (FONDS « G »)

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
Placements (note 2)		
Obligations	102 657	103 898
Dépôts à vue au fonds général	5 273	4 315
	107 930	108 213
Intérêts courus	2 992	3 037
	110 922	111 250
PASSIF		
Revenu à verser au déposant (note 3)	920	939
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION (note 6)		
Dépôts à participation (note 4)	86 116	86 116
Revenus accumulés au 31 décembre 1979	25 293	25 293
Réserve générale (note 5)	(1 407)	(1 098)
	110 002	110 311
	110 922	111 250

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES (FONDS « G »)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	10 408	10 628
Intérêts sur dépôts au fonds général – net	696	620
Gains et pertes sur ventes de valeurs	(309)	(786)
	10 795	10 462
DÉPENSES		
Frais d'administration	62	62
Revenu net	10 733	10 400
Virement des gains et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 5)	309	786
Revenu attribué au détenteur de dépôts à participation (note 3)	11 042	11 186

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES (FONDS « G »)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (Fonds « G ») de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées à la date de règlement.

c) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

2 – VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

Au 31 décembre 1982, la valeur de réalisation des placements était de 96 009 000 $ (1981, 75 452 000 $).

3 – ATTRIBUTION DU REVENU NET

À la fin de chaque exercice mensuel, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est attribué au détenteur de dépôts à participation. Au début du nouvel exercice, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue du déposant.

4 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice mensuel est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.

a) Mouvements de l'année

	1982		1981	
	Nombre d'unités	(MILLIERS $)	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au début et à la fin	84 816	86 116	84 816	86 116

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	110 002	110 311
À déduire :		
Placements		
selon le bilan	107 930	108 213
selon leur valeur de réalisation (note 2)	96 009	75 452
	11 921	32 761
Valeur de réalisation totale des unités	98 081	77 550
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 156	914

5 – RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs depuis le 1er janvier 1980 et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées depuis la création du fonds. Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus nets annuels étaient retenus comme revenus accumulés dans l'avoir du fonds.

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Solde au début (débiteur)	(1 098)	(312)
Virement de l'état des revenus et dépenses	(309)	(786)
Solde à la fin (débiteur)	(1 407)	(1 098)

6 – TRANSFERT DES BIENS D'UN DÉPOSANT D'UN FONDS SPÉCIALISÉ À UN FONDS PARTICULIER

Les modifications aux règlements de la Caisse de dépôt, approuvées par le gouvernement le 21 décembre 1982, autorisent maintenant le transfert des biens d'un déposant d'un fonds spécialisé à un fonds particulier.

La Caisse de dépôt prévoit que l'avoir du détenteur de dépôts à participation équivalant à l'actif net du fonds sera transféré rétroactivement au 1er janvier 1983 à un fonds particulier à être créé à cette fin pour le déposant.

Ce transfert permettra l'attribution au déposant du fonds des revenus accumulés au 31 décembre 1979 et de la réserve générale à la date du transfert et mettra fin aux opérations du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (Fonds « G »).

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS (FONDS « A »)
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'actions (Fonds « A ») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds spécialisé d'actions (Fonds « A ») ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 4 mars 1983.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS (FONDS « A »)

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
Placements (note 2)		
Actions et valeurs convertibles	1 121 381	961 961
Dépôts à vue au fonds général	100 951	9 122
	1 222 332	971 083
Revenus de placements courus et à recevoir	7 733	7 883
	1 230 065	978 966
PASSIF		
Revenu à verser aux déposants (note 3)	8 005	8 320
Transactions en voie de règlement	29	
	8 034	8 320
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION (note 6)		
Dépôts à participation (note 4)	974 489	745 337
Revenus accumulés au 31 décembre 1979	129 634	129 634
Réserve générale (note 5)	117 908	95 675
	1 222 031	970 646
	1 230 065	978 966

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS (FONDS « A »)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1982

(MILLIERS $)

	1982	1981
REVENUS		
Revenus de placements		
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	53 634	50 773
Intérêts sur dépôts au fonds général – net	6 403	6 494
	60 037	57 267
Gains et pertes sur ventes de valeurs	22 233	74 267
	82 270	131 534
DÉPENSES		
Frais d'administration	935	711
Revenu net	81 335	130 823
Virement des gains et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 5)	(22 233)	(74 267)
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 3)	59 102	56 556

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS (FONDS « A »)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTALBES

Les états financiers du fonds spécialisé d'actions (Fonds « A ») de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Placements

Les placements en actions et valeurs convertibles sont comptabilisés à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées à la date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

2 – VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

Au 31 décembre 1982, la valeur de réalisation des placements était de 1 306 253 000 $ (1981, 971 167 000 $).

3 – RÉPARTITION DU REVENU NET

À la fin de chaque exercice mensuel, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est réparti entre les détenteurs de dépôts à participation. Au début du nouvel exercice, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue des déposants.

4 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice mensuel est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.

a) Mouvements de l'année

	1982		1981	
	Nombre d'unités	(MILLIERS $)	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au début	399 976	745 337	330 708	557 232
Unités émises	109 197	229 152	69 268	188 105
Solde à la fin	509 173	974 489	399 976	745 337

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	1 222 031	970 646
À ajouter :		
Placements		
selon leur valeur de réalisation (note 2)	1 306 253	971 167
selon le bilan	1 222 332	971 083
	83 921	84
Valeur de réalisation totale des unités	1 305 952	970 730
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	2 565	2 427

5 – RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs depuis le 1er janvier 1980 et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées depuis la création du fonds. Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus nets annuels étaient retenus comme revenus accumulés dans l'avoir du fonds.

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Solde au début	95 675	21 408
Virement de l'état des revenus et dépenses	22 233	74 267
Solde à la fin	117 908	95 675

6 – TRANSFERT DES BIENS D'UN DÉPOSANT D'UN FONDS SPÉCIALISÉ À UN FONDS PARTICULIER

Les modifications aux règlements de la Caisse de dépôt, approuvées par le gouvernement le 21 décembre 1982, autorisent maintenant le transfert des biens d'un déposant d'un fonds spécialisé à un fonds particulier.

La Caisse de dépôt prévoit que l'avoir des détenteurs de dépôts à participation équivalant à l'actif net du fonds sera transféré rétroactivement au 1er janvier 1983 à un fonds particulier à être créé à cette fin pour chacun des déposants.

Ce transfert permettra l'attribution aux déposants du fonds des revenus accumulés au 31 décembre 1979 et de la réserve générale à la date du transfert et mettra fin aux opérations du fonds spécialisé d'actions (Fonds « A »).

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS SPÉCIALISÉ D'HYPOTHÈQUES (FONDS « H »)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'hypothèques (Fonds « H ») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds spécialisé d'hypothèques (Fonds « H ») ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 4 mars 1983.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS SPÉCIALISÉ D'HYPOTHÈQUES (FONDS « H »)

BILAN
au 31 décembre 1982

(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
Placements (note 2)		
Portefeuilles :		
Financements hypothécaires	617 668	615 704
Investissements immobiliers (note 3)	243	311
	617 911	616 015
Dépôts à vue au fonds général	43 068	
	660 979	616 015
Intérêts courus	11 029	10 429
	672 008	626 444
PASSIF		
Revenu à verser aux déposants (note 4)	6 647	16 143
Avances du fonds général		27 516
Autres éléments de passif	5 310	5 984
	11 957	49 643
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION (note 7)		
Dépôts à participation (note 5)	530 196	447 020
Revenus accumulés au 31 décembre 1979	129 482	129 482
Réserve générale (note 6)	373	299
	660 051	576 801
	672 008	626 444

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIALISÉ D'HYPOTHÈQUES (FONDS « H »)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1982

(MILLIERS $)

	1982	1981
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur financements hypothécaires	75 659	65 279
Intérêts sur dépôts au fonds général – net	1 243	(2 029)
	76 902	63 250
Autres revenus	26	14
	76 928	63 264
Gains et pertes sur ventes de valeurs	74	606
	77 002	63 870
DÉPENSES		
Frais d'administration	1 756	1 593
Revenu net	75 246	62 277
Virement des gains et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 6)	(74)	(606)
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 4)	75 172	61 671

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIALISÉ D'HYPOTHÈQUES (FONDS « H »)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 - ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds spécialisé d'hypothèques (Fonds « H ») de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Placements

Les financements hypothécaires ainsi que les immeubles sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti.

b) Intérêts payés sur avances

Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.

c) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

2 – VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit :

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Portefeuilles :		
Financements hypothécaires	607 857	533 825
Investissements immobiliers	202	354
	608 059	534 179
Dépôts à vue au fonds général	43 068	
	651 127	534 179

3 – INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Les investissements immobiliers représentent le solde net des créances hypothécaires garanties par des immeubles résidentiels qui ont été repris par la Caisse de dépôt suite au défaut de payer des emprunteurs.

4 – RÉPARTITION DU REVENU NET

À la fin de chaque exercice mensuel, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est réparti entre les détenteurs de dépôts à participation. Au début du nouvel exercice, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue des déposants.

5 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice mensuel est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit :

a) Mouvements de l'année

	1982		1981	
	Nombre d'unités	(MILLIERS)	Nombre d'unités	(MILLIERS)
Solde au début	268 390	447 020	240 233	395 621
Unités émises	45 326	83 176	28 157	51 399
Solde à la fin	313 716	530 196	268 390	447 020

b) VALEUR DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	660 051	576 801
À déduire :		
Placements selon le bilan	660 979	616 015
selon leur valeur de réalisation (note 2)	651 127	534 179
	9 852	81 836
Valeur de réalisation totale des unités	650 199	494 965
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	2 073	1 844

6 – RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs depuis le 1er janvier 1980 et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées depuis la création du fonds. Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus nets annuels étaient retenus comme revenus accumulés dans l'avoir du fonds.

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Solde au début (débiteur)	299	(307)
Virement de l'état des revenus et dépenses	74	606
Solde à la fin	373	299

7 – TRANSFERT DES BIENS D'UN DÉPOSANT D'UN FONDS SPÉCIALISÉ À UN FONDS PARTICULIER

Les modifications aux règlements de la Caisse de dépôt, approuvées par le gouvernement le 21 décembre 1982, autorisent maintenant le transfert des biens d'un déposant d'un fonds spécialisé à un fonds particulier.

La Caisse de dépôt prévoit que l'avoir des détenteurs de dépôts à participation équivalant à l'actif net du fonds sera transféré rétroactivement au 1er janvier 1983 à un fonds particulier à être créé à cette fin pour chacun des déposants.

Ce transfert permettra l'attribution aux déposants du fonds des revenus accumulés au 31 décembre 1979 et de la réserve générale à la date du transfert et mettra fin aux opérations du fonds spécialisé d'hypothèques (Fonds « H »).

CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 4 mars 1983.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
Placements (note 2)		
Portefeuilles :		
Obligations	975 875	930 136
Actions et valeurs convertibles	253 025	131 480
Financements hypothécaires	58 269	29 015
	1 287 169	1 090 631
Dépôts à vue au fonds général	149 959	104 621
	1 437 128	1 195 252
Revenus de placements courus et à recevoir	29 189	26 802
	1 466 317	1 222 054
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	28 558	133 884
Autres éléments de passif	172	8 150
	28 730	142 034
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 3)	1 437 587	1 093 795
Réserve générale (note 5)		(13 775)
	1 437 587	1 080 020
	1 466 317	1 222 054

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	107 006	104 504
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	11 191	4 222
Intérêts sur financements hypothécaires	8 148	1 092
Intérêts sur dépôts au fonds général – net	11 907	8 735
	138 252	118 553
Autres revenus		10
	138 252	118 563
Gains et pertes sur ventes de valeurs	3 888	(10 276)
	142 140	108 287
DÉPENSES		
Frais d'administration	856	640
Revenu net	141 284	107 647
Virement des gains et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 5)	84	10 276
Revenu attribué au détenteur de dépôts à participation	141 368	117 923

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds particulier de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Placements

Les placements en actions et valeurs convertibles ainsi que les financements hypothécaires sont comptabilisés à leur prix coûtant. Les obligations sont comptabilisées à leur prix coûtant amorti.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées à la date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

2 – VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit :

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Portefeuilles :		
Obligations	914 750	680 217
Actions et valeurs convertibles	280 394	113 938
Financements hypothécaires	63 204	30 005
	1 258 348	824 160
Dépôts à vue au fonds général	149 959	104 621
	1 408 307	928 781

3 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Le détenteur des dépôts à participation de ce fonds est la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Jusqu'au 31 octobre 1982, les dépôts à participation étaient exprimés en unités et chaque unité conférait à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice mensuel était établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle servait alors de prix d'émission ou d'annulation au début du mois suivant.

Depuis le 1er novembre 1982, les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant. Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

a) Mouvements de l'année

	1982 Nombre d'unités	1982 (MILLIERS $)	1981 Nombre d'unités	1981 (MILLIERS $)
Solde au début	1 087 614	1 093 795	761 585	839 760
Unités émises au cours de l'année	321 138	256 769	326 029	254 035
	1 408 752	1 350 564	1 087 614	1 093 795
Unités émises en règlement du solde du revenu à verser*	87 023	87 023		
Conversion des unités**	(58 188)			
Solde à la fin	1 437 587	1 437 587	1 087 614	1 093 795

* Au 31 décembre 1982, un montant de 100 882 000 $ représentant le revenu à verser au déposant pour les années 1978 et 1979 moins un montant de 13 859 000 $ égal à la réserve générale du fonds au 31 octobre 1982 a été viré au compte de dépôts à participation sous forme d'unités d'une valeur au pair de 1 000 $ chacune.

** Conversion des unités détenues le 31 décembre 1982 en unités d'une valeur au pair de 1 000 $ chacune.

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	1 437 587	1 080 020
Revenu à verser (note 3a)		100 882
	1 437 587	1 180 902
À déduire :		
Placements selon le bilan	1 437 128	1 195 252
selon leur valeur de réalisation (note 2)	1 408 307	928 781
	28 821	266 471
Valeur de réalisation totale des unités	1 408 766	914 431
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	980	*774

* Valeur unitaire redressée pour fins de comparaison

4 – ATTRIBUTION DU REVENU NET

À la fin de chaque exercice trimestriel du fonds, le revenu net de l'exercice est versé au déposant. Au 31 décembre 1982, le revenu net à verser au déposant est constitué du revenu net attribué durant les mois de novembre et décembre 1982 lequel a été versé au déposant le 1er janvier 1983.

5 – RÉSERVE GÉNÉRALE

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Solde au début (débiteur)	(13 775)	(3 499)
Virement de l'état des revenus et dépenses	(84)	(10 276)
Porté au revenu à verser*	13 859	
Solde à la fin (débiteur)	—	(13 775)

* Au 31 décembre 1982, le solde de réserve générale qui était composé des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs depuis le 1er janvier 1960, a été appliqué contre le revenu à verser au déposant.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-8 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Rhéal CHATELAIN, c.a.,
Le vérificateur général du Québec.

Québec, le 20 mai 1983.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-8 et modifications

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	3 047 280 $	
Débiteurs et intérêts courus	1 266 341	1 705 791 $
Projets en commandite	404 947	292 663
Stocks – au coût	122 726	136 806
Frais payés d'avance	151 242	115 060
	4 992 536	2 250 320
IMMOBILISATIONS – AU COÛT[1]	13 098 962	11 870 858
TOTAL DE L'ACTIF	18 091 498 $	14 121 178 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		417 117 $
Comptes fournisseurs et frais courus	1 465 783 $	1 050 202
Dépôts et avances :		
Projets en commandite	156 280	265 296
Autre	115 107	305 000
TOTAL DU PASSIF	1 737 170	2 037 615
AVOIR	16 354 328	12 083 563
	18 091 498 $	14 121 178 $

[1] Voir la note 3.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Conrad JOHNSON
Jean-Pierre NEPVEU

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT	12 083 563 $	12 617 609 $
Excédent des revenus sur les dépenses	3 042 661	(950 057)
Inscription à l'actif des acquisitions d'immobilisations	1 231 129	542 666
Radiation de l'actif des dispositions d'immobilisations	(3 025)	(126 655)
SOLDE À LA FIN	16 354 328 $	12 083 563 $
Représenté par :		
Fonds disponibles pour les opérations courantes	3 255 366 $	212 705 $
Investissement dans les immobilisations	13 098 962	11 870 858
TOTAL	16 354 328 $	12 083 563 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982[1]
DÉPENSES[2]		
Direction générale	140 195 $	189 803 $
Secrétariat général et services administratifs	2 812 597	2 452 954
Direction de l'information et du transfert de technologie	2 142 416	1 900 698
Direction commerciale	1 197 218	1 152 433
Direction de la recherche et du développement[3]	7 890 204	7 770 299
Total	14 182 630	13 466 187
Acquisitions d'immobilisations	1 231 129	542 666
Produit des dispositions d'immobilisations	(638)	(87 646)
TOTAL DES DÉPENSES	15 413 121	13 921 207
REVENUS		
Projets en commandite	4 424 655	4 818 447
Intérêts sur dépôts bancaires	743 567	419 444
Autres	287 560	233 259
TOTAL DES REVENUS	5 455 782	5 471 150
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	9 957 339	8 450 057
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	13 000 000	7 500 000
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 042 661 $	(950 057)$

[1] Voir la note 7.
[2] Voir la note 6.
[3] Voir la note 5.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre, constitué par loi spéciale est une corporation au sens du Code civil et a pour objets la recherche en sciences appliquées, la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ainsi que la collection et la diffusion de l'information et de renseignements d'ordre technologique et industriel.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont présentés selon la méthode de comptabilité d'exercice, compte tenu des conventions comptables suivantes:

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses; cependant, ces immobilisations sont quand même reflétées à l'actif et à l'avoir à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

Projets en commandite

Les projets en commandite sont inscrits au moindre des coûts encourus ou des frais récupérables en vertu des ententes.

3 – IMMOBILISATIONS

	1983	1982
Terrains et bâtiments	6 786 621 $	6 534 740 $
Équipement de laboratoire	5 368 569	4 500 701
Mobilier de bureau	703 850	631 024
Mobilier de laboratoire	93 545	92 357
Équipement audio-visuel	106 770	91 865
Roulant	39 607	20 171
Total des immobilisations	13 098 962 $	11 870 858 $

4 – CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La loi modifiant la loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec sanctionnée le 31 mars 1982 autorise le ministre des Finances à verser au Centre une somme de 85 000 000 $ au cours de la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1987, somme qui sera payée en un ou plusieurs versements dont le montant et les conditions seront déterminés par le gouvernement. Le total de ces versements, pour l'exercice financier 1983-1984, ne pourra être inférieur à 14 300 000 $ et, pour chacun des exercices subséquents, le total des versements ne pourra être inférieur au montant de la contribution de l'exercice précédent indexé de 10% jusqu'à l'épuisement de la somme de 85 000 000 $ dont 13 000 000 $ versés en 1982-1983.

5 – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

	1983	1982
Secteur mécanique	1 953 106 $	2 139 975 $
Secteur matériaux et procédés industriels	1 961 142	1 868 035
Secteur électronique	1 718 509	1 888 793
Secteur ingénierie de la fabrication	2 257 447	1 873 496
Total	7 890 204 $	7 770 299 $

6 – DÉPENSES PAR NATURE

	1983	1982
Traitements et avantages sociaux	10 158 296 $	9 438 216 $
Autres frais du personnel	149 941	165 811
Frais de déplacement	380 595	346 394
Papeterie et fournitures de bureau	367 097	310 957
Location et entretien d'équipement	113 470	78 686
Fournitures de laboratoire	752 436	1 081 567
Location de services	650 990	658 691
Opération des bâtiments	1 278 314	1 247 656
Frais divers	36 899	45 556
Mauvaises créances	294 592	92 653
Total des dépenses	14 182 630 $	13 466 187 $

7 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'état des revenus et dépenses de 1982 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 1982 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1982 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 20 avril 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

J'atteste que les engagements actuariels du RREGOP, décrits au premier paragraphe de la note 5 des présents états financiers, constituent une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour les pensions en cours de paiement, pour les pensions en attente ainsi que pour les pensions acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces obligations, qui découlent de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1978 et produite en conformité avec l'article 138 de la loi sur le RREGOP (L.R.Q., c. R-10), s'élèvent, à cette date, à 1 818 754 000 $. À mon avis, ces obligations s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Renaud LONGCHAMPS,
f.s.a., f.i.c.a.

83/04/12

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	2 657 135	2 088 574
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	4 553	2 357
Fonds de certains régimes supplémentaires de rentes, en voie de transfert	1 187	1 248
Contributions d'employeurs à recevoir du gouvernement du Québec et intérêts courus (note 4)	3 243 872	2 569 894
Cotisations et contributions d'employeurs à recevoir des organismes	35 784	35 502
Sommes à recevoir – transferts et achats de service	3 950	5 610
	5 946 481	4 703 185
PASSIF		
Frais de gestion, pensions, remboursements de cotisations et transferts à payer	5 154	4 983
Fonds reçus d'un régime supplémentaire de rentes non encore intégré	3 427	3 419
Contributions d'employeurs reçues par anticipation		2 284
Cotisations perçues en trop à rembourser	6 703	6 179
	15 284	16 865
ACTIF NET DISPONIBLE (note 5)	5 931 197	4 686 320
	5 946 481	4 703 185

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante

POUR LA COMMISSION,

Louison ROSS
Rémi MORISSETTE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

		1982		1981
AUGMENTATIONS				
Cotisations des employés (incluant transferts et achats de service)		327 315		294 265
Transferts de fonds de certains régimes supplémentaires de rentes pour l'obtention de crédits de rentes, art. 92		46		520
Participation du gouvernement du Québec				
Contributions d'employeurs	378 514		396 605	
Intérêts	321 859		276 269	
Pensions, remboursements de cotisations et transferts pour service antérieur à l'adhésion au régime	6 558	706 931	5 168	678 042
Contributions des employeurs autonomes		16 008		11 186
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		257 923		227 017
Autres revenus d'intérêts		984		1 302
		1 309 207		1 212 332
DIMINUTIONS				
Prestations aux participants				
Régime général				
Pensions et rentes viagères		19 610		14 231
Remboursements de cotisations		41 956		38 007
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		734		515
Régimes supplémentaires de rentes intégrées				
Rentes viagères		1 561		1 453
Remboursements de cotisations		396		319
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		73		36
		64 330		54 561
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		1 244 877		1 157 771
ACTIF NET DISPONIBLE – AU DÉBUT		4 686 320		3 528 549
ACTIF NET DISPONIBLE – À LA FIN		5 931 197		4 686 320

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Généralités

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics constitué par le chapitre R-10 des Lois refondues du Québec et modifications est un régime à prestations partiellement déterminées. Ce régime prévoit des garanties de retraite et de décès. Il permet également le remboursement, sous certaines conditions, des cotisations avec intérêts.

Participation

Depuis le 1er juillet 1973, les employés du gouvernement et des organismes publics admissibles ne participant à aucun régime de retraite doivent adhérer au présent régime. Sont également admissibles les employés appartenant à l'un des groupes suivants :

dans le secteur de la fonction publique, les fonctionnaires et ouvriers régis par la Loi sur la fonction publique ainsi que toutes les personnes occupant une fonction à laquelle s'applique le Régime de retraite de fonctionnaires;

dans le secteur des affaires sociales, les travailleurs des établissements publics ou privés conventionnés au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

dans le secteur de l'éducation, les employés des commissions scolaires au sens de la Loi sur l'instruction publique, des collèges d'enseignement général et professionnel et des institutions d'enseignement privé déclarées d'intérêt public ou reconnues aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé;

les employés de tout autre organisme auquel une loi ou le gouvernement rend la loi du présent régime applicable.

À compter du 1er juillet 1982, la cotisation de l'employé est passée de 7,5% à 7,1% de son traitement admissible. À cette même date, la contribution de l'employeur est devenue égale à celle de l'employé alors qu'antérieurement, elle représentait 140%.

Garanties

L'âge de la retraite obligatoire est fixé à 65 ans. Cependant, un employé dont l'âge et les années de service totalisent 90 acquiert le droit à la pension; toutefois, si la pension est prise avant 60 ans, elle sera réduite de ½% pour chaque mois compris entre la date de la retraite et le 60e anniversaire de naissance ou si elle est prise entre 60 et 65 ans, elle sera également réduite de ½% pour chaque mois compris entre la date à laquelle la pension est accordée et la date la plus rapprochée à laquelle elle aurait été accordée, soit l'âge de la retraite obligatoire, soit la date où l'âge et les années de service totalisent 90.

La pension est fixée à 2% par année de service avec un maximum de 70% et elle est calculée sur le traitement admissible moyen d'un employé pour les cinq années les mieux rémunérées de son service (la pension est coordonnée à celle du Régime de rentes du Québec). Le régime prévoit au 1er janvier de chaque année l'indexation des pensions. Le taux d'indexation est celui qui est décrété annuellement par la Régie des rentes du Québec. Pour le service antérieur au 1er juillet 1982, ce taux d'indexation s'applique intégralement; pour le service subséquent, le taux d'indexation est diminué de 3%. Au décès d'un retraité ou d'un employé admissible à la retraite, le conjoint a droit à la moitié de la pension.

Si un employé décède avant d'être admissible à une pension, la Commission verse ses cotisations aux ayants droit avec l'intérêt accumulé.

Une pension différée peut être accordée si un employé quitte son emploi après avoir complété au moins deux (2) ans de service. Le versement d'une pension différée ne débute qu'au 65e anniversaire de naissance. Tout employé admissible à une pension différée peut recevoir un montant représentant jusqu'à concurrence de 25% de la valeur actuelle de cette pension s'il a complété 10 ans de service et atteint 45 ans au moment de son départ et obtenir une pension différée ajustée pour tenir compte de ce paiement.

Si un employé n'opte pas pour la pension différée ou n'y est pas admissible, il peut demander le remboursement de ses cotisations et d'une partie de l'intérêt accumulé.

En cas d'invalidité, un employé est exonéré des cotisations dès que son traitement régulier cesse de lui être payé, et ce, pour une période généralement de deux (2) ans. Après ces deux ans, s'il est toujours invalide, il a droit à une pension ou à la prestation prévue en cas d'abandon d'emploi.

Le projet de loi n° 93 sanctionné le 16 décembre 1982 a apporté certaines modifications à la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics relativement à l'abolition de l'âge de la retraite obligatoire et autres dispositions touchant l'âge normal de la retraite. Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er janvier 1983.

Financement

La cotisation des employés doit refléter un niveau de participation égal aux cinq douzièmes du coût total du régime, le gouvernement du Québec et les autres employeurs étant responsables des sept douzièmes de ce coût.

Cependant, à compter du 1er juillet 1982, le coût total du régime est réparti en parts égales entre les employés, le gouvernement du Québec et les autres employeurs pour les années de service créditées après cette date.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Les transactions financières ayant trait à l'actif net disponible de ce régime de retraite sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les dépôts à participation aux fonds spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût augmenté de la partie qui leur est attribuable des revenus réalisés dans les fonds et non encore répartis par la Caisse.

Les cotisations des employés détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations de l'exercice.

Les contributions d'employeurs à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus représentent 140% des cotisations des employés pour la période du 1er juillet 1973 au 30 juin 1982 et 100% des cotisations à compter du 1er juillet 1982, excluant celles des employés des organismes visés à l'article 120 de la loi concernant ce régime plus les intérêts courus sur ces contributions et moins les contributions déjà versées par le gouvernement.

L'intérêt au taux de 6% l'an sur tout montant non acquitté par l'employé pour l'obtention d'un crédit de rente pour service antérieur est comptabilisé au moment de son encaissement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

3 – FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENT DU QUÉBEC (MILLIERS $)

	1982				1981
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R.*	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds spécialisés					
D'obligations	1 237 545 $	43 007 $	35 917 $	1 316 469 $	976 945 $
Nombre d'unités	656 895	24 105	18 043	699 043	499 557
(Valeur de réalisation 1982, 1 393 877 $; 1981, 821 162 $)					
D'obligations gouvernementales	54 834 $	46 122 $	9 359 $	110 315 $	110 623 $
Nombre d'unités	42 212	35 416	7 188	84 816	84 816
(Valeur de réalisation 1982, 98 081 $; 1981, 77 551 $)					
D'actions	880 718 $	32 139 $	36 610 $	949 467 $	742 490 $
Nombre d'unités	369 630	12 126	13 539	395 295	304 714
(Valeur de réalisation 1982, 1 013 872 $; 1981, 739 532 $)					
D'hypothèques	189 949 $	6 151 $	14 833 $	210 933 $	173 644 $
Nombre d'unités	92 421	2 772	7 033	102 226	81 718
(Valeur de réalisation 1982, 211 871 $; 1981, 150 705 $)					
Total – Valeur comptable	2 363 046 $	127 419 $	96 719 $	2 587 184 $	2 003 702 $
Dépôts au fonds général					
Dépôts à vue	36 481	985	1 607	39 073	36 311
Dépôts à terme					17 669
Intérêts courus	179	11	13	203	538
Portefeuille à gestion distincte			6 673	6 673	7 631
(Valeur de réalisation 1982, 6 123 $; 1981, 6 093 $)					
Revenus à recevoir des fonds spécialisés	22 043	1 140	819	24 002	22 723
	2 421 749 $	129 555 $	105 831 $	2 657 135 $	2 088 574 $

* Régimes supplémentaires de rentes.

4 – CONTRIBUTIONS D'EMPLOYEURS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET INTÉRÊTS COURUS

Le montant de 3 243 872 000 $ représente, au 31 décembre 1982, (2 569 894 000 $ au 31 décembre 1981) les engagements du gouvernement du Québec envers le régime comme employeur et ceux qu'il assume pour le compte d'autres employeurs du secteur public et les intérêts courus afférents à cette même date. Ces obligations seront acquittées suivant les modalités prévues par la loi. Ce poste ne comprend par les valeurs actuelles des obligations auxquelles réfère la note 5 soit 862 705 000 $ et 7 600 000 $.

5 – OBLIGATIONS DU RÉGIME ENVERS LES EMPLOYÉS PARTICIPANTS

Une évaluation actuarielle du régime a été complétée par le service de l'actuariat de la Commission en 1980. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels du régime s'établissaient, au 31 décembre 1978, à 1 818 754 000 $ calculés selon une méthode dite de « capitalisation à prime nivelée ».

Les engagements actuariels du régime à cette date ne comprennent pas toutefois la valeur actuelle des obligations reliées aux années de service transférées au régime, à l'égard des employés auparavant assujettis au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires. De plus, ils ne comprennent pas la valeur actuelle des obligations à l'égard des crédits de rentes octroyés à certains retraités du secteur des affaires sociales. Ces deux (2) valeurs actuelles sont estimées, par le service de l'actuariat au 31 décembre 1982, à 862 705 000 $ (1978, 491 107 000 $). Ces obligations sont à la charge du gouvernement du Québec.

Les engagements actuariels du régime au 31 décembre 1978 ne comprennent pas non plus la valeur actuelle des obligations des régimes supplémentaires de rentes établie par le service de l'actuariat à 67 286 000 $; le déficit actuariel à l'égard de ces régimes est également à la charge du gouvernement du Québec et il était de l'ordre de 7 600 000 $ à cette date.

Au 31 décembre 1982, une autre évaluation actuarielle était en cours de préparation basée sur les données de population arrêtées au 31 décembre 1981.

Le service de l'actuariat a cependant estimé que les engagements actuariels de ce régime au 31 décembre 1982 pourraient être de l'ordre de 5 870 102 000 $. De l'avis du service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des créances de rente acquises au 31 décembre 1982, sur la base des faits connus au moment de la préparation des présents états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

6 – REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(MILLIERS $)

	1982				1981
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R.*	Total	Total
Revenus des dépôts à participation aux fonds spécialisés					
D'obligations	147 854	4 375	4 237	156 466	92 808
D'obligations gouvernementales	5 342	4 482	910	10 734	10 400
D'actions	58 117	1 758	2 259	62 134	99 263
D'hypothèques	21 742	700	1 765	24 207	18 703
Intérêts sur dépôts au fonds général					
Dépôts à vue	2 222	317	111	2 650	3 170
Dépôts à terme	333	620	14	967	1 862
Revenus du portefeuille à gestion distincte			776	776	822
	235 610	12 252	10 072	257 934	227 028
Frais de gestion et de garde des valeurs			11	11	11
	235 610	12 252	10 061	257 923	227 017

* Régimes supplémentaires de rentes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 des régimes suivants :

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA LÉGISLATURE
RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES ET CORONERS
RÉGIME DE RETRAITE ET DE PENSION DES JUGES (1978)
RÉGIME DE RETRAITE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
RÉGIME DE PROTECTION À LA RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
PENSIONS SPÉCIALES

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes de l'exercice terminé le 31 décembre 1982, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 20 avril 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

CERTIFICAT ACTUARIEL

Certificat actuariel relatif aux engagements du

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA LÉGISLATURE
RÉGIME DE RETRAITE ET DE PENSION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC, DES JUGES ET CORONERS ET DE PENSION DES JUGES (1978)
RÉGIME DE PROTECTION À LA RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

J'atteste que les engagements actuariels mentionnés au premier paragraphe de la note 3 des présents états financiers constituent, pour les régimes ci-haut mentionnés, une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour les pensions en cours de paiement, pour les pensions en attente ainsi que pour les pensions acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces obligations, qui découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1978, s'élèvent, à cette date, à 6 947 500 000 $. À mon avis, ces obligations s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Renaud LONGCHAMPS
f.s.a., f.i.c.a.

83/04/14

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RECETTES ET DÉBOURSÉS

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 des régimes suivants

RECETTES

	Cotisations perçues		Contributions perçues		Recettes totales (versées au fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1982	1981	1982	1981	1982	1981
Régime de retraite des enseignants	99 302 846 $	84 719 023 $	406 484 $	218 338 $	99 709 330 $	84 937 361 $
Régime de retraite des fonctionnaires	46 835 513	36 148 902	26 802 042	26 271 591	73 637 555	62 420 493
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	10 711 200	9 494 380			10 711 200	9 494 380
Régime de retraite des membres de la législature	532 001	484 364			532 001	484 364
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	1 323 668	1 335 720			1 323 668	1 335 720
	158 705 228 $	132 182 389 $	27 208 526 $	26 489 929 $	185 913 754 $	158 672 318 $

DÉBOURSÉS

	Pensions et rentes viagères payées		Remboursements ou transferts de cotisations et de contributions		Total des déboursés (effectués à même le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1982	1981	1982	1981	1982	1981
Régime de retraite des enseignants	140 360 492 $	115 299 390 $	2 625 179 $	2 733 966 $	142 985 671 $	118 033 356 $
Régime de retraite des fonctionnaires	109 041 822	91 330 523	1 585 588	921 088	110 627 410	92 251 611
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	6 633 054	5 166 783	93 226	144 119	6 726 280	5 310 902
Régime de retraite des membres de la Législature	3 295 556	2 924 846	12 547	272 644	3 308 103	3 197 490
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	1 221 624	822 026			1 221 624	822 026
Régime de retraite des juges et coroners	2 303 086	2 072 843			2 303 086	2 072 843
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	104 787	93 338			104 787	93 338
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	1 197 225	922 723			1 197 225	922 723
Pensions spéciales	73 315	61 385			73 315	61 385
	264 230 961 $	218 693 857 $	4 316 540 $	4 071 817 $	268 547 501 $	222 765 674 $

Les notes afférentes à cet état financier en font partie intégrante

POUR LA COMMISSION,

Louison ROSS
Rémi MORISSETTE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – DESCRIPTION DES RÉGIMES DE RETRAITE

Généralités

La Commission administrative du régime de retraite est responsable de l'administration des régimes de retraite suivants :

- Régime de retraite des enseignants (L.R.Q., c. R-11 et modifications)
- Régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., c. R-12 et modifications)
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (L.R.Q., c. P-13)
- Régime de retraite des membres de la Législature (L.R.Q., c. L-1 et modifications)
- Régimes de retraite des juges et coroners (L.R.Q., c. T-16 et modifications)
- Régime de retraite et de pension des juges (1978) (L.R.Q., c. T-16 et modifications)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec (L.R.Q., c. V-1 et modifications)
- Régime de protection à la retraite de certains enseignants (Lois du Québec 1978, c. 16)
- Pensions spéciales (L.R.Q., c. P-32, Lois du Québec, 1970 c. 6, Lois du Québec, 1978 c. 18 et A.C. 1967-71 et 378-73)

En général, ces régimes sont à prestations partiellement déterminées et comportent des garanties de retraite et au décès. En plus, les Régimes de retraite des enseignants, des fonctionnaires, des juges et coroners et de pension des juges (1978) comportent des garanties en cas d'invalidité et celui des membres de la Sûreté du Québec, des garanties en cas de décès au travail.

Les Régimes de retraite des fonctionnaires, des enseignants, des membres de la Sûreté du Québec et de pension des juges (1978) sont coordonnés au Régime de rentes du Québec, c'est-à-dire que les cotisations et les prestations sont ajustées pour tenir compte de la participation au Régime de rentes du Québec.

Cotisations

Le Régime de retraite des juges et coroners et celui des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec ainsi que le régime de protection à la retraite de certains enseignants et les pensions spéciales sont non contributifs. Le taux de la cotisation pour les autres régimes de retraite mentionnés ci-haut varie généralement entre 7% et 9% du traitement admissible des employés.

La participation au Régime de retraite des membres de la Législature est facultative et pour obtenir le droit à la pension aux survivants, les membres doivent verser une contribution additionnelle.

Remboursement

Tous les régimes contributifs prévoient le remboursement des cotisations sous certaines conditions.

Prestations

Retraite

Les prestations sont payables lorsque le participant rencontre l'un des critères d'admissibilité à la retraite c'est-à-dire l'âge, le nombre d'années de service, la combinaison de l'âge et du nombre d'années de service ou d'invalidité, selon le cas.

Pour les Régimes de retraite des enseignants, des fonctionnaires, des membres de la Sûreté et de pension des juges (1978), les prestations sont établies selon un pourcentage du traitement moyen de certaines années et sont indexées le 1er janvier de chaque année. Le taux d'indexation est celui qui est décrété annuellement par la Régie des rentes du Québec pour la partie de la pension attribuable à du service antérieur au 1er juillet 1982 et l'excédent de cet indice sur 3% pour la partie du service postérieur au 30 juin 1982. Les crédits de rentes pour le régime de protection à la retraite de certains enseignants sont versés sous forme de rentes viagères.

Décès

Au décès d'un participant à ces régimes de retraite, sauf celui des commissaires de la Commission des valeurs mobilières, des prestations de conjoint survivant sont payables selon certaines conditions. Ces prestations sont égales à 50% de la pension qui était payée ou qui aurait été payable au moment du décès du participant. À ces prestations peut s'ajouter 10% de la pension pour chaque enfant à charge jusqu'à concurrence de 40%.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les cotisations des participants (incluant les rachats, les transferts, les intérêts, moins les cotisations perçues en trop) et les contributions des employeurs autonomes (incluant les intérêts) sont enregistrées aux livres suivant la méthode de la comptabilité de caisse. Ainsi, les sommes détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent ne sont pas comprises dans les recettes de l'exercice en cours. L'enregistrement des pensions et des rentes viagères, ainsi que des remboursements ou des transferts de cotisations et de contributions comprenant les intérêts, se fait également suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

Conformément aux dispositions des lois et des arrêtés en conseil qui régissent les régimes de retraite et le régime de protection à la retraite de certains enseignants et les pensions spéciales, les recettes de ces régimes sont versées par la Commission au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec et les déboursés sont effectués à même ce fonds.

3 – OBLIGATIONS DES DIFFÉRENTS RÉGIMES ENVERS LES PARTICIPANTS ET OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES ORGANISMES AUTONOMES ENVERS CES RÉGIMES.

Suivant les évaluations actuarielles disponibles, les obligations du gouvernement du Québec envers les bénéficiaires des régimes de retraite du présent état s'établissaient au 31 décembre 1978 à 6 947 500 000 $

Au 31 décembre 1982, une autre évaluation actuarielle était en cours de préparation basée sur les données de population arrêtées au 31 décembre 1981.

Le service de l'actuariat de la Commission a cependant estimé que les engagements actuariels de ces régimes au 31 décembre 1982 pourraient être de l'ordre de 10 733 600 000 $, répartis comme suit :

	(MILLIERS $)
Régime de retraite des enseignants	6 503 000
Régime de retraite des fonctionnaires	3 279 000*
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	764 700**
Régime de retraite des membres de la Législature	77 500
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des juges et coroners et de pension des juges (1978)	77 700
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	31 700
	10 733 600

* En date du 31 décembre 1982, 27 150 000 $ avaient été versés par certains organismes au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec par l'intermédiaire de la Commission sur une somme à recevoir de 196 476 000 $ au 31 décembre 1977 relativement au coût du service antérieur. Le solde sera acquitté par versements annuels incluant les intérêts sur une période ne dépassant pas l'an 2 000.

** N'inclut pas des engagements de 24 700 000 $ pour du service antérieur additionnel dont le coût est supporté par les participants de ce régime.

De l'avis du service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des créances de rentes acquises au 31 décembre 1982, sur la base des faits connus au moment de la préparation des présents états financiers.

4 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

En vertu de propositions signées, des participants de certains de ces régimes de retraite se sont engagés à acheter du service antérieur.

Les engagements de ces participants à la fin de l'exercice sont d'environ 1 767 000 $ au Régime de retraite et de pension des juges (1978), de 151 600 $ au Régime de retraite des enseignants, de 14 300 $ au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec, de 18 000 $ au Régime de retraite des membres de la Législature et de 1 068 300 $ au Régime de retraite des fonctionnaires.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

L.R.Q., c. R-16 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 1982 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1982 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 17 mars 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16 et modifications

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1982

	1982	1981
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	7 661 312 $	5 958 987 $
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	15 325	24 422
Cotisations et contributions à recevoir	104 598	118 726
	7 781 235 $	6 102 135 $
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et de contributions – à payer	33 626 $	15 972 $
ACTIF NET DISPONIBLE (note 4)	7 747 609	6 086 163
	7 781 235 $	6 102 135 $

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

POUR LA COMMISSION,

Louison ROSS
Rémi MORISSETTE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982		1981	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	405 273 $		359 199 $	
Rachats et transferts de service antérieur	13 689	418 962 $	21 370	380 569 $
Contributions des municipalités				
Contributions pour service courant	548 502		491 763	
Rachats et transferts de service antérieur	19 075	567 577	29 867	521 630
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)		855 025		580 697
		1 841 564		1 482 896
DIMINUTIONS				
Pensions	79 975		72 903	
Remboursements de cotisations et de contributions incluant les intérêts	100 143	180 118	44 603	117 506
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		1 661 446		1 365 390
ACTIF NET DISPONIBLE – AU DÉBUT		6 086 163		4 720 773
ACTIF NET DISPONIBLE – À LA FIN		7 747 609 $		6 086 163 $

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Généralités

Le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités à prestations indéterminées est sujet aux dispositions de la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Ces dispositions prévoient, entre autres, des garanties de retraite et de décès. Elles permettent également le remboursement, sous certaines conditions, des sommes versées avec intérêts.

Participation

Ce régime de retraite s'adresse aux membres du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Le participant peut transférer au régime ses années de service créditées à un autre régime de retraite existant au 12 décembre 1974 pour les membres du conseil d'une municipalité. Il peut également procéder au rachat de service antérieur au 1er janvier 1975 sous certaines conditions particulières. La cotisation du participant s'élève à 5,5% de son traitement admissible. En outre, le participant peut verser une cotisation additionnelle. La contribution de la municipalité s'élève à 8% du traitement de chaque participant.

Garanties

Après un minimum de huit (8) années de service créditées, un participant est admissible à une pension payable, sur demande, à compter du 1er du mois suivant celui où il atteint 60 ans s'il n'est plus membre du conseil ou le 1er du mois qui suit la cessation de ses fonctions s'il est alors âgé d'au moins 60 ans.

Si le participant décède avant d'être admissible à une pension, les héritiers ont droit, sur demande, au remboursement des cotisations plus les intérêts alors que, s'il décède après être devenu admissible et avant que la pension devienne payable, les héritiers ont droit en plus, sur demande, aux contributions versées par la municipalité avec les intérêts. Enfin, si le décès survient après la retraite, les héritiers ont droit, sur demande, de toucher la pension du participant jusqu'à l'expiration de la période garantie de 15 ans ou de recevoir en un seul versement une somme égale à la valeur actuelle d'une telle pension.

Lorsque le participant cesse ses fonctions alors qu'il a accumulé moins de 8 années de service créditées, il peut obtenir le remboursement des sommes qu'il a versées avec intérêts ou laisser ses cotisations dans le fonds du régime pour être considérées advenant sa réélection.

Selon les modalités établies par règlement, la pension est déterminée par la somme des cotisations du participant, des contributions de la municipalité, des sommes versées pour le rachat et le transfert d'années antérieures et des intérêts au taux prescrit par règlement, accumulés au compte de chaque participant.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Les transactions financières ayant trait à l'actif net disponible de ce régime de retraite sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les dépôts à participation aux fonds spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût augmenté de la partie qui leur est attribuable des revenus réalisés dans les fonds et non encore répartis par la Caisse.

Les cotisations des participants détenues par les municipalités au 31 décembre et les contributions correspondantes encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations et les contributions de l'exercice.

3 – FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1982	1981
Dépôts à participation aux fonds spécialisés		
D'obligations (Valeur de réalisation 1982, 6 879 227 $; 1981, 4 374 099 $ et nombre d'unités 1982, 3 450; 1981, 2 661)	6 590 598 $	5 248 888 $
D'actions (Valeur de réalisation 1982, 987 467 $; 1981, 546 068 $ et nombre d'unités 1982, 385; 1981, 225)	926 086	581 322
Dépôts à vue au fonds général	66 015	68 008
Revenus à recevoir des fonds spécialisés	78 613	60 769
	7 661 312 $	5 958 987 $

4 – OBLIGATIONS DU RÉGIME ENVERS LES PARTICIPANTS

Ce régime de retraite étant un régime à prestations indéterminées, ses obligations en regard du coût des garanties payables aux participants correspondent à la valeur de l'actif net disponible du régime.

5 – REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1982	1981
Revenus des dépôts à participation aux fonds spécialisés		
D'obligations	798 358 $	501 517 $
D'actions	52 150	72 866
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	4 517	6 314
	855 025 $	580 697 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS (note 6)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible des régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1982 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ces régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1982 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 8 avril 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS (note 6)

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1982

	1982	1981
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	12 064 022 $	8 500 258 $
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	4 430	32 873
Cotisations et contributions à recevoir	2 508 690	3 633 298
Fonds d'un régime de rentes en voie de transfert (note 5)	318 438	318 438
	14 895 580 $	12 484 867 $
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et intérêts à payer	3 565 $	911 $
Cotisations perçues en trop à rembourser	12	
	3 577	911
ACTIF NET DISPONIBLE (notes 4, 5 et 6)	14 892 003	12 483 956
	14 895 580 $	12 484 867 $

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

POUR LA COMMISSION,

Louison ROSS
Rémi MORISSETTE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
AUGMENTATIONS		
Cotisations des participants		
Cotisations pour service courant	357 103 $	337 425 $
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	45 730	8 719
	402 833	346 144
Contributions des organismes		
Contributions pour service courant	462 561	468 914
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	442 171	2 089 939
	904 732	2 558 853
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	1 324 351	864 226
	2 631 916	3 769 223
DIMINUTIONS		
Pensions	98 170	62 304
Remboursement de contributions et intérêts	8 218	8 659
Remboursements de cotisations et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	117 481	51 270
	223 869	122 233
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	2 408 047	3 646 990
ACTIF NET DISPONIBLE – AU DÉBUT	12 483 956	8 836 966
ACTIF NET DISPONIBLE – À LA FIN	14 892 003 $	12 483 956 $

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – DESCRIPTION SOMMAIRE DES RÉGIMES

Les régimes de retraite particuliers énumérés à la note 6 sont établis par le gouvernement du Québec. Leur administration en est confiée à la Commission administrative du régime de retraite conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges, le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord et le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent sont à prestations partiellement déterminées et les autres régimes sont à prestations déterminées.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des Régimes de retraite particuliers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Les transactions financières ayant trait à l'actif net disponible des régimes de retraite particuliers sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les dépôts à participation aux fonds spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût augmenté de la partie qui leur est attribuable des revenus réalisés dans les fonds et non encore répartis par la Caisse.

Les cotisations d'employés détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations de l'exercice.

3 – FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1982	1981
Dépôts à participation aux fonds spécialisés		
D'obligations (Valeur de réalisation 1982, 11 016 733 $; 1981, 6 146 094 $ et nombre d'unités 1982, 5 525; 1981, 3 739)	10 704 612 $	7 722 845 $
D'actions (Valeur de réalisation 1982, 1 256 776 $; 1981, 723 237 $ et nombre d'unités 1982, 490; 1981, 298)	1 068 064	656 443
Dépôts à vue au fonds général	167 440	35 960
Revenus à recevoir des fonds spécialisés	123 906	85 010
	12 064 022 $	8 500 258 $

4 – OBLIGATIONS D'UN RÉGIME PARTICULIER ENVERS SES PARTICIPANTS

Une évaluation actuarielle du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges a été complétée par le service de l'actuariat de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1980. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient au 31 décembre 1980 à 9 691 000 $, calculés selon une méthode de « capitalisation à prime nivelée ».

Le service de l'actuariat a également estimé que les engagements actuariels de ce même régime au 31 décembre 1982 seraient de l'ordre de 13 658 843 $. Cette estimation repose sur les données de population arrêtées au 31 décembre 1980 ainsi que sur les mêmes hypothèses et méthode que celles retenues dans l'évaluation actuarielle arrêtée à cette date. En outre, elle tient compte des opérations de ce régime pour l'exercice 1982.

De l'avis du service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des créances de rente acquises au 31 décembre 1982, sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

Une évaluation actuarielle fondée sur les données de population arrêtées au 31 décembre 1981 sera produite pour le début de l'année 1983 et elle pourra modifier quelque peu cette estimation.

5 – FONDS D'UN RÉGIME DE RENTES EN VOIE DE TRANSFERT

Le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord a été établi par le gouvernement du Québec, à compter de 16 septembre 1976, par le décret 664-81 du 4 mars 1981. Il concerne les anciens employés des secteurs des services de santé et des services sociaux de la Ville de Montréal-Nord qui sont intégrés à une fonction à laquelle s'applique le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Par une entente intervenue le 23 décembre 1980 entre la Commission, la Ville de Montréal-Nord et le Régime de rentes des employés de cette ville, ce dernier s'est engagé à verser à la Commission un montant représentant la valeur des prestations accumulées dans le régime de rentes telle qu'établie au 31 décembre 1980 à l'égard des employés qui furent intégrés au Centre hospitalier Sacré-Coeur le 16 septembre 1976.

À cet effet, le régime de rentes s'est engagé à transmettre à la Commission quinze (15) versements annuels égaux de 24 947 $ à compter du 1er janvier 1981 ainsi qu'un versement final au montant de 318 438 $ payable le 1er janvier 1996.

Les transactions du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord, pour le service courant se rapportant à la période de 16 septembre 1976 au 30 juin 1981, ne sont pas comptabilisées n'étant pas connues en fin d'exercice.

Les employés de ce régime ont adhéré au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à compter du 1er juillet 1981.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

6 – ACTIF NET DISPONIBLE DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS AU 31 DÉCEMBRE

	1982	1981
Régime de retraite pour le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais (A.C. 2660-76)	92 241 $	74 862 $
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2661-76)	119 437	98 492
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2662-76)	204 147	169 010
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Rive-sud de Montréal (A.C. 3863-76)	36 078	45 667
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Ville de Laval (A.C. 4104-76)	62 511	60 968
Régime de retraite pour le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (A.C. 2-77)	105 509	93 375
Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges (A.C. 397-78 et décret 2497-81)	13 658 843	11 606 904
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord (Décret 664-81)	357 053	334 678
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent (Décret 842-82)	256 184	
	14 892 003 $	12 483 956 $

7 – REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1982	1981
Revenus des dépôts à participation aux fonds spécialisés		
D'obligations	1 242 569 $	748 351 $
D'actions	64 376	107 809
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	17 406	8 066
	1 324 351 $	864 226 $

8 – NOUVEAU RÉGIME DE RETRAITE

La loi créant le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics donne au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir d'établir certains régimes de retraite et d'en confier l'administration à la Commission administrative du régime de retraite.

En avril 1982, le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent a été créé par décret conformément à l'article 7 de la loi du RREGOP.

Par une résolution, la Ville de Saint-Laurent s'est engagée à transférer à la Commission la valeur des prestations accumulées dans le régime de rentes à l'égard des employés qui furent intégrés au Centre hospitalier Sacré-Coeur en septembre 1976. Des sommes totalisant 213 211 $ ont été transférées à la Commission au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1982.

Les transactions du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent, pour le service se rapportant à la période du 19 septembre 1976 au 31 décembre 1981, ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour ce qui est des cotisations des employés.

D'autre part, les transactions relatives à la contribution d'employeur correspondant à la même période ne sont pas comptabilisées en fin d'exercice.

La Commission entend toutefois établir au cours de 1983 la valeur des sommes à recevoir à ce titre, laquelle est estimée au 31 décembre 1982 à environ 36 700 $.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

Certificat actuariel relatif aux engagements du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges

J'atteste que les engagements actuariels du régime de retraite précité, décrits au premier paragraphe de la note 4 des présents états financiers, constituent une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour les pensions en cours de paiement, pour les pensions en attente ainsi que pour les pensions acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces obligations, qui découlent de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1980 et produite en conformité avec l'article 91 de l'arrêté en conseil 397-78, s'élèvent, à cette date, à 9 691 000 $. À mon avis, ces obligations s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Renaud LONGCHAMPS
f.s.a., f.i.c.a.

83/04/12

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(Arrêtés en conseil 1272-77 et 3937-78)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et l'état des déboursés du régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic et du régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 1982. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes d'assurance-vie de l'exercice terminé le 31 décembre 1982.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 18 mars 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

(Arrêtés en conseil 1272-77 et 3937-78)

RECETTES

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Contributions et primes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec:		
Régime de base – contributions d'organismes à titre d'employeur	106 652 $	64 944 $
Régime excédentaire – primes d'employés	85 513	70 050
	192 165 $	134 994 $

DÉBOURSÉS

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Prestations payées à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec:		
Régime de base	4 696 349 $	4 696 800 $
Régie excédentaire	71 200	84 800
	4 767 549 $	4 781 600 $

Les notes afférentes à ces états financiers en font partie intégrante.

POUR LA COMMISSION,

Louison ROSS
Rémi MORISSETTE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – DESCRIPTION SOMMAIRE DES RÉGIMES D'ASSURANCE-VIE

Le régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement sous certaines conditions, de prestations au décès fixées à compter de 1980 à 6 400 $ pour les employés à temps plein et à 3 200 $ pour certains employés à temps partiel et saisonniers. Concernant les employés cadres, les prestations payables ont été fixées à 6 400 $ à compter du 1er janvier 1981.

Le régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic s'applique uniquement aux employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail qui, en date du 31 décembre 1978, étaient couverts par le contrat d'assurance-vie du 1er janvier 1956 échu depuis le 31 décembre 1978. L'administration de ce régime d'assurance-vie est sous la responsabilité de la Commission administrative du régime de retraite depuis le 1er janvier 1979. Les prestations payables au décès peuvent, sous certaines conditions, atteindre 9 000 $ pour un employé compte tenu des prestations prévues au régime d'assurance-vie de base.

2 – PRESTATIONS AU DÉCÈS NON INSCRITES

Les prestations au décès non inscrites au 31 décembre 1982 pour le régime d'assurance-vie de base totalisent environ 1 363 000 $ (1 900 000 $ au 31 décembre 1981) et pour le régime d'assurance-vie excédentaire 9 000 $ (9 000 $ au 31 décembre 1981).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des mouvements du fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives des fonctionnaires et ouvriers membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 1982. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les mouvements de ce fonds en fiducie de l'exercice terminé le 31 décembre 1982.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 17 mars 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

MOUVEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
FONDS EN FIDUCIE – AU DÉBUT	265 775 $	230 838 $
Intérêts perçus	34 581	34 937
	300 356	265 775
Déboursé à la Mutuelle des Services de santé du Québec	80 970	
FONDS EN FIDUCIE – À LA FIN*	219 386 $	265 775 $
* Encaisse	63 $	56 $
Dépôts à terme	219 323	265 719
	219 386 $	265 775 $

La note afférente à cet état financier
en fait partie intégrante.

POUR LA COMMISSION,

Louison ROSS
Rémi MORISSETTE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTE COMPLÉMENTAIRE

CONSTITUTION ET OBJET

Le fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives a été constitué par le gouvernement du Québec à la suite du règlement d'un grief logé par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour revendiquer le maintien intégral de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-maladie prévu à la convention collective 1968-1971, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-maladie.

Ce fonds et les revenus qu'il génère sont, avec l'autorisation conjointe du Syndicat et de la Commission, affectés à des fins de rabais de primes ou d'achat de garanties complémentaires d'assurances collectives à l'avantage exclusif des fonctionnaires et ouvriers membres de ce syndicat.

La gestion de ce fonds a été confiée à la Commission par le Conseil du trésor le 20 avril 1976.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE
L.R.Q., c. R-10 et modifications

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic de l'exercice terminé le 31 décembre 1982. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement le coût afférent aux rentes de survivants pour ces employés cadres de l'exercice terminé le 31 décembre 1982, selon la convention comptable énoncée à la note 1, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 18 mars 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Coût net des primes (note 2)		
Primes	11 356 729 $	10 727 902 $
Ristournes	(794 980)	(1 003 051)
	10 561 749	9 724 851
À déduire:		
Contributions d'organismes à titre d'employeur	288 468	271 202
COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	10 273 281 $	9 453 649 $

Les notes afférentes à cet état financier en font partie intégrante.

POUR LA COMMISSION,

Louison ROSS
Rémi MORISSETTE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

1 – CONVENTION COMPTABLE

Le coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic est rapporté selon la méthode de la comptabilité de caisse.

2 – COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS

Le gouvernement du Québec défraie depuis le 1er janvier 1978 les primes de rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic. Chacune des primes est déterminée principalement en fonction de la valeur présente des rentes à être versées et des frais administratifs s'y rapportant

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1982, les déboursés afférents au paiement des primes ont été effectués à même le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour un montant de 4 733 862 $ et le résidu, 6 622 867 $, puisé à même les surplus accumulés du régime administré par l'assureur.

Les primes pour rentes de survivants dues à l'assureur au 31 décembre 1982 et non inscrites aux livres sont estimées à environ 1 266 483 $ (2 700 000 $ au 31 décembre 1981) et les ristournes de 1982 à recevoir à la même date s'élèvent à environ 1 550 000 $.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des dépenses d'administration de la Commission administrative du régime de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 1982. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les dépenses d'administration de la Commission de l'exercice terminé le 31 décembre 1982, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 18 mars 1983.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

L.R.Q., c. R-10 et modifications

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	9 481 608 $	8 716 245 $
Services de transport et de communication	223 518	214 365
Services professionnels, administratifs et autres	207 042	234 754
Entretien et réparations	16 109	11 809
Loyers	126 032	120 246
Fournitures et approvisionnements	161 588	178 691
Matériel et équipement	13 863	22 892
Intérêts sur sommes dues aux bénéficiaires des régimes de retraite et autres dépenses	411 301	210 886
DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	10 641 061 $	9 709 888 $

Les notes afférentes à cet état financier en font partie intégrante.

POUR LA COMMISSION,

Louison ROSS
Rémi MORISSETTE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DE RETRAITE

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

1 – OBJET

La Commission administrative du régime de retraite a pour objet d'administrer le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et tout régime de retraite ou d'assurance dont une loi ou le gouvernement du Québec lui confie l'administration. Les dépenses d'administration de la Commission sont assumées par le gouvernement du Québec.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

L'état des dépenses d'administration a été préparé selon les conventions comptables en usage au Gouvernement du Québec.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Commission et celui des services de soutien tels que le service téléphonique, l'allocation d'espaces, les services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas rapportés au présent état financier.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Comme le mentionne le certificat des actuaires de la Commission, aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail, d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation social, n'a été inscrit au fonds d'accident.

À mon avis, lequel est fondé sur mon examen et la déclaration des actuaires responsables de l'évaluation du passif envers les bénéficiaires – fonds d'accident et compte tenu de la non-inscription au passif d'un montant indéterminable relatif aux coûts futurs des programmes décrits au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2 lesquelles, à l'exception du changement concernant la comptabilisation des coûts reportés dont il est question à la note 3, ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 18 mars 1983.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements du fonds d'accident et du fonds spécial de désastre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1982

Nous, soussignés, déclarons que les montants qui apparaissent au passif du bilan à titre de réserve mathématique du fonds d'accident, soit 2 333 570 000 $, et de réserve pour fonds spécial de désastre, soit 6 764 000 $, doivent être considérés comme actuariellement suffisants pour faire face aux obligations découlant de l'article 81 de la Loi sur les accidents du travail, sujet aux remarques qui suivent.

Suite à une décision de la Commission, aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail, d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale n'a été inscrit au fonds d'accident. Les coûts reconnus d'année en année s'ajoutent au fonds d'accident mais sont reportés aux exercices subséquents aux fins du financement; ils commenceront à être amortis à compter de 1985.

Les engagements du fonds d'accident sont dépendants de certains facteurs qui ne peuvent être évalués qu'à long terme, tels le taux d'indexation des rentes versées, la probabilité de réouverture de dossiers ou la fréquence et le coût des soins médicaux futurs pour des accidents déjà survenus. L'expérience d'une seule année ne peut permettre de conclure sur l'évolution des opérations à long terme puisqu'elle est sujette à des fluctuations qui ne sont pas représentatives de la situation à long terme.

La réserve mathématique du fonds d'accident est constituée du solde de l'exercice précédent augmenté de la provision de l'exercice à l'égard des coûts des accidents et de celle à titre d'intérêts ainsi que de l'augmentation du coût des accidents reporté aux exercices subséquents et diminué des paiements effectués. La réserve théorique du fonds d'accident, pour sa part, représente une estimation à long terme, basée sur la situation observée au terme de l'exercice 1982, des engagements du fonds d'accident.

La différence entre la réserve inscrite aux livres et la réserve théorique découle de la non-réalisation des hypothèses utilisées pour le calcul de cette dernière. Elle représente un passif éventuel dont la volatilité ne saurait être reflétée dans l'état du passif mais par un ajustement des cotisations sur une période de temps qui influencera les rentrées de fonds. Ce mécanisme est prévu au mode de financement actuellement en vigueur à la Commission.

En date du 31 décembre 1982, la réserve inscrite aux livres et la réserve théorique, relatives au fonds d'accident, sont composées des postes suivants:

	Réserve inscrite aux livres	Réserve théorique
	(MILLIERS $)	
Valeur capitalisée des rentes	1 438 120	1 590 095
Provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites	895 450	931 841
	2 333 570	2 521 936

La différence entre la réserve théorique et la réserve inscrite aux livres, soit 188 366 000 $, ne devrait pas apparaître au passif du bilan, tel que souligné précédemment. Cet écart sera graduellement reflété dans les facteurs d'établissement des coûts des accidents d'un exercice et, par extension, des cotisations et ce, sans variation brusque.

La réserve pour fonds spécial de désastre est constituée du solde de l'exercice précédent augmenté d'un pourcentage du coût des accidents et diminué des coûts d'accident jugés excessifs à l'égard de certains employeurs. Il s'agit d'une réserve ayant pour objet la stabilisation de l'expérience et, par extension, des taux de cotisation.

Nous avons jugé opportun d'effectuer un ajustement dans le calcul des engagements. Pour des raisons d'ordre pratique, le coût des accidents d'une année est établi non seulement en fonction d'accidents survenus au cours de l'année en question, mais aussi en fonction des deux précédentes. Dans le contexte de la récession économique actuelle, le niveau d'emploi a chuté substantiellement en 1982 rendant l'expérience des deux années précédentes peu représentative de la situation en 1982. Un ajustement a été introduit pour refléter cette baisse du niveau d'emploi en tenant compte des secteurs les plus touchés reflétant le fait que la fréquence et la gravité des lésions professionnelles varient considérablement d'un secteur d'activité à un autre. Il s'agit d'un changement d'hypothèse permanent alors qu'avant 1982 le niveau d'emploi était implicitement fixé comme invariable.

L'impact de ce changement, pour 1982, est le suivant:

diminution de la réserve mathématique du fonds d'accident	31 077 000 $
diminution de la réserve théorique du fonds d'accident	26 947 000
diminution de la réserve pour fonds spécial de désastre	156 000

Le montant qui apparaît à titre de passif envers les bénéficiaires, soit 2 352 441 000 $, comprend, en plus des passifs précédents, une réserve pour le programme de remise de capital (art. 28.1) d'un montant de 12 107 000 $.

Nous certifions que, selon notre opinion, sujet aux dispositions du mode de financement en vigueur et selon les données obtenues de la Commission, ce certificat est basé sur des hypothèses que nous jugeons adéquates et appropriées et repose sur de sains principes actuariels.

Jean-L. GAUVIN, f.i.c.a., f.s.a.
Robert LANGLOIS, f.i.c.a., f.s.a.

Québec, le 17 mars 1983.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981 (note 16)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	121 423	144 588
Cotisations à recevoir et autres créances (note 4)	76 961	120 476
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	1 649 980	1 405 648
Soldes de prix de vente (note 6)	19 628	3 767
Immobilisations (note 7)	20 477	32 749
Frais de développement de systèmes (note 8)	9 372	
Coûts reportés aux exercices subséquents (note 9)	451 600	365 963
	2 349 441	2 073 191
PASSIF		
Comptes-fournisseurs et frais courus	13 509	5 455
Cotisations perçues d'avance	9 093	6 051
Dépôts des employeurs personnellement tenus de payer les prestations et les frais d'administration	13 959	11 708
Passif envers les bénéficiaires – fonds d'accident (note 10)	2 352 441	2 031 729
	2 389 002	2 054 943
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(39 561)	18 248
	2 349 441	2 073 191

Insuffisance du fonds d'accident et mode de financement (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Robert SAUVÉ
Lionel BERNIER

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981 (note 16)
REVENUS		
Cotisations des employeurs	667 405	664 485
Revenus de placements	191 079	171 982
Intérêts sur cotisations et autres revenus	29 844	17 604
	888 328	854 071
DÉPENSES		
Programmes de réparation		
Coût des accidents de l'exercice		
Assistance médicale	91 232	86 553
Incapacité temporaire	282 143	244 583
Incapacité permanente	187 832	168 246
Décès	22 901	27 544
	584 108	526 926
Moins : Coûts imputés à la réserve pour fonds spécial de désastre	1 861	1 792
	582 247	525 134
Intérêts virés au fonds d'accident provenant des :		
Revenus de placements	191 079	171 982
Intérêts sur les coûts reportés	24 337	29 683
	797 663	726 799
Augmentation de la réserve pour fonds spécial de désastre	3 172	2 859
Amortissement des coûts reportés aux exercices subséquents (note 9)	4 557	5 076
	805 392	734 734
Programmes de prévention	30 002	19 732
Frais d'administration (note 13)	95 320	86 262
Créances irrécouvrables (note 4)	10 500	19 364
Contributions au Régime de retraite des fonctionnaires relatives aux services antérieurs (note 12)	4 923	4 923
	946 137	865 015
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	(57 809)	(10 944)
EXCÉDENT AU DÉBUT	18 248	29 192
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(39 561)	18 248

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a été instituée en corporation au sens du Code civil le 13 mars 1980. Elle a pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, d'élaborer, de proposer et de mettre en oeuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi à l'exception des coûts relatifs à l'inspection qui lui sont remboursés par le gouvernement du Québec.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, d'opérer un fonds d'accident financé à même les cotisations d'employeurs lesquelles doivent être suffisantes pour payer les prestations et les frais d'administration courants et pour maintenir un fonds de réserve estimé suffisant pour rencontrer les prestations à échoir relativement aux réclamations pour accidents.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, de verser aux réclamants des prestations ou autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis selon les estimations des salaires produites par les employeurs auxquelles on applique la tarification fixée par la Commission. Ces revenus sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de la différence anticipée entre les salaires estimés et ceux payés par les employeurs.

b) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à la valeur ajustée, c'est-à-dire au coût, plus ou moins les redressements représentant la contrepartie de la tranche annuelle de l'amortissement sur une période de 10 ans, des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et de la différence entre la valeur de réalisation des placements en actions et leur valeur comptable. L'amortissement annuel est porté aux revenus de l'exercice.

Les dépôts à participation au fonds général sont inscrits au coût, plus une participation dans la réserve générale de ce fonds proportionnelle au nombre d'unités détenues.

Les obligations du portefeuille géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrites au coût amorti sur la base du rendement.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Édifices	2½%
Ameublement et équipement	6¼%
Matériel roulant	25%
Équipement informatique	20%
Système de télécommunication	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

d) Frais de développement de systèmes

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à compter de leur mise en opération.

e) Coûts reportés aux exercices subséquents

La portion des coûts reportés aux exercices subséquents provenant d'un changement de la base d'évaluation de la réserve mathématique du fonds d'accident en 1975 et de modifications apportées en 1979 à la valeur capitalisée de certaines rentes et à la révision d'hypothèses actuarielles fait l'objet d'un amortissement selon la méthode de l'annuité au taux de 8% jusqu'en l'an 2005.

La portion de ces coûts reportés provenant de modifications apportées en 1981 et 1982 à la provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites relatives à l'application des programmes d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail, d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale et les intérêts se rapportant à ces coûts seront amortis à compter de 1985. L'amortissement s'effectuera selon la méthode de l'annuité au taux de 8% jusqu'en l'an 2005.

f) Passif envers les bénéficiaires – fonds d'accident

Réserve mathématique du fonds d'accident

La réserve mathématique du fonds d'accident comprend, d'une part, une provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites et, d'autre part, la valeur capitalisée des rentes.

Aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail, d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale, n'est inscrit à cette réserve.

Réserve pour programme de remise de capital
(L.R.Q., c. A-3, article 28)

Depuis 1981, la Commission offre aux bénéficiaires recevant des rentes mensuelles inférieures à un certain montant et dont le versement de la rente a débuté antérieurement au 1er janvier 1979 la possibilité d'une remise de leur capital de rente.

L'écart entre le capital ainsi remboursé et celui déjà capitalisé à la réserve mathématique du fonds d'accident est viré à cette réserve.

Cette réserve spéciale sert à défrayer les coûts administratifs afférents à cette opération ainsi qu'à financer les programmes de réadaptation que la Commission offre aux bénéficiaires qui ne peuvent pas profiter d'une remise de capital mais qui peuvent être réadaptés.

Réserve pour fonds spécial de désastre

Dans le but de libérer certaines catégories d'employeurs de coûts prohibitifs d'accidents, une partie de ces coûts en excédent d'un maximum fixé par la Commission est portée à la réserve pour fonds spécial de désastre.

g) Coût des accidents de l'exercice

Ce coût est établi selon des bases actuarielles et représente la valeur présente des déboursés pour les accidents survenus durant l'année visée par les présents états financiers. Il ne tient pas compte du coût des accidents relatif à l'application des programmes reliés à l'inaptitude à reprendre le travail, lequel coût est reporté aux exercices subséquents.

h) Réclamations contre les tierces parties

Les réclamations contres les tierces parties responsables d'accidents du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des déboursés de l'exercice à la réserve mathématique.

3 – MODIFICATION AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Antérieurement à l'exercice 1982, le total des coûts reportés aux exercices subséquents était amorti selon la méthode de l'annuité au taux de 8% jusqu'en l'an 2005.

La Commission a décidé de différer jusqu'en l'an 1985 l'amortissement de la portion des coûts reportés relative à l'application des programmes d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail, d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale et de capitaliser, à titre de coûts reportés, jusqu'à la même date les intérêts s'y rapportant.

L'effet de cette modification se traduit pour l'exercice 1982 par une diminution de 13 382 000 $ des dépenses et une diminution équivalente de l'excédent des dépenses sur les revenus.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

4 – COTISATIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $) (note 16)
Cotisations à recevoir	82 453	48 148
Estimation des revenus courus de cotisations		58 325
Sommes à recevoir du Gouvernement du Québec pour l'inspection et les programmes de prévention	1 177	11 405
Autres créances	10 331	9 098
	93 961	126 976
Moins : Provision pour créances irrécouvrables	17 000	6 500
	76 961	120 476

5 – FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC*

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Dépôts au fonds particulier		
Dépôts à participation à la valeur ajustée (Valeur de réalisation 1982 : 1 408 766 $; 1981 : 813 550 $, nombre d'unités 1982 : 1 437 587; 1981 : 1 087 614)	1 447 856	1 087 614
Dépôts au fonds général		
Dépôts à participation au coût et participation proportionnelle dans la réserve générale (Valeur de réalisation 1982 : 49 748 $; 1981 : 41 899 $, nombre d'unités 1982 : 62 177; 1981 : 62 177)	53 796	53 638
Dépôts à vue	3 628	4 435
Portefeuille sous gestion		
Obligations au coût amorti (Valeur de réalisation 1982 : 95 730 $; 1981 : 84 392 $ et valeur nominale 1982 : 114 097 $ 1981 : 123 343 $)	112 234	121 170
Revenus courus et à recevoir	32 466	138 791
	1 649 980	1 405 648

*Les dépôts à terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont présentés au poste « Encaisse et dépôts à court terme » (1982 : 45 millions de $; 1981 : 35 millions de $).

6 – SOLDES DE PRIX DE VENTE

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Garantis par hypothèques de premier rang à 7½% :		
Remboursable par annuités de 403 085 $ échéant le 31 décembre 1998	3 651	3 767
Remboursable par annuités de 1 454 705 $ échéant le 31 décembre 2006	15 977	
	19 628	3 767

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

7 – IMMOBILISATIONS

	1982			1981
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Terrains	719		719	2 309
Édifices	8 736	2 304	6 432	21 083
Ameublement et équipement	12 542	3 229	9 313	8 628
Matériel roulant	376	207	169	231
Améliorations locatives	1 004	493	511	498
Équipement informatique	4 130	826	3 304	
Systèmes de télécommunications	36	7	29	
	27 543	7 066	20 477	32 749

8 – FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	Coût	Amortissement accumulé	Net
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Développement de systèmes informatiques	11 715	2 343	9 372

9 – COÛTS REPORTÉS AUX EXERCICES SUBSÉQUENTS

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Changement en 1975 de la base d'évaluation de la réserve mathématique du fonds d'accident	304 260	304 260
Modifications apportées en 1979 à la valeur capitalisée de certaines rentes et à la révision d'hypothèses actuarielles	20 179	20 179
	324 439	324 439
Amortissement accumulé	(24 787)	(20 230)
	299 652	304 209
Coûts relatifs à l'application des programmes reliés à l'inaptitude à reprendre le travail		
– 1981	62 610	62 610
– 1982	78 938	
	141 548	62 610
Amortissement accumulé	(856)	(856)
	140 692	61 754
Intérêts sur les coûts reportés relatifs à l'application des programmes reliés à l'inaptitude à reprendre le travail	11 256	
	151 948	61 754
	451 600	365 963

La note 2 e) donne plus de détails concernant les coûts reportés aux exercices subséquents.

10 – PASSIF ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES – FONDS D'ACCIDENT

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Réserve mathématique du fonds d'accident	2 333 570	2 026 009
Réserve pour programme de remise de capital	12 107	267
Réserve pour fonds spécial de désastre	6 764	5 453
	2 352 441	2 031 729

a) Continuité de la réserve mathématique du fonds d'accident

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Solde au début	2 026 009	1 671 180
Coût des accidents:		
Imputé aux opérations de l'exercice	582 247	525 134
Viré aux coûts reportés	78 938	62 610
	661 185	587 744
Intérêts capitalisés:		
Imputés aux opérations	214 817	201 665
Virés aux coûts reportés	11 256	
	226 073	201 665
Déboursés nets de l'exercice	(567 790)	(434 313)
Capital libéré viré à la réserve pour programme de remise de capital	(11 907)	(267)
Solde à la fin	2 333 570	2 026 009

b) Continuité de la réserve pour programme de remise de capital

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Solde au début	267	
Virement de la réserve mathématique du fonds d'accident	11 907	267
Intérêts capitalisés	598	
	12 505	267
Programmes de stabilisation économique et sociale	(53)	
Frais d'administration	(602)	
	(655)	
Solde à la fin	12 107	267

c) Continuité de la réserve pour fonds spécial de désastre

	1982	1981
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Solde au début	5 453	4 386
Imputation aux opérations pour augmentation de la réserve	3 172	2 859
Utilisation en diminution du coût des accidents	(1 861)	(1 792)
Solde à la fin	6 764	5 453

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

11 – INSUFFISANCE DU FONDS D'ACCIDENT ET MODE DE FINANCEMENT

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Inscrite aux livres au 31 décembre		
Coût reportés aux exercices subséquent moins amortissement (note 9)	451 600	365 963
Déficit (Excédent)	39 561	(18 248)
	491 161	347 715
Non inscrite aux livres au 31 décembre		
Solde dû sur Régime de retraite pour services antérieurs (note 12)	46 244	47 094
	537 405*	394 809*

* Tel qu'indiqué aux conventions comptables, ce montant ne tient pas compte des coûts futurs pour les accidents survenus avant le 31 décembre 1982 relatifs aux programmes d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail, d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale.

Selon les politiques de financement de la Commission, cette insuffisance du fonds d'accident sera comblée sur une période d'années. Les notes 2 e), 9 et 12 donnent plus de détails concernant cette insuffisance et son financement.

12 – RÉGIME DE RETRAITE

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975 a été établie à 49 787 000 $. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 23 versements annuels égaux de 4 923 000 $, incluant le capital et les intérêts. Le solde au 31 décembre 1982 de ce passif non inscrit aux livres s'élève à 46 244 000 $.

13 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $) (note 16)
Traitements et avantages sociaux	83 805	70 890
Formation et perfectionnement	385	432
Frais de déplacement	4 023	3 964
Relations publiques	1 122	400
Téléphone, télégrammes, poste et messageries	5 098	3 813
Contrats de service et de location – informatique	8 437	4 250
Contrats de service et de location – autres	7 464	5 928
Entretien et réparations – immobilisations	2 860	3 185
Location d'espaces (note 14)	7 508	6 007
Impression, papeterie et fournitures	2 682	2 815
Assurances	55	21
Frais de perception	226	176
Frais d'enquêtes et frais légaux	160	110
Autres frais	252	467
Amortissement – immobilisations	2 029	1 161
Amortissement – développement de systèmes	2 343	
	126 449	103 619

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $) (note 16)
Moins :		
Frais reportés – développement de systèmes	11 715	
	116 734	103 619
Frais imputés :		
Gouvernement du Québec		
* pour l'inspection	17 577	13 086
* pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	1 706	1 233
Employeurs personnellement tenus de payer les prestations et les frais d'administration	1 529	2 101
Réserve pour programme de remise de capital	602	
Régie de l'assurance-automobile du Québec		937
	21 414	17 357
	95 320	86 262

14 – LOCATION D'ESPACES

La Commission est engagée en vertu de baux pour une somme de 25 400 000 $ au 31 décembre 1982 (1981 : 25 760 000 $) dont les versements des douze prochains mois totalisent 6 300 000 $. Ces baux s'échelonnent sur une période de 1 à 10 ans avec une possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers advenant des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

15 – ÉVENTUALITÉ

Au début de 1982, une requête en recours collectif était intentée par un travailleur accidenté au nom de tous les travailleurs ayant subi une perte d'intégrité physique, et ce, depuis 1932.

De fait, ce travailleur accidenté réclamait une indemnité additionnelle, se basant sur l'article 38.4 de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q. c. A-3), au motif que la Commission des accidents du travail telle qu'elle était alors, n'avait jamais tenu compte de l'aptitude du travailleur à reprendre son emploi ou à s'adapter à quelque autre occupation appropriée. La Cour d'appel du Québec vient de rejeter cette requête.

16 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1981 ont été reclassés de façon à les rendre comparables à la présentation adoptée en 1982.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

L.R.Q., c. N-1.1 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement concernant la comptabilisation des frais de location de l'équipement informatique dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 25 mai 1983.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

L.R.Q., c. N-1.1 et modifications

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982 (note 10)
ACTIF		
Encaisse	137 285 $	445 284 $
Dépôts à terme	30 350 000	23 300 000
Prélèvements à percevoir des employeurs	739 289	925 483
Autres créances	54 311	56 499
Intérêts courus	411 876	275 857
Placements en obligations (note 4)	2 526 597	2 524 684
Immobilisations (note 5)	785 782	808 821
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 6)	517 330	646 662
	35 522 470 $	28 983 290 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	1 015 038 $	1 410 961 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés	282 172	94 904
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	524 910	759 371
	1 822 120	2 265 236
EXCÉDENT	33 700 350	26 718 054
	35 522 470 $	28 983 290 $

POUR LA COMMISSION,

Paul-Émile BERGERON
Benoît FLEURY

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982 (note 10)
REVENUS		
Prélèvements	23 675 332 $	23 621 533 $
Intérêts sur dépôts et placements	2 862 155	3 152 600
Autres revenus	152 531	139 400
	26 690 018	26 913 533
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	12 389 681	10 084 445
Services professionnels	1 469 775	587 176
Frais de déplacement	762 855	760 930
Loyer et entretien des locaux	1 182 576	905 511
Traitement des données	390 070	758 405
Publicité et information	379 139	152 227
Formulaires, publications et reproduction	256 748	425 961
Papeterie et fournitures	110 900	76 782
Téléphone, télégrammes et timbres	518 074	382 665
Mauvaises créances	104 325	122 526
Intérêts sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	125 559	39 939
Autres dépenses	12 939	27 061
Amortissement des immobilisations	278 081	356 943
	17 980 722	14 680 571
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT	8 709 296	12 232 962
Contribution pour services passés au régime de retraite des fonctionnaires (note 8)	1 727 000	1 727 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 982 296	10 505 962
EXCÉDENT AU DÉBUT	26 718 054	16 212 092
EXCÉDENT À LA FIN	33 700 350 $	26 718 054 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail, est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation. Son mandat consiste à surveiller la mise en oeuvre et l'application des normes du travail. Elle doit, plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont montrés au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

	Taux	Méthode
Équipement	20%	Amortissement décroissant
Mobilier	10%	Amortissement décroissant
Matériel roulant	30%	Amortissement décroissant
Améliorations locatives	–	Durée du bail

Contrat de location-acquisition

Le matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est amorti selon la méthode de l'amortissement décroissant au taux constant de 20%. L'obligation découlant de ce contrat est inscrite à la valeur actualisée des versements en capital à effectuer.

Prélèvements

Les revenus de prélèvements sont enregistrés aux livres lors de la réception des rapports annuels d'employeurs et au moment de l'émission des réclamations aux employeurs à la suite des vérifications effectuées par la Commission.

3 – MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Commission a modifié rétroactivement la méthode de comptabilisation des frais de location de l'équipement informatique. Ces frais étaient auparavant comptabilisés comme dépense de traitement des données.

Maintenant, le matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est inscrit à l'actif et l'obligation qui en découle est montrée au passif.

Ce changement a eu pour effet d'augmenter l'excédent des revenus sur les dépenses de 105 129 $ et de diminuer de 112 709 $ celui de l'exercice précédent.

4 – PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Les placements en obligations sont présentés au coût amorti et ont une valeur de réalisation de 2 095 000 $ (1982 : 1 629 000 $).

5 – IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement	232 118 $	116 450 $	115 668 $	112 257 $
Mobilier	581 025	223 224	357 801	321 708
Matériel roulant	7 623	3 888	3 735	13 111
Améliorations locatives	507 618	199 040	308 578	361 745
	1 328 384 $	542 602 $	785 782 $	808 821 $

6 – MATÉRIEL LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	1983			1982 (note 10)
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement informatique	808 328 $	290 998 $	517 330 $	646 652 $

7 – OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Paiements minimaux exigibles au cours des exercices à venir en vertu d'un contrat de location-acquisition expirant le 30 septembre 1984 et solde de l'obligation.

	1983	1982 (note 10)
Exercice se terminant le :		
31 mars 1983		360 020 $
31 mars 1984	418 811 $	418 811
31 mars 1985	170 224	170 224
	589 035	949 055
Moins : montant représentant les intérêts et les frais accessoires	64 125	189 684
Solde de l'obligation	524 910 $	759 371 $

8 – PASSIF NON INSCRIT – RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

La valeur actuarielle du coût des services passés, antérieurs au 31 décembre 1977, a été établie à 17 469 000 $. La Commission remboursera ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 22 versements annuels égaux de 1 727 000 $ et un dernier de 1 751 700 $, incluant le capital et les intérêts. Le solde au 31 mars 1983 de ce passif non inscrit aux états financiers s'élève à 16 228 200 $.

9 – ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1983 les engagements minimaux en vertu de baux se répartissent comme suit :

1984	1985	1986	1987	1988
833 697 $	789 612 $	785 446 $	704 887 $	281 915 $

10 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 1982 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1983 ou ont été redressés pour donner effet au changement concernant la comptabilisation des frais de location de l'équipement informatique dont il est question à la note 3.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

L.R.Q., c. A-14 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres,
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 1983 et les états consolidés de revenus et dépenses, de revenus accumulés, de la réserve, projets spéciaux, de la réserve, fonds de responsabilité professionnelle, de la réserve, fonds incendie et vol, de l'utilisation de l'octroi et des déboursés et des dépenses pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locale au 31 mars 1983, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les pratiques comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX,
Comptables agréés.

Montréal, le 17 mai 1983.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

L.R.Q., c. A-14 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
FONDS D'ADMINISTRATION		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	941 189 $	518 589 $
Intérêts courus	7 763	15 715
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle		24 900
Débiteur, fonds incendie et vol		6 837
Autres débiteurs	48 158	221 458
Octroi à recevoir, gouvernement du Québec (article 52)	938 958	
Avances	14 925	35 744
Frais imputables au prochain exercice	22 291	17 152
	1 973 284 $	840 395 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Encaisse	11 110 $	14 148 $
Intérêts courus	13 890	15 752
Placements (note 2)	225 000	245 000
	250 000 $	274 900 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Encaisse	11 838 $	15 674 $
Intérêts courus	3 162	2 966
Placements (note 2)	60 000	60 000
	75 000 $	78 640 $
	2 298 284 $	1 193 935 $

AU NOM DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES,

Yves LAFONTAINE,
Président.

Denis BOUCHARD,
Vice-président.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., c. A-14 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
31 mars 1983

	1983	1982
PASSIF		
FONDS D'ADMINISTRATION		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire	1 300 000 $	
Créditeurs et frais courus	482 108	414 016 $
Retenues à la source sur salaires	17 094	62 104
Engagements à payer	62 887	161 877
Octroi perçu d'avance (article 52)		271 673
Revenus reportés		3 477
	1 862 089	913 147
SALAIRES À PAYER	86 195	86 195
	1 948 284	999 342
AVOIR (DÉFICITAIRE)		
REVENUS ACCUMULÉS (DÉFICIT)		(159 396)
RÉSERVE, PROJETS SPÉCIAUX	25 000	449
	25 000	(158 947)
	1 973 284 $	840 395 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Dû au fonds d'administration		24 900 $
AVOIR		
Réserve	250 000 $	250 000
	250 000 $	274 900 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Dû au fonds d'administration		6 837 $
AVOIR		
Réserve	75 000 $	71 803
	75 000 $	78 640 $
	2 298 284 $	1 193 935 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1983

	Opérations		Pratique privée (art. 52)		Total	
	1983	1982	1983	1982	1983	1982
REVENUS						
Octroi régulier	33 453 800 $	29 917 000 $	17 366 400 $	15 362 800 $	50 820 200 $	45 279 800 $
Octroi provenant de l'exercice précédent (perçu d'avance)			271 673	(271 673)	271 673	(271 673)
	33 453 800	29 917 000	17 638 073	15 091 127	51 091 873	45 008 127
DÉPENSES	33 426 150	30 758 905	19 207 728	15 091 127	52 633 878	45 850 032
Intérêts bancaires encourus pour les paiements à la pratique privée (art. 52)		44 951				44 951
	33 426 150	30 803 856	19 207 728	15 091 127	52 633 878	45 894 983
	27 650	(886 856)	(1 569 655)		(1 542 005)	(886 856)
AUTRES REVENUS						
Vente d'ameublement		6 257				6 257
Mémoires de frais	304 191	248 601			304 191	248 601
Intérêts	418 848	314 011			418 848	314 011
Autres revenus	33 150	127 376			33 150	127 376
Virement de la réserve, fonds de responsabilité professionnelle	31 254	31 215			31 254	31 215
	787 443	727 460			787 443	727 460
	815 093	(159 396)	(1 569 655)		(754 562)	(159 396)
Virement des revenus accumulés d'opérations à la pratique privée (art. 52)	(630 697)		630 697			
Octroi réclamé			938 958		938 958	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	184 396 $	(159 396) $	– $	– $	184 396 $	(159 396) $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

REVENUS ACCUMULÉS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
SOLDE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	(159 396)$	
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	184 396	(159 396) $
	25 000	(159 396)
Réserve, projets spéciaux	(25 000)	
SOLDE (DÉFICITAIRE) À LA FIN	– $	(159 396) $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RÉSERVE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
PROJETS SPÉCIAUX		
Solde au début	449 $	91 545 $
Création de la réserve à même les revenus accumulés	25 000	
	25 449	91 545
Dépenses		
Ameublement et équipement		36 500
Autres projets	449	54 596
	449	91 096
Solde à la fin	25 000 $	449 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Solde au début	250 000 $	250 000 $
Revenus		
Intérêts	32 754	31 715
	282 754	281 715
Dépenses	1 500	500
	281 254	281 215
Virement au fonds d'administration	31 254	31 215
Solde à la fin	250 000 $	250 000 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Solde au début	71 803 $	75 000 $
Revenus		
Contribution du fonds d'administration	719	
Intérêts	8 211	8 042
	80 733	83 042
Dépenses	5 733	11 239
Solde à la fin	75 000 $	71 803 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1983

			1983
SOLDE EN BANQUE AU DÉBUT			518 589 $
RECETTES			
Octroi, gouvernement du Québec		50 820 200 $	
Intérêts	418 848 $		
Plus : Intérêts courus au 1er avril 1982	15 715		
	434 563		
Moins : Intérêts courus au 31 mars 1983	(7 763)	426 800	
Mémoires de frais		304 191	
Autres revenus		33 150	
Virement du fonds de responsabilité professionnelle		31 254	
Diminution des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle		24 900	
Diminution des débiteurs, fonds incendie et vol		6 837	
Diminution des autres débiteurs		173 300	
Diminution des avances		20 819	
Emprunt bancaire		1 300 000	53 141 451
			53 660 040
DÉBOURSÉS			
Opérations et pratique privée		52 709 786	
Réserve, projets spéciaux		449	
Diminution des revenus reportés		3 477	
Augmentation des frais imputables au prochain exercice		5 139	52 718 851
SOLDE EN BANQUE À LA FIN			941 189 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1983

OPÉRATIONS	Déboursés	Moins: Créditeurs et frais courus au 1 avril 1982	Plus: Créditeurs et frais courus au 31 mars 1983	Dépenses
Réunion des administrateurs	73 332 $	2 198 $	1 916 $	73 050 $
Loyers, taxes et permis	2 182 198	68 982	115 423	2 228 639
Téléphone	859 644	112 592	97 979	845 031
Électricité	41 815	1 522	1 969	42 262
Frais de poste	252 866	4 795	4 134	252 205
Fournitures et papeterie	511 359	24 681	35 436	522 114
Autres frais administratifs	204 769	4 307	10 723	211 185
Honoraires professionnels	436 170	176 654	62 448	321 964
Entretien et réparations	138 474	8 658	4 322	134 138
Ameublement et équipement du bureau	239 906	42 370	60 126	257 662
Frais de déplacements	595 616	20 390	30 815	606 041
Bibliothèque	174 256	6 303	8 449	176 402
Formation professionelle	162 138	7 882	6 667	160 923
Trésorerie et traitement des données	191 866	4 623	1 051	188 294
Comité de révision	38 343	438	600	38 505
Information et éducation	219 270	3 365	2 623	218 528
Recherche	79 778	5 998	6 942	80 722
Approbation des comptes	70 609	4 160	211	66 660
Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	381 704	233	1 510	382 981
Contribution au fonds incendie et vol	719			719
	6 854 832	500 151	453 344	6 808 025
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	15 245 253	36 226	18 634	15 227 661
Autres	9 840 468	27 435	9 116	9 822 149
	25 085 721	63 661	27 750	25 049 810
Déboursés judiciaires, civils	1 335 862	64 971	66 395	1 337 286
Déboursés judiciaires, criminels	225 643	9 214	14 600	231 029
	1 561 505	74 185	80 995	1 568 315
	33 502 058	637 997	562 089	33 426 150
Pratique privée (article 52)				
Honoraires, civils	9 124 514			9 124 514
Honoraires, criminels	6 502 473			6 502 473
Honoraires, notaires	1 353 869			1 353 869
	16 980 856			16 980 856
Déboursés judiciaires, civils	1 562 324			1 562 324
Déboursés judiciaires, criminels	479 839			479 839
Déboursés judiciaires, notaires	52 264			52 264
	2 094 427			2 094 427
Intérêts	132 445			132 445
	19 207 728			19 207 728
	52 709 786 $	637 997 $	562 089 $	52 633 878 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Principes de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques, des corporations régionales suivantes :

Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay – Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie – Bois-Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent – Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi – Témiscamingue et de la corporation locale suivante :
Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus à l'exception de ce qui suit :

Pratique privée (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêts payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

Mémoires de frais

Les revenus de mémoires de frais sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgetées en conséquence.

Salaires

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Virement de fonds

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 75 000 $. Ainsi tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

2 – PLACEMENTS

	1983	1982
Fonds de responsabilité professionnelle		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	225 000 $	245 000 $
Fonds incendie et vol		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	60 000 $	60 000 $

3 – ENGAGEMENTS

Honoraires, déboursés judiciaires et intérêts de la pratique privée (art. 52)

Au 31 mars 1983, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 20 000 000 $ et se répartissent comme suit :

	Montant estimé des mandats			Montant
Année	Civils	Criminels	Notaires	total
1973-1979	375 000 $	100 000 $	25 000 $	500 000 $
1979-80	825 000	150 000	25 000	1 000 000
1980-81	1 600 000	325 000	75 000	2 000 000
1981-82	3 200 000	1 100 000	200 000	4 500 000
1982-83	7 000 000	4 325 000	675 000	12 000 000
	13 000 000 $	6 000 000 $	1 000 000 $	20 000 000 $

La Commission des services juridiques assume le passif éventuel pouvant résulter des mandats émis à la pratique privée par les Centres communautaires juridiques au cours des périodes 1973 à 1979. Ce passif est estimé à 500 000 $ par la Commission des services juridiques.

De plus, les montants estimés pour les mandats émis après le 31 mars 1979 ont aussi été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

En vertu de contrats de location-exploitation échéant entre le 30 avril 1983 et le 30 avril 1988, la Commission des services juridiques et les Corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 4 435 179 $ au cours de la période se terminant à ces dates. Les versements des prochains exercices se répartissent comme suit : 1984, 1 329 565 $; 1985, 1 190 059 $; 1986, 988 103 $; 1987, 528 090 $ et 1988, 378 565 $.

4 – CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette, l'état de l'avoir et l'état des activités financières de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et ses activités financières pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 4, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 19 septembre 1983.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Immobilisations		
Terrains	13 994 870 $	13 670 173 $
Bâtisses		
Projets terminés	256 512 839	218 430 372
Projets en cours	12 802 359	35 260 904
Mobilier et équipement	5 040 343	10 145 592
	288 350 411	277 507 041
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	9 604 323	8 048 874
Débiteurs	145 653	645 748
	298 100 387 $	286 201 663 $
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	245 218 324 $	216 310 529 $
Emprunts bancaires	10 178 000	25 016 000
Chèques en circulation moins encaisse	83 879	449 894
Créditeurs incluant retenues sur contrat	1 015 005	3 513 015
Intérêts courus	11 920 118	10 389 910
	268 415 326	255 679 348
AVOIR	29 685 061	30 522 315
	298 100 387 $	286 201 663 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Pierre A. BERNIER
Roland LETARTE

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
COÛT		
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	20 316 750 $	11 388 263 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 082 586	5 007 628
Société d'habitation du Québec	1 536 255	1 524 031
Autres dettes	1 820 694	1 207 032
	28 756 285 $	19 126 954 $
FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec	28 756 285 $	19 126 954 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	Transactions de l'exercice 1982	Solde au 31 mars 1982	Transactions de l'exercice 1983	Solde au 31 mars 1983
CAPITAL D'APPORT				
Subventions du gouvernement du Québec				
Acquisition de mobilier et d'équipement	4 416 687 $	9 838 150 $	3 232 792 $	13 070 942 $
Acquisition d'immeubles	1 017 378	3 493 968	512 267	4 006 235
Remboursement de la dette à long terme – capital	1 095 165	2 858 326	3 977 375	6 835 701
Intérêts sur obligations – partie capitalisée aux bâtisses	920 449	1 187 118		1 187 118
	7 449 679	17 377 562	7 722 434	25 099 996
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Exonération de remboursement de 10% des prêts consentis	340 825	6 942 270		6 942 270
Excédent de la valeur estimative d'immeubles sur leur coût d'acquisition	14 357 484	16 993 857	106 257	17 100 114
Cessions à titre gratuit de mobilier et d'équipement aux corporations locales			(8 378 014)	(8 378 014)
Autres apports		40 000		40 000
	22 147 988	41 353 689	(549 323)	40 804 366
OPÉRATIONS AUTRES QUE LE SERVICE DE LA DETTE (note 7)	2 357 477	10 831 374	287 931	11 119 305
	19 790 511 $	30 522 315 $	(837 254)$	29 685 061 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ACTIVITÉS FINANCIÈRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Dette à long terme		
Obligations	31 100 000 $	42 700 000 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement		3 408 250
Société d'habitation du Québec		573 070
Autres dettes	2 100 200	17 142 641
	33 200 200	63 823 961
Apport de capital du gouvernement du Québec	7 722 434	7 449 680
Augmentation des intérêts courus	1 530 208	2 141 425
Diminution des débiteurs	500 095	(385 467)
	42 952 937 $	73 029 599 $
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Immobilisations	19 221 384 $	72 997 044 $
Moins : Excédent de la valeur estimative des immeubles sur leur coût d'acquisition	106 257	14 357 484
	19 115 127	58 639 560
Versements sur la dette à long terme		
Obligations	3 050 000	550 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	112 033	74 126
Société d'habitation du Québec	46 605	40 515
Autres dettes	1 083 766	430 525
	4 292 404	1 095 166
Opérations autres que le service de la dette	287 931	2 357 477
Diminution des emprunts bancaires	14 838 000	9 984 000
Augmentation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 555 449	3 152 226
Diminution des créditeurs	2 498 010	4 156 957
Diminution des chèques en circulation moins encaisse	366 016	(6 355 787)
	19 257 475	10 937 396
	42 952 937 $	73 029 599 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée le 12 septembre 1974 en vertu de la troisième partie de la loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la loi sur les services de santé et les services sociaux.

2 – RÔLE

Le rôle de la Corporation consiste essentiellement à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, des projets qui lui sont confiés par le ministère des Affaires sociales ainsi que leur financement.

La Corporation loue ses immeubles à des corporations d'établissement désignées par le ministère des Affaires sociales pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la Corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles dans le cadre du programme de désintéressement du ministère des Affaires sociales visant à intégrer les établissements privés.

3 – FINANCEMENT

a) Immobilisations

Le financement à long terme des nouvelles constructions de la Corporation est assuré en grande partie par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les constructions.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

b) Mobilier et équipement

Le ministère des Affaires sociales assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des centres d'accueil.

c) Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère des Affaires sociales met à la disposition de la Corporation du personnel ainsi que différents services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Ces dépenses n'apparaissent pas aux états financiers de la Corporation. Elles sont assumées par le ministère des Affaires sociales et divers ministères du gouvernement.

4 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Immobilisations

Les immeubles sont généralement comptabilisés au prix coûtant; toutefois, lorsqu'ils sont acquis pour des considérations autres que celles de la valeur marchande, on inscrit alors le plus élevé du coût d'aquisition ou de l'évaluation municipale. Les frais de financement capitalisés aux immeubles sont constitués d'intérêts calculés mensuellement, au taux d'intérêt moyen du mois des emprunts temporaires de la Corporation sur le total cumulatif des débours de construction à la fin de chaque mois. La capitalisation des intérêts sur un projet se termine le premier jour du mois qui survient quatre-vingt-dix jours après la date d'acceptation provisoire.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

b) Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions relatives aux intérêts de la dette sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice tandis que les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations et aux versements en capital sur la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement.

5 – SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Les subventions à recevoir couvrent les frais suivants :		
Intérêts sur la dette à long terme		
Obligations	6 350 053 $	4 633 323 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3 384 416	3 391 188
Société d'habitation du Québec	287 538	290 401
Autres dettes	572 644	535 369
Paiements effectués d'avance par le gouvernement	(1 104 974)	(677 986)
	9 489 677	7 972 305
Coût des projets non matérialisés	114 646	76 569
	9 604 323 $	8 048 874 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

6 – DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Obligations		
Garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec		
10½% à 17½% l'an, échéant de 1981 à 1996	139 525 000 $	111 475 000 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Emprunts remboursables par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec		
8% l'an, échéant de 2028 à 2032	62 257 543	62 369 577
Société d'habitation du Québec		
Emprunts hypothécaires remboursables par anticipation sans dédommagement		
6⅞% et 8% l'an, échéant de 2019 à 2029	19 103 106	19 149 711
Billets et soldes de prix de vente		
3½% à 12% l'an, échéant de 1992 à 2006		
Garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	24 332 675	23 316 241
	245 218 324 $	216 310 529 $

Le montant des versements en capital à être effectué au cours des cinq prochains exercices sur les emprunts à long terme se détaillent comme suit:

1984	23 272 789 $
1985	5 680 198
1986	6 411 975
1987	43 801 819
1988	2 746 083

7 – OPÉRATIONS AUTRES QUE LE SERVICE DE LA DETTE

	Transactions de l'exercice 1982	Solde au 31 mars 1982	Transactions de l'exercice 1983	Solde au 31 mars 1983
Coût des projets non matérialisés		777 541 $	277 366 $	1 054 907 $
Subventions du gouvernement du Québec		(777 541)	(277 366)	(1 054 907)
Intérêts sur financement temporaire non capitalisés	1 519 182 $	8 704 861		8 704 861
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	1 097 523	2 386 361	296 733	2 683 094
Autres frais	13 285	74 363	6 223	80 586
Autres revenus	(272 513)	(334 211)	(15 025)	(349 236)
	2 357 477 $	10 831 374 $	287 931 $	11 119 305 $

8 – NOUVELLE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La Corporation a adopté à compter du présent exercice une nouvelle présentation de ses états financiers annuels; les revenus et les dépenses sont maintenant présentés comme suit: Les opérations du service de la dette dans un état distinct et les autres opérations à l'état de l'avoir de la Corporation.

LE CURATEUR PUBLIC

L.R.Q., c. C-80 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'honorable ministre des Finances
Hôtel du Gouvernement,
Québec

Nous avons vérifié les bilans du fonds du Curateur public, du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative de La curatelle publique au 31 décembre 1982 et les états des revenus et dépenses et des revenus de placements non distribués pour l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds précités de La curatelle publique au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de leurs opérations pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON BÉLAIR,
Comptables agréés.

Montréal, le 7 mars 1983.

LE CURATEUR PUBLIC
L.R.Q., c. C-80 et modifications

FONDS DU CURATEUR PUBLIC

BILAN
au 31 décembre

	1982	1981
ACTIF		
Encaisse	511 419 $	192 895 $
Dû par le fonds sous administration collective	252 008	267 423
Avances pour dépenses encourues	1 650	1 746
	765 077 $	462 064 $
PASSIF		
Dû au ministère des Finances		
Solde au 1er janvier	192 895 $	263 108 $
Ajouter		
Excédent viré de l'état des revenus et dépenses	2 161 219	1 822 695
	2 354 114	2 085 803
Déduire		
Remises de l'exercice	1 842 695	1 892 908
Solde au 31 décembre	511 419	192 895
Réserve pour avances aux administrés et pour dépenses encourues	253 658	269 169
	765 077 $	462 064 $

LE CURATEUR PUBLIC

FONDS DU CURATEUR PUBLIC

REVENUS ET DÉPENSES
exercice clos le 31 décembre

	1982	1981
REVENUS		
Honoraires		
Administration des biens	2 338 595 $	1 889 962 $
Moins		
Renonciations	94 199	102 825
	2 244 396	1 787 137
Surveillance de curatelles privées et tutelles	49 095	42 261
	2 293 491	1 829 398
AUTRES REVENUS		
Frais d'investigations et divers	88 788	95 755
Intérêts sur avances aux administrés	3 772	2 668
	92 560	98 423
	2 386 051	1 927 821
DÉPENSES		
Honoraires professionnels	70 200	43 000
Frais juridiques – tutelles	3 442	1 293
Assurances	9 312	6 680
Publications	146 574	21 556
Autres dépenses	10 815	6 471
	240 343	79 000
Excédent des revenus sur les dépenses	2 145 708	1 848 821
Affectation à la réserve pour avances aux administrés et pour dépenses encourues	15 511	(26 126)
Excédent viré au compte du ministère des Finances	2 161 219 $	1 822 695 $

CONVENTIONS COMPTABLES

I) Les honoraires sur recettes, déboursés et pour l'administration des biens sont comptabilisés sur la base d'exercice. Les honoraires sur la valeur des biens du fonds sous administration nominative et, depuis le 1er janvier 1974, les honoraires sur les comptes d'administration réglée sont comptabilisés lors de la reddition de comptes.

II) Les honoraires de surveillance de curatelles privées et de tutelles sont comptabilisés lors de l'encaissement.

LE CURATEUR PUBLIC

L.R.Q., c. C-60 et modifications

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

BILAN
au 31 décembre

	1982	1981
ACTIF		
Encaisse	318 584 $	1 418 596 $
Comptes à recevoir – administrés	252 008	267 423
Obligations, au coût amorti, d'une valeur nominale de 90 417 500 $ en 1982 et de 76 449 500 $ en 1981 (valeur au marché 85 192 000 $ et 56 616 149 $)	88 519 420	74 970 789
Intérêts courus sur obligations	2 665 649	2 108 089
	91 755 661 $	78 764 897 $
PASSIF		
Dû au fonds du Curateur public	252 008 $	267 423 $
Comptes à payer	1 292	516
Dépôts sur offres d'achat		
Biens sous administration nominative	217 338	226 666
	470 638	494 605
Comptes sous administration		
Curatelles	49 279 577	43 760 769
Successions vacantes et divers	5 374 290	5 169 452
Comptes réglés	16 004 477	13 655 833
Revenus de placements non distribués	20 626 679	15 684 238
	91 285 023	78 270 292
	91 755 661 $	78 764 897 $

LE CURATEUR PUBLIC

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

REVENUS DE PLACEMENTS NON DISTRIBUÉS
exercice clos le 31 décembre

	1982	1981
Solde au 1er janvier	15 684 238 $	12 174 892 $
REVENUS		
Intérêts sur obligations	9 863 139	7 686 660
Amortissement de l'escompte	270 750	163 072
	10 133 889	7 849 732
	25 818 127	20 024 624
DÉPENSES		
Commissions sur coupons et garde des valeurs	40 017	30 525
Honoraires d'administration	383 458	308 930
Pertes sur ventes d'obligations	613 796	403 420
	1 037 271	742 875
	24 780 856	19 281 749
Déduire		
Montant crédité aux administrés durant l'exercice	4 154 177	3 597 511
Solde au 31 décembre	20 626 679 $	15 684 238 $

CONVENTIONS COMPTABLES

I) Pour les comptes de curatelles et de successions vacantes, un intérêt est crédité trimestriellement sur le solde minimum.

II) Depuis le 1er janvier 1974, les intérêts sur les comptes d'administration réglés sont crédités lors de la reddition de comptes.

LE CURATEUR PUBLIC

L.R.Q., c. C-80 et modifications

FONDS SOUS ADMINISTRATION NOMINATIVE

BILAN

au 31 décembre

	1982	1981
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	1 516 664 $	1 748 046 $
Obligations, à la valeur nominale	2 385 800	2 396 310
Billets à recevoir	110 814	100 210
Actions, à la valeur du marché	1 359 063	737 001
Prêts hypothécaires	668 271	535 564
Immeubles, à la valeur municipale pondérée, après déduction des emprunts hypothécaires de 2 283 039 $ en 1982 et de 1 397 337 $ en 1981	10 121 360	9 131 035
Biens en entrepôt et objets de valeur, à la valeur estimative	304 685	299 402
Automobiles, à la valeur estimative	164 195	232 685
	16 630 852 $	15 180 253 $
PASSIF		
Valeur globale des biens sous administration nominative	16 630 852 $	15 180 253 $

CONVENTIONS COMPTABLES

I) Les biens sont enregistrés lors de l'établissement de la juridiction de la Curatelle publique et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence.

II) Les revenus provenant de ces biens sont crédités aux administrés lors de l'encaissement à l'intérieur du fonds sous administration collective.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

L.R.Q., c. A-29.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1983 ainsi que l'état de l'évolution de l'avoir du Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1983 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 3 juin 1983.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

L.R.Q., c. A-29.1

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	65 628 $	60 333 $
Revenus à recevoir	363 372	350 064
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	372 911	354 285
Dépôts à terme	1 000 000	1 200 000
Dépôts à participation (valeur de réalisation 1983, 11 161 780 $; 1982, 8 779 987 $)	11 365 511	11 365 511
	12 738 422	12 919 796
	13 167 422 $	13 330 193 $
AVOIR DU FONDS (note 3)		
Capital du Fonds		
Dotation du gouvernement du Québec	10 000 000 $	10 000 000 $
Droits d'assurance et recouvrements de pertes	757 804	680 026
	10 757 804	10 680 026
Revenus nets accumulés	2 409 618	2 650 167
	13 167 422 $	13 330 193 $

PRÊTS ASSURÉS (note 4)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Camille G. MOREAU
J. Claude SIMONEAU

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉVOLUTION DE L'AVOIR DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
CAPITAL DU FONDS AU DÉBUT	10 680 026 $	10 499 396 $
Droits d'assurance	77 516	180 372
Recouvrements de pertes	262	258
CAPITAL DU FONDS À LA FIN	10 757 804	10 680 026
REVENUS NETS ACCUMULÉS AU DÉBUT	2 650 167	1 752 303
Revenus de dépôts	1 503 978	1 448 385
Remboursements des pertes aux prêteurs	(1 744 527)	(550 521)
REVENUS NETS ACCUMULÉS À LA FIN	2 409 618	2 650 167
AVOIR DU FONDS AU 31 MARS	13 167 422 $	13 330 193 $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, corporation au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers. Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêts résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Droits d'assurance

Les droits d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Revenus de dépôts

Les revenus de dépôts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Remboursements des pertes aux prêteurs

Les remboursements des pertes sur les prêts assurés sont inscrits lors du déboursé.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et ne sont pas représentées aux états financiers.

3 – AVOIR DU FONDS

Selon les prescriptions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, la dotation du gouvernement du Québec, les droits d'assurance et les recouvrements de pertes font partie du capital du Fonds. Le paiement des obligations du Fonds envers les prêteurs doit s'effectuer à même les revenus du Fonds, et s'ils sont insuffisants, à même toute partie du capital qui excède 10 millions $.

Lorsque les revenus sont insuffisants pour exécuter le paiement des obligations du Fonds et que ledit excédent ne peut y suffire, en tout ou en partie, le gouvernement est autorisé à verser au Fonds, à la demande de ce dernier, à même le Fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour parfaire tel paiement.

4 – PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal des prêts consentis en vertu des diverses lois à l'égard desquels le Fonds assure aux prêteurs le remboursement des pertes s'établit comme suit :

	1983	1982
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., c. C-75.1)	1 034 154 000 $	917 730 000 $
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., c. C-75)	25 719 000	27 307 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., c. A-18)	164 836 000	175 165 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., c. C-77)	55 803 000	48 271 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., c. C-78)	34 503 000	35 096 000
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., c. C-79)	11 705 000	18 175 000
	1 326 720 000 $	1 221 744 000 $

Selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1983 et les renseignements disponibles, il est prévu que le Fonds remboursera des pertes aux prêteurs d'environ 13 millions $ pour chacun des deux prochains exercices et d'environ 3 millions $ pour l'exercice 1985-1986.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC, F.R.S.Q.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du
Fonds de la recherche en santé
du Québec, F.R.S.Q.

Nous avons vérifié les états des résultats et du surplus du Fonds de la recherche en santé du Québec, F.R.S.Q. pour l'exercice clos le 31 mars 1983 ainsi que son bilan à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la corporation pour l'exercice clos le 31 mars 1983 ainsi que l'état véritable et exact de ses affaires à cette date selon les conventions comptables, telles que mentionnées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON BÉLAIR,
Comptables agréés.

Montréal, le 10 mai 1983.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC, F.R.S.Q.

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
En caisse	1 388 112 $	865 762 $
Dépôts à terme	2 200 000	2 650 000
Intérêts courus à recevoir	56 071	35 726
Subvention à recevoir	1 870 800	
Avances		823
	5 514 983 $	3 552 311 $
PASSIF		
Bourses à payer et fournisseurs	2 204 854 $	2 808 094 $
Réserve pour pourvoir aux engagements	3 291 579	601 596
	5 496 433	3 409 690
SURPLUS		
Affecté	17 741	142 621
Non affecté	809	
	18 550	142 621
	5 514 983 $	3 552 311 $

POUR LE CONSEIL,

Un administrateur, Jean-Gil JOLY
Un administrateur, Denis GAGNON

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC, F.R.S.Q.

RÉSULTATS
exercice clos le 31 mars

	1983	1982
REVENUS		
Subventions		
Ministère des Affaires sociales	21 253 294 $	18 382 901 $
Régie de l'Assurance-maladie du Québec	2 215 327	
Institut de recherche en Santé Sociale du Travail	453 500	267 936
	23 922 121	18 650 837
Intérêts	875 331	243 180
	24 797 452	18 894 017
BOURSES ET SUBVENTIONS (note 3)	24 312 955	18 650 837
	484 497	243 180
FRAIS ADMINISTRATIFS		
Personnel scientifique	29 383	27 643
Honoraires des comités	21 950	15 500
Frais de déplacements et séjours des comités et de l'Assemblée annuelle	80 530	11 826
Frais de bureau	194 813	16 315
Courrier et livraisons	8 827	2 385
Consultants et honoraires professionnels	36 064	12 400
Équipement, mobilier et aménagement	257 001	14 490
	608 568	100 559
	(124 071)	142 621
Virement du surplus affecté	142 621	
	18 550	142 621
Affectation pour l'acquisition d'immobilisation	17 741	142 621
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	809 $	– $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC, F.R.S.Q.

SURPLUS
exercice clos le 31 mars

	1983	1982
AFFECTÉ		
Solde au début	142 621 $	
Accroissement du surplus affecté	17 741	142 621 $
Virement aux résultats	(142 621)	
Solde à la fin	17 741 $	142 621 $
NON AFFECTÉ		
Solde au début		
Résultats de l'exercice	809 $	$
Solde à la fin	809 $	– $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC, F.R.S.Q.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
exercice clos le 31 mars 1983

1 – STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La corporation, constituée le 12 mai 1981 sous les dispositions de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec, a pour but de favoriser le développement d'activités de recherche en science de la santé au Québec. Les lettres patentes ne peuvent être modifiées sans l'autorisation du ministère des Affaires sociales.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

a) Revenus

Les revenus de subventions et d'intérêts sur les dépôts à terme sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au moment de l'achat.

c) Réserve pour pourvoir aux engagements

Les engagements représentent des affectations budgétaires à même les revenus de l'exercice courant pour des bourses et subventions allouées pour des périodes qui excèdent la date de clôture de fin d'exercice.

3 – BOURSES ET SUBVENTIONS

	1983	1982
Bourses des chercheurs boursiers	2 215 327 $	
Recherche thématique	720 098	329 006 $
Subventions d'établissement de jeunes chercheurs	758 916	319 000
Subventions de développement d'équipe en recherches épidémiologique et opérationnelle	346 233	456 333
Subventions spéciales	194 000	194 000
Fonds du président	300 000	245 859
Bourses post doctorales	367 936	427 696
Bourses postdoctorales épidémiologiques et opérationnelles		79 151
Bourses postdoctorales en santé au travail	211 415	160 000
Subventions au développement d'équipe en recherches épidémiologique et opérationnelle, organisationnelle et évaluative	1 561 584	
Bourses pour candidats de mérite exceptionnel	62 500	71 209
Bourses de stagiaires en recherche	526 656	390 949
Bourses de stagiaires en recherches épidémiologique et opérationnelle		106 539
Bourses d'étudiants à temps partiel	15 000	
Bourses de stagiaires en recherche en santé au travail	259 078	107 936
Bourses de stagiaires d'été	250 000	125 000
Bourses franco-québécoises de recherche en santé	21 217	41 750
Subventions à des centres et instituts de recherche	16 502 995	15 596 409
	24 312 955 $	18 650 037 $

4 – DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les dépenses en immobilisations sont imputées aux résultats depuis la création de la corporation.

Solde le 31 mars 1982	14 490 $
Acquisition	257 001
Solde le 31 mars 1983	271 491 $

5 – ENGAGEMENTS

Depuis le 1er mars 1983, la corporation est liée par des contrats de location de locaux, renouvelables et non réalisables représentant des engagements de base de 155 917 $ répartis comme suit:

1984	31 712 $	1987	31 712 $
1985	31 712	1988	29 069
1986	31 712		

6 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

De nombreux frais administratifs tels que salaires et location de locaux ont été assumés directement par le gouvernement du Québec.

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1982 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON BÉLAIR,
Comptables agréés.

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS,
affiliée à CLARKSON GORDON,
Comptables agréés.

Montréal, Canada, le 15 février 1983.

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(MILLIONS $)

	1982	1981
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Propriétés et outillage (note 4)		
En exploitation	16 776	14 742
Amortissement accumulé	1 979	1 791
	14 797	12 951
Construction en cours	6 508	6 075
	21 305	19 026
Équipement de construction, d'exploitation et de recherche, au coût, moins amortissement accumulé	172	148
	21 477	19 174
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	521	448
Comptes à recevoir et revenu à facturer	658	630
Matériaux, combustibles et fournitures	184	157
	1 363	1 235
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Placements (note 5)	127	129
Escompte et frais d'émission non amortis sur obligations	170	159
Coût reporté sur achat d'électricité non amorti	32	33
	329	321
	23 169	20 730

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Joseph BOURBEAU
Guy COULOMBE

Montréal, Canada le 23 mars 1983.

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(MILLIONS $)

	1982	1981
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
DETTE À LONG TERME		
Obligations et autres dettes à long terme (note 6)	15 628	13 713
BILLETS À PAYER		
Billets à payer à moins d'un an	222	257
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires	7	30
Comptes à payer et frais courus	586	601
Intérêts courus	623	589
Dette à long terme exigible à moins d'un an	377	607
Dividendes à payer	7	7
	1 600	1 834
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7a)		
Autorisé		
50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
43 741 090 actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	1 345	552
	5 719	4 926
	23 169	20 730

Voir notes ci-jointes.

HYDRO-QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre
(MILLIONS $)

	1982	1981
REVENUS		
Ventes d'électricité	3 257	2 770
Autres revenus d'exploitation	53	39
	3 310	2 809
DÉPENSES		
Exploitation, entretien, administration et autres	1 006	905
Achat d'électricité	127	126
Amortissement des propriétés et de l'outillage	221	198
Impôt et taxes (note 2)	185	114
	1 539	1 343
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION	1 771	1 466
Intérêts (note 3)	971	907
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	800	559

Voir notes ci-jointes.

HYDRO-QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
pour l'exercice terminé le 31 décembre

(MILLIONS $)

	1982	1981
Solde au début de l'exercice (note 7b)	552	4 374
Moins:		
Montant imputé au paiement total de 43 741 090 actions (note 7a)		4 374
	552	
Plus:		
Bénéfice net de l'exercice	800	559
	1 352	559
Moins:		
Dividendes (note 8)	7	7
Solde à la fin de l'exercice	1 345	552

Voir notes ci-jointes.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 décembre

(MILLIONS $)

	1982	1981
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Bénéfice net de l'exercice	800	559
Amortissement des propriétés et de l'outillage	221	198
Amortissement de l'équipement d'exploitation et de recherche	28	23
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur obligations	17	13
Autres amortissements	7	7
Total des ressources financières provenant de l'exploitation	1 073	800
Émission d'obligations et d'autres dettes à long terme, moins escompte et frais d'émission	2 302	2 226
Augmentation des comptes à payer et des frais courus, des intérêts courus et des dividendes à payer	19	204
	3 394	3 230
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Investissement dans les immobilisations	2 542	2 643
Rachat d'obligations et d'autres dettes à long terme	647	432
Diminution (augmentation) des billets à payer	35	(106)
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme, moins les avances bancaires	96	177
Augmentation des comptes à recevoir et du revenu à facturer	28	88
Augmentation (diminution) des matériaux, combustible et fournitures	27	(3)
Autres	12	(8)
Dividendes	7	7
	3 394	3 230

Voir notes ci-jointes.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 1982

1 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Hydro-Québec et de toutes ses filiales, y compris la Société d'énergie de la Baie James.

b) Tarifs

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objet de fournir de l'énergie dans la province de Québec à des tarifs et conditions compatibles avec une saine administration financière. La Loi sur l'Hydro-Québec prévoit notamment que les tarifs doivent être maintenus à un niveau suffisant pour couvrir au moins tous les frais d'exploitation, l'intérêt sur la dette et l'amortissement de ses immobilisations sur un maximum de 50 ans. Les tarifs sont fixés par Hydro-Québec et approuvés par le gouvernement du Québec.

c) Revenus de ventes d'électricité

Les revenus sont comptabilisés d'après un système de facturation cyclique. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

d) Propriétés et outillage (voir note 4)

Les propriétés et l'outillage, qui comprennent les installations de production, de transport, de distribution, de même que les centres administratifs et de service, sont comptabilisés au coût. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux d'ingénierie et d'administration applicables au programme de construction. Il comprend également l'intérêt imputé au poste Construction en cours expliqué en f) ci-dessous. Les coûts d'acquisition, d'amélioration et de renouvellement sont capitalisés, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux comptes de résultats.

Les coûts des installations de production sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation, en tranches proportionnelles au nombre d'unités de production terminées et en service, par rapport au nombre total prévu dans la nouvelle installation, sur la base du coût final prévu actualisé, jusqu'à concurrence des coûts accumulés au moment des virements. Les coûts des installations de transport, de distribution et des autres installations sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation lorsque ces installations sont terminées et mises en exploitation.

e) Amortissement

Pour amortir ses propriétés et son outillage, Hydro-Québec utilise la méthode du fonds d'amortissement, basé sur un taux d'intérêt de 3% et sur les vies utiles prévues ci-dessous :

Centrales hydrauliques, barrages et réservoirs, pylônes en acier et conducteurs des lignes de transport	50 ans.
Turbines et alternateurs des centrales hydrauliques et conducteurs des lignes de distribution	40 ans
Poteaux des lignes de distribution	25 ans

f) Intérêt imputé au poste Construction en cours

Le coût des travaux de construction en cours est majoré d'un intérêt dont le taux est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs que portent les obligations émises par Hydro-Québec pour financer ces travaux. Ce taux s'est établi à 13,07% en 1982 et à 11,76% en 1981. Il tient compte des fluctuations du cours des changes sur les paiements d'intérêt en devises étrangères.

g) Conversion des devises étrangères (voir note 6)

La dette à long terme consolidée remboursable en devises étrangères est montrée au bilan consolidé en dollars canadiens, aux cours en vigueur lors des emprunts. Les éléments du fonds de roulement libellés en devises étrangères, y compris la partie de la dette à long terme exigible à moins d'un an, sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la fin de l'exercice; les profits ou les pertes de change non réalisés résultant de cette conversion sont inclus dans le poste Intérêts à l'état consolidé des résultats. Les profits et les pertes de change qui surviennent à l'échéance des obligations et au rachat d'obligations pour les fonds d'amortissement sont aussi inclus dans le poste Intérêts (voir note 3). Les revenus et les dépenses résultant de transactions en devises étrangères sont comptabilisés aux cours en vigueur lors des transactions.

h) Coût reporté sur achat d'électricité non amorti

En vertu d'un contrat conclu avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (voir note 10), Hydro-Québec absorbe la partie des frais d'intérêt qui excède 5½% dans le cas des obligations de première hypothèque, et 6% dans le cas des autres dettes de CFLCo. La partie de ces versements qui a été reportée aux exercices futurs, avant que la centrale n'atteigne sa pleine puissance en 1975, est amortie selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat (40 ans), par tranches annuelles virées au poste Achat d'électricité. Ce poste comprend également les versements annuels qu'Hydro-Québec doit faire en vertu de ce contrat.

i) Recherche et développement

Les frais préliminaires d'ingénierie, de recherche et d'étude occasionnés par un projet avant l'autorisation de construire, sont imputés au poste Construction en cours et aucun intérêt n'est imputé à ces coûts jusqu'à l'obtention de cette autorisation. Si le projet est abandonné, ces frais sont virés aux dépenses d'exploitation. De plus, Hydro-Québec impute aux résultats les frais de recherche et de développement non reliés à des projets particuliers ou ayant trait à de nouvelles sources d'énergie.

j) Équipement de construction, d'exploitation et de recherche

Cet équipement est comptabilisé au coût et amorti en ligne droite sur sa vie utile prévue. Le coût de l'équipement utilisé pour la construction des principales installations de production est compris au poste Construction en cours.

k) Matériaux, combustible et fournitures

Hydro-Québec évalue ses stocks de matériaux, de combustible et de fournitures au coût moyen. Les matériaux et les fournitures servent principalement à la construction et à l'entretien du réseau de distribution.

l) Placements

Tous les placements à court terme et à long terme sont comptabilisés au coût; dans le cas des placements à court terme, le coût correspond de près à la valeur du marché.

m) Rachat de la dette obligataire

Hydro-Québec investit la presque totalité de ses fonds d'amortissement dans ses obligations et comptabilise ces placements à la valeur nominale, ce qui ne correspond pas nécessairement au coût ou à la valeur du marché. Le profit qui en résulte, déduction faite du solde non amorti de l'escompte et des autres frais, est inclus dans le poste Intérêts (voir note 3). Les obligations d'une série achetées pour le fonds d'amortissement de cette série sont annulées.

n) Dividendes

Les dividendes déclarés par le gouvernement du Québec (voir note 8) sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

o) Régime de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. Le coût des services courants est imputé annuellement aux opérations, ainsi que l'amortissement du coût des services passés et des déficits d'expérience sur une période de 15 ans.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1982

2 – IMPÔT ET TAXES

	1982 (MILLIONS $)	1981 (MILLIONS $)
Taxe sur le capital	98	43
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	71	63
Taxes foncières	16	8
	185	114

Hydro-Québec est assujettie à la taxe sur le capital depuis le 1er juillet 1981.

3 – INTÉRÊTS

	1982 (MILLIONS $)	1981 (MILLIONS $)
Intérêt sur dette à long terme	1 807	1 467
Intérêt sur avances bancaires et billets à payer	37	49
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur obligations	17	13
Perte de change lors du rachat d'obligations et de la conversion des éléments du fonds de roulement	37	119
	1 898	1 648
Moins:		
Intérêt imputé au poste Construction en cours	790	626
Revenu net de placements	99	73
Profit net sur rachat d'obligations	38	40
	927	741
	971	907

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1982

4 – PROPRIÉTÉS ET OUTILLAGE

	1982 (MILLIONS $)			1981 (MILLIONS $)		
	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement accumulé	Construction en cours	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement accumulé	Construction en cours
Production						
Hydraulique	8 757	852	4 283	7 932	761	3 975
Nucléaire			1 262			1 061
Autres	316	75	3	262	61	41
	9 073	927	5 548	8 194	822	5 077
Transport						
Postes	1 590	171	335	1 252	150	345
Lignes	2 917	267	395	2 518	239	428
	4 507	438	730	3 770	389	773
Distribution						
Postes	684	104	71	579	95	112
Lignes	1 850	299	82	1 632	273	61
	2 534	403	153	2 211	368	173
Autres installations						
Bâtiments administratifs	253	27	21	191	23	19
Divers	409	184	56	376	189	33
	662	211	77	567	212	52
Total	16 776	1 979	6 508	14 742	1 791	6 075

5 – PLACEMENTS

	1982 (MILLIONS $)	1981 (MILLIONS $)
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (Voir note 10)		
Obligations, hypothèque générale, 7½%, échéant entre 1983 et 2010 (valeur nominale de 94 millions de dollars et de 96 millions de dollars respectivement)	85	87
Actions ordinaires	34	34
	119	121
Entreprises Gelco Ltée, billet non garanti, 4%, échéant en 1991	6	6
Placements divers	2	2
	127	129

Le capital-actions de CFLCo est détenu dans une proportion de 65,8% par Newfoundland and Labrador Hydro-Electric Corporation (corporation de la Couronne de la province de Terre-Neuve) et de 34,2% par Hydro-Québec. La part d'Hydro-Québec dans les bénéfices, les dividendes et les bénéfices non répartis de CFLCo s'établit comme suit au 31 décembre 1982 :

	Bénéfices (MILLIONS $)	Dividendes (MILLIONS $)	Bénéfices non répartis (MILLIONS $)
Part des bénéfices non répartis au 1er janvier 1981			48
1981	13	10	3
1982	10	8	2
Part des bénéfices non répartis au 31 décembre 1982			53

Les dividendes sont inclus dans le poste Revenu net de placements (voir note 3).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1982

6 – OBLIGATIONS ET AUTRES DETTES À LONG TERME

La dette à long terme d'Hydro-Québec est garantie par la province de Québec, à l'exception des contrats de location-acquisition.

Les échéances de la dette à long terme et les exigences des fonds d'amortissement, converties en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des emprunts, sont présentées dans le tableau suivant :

Années d'échéance	1982 (MILLIONS $)	1982 Taux d'intérêt moyen pondéré	1981 (MILLIONS $)	1981 Taux d'intérêt moyen pondéré
1982			607	
1983	377		326	
1984	985		916	
1985	839		762	
1986	1 185		1 150	
1987	1 672			
1- 5 ans	5 058	11,90%	3 761	10,94%
6-10 ans	4 725	12,12%	4 107	12,45%
11-15 ans	1 654	9,46%	1 582	8,75%
16-20 ans	1 215	9,60%	1 441	9,39%
21-25 ans	2 555	10,40%	2 637	10,32%
26-30 ans	771	11,31%	792	11,29%
31-35 ans	27	12,75%		
	16 005 *		14 320	
Moins :				
Partie exigible à moins d'un an	377		607	
	15 628		13 713	

* De ce montant, 116 millions de dollars (70 millions de dollars en 1981) représentent la valeur actualisée des obligations résultant de contrats de location-acquisition de centres de service et de bureaux régionaux, d'une durée de 25 ans, se terminant d'ici 2007; cette valeur est capitalisée aux taux de l'intérêt imputé au poste Construction en cours (voir note 1 f).

Les remboursements à effectuer en dollars canadiens et en devises étrangères, ainsi que l'équivalent de ces devises en dollars canadiens au moment de l'émission, sont présentés ci-dessous :

	(MILLIONS D'UNITÉS) 1983 à 1987	1988 à 2015	Total	1982 Total (MILLIONS $) 1983 à 2015	1981 Total (MILLIONS $) 1982 à 2011
Dollars canadiens	1 778	3 902	5 680	5 680	5 099
Dollars des États-Unis	2 483	5 348	7 831	8 649	8 080
Deutsche Marks	500	585	1 085	510	301
Francs suisses	591	789	1 380	780	615
Yens		20 000	20 000	80	80
Livres sterling		53	53	121	95
ECUs		90	90	114	50
Florins		150	150	71	
				16 005	14 320

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1982

Si la dette à long terme remboursable en différentes devises était convertie en dollars canadiens aux cours en vigueur à la fin de l'année, elle serait augmentée de 1 043 millions de dollars (848 millions de dollars en 1981).

De plus, Hydro-Québec détient deux marges de crédit rotatif non utilisées de 500 millions de dollars des États-Unis et de 500 millions de dollars canadiens. La première marge de crédit échoit en 1990 et porte intérêt au taux interbanque de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR), majoré de ½%. Quant à la seconde marge de crédit, elle pourra être convertie en 1984 en un emprunt à terme pour une période additionnelle de six ans, et son taux d'intérêt est soumis aux variations du taux préférentiel des banques à charte canadiennes.

Après le 31 décembre 1982, Hydro-Québec a émis ou s'est engagée à émettre les obligations suivantes :

Devises	Taux	Années d'échéance	Obligations (MILLIONS D'UNITÉS)
Livres sterling	12,75%	2015	38
Dollars canadiens	12,00%	1993	98
Dollars canadiens	13,00%	2003	67
Deutsche Marks	8,00%	1993	200
Dollars des États-Unis	11,75%	1989	175
Dollars des États-Unis	13,37%	2013	100

De plus, Hydro-Québec a émis 25 millions de dollars des États-Unis de billets à moyen terme.

7 – CAPITAL-ACTIONS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

a) Depuis les nouvelles dispositions de la Loi sur l'Hydro-Québec entrées en vigueur le 19 décembre 1981, Hydro-Québec est devenue une compagnie à fonds social, avec un capital-actions autorisé de 50 millions d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune. Le total de ses réserves au 31 décembre 1980, soit 4 374 millions de dollars, a été imputé en 1981 au paiement total de 43 741 090 actions faisant partie du domaine public du Québec.

b) Jusqu'au 31 décembre 1980, les bénéfices nets accumulés d'Hydro-Québec étaient attribués à des réserves pour le renouvellement du réseau, pour éventualités et pour la stabilisation des tarifs.

8 – RESTRICTIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, établi comme suit : 75% du bénéfice net d'exploitation d'Hydro-Québec et de son revenu net de placements pour l'exercice, diminué de l'intérêt sur la dette à terme, sur les avances bancaires et sur les billets à payer ainsi que de l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux titres de créances de l'entreprise. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25% le taux de capitalisation d'Hydro-Québec à la fin de l'exercice. Ce taux correspond au rapport entre, d'une part, le total du capital-actions émis et payé d'Hydro-Québec et de ses bénéfices non répartis, déduction faite du dividende déclaré à l'égard de l'exercice, et d'autre part, le total de sa dette à long terme, billets à payer y compris, de son capital-actions émis et payé et de ses bénéfices non répartis, déduction faite du dividende déclaré à l'égard de l'exercice.

Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

9 – RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations définies, garanties par Hydro-Québec. Au 31 décembre 1982, 20 100 employés cotisaient au régime.

Les coûts du régime, qui s'élèvent à 134 millions de dollars pour 1982 (120 millions de dollars en 1981), représentent le coût des services courants et l'amortissement du coût des services passés et des déficits d'expérience.

Selon des expertises actuarielles indépendantes effectuées en 1981, les engagements non capitalisés pour les prestations de retraite au titre des services passés et des déficits d'expérience sont estimés à une valeur actualisée de 481 millions de dollars au 31 décembre 1980.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1982

10 – ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les chutes Churchill

En mai 1969, Hydro-Québec a signé un contrat avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) pour l'achat, à partir de 1972, de l'énergie produite par une centrale d'une puissance nominale de 5 225 000 kilowatts, construite aux chutes Churchill, au Labrador.

Le contrat prévoit la vente par CFLCo, pendant une période de 40 ans à compter du 1er septembre 1976, de virtuellement toute l'énergie produite aux chutes Churchill, sauf de celle pouvant être reprise par CFLCo jusqu'à concurrence de 300 000 kilowatts. Ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues.

Hydro-Québec s'est également engagée à payer à CFLCo une partie des frais d'intérêt sur les dettes contractées par cette dernière pour la construction de la centrale et une partie des pertes de change provenant du service de la dette en devise américaine. Sous réserve de certaines limites et compensations, le contrat oblige Hydro-Québec à payer l'énergie, qu'elle utilise ou non. Hydro-Québec pourrait en outre être tenue de fournir des fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et pour couvrir les dépenses de CFLCo.

En 1976, des brefs d'assignation et un état de réclamation ont été signifiés à CFLCo et à Hydro-Québec dans une action intentée par le Procureur général de Terre-Neuve devant la Cour suprême de Terre-Neuve. Cette action vise l'obtention d'un jugement déclaratoire portant que Terre-Neuve est en droit, en vertu du bail consenti à CFLCo, de demander à CFLCo de lui livrer 800 mégawatts de la puissance produite à même les eaux du cours supérieur du fleuve Churchill à compter du 1er octobre 1983, que CFLCo est obligée de satisfaire à cette demande et que le respect de cette exigence ne constituerait pas un défaut en vertu du contrat d'achat d'énergie ou des conventions financières de CFLCo.

De l'avis des conseillers juridiques d'Hydro-Québec, la validité du contrat d'achat d'énergie à long terme avec CFLCo et son exécution, conformément aux termes du contrat, ne peuvent être contestées avec succès devant les tribunaux et, en particulier, l'action susmentionnée est non fondée en ce qu'elle réclame une déclaration qui porterait atteinte aux droits actuels d'Hydro-Québec en vertu du contrat d'achat d'énergie. Hydro-Québec a donc produit une défense à l'action devant la Cour suprême de Terre-Neuve. L'enquête s'est terminée en juillet 1982 et le jugement n'a pas encore été rendu.

En 1977, Hydro-Québec a engagé des procédures devant la Cour supérieure du district de Montréal en vue d'obtenir un jugement confirmant que le contrat d'achat d'énergie lui donne droit à virtuellement toute l'énergie produite par la centrale des chutes Churchill et que le défaut par CFLCo de vendre et de livrer cette énergie constituerait un bris de contrat. Ce litige est actuellement devant les tribunaux.

En décembre 1980, la Législature de Terre-Neuve a adopté une loi intitulée *The Upper Churchill Water Rights Reversion Act* (la Loi). Cette loi, si elle était mise en vigueur, abrogerait la loi intitulée *The Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (Lease) Act, 1961*, qui a accordé à CFLCo l'exclusivité des droits sur les eaux du cours supérieur du fleuve Churchill. Tous les droits que CFLCo détient sur ces eaux seraient de ce fait révoqués et les ouvrages hydroélectriques de cette dernière, tels qu'ils sont définis par la Loi, seraient dévolus à Terre-Neuve. CFLCo deviendrait donc incapable de remplir ses obligations envers Hydro-Québec au titre du contrat d'achat d'énergie. La Loi exige toutefois qu'un renvoi soit adressé à la Cour d'appel de Terre-Neuve pour que cette dernière se prononce sur la compétence de la Législature de Terre-Neuve d'adopter cette loi. Il y est aussi spécifié que la Loi n'entrera en vigueur qu'au jour fixé par proclamation, qui ne pourra être antérieur à celui où tous les droits d'appel concernant le renvoi auront été épuisés ou seront expirés. Le Procureur général du Québec et Hydro-Québec ainsi que d'autres parties intéressées ont contesté la validité de la Loi devant la Cour d'appel de Terre-neuve. Ce tribunal a jugé à l'unanimité que cette loi est *intra vires* des droits de la province de Terre-Neuve. Hydro-Québec a interjeté appel de ce jugement à la Cour suprême du Canada, qui a entendu l'appel au cours de la dernière semaine de septembre 1982 et le jugement n'a pas encore été rendu.

Hydro-Québec a l'intention de recourir à toute mesure appropriée en vue de protéger les droits qu'elle détient en vertu du contrat d'achat d'énergie avec CFLCo.

Le complexe La Grande

La phase 1 du complexe La Grande comprend l'aménagement de trois centrales d'une puissance installée totale de 10 269 000 kilowatts, à un coût estimé à environ 14 600 millions de dollars. Les premières mises en service ont eu lieu à la fin de 1979 et l'achèvement de la première phase est prévu pour 1985. Au 31 décembre 1982, on avait investi 11 638 millions de dollars dans le projet.

Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont signé différentes conventions avec les Cris de la Baie James, les Inuit et les Naskapis du Québec. Ces conventions prévoient, entre autres choses, l'extinction de tous les droits de réclamation respectifs des Cris, des Inuit et des Naskapis sur et dans certains territoires de la province de Québec, y compris le territoire sur lequel est situé le complexe. Selon ces conventions, Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James doivent verser, sans intérêt, un montant de 174 millions de dollars : 63 millions de dollars ont déjà été versés, 22 millions de dollars le seront en 1983 et 89 millions de dollars au cours des années 1984 à 1996. Ces sommes, qui font partie du coût du projet, sont comptabilisées au fur et à mesure de leur paiement.

Ententes avec l'Énergie atomique du Canada, Limitée

En janvier 1978, Hydro-Québec signait, avec l'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), des ententes en vertu desquelles l'EACL s'est engagée à poursuivre la construction de l'usine d'eau lourde La Prade à Bécancour au Québec, tandis qu'Hydro-Québec s'est engagée à acheter une partie de la production de l'usine. De plus, ces ententes donnent à Hydro-Québec la possibilité de se porter acquéreur de l'usine La Prade avant 1990 et le droit de premier refus si l'EACL envisageait de vendre l'usine.

En 1978, l'EACL annonçait la suspension des travaux de construction de l'usine d'eau lourde La Prade et les travaux sont arrêtés depuis ce temps.

Dépenses en immobilisations

Hydro-Québec poursuit un programme continu de construction en prévision de la demande future d'énergie électrique au Québec. On prévoit que les dépenses en immobilisations s'élèveront à 2 662 millions de dollars pour l'année 1983.

11 – RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs de 1981 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1982.

HYDRO-QUÉBEC – CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié l'état de l'actif de la Caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec au 31 décembre 1982 et l'état de l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif de la Caisse de retraite au 31 décembre 1982 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés.

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS
affiliée à CLARKSON GORDON
Comptables agréés.

Montréal, Canada
le 15 février 1983.

HYDRO-QUÉBEC – CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

ÉTAT DE L'ACTIF
au 31 décembre
(MILLIONS $)

	1982	1981
PLACEMENTS		
Obligations d'Hydro-Québec et de ses filiales, garanties par la province de Québec	393	344
Obligations émises ou garanties par la province de Québec	227	181
Obligations émises ou garanties par d'autres provinces	9	4
Obligations de municipalités, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux et universités	128	111
Obligations du gouvernement du Canada	95	103
Obligations de corporations	43	30
(Valeur nominale de 914 millions de dollars, valeur du marché de 866 millions de dollars)	895	773
Actions ordinaires (valeur du marché de 3 millions de dollars)	2	2
Encaisse et placements à court terme	232	98
	1 129	873
INTÉRÊTS COURUS SUR PLACEMENTS	31	23
MONTANT À RECEVOIR D'HYDRO-QUÉBEC	5	8
	1 165	904

Voir notes ci-jointes

Pour Hydro-Québec :

Joseph BOURBEAU
Guy COULOMBE

Montréal, Canada
le 23 mars 1983.

HYDRO-QUÉBEC – CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF
pour l'exercice terminé le 31 décembre
(MILLIONS $)

	1982	1981
ACTIF AU DÉBUT DE L'EXERCICE	904	691
Augmentation		
Cotisations courantes		
Employés	34	28
Hydro-Québec	64	55
	98	83
Cotisations d'Hydro-Québec (note 2)	58	59
Revenus de placements	123	87
	279	229
	1 183	920
Diminution		
Prestations versées	18	16
ACTIF À FIN DE L'EXERCICE	1 165	904

Voir notes ci-jointes

HYDRO-QUÉBEC – CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

NOTES AUX ÉTAS FINANCIERS
au 31 décembre 1982

---

1 – CONVENTIONS COMPTABLES

a) Ces états financiers ne montrent que l'actif de la Caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec et n'indiquent pas la capacité de cette Caisse de satisfaire aux obligations du Régime de retraite d'Hydro-Québec, dont l'exécution est garantie par Hydro-Québec.

b) Les placements sont présentés au coût, à l'exception des obligations qui sont montrées au coût amorti.

c) Les revenus de placements, les cotisations et les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2 – ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS

Les engagements non capitalisés pour les prestations de retraite au titre des services passés et des déficits d'expérience sont estimés à une valeur actualisée de 481 millions de dollars au 31 décembre 1980. Ces estimations proviennent d'expertises actuarielles indépendantes effectuées en 1981. Hydro-Québec assume l'amortissement annuel de ces engagements sur une période de 15 ans.

3 – RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs de 1981 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1982.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

L.R.Q., c. C-18

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 19 août 1983.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
L.R.Q., c. C-18

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	291 825 $	292 539 $
Dépôts à terme (note 7)	1 440 000	1 600 000
Intérêts courus sur dépôts à terme	2 023	24 675
Débiteurs	14 132	3 786
Immeuble acquis en règlement de créances (note 3)	175 000	
	1 922 980 $	1 921 000 $
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	64 988 $	80 396 $
Montants à verser en vertu des programmes d'aide	1 593 188	1 281 639
Solde dû sur immeuble acquis en règlement de créances (note 3)	78 944	
Excédent des revenus sur les dépenses affecté à l'exercice subséquent	185 860	558 965
	1 922 980 $	1 921 000 $

ÉVENTUALITÉS (note 7)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 8)

POUR LE CONSEIL,

Claude GODBOUT
Marcel VENNE

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent	558 965 $	511 190 $
Contrat de service – ministère des Affaires culturelles du Québec	4 000 000	4 000 000
Intérêts sur dépôts à terme	120 062	160 893
Annulation de projets de programmes d'aide d'exercices antérieurs	241 212	483 316
Retours sur placements en vertu des programmes d'aide :		
Capital remboursé	875 295	423 452
Revenus encaissés	74 297	20 815
Divers	14 227	
	5 884 058	5 599 666
DÉPENSES		
Programmes d'aide (note 4)		
Production	2 819 235	2 782 837
Promotion, diffusion et distribution	1 018 933	494 491
Exploitation	209 391	57 855
Scénarisation	454 030	443 344
Projets spéciaux	219 431	212 248
	4 721 020	3 990 775
Frais d'administration (note 5)	977 178	1 049 926
	5 698 198	5 040 701
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AFFECTÉ À L'EXERCICE SUBSÉQUENT	185 860 $	558 965 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, corporation au sens du Code civil, constitué selon la loi sur le cinéma, contribue au développement de l'industrie cinématographique québécoise par des subventions, des prêts, des avances, des participations et des garanties bancaires selon ses programmes d'aide autorisés en vertu d'un contrat intervenu avec le ministre des Affaires culturelles du Québec. Ce contrat établit les orientations que doit suivre l'Institut pour la durée du contrat, ses champs d'activités, ses effectifs minima et maxima, les limites aux engagements financiers que l'Institut peut prendre et les modalités d'exécution de ses fonctions.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

Programmes d'aide

Les subventions, prêts, avances et participations sont comptabilisés aux dépenses à la date de l'acceptation formelle de l'aide financière par le postulant. Les garanties bancaires accordées sont montrées comme passif éventuel; la dépense concernant ces garanties est comptabilisée lorsque le montant de la perte pouvant en résulter peut être déterminé avec suffisamment de précision.

Revenus

Les retours (capital et revenus) sur les prêts, les avances et les participations sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement.

3 – IMMEUBLE ACQUIS EN RÈGLEMENT DE CRÉANCES

L'Institut est devenu propriétaire le 19 novembre 1982, d'un immeuble en vertu d'un jugement de la Cour supérieure. Cet actif est comptabilisé à la valeur d'expertise de 175 000 $ établie le 29 octobre 1980 par une firme d'évaluateurs agréés. Aucun amortissement n'a été pourvu pour cet immeuble vu que l'Institut a l'intention de s'en départir.

La dette hypothécaire, 10¼% l'an, grevant cet immeuble acquis en règlement de créances est remboursable par versements mensuels de 1 018 $ incluant capital et intérêts, et échoit le 30 septembre 1983.

4 – PROGRAMMES D'AIDE

L'aide accordée par l'Institut au cours de l'exercice, en vertu du contrat intervenu avec le ministre des Affaires culturelles, l'a été sous forme de :

	1983	1982
Subventions	667 615 $	418 463 $
Placements		
Prêts	400 272	504 235
Avances	428 890	73 696
Participations	3 224 243	2 994 381
	4 053 405	3 572 312
	4 721 020 $	3 990 775 $

5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1983	1982
Honoraires des administrateurs	31 027 $	35 765 $
Traitements et avantages sociaux	524 443	498 269
Honoraires professionnels	56 858	48 985
Voyages	22 262	28 510
Location des locaux	92 933	60 211
Entretien et réparations	9 250	10 786
Publicité et information	34 428	18 792
Fournitures et approvisionnements	22 911	29 113
Frais de communication	26 179	29 961
Location d'équipement	14 163	18 005
Mobilier, agencement et améliorations locatives	4 725	35 880
Divers	1 080	3 697
Plan quinquennal		21 437
	840 259	839 411
Frais reliés aux programmes d'aide		
Honoraires des membres de jury	75 041	57 424
Bureau de promotion à l'étranger	35 034	118 582
Participation aux festivals de films	20 937	24 073
Vidéothèque	5 907	10 436
	136 919	210 515
	977 178 $	1 049 926 $

6 – BAIL À LONG TERME

L'Institut est engagé par bail à long terme échéant le 30 septembre 1991 couvrant des espaces à bureaux. Les loyers annuels minima des cinq prochains exercices s'élèvent à 80 540 $.

7 – ÉVENTUALITÉS

a) Au 31 mars 1983, l'Institut assumait une responsabilité éventuelle de 450 265 $ pour des garanties bancaires accordées en vertu de programmes d'aide. Des dépôts à terme de 340 000 $ effectués par l'Institut au 31 mars 1983 sont détenus par la banque à l'appui de ses engagements.

b) Un ancien directeur général de l'Institut a été démis de ses fonctions en mai 1979 et à cet égard, l'Institut fait l'objet d'une poursuite judiciaire au montant de 200 000 $. Selon l'opinion de l'Institut et de celle de ses conseillers juridiques, aucune perte importante ne peut résulter de cette poursuite.

8 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le projet de loi 109 loi sur le cinéma (1983, chapitre 37), sanctionné le 23 juin 1983 et dont la date d'entrée en vigueur sera fixée par proclamation du gouvernement, remplace la loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18). Le nouvel Institut québécois du cinéma et la Société générale du cinéma remplaceront l'actuel Institut québécois du cinéma.

Le nouvel Institut, pour sa part, aura la responsabilité de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma, d'en surveiller l'application et de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma. Quant à cette société, elle aura la responsabilité de répartir les fonds que le gouvernement destine au secteur privé du cinéma.

LOTO-QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Loto-Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 27 mai 1983.

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

BILAN
au 31 mars 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	11 087	4 459
Débiteurs (note 3)	14 155	14 287
Frais payés d'avance	5 227	3 188
	30 469	21 934
PLACEMENT		
Filiale en propriété exclusive (note 4)		1 057
IMMOBILISATIONS (note 5)		
Coût	39 481	33 429
Amortissement accumulé	18 557	14 596
	20 924	18 833
	51 393	41 824
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire	1 000	625
Lots aux gagnants	6 974	5 194
Comptes fournisseurs et frais courus	8 440	7 261
Provision pour lots bonis (note 6)	1 593	1 474
Revenu reporté – billets de loterie	21 625	16 824
	39 632	31 378
LOT À UN GAGNANT PAYABLE PAR VERSEMENTS (note 7)	700	800
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé:		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	10 891	9 476
	11 061	9 646
	51 393	41 824

ENGAGEMENTS (note 11)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 2)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean-Marc LAFAILLE
Denis VANDRY

LOTO-QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982
Solde au début	9 476	8 545
Bénéfice net de l'exercice	163 415	150 931
	172 891	159 476
Dividende au Ministre des Finances	162 000	150 000
Solde à la fin	10 891	9 476

LOTO-QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982 (note 13)
VENTES – Billets de loterie	515 878	453 297
COÛT DES VENTES		
Lots attribués	227 059	198 636
Escomptes aux détaillants	31 207	27 950
Impression des billets	16 961	17 526
	275 227	244 112
BÉNÉFICE BRUT	240 651	209 185
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Publicité et communication	15 260	13 180
Distribution et vente	16 117	13 783
Informatique	22 262	11 812
Administration	11 219	9 473
Amortissement des immobilisations	5 818	4 664
	70 676	52 912
Revenus divers	106	47
Revenus d'intérêt – net (note 8)	2 576	2 438
	2 682	2 485
	67 994	50 427
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	172 657	158 758
Paiements au Gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries (note 9)	8 965	7 657
Commissions spéciales aux associations sans but lucratif (note 10)	277	170
	9 242	7 827
BÉNÉFICE NET	163 415	150 931

LOTO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net	163 415	150 931
Amortissement des immobilisations	5 818	4 664
Fonds provenant des opérations	169 233	155 595
Placement dans la filiale en propriété exclusive (note 4)	1 057	
	170 290	155 595
UTILISATION DES FONDS		
Dividende au Ministre des finances	162 000	150 000
Acquisitions d'immobilisations – net	7 909	6 127
Lot à un gagnant payable par versements	100	100
	170 009	156 227
EXCÉDENT DU PASSIF À COURT TERME SUR L'ACTIF À COURT TERME		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(281)	632
Solde au début	9 444	8 812
Solde à la fin	9 163	9 444

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries et courses du Québec ou Loto-Québec, constituée par une loi spéciale, a pour fonctions de conduire et d'administrer des systèmes de loteries.

2 – ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Loto-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtisses	5%
Mobilier de bureau	10%
Aménagement et équipement	20%
Améliorations locatives	20% et 25%
Matériel roulant	30%

Revenus

Le revenu brut des ventes de billets de loterie est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu relatif aux loteries instantanées qui est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

3 – DÉBITEURS

	1983	1982
Détaillants	2 329	3 000
Grossistes	6 321	5 856
Société de la Loterie Interprovinciale Inc.	5 337	5 316
Divers	168	115
	14 155	14 287

Loto-Québec a en main des billets à ordre remboursables à demande ou une reconnaissance de dette couvrant les avances permanentes aux grossistes et détient des garanties bancaires couvrant entièrement ou en partie ces avances.

4 – FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Au 31 mars 1983, Loto-Québec détient tout le capital-actions de S.O.D.I.C. Québec Inc., soit une action ordinaire de 10 $. Les comptes de cette filiale en propriété exclusive n'ont pas été consolidés ou le placement montré à la valeur de consolidation, parce que la Société et sa filiale ne forment pas un groupe intégré. Les états financiers vérifiés de S.O.D.I.C. Québec Inc. au 31 mars 1983 indiquent une valeur comptable de 1 600 000 $ (au 31 mars 1982, 325 000 $).

Au cours de l'exercice, S.O.D.I.C. a racheté de Loto-Québec 105 699 actions à la valeur nominale de 10 $ par action, pour une somme de 1 056 990 $.

5 – IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Terrains	330		330	330
Bâtisses	4 868	1 742	3 126	3 369
Améliorations locatives, aménagement, équipement, mobilier de bureau et matériel roulant	34 283	16 815	17 468	15 134
	39 481	18 557	20 924	18 833

6 – PROVISION POUR LOTS BONIS

Les lots de Mini Loto et d'Inter Loto non réclamés sont portés à une provision afin de les distribuer subséquemment à titre de lots bonis.

7 – LOT À UN GAGNANT PAYABLE PAR VERSEMENTS

Le montant de 700 000 $ représente les versements annuels de 100 000 $ payables après 12 mois à un gagnant de Super Loto. Le versement de 100 000 $ payable dans les 12 mois est inclus dans les lots aux gagnants, au passif à court terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

8 – INTÉRÊTS

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Intérêts sur dépôts bancaires	2 779	3 104
Moins: Intérêts sur emprunt bancaire	203	666
	2 576	2 438

9 – PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DU CANADA À LA SUITE DE SON RETRAIT DU DOMAINE DES LOTERIES

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 millions $ en dollars de 1979. La quote-part du gouvernement du Québec est calculée en fonction des ventes nettes du jeu Provincial et de la Super Loto au Québec et elle est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les Sociétés de loteries régionales. La Société devra verser approximativement la somme de 10 millions $ à titre de contribution pour l'exercice 1983-1984.

10 – COMMISSIONS SPÉCIALES AUX ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

Pour faire suite à une décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux associations sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

11 – ENGAGEMENTS

a) Contrat pour l'achat de 1 750 terminaux pour le système informatique à accès direct pour un coût de 13,2 millions $ réparti comme suit: 1983-84: 8,8 millions $; 1984-85: 4,4 millions $.

b) Contrats de location-exploitation pour l'utilisation et l'entretien d'équipement informatique: la dépense de loyer établie en fonction des équipements utilisés s'est élevée pour l'exercice terminé le 31 mars 1983 à 6,1 millions $.

Une négociation est présentement en cours pour la location de l'ensemble de l'équipement informatique qui impliquerait un déboursé annuel d'environ 2,5 millions $ pour les cinq prochains exercices.

c) Baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 1987 pour espaces à bureaux: ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1983 s'est élevée à 775 068 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1983-84: 635 103 $
1984-85: 525 448
1985-86: 391 632
1986-87: 382 588
1987-88: 255 059

12 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Relocalisation du siège social

À la date de préparation des états financiers, les transactions suivantes dûment autorisées par le gouvernement du Québec, étaient en cours d'exécution:

a) acquisition en participation égale avec la Caisse de dépôt et placement du Québec d'un immeuble sis au 500 ouest, rue Sherbrooke à Montréal pour un prix se situant entre 35 et 42 millions $ et emprunt par Loto-Québec des deniers requis pour financer sa participation dans cette acquisition en vue de relocaliser son siège social;

b) vente des immeubles occupés actuellement par Loto-Québec sis au 2000 rue Berri, Montréal et au 5061 - 5075 rue Fullum, Montréal pour un montant total prévu de 4 730 500 $.

Les frais à encourir pour l'aménagement dans les nouveaux locaux sont estimés à 3,2 millions $. L'acquisition de nouvel équipement informatique convenant mieux aux besoins de Loto-Québec est aussi prévue pour remplacer l'équipement actuel.

13 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'état des résultats do 1982 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation adoptée en 1983.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration et les bilans des fonds en fidéicommis de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que les états suivants de l'exercice terminé à cette date :

Fonds général d'administration
- Revenus et dépenses et solde du fonds
- Évolution de la situation financière

Fonds en fidéicommis
- Évolution de l'actif du fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
- Évolution de l'actif du fonds de réclamations de salaires
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations patronales
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations syndicales
- Évolution de l'actif du fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »
- Évolution de l'avoir du fonds spécial d'indemnisation
- Évolution de l'avoir net des fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'opinion des actuaires-conseils de l'Office quant à la solvabilité des régimes d'assurance et du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Les notes 10 et 11 comportent des explications sur ces évaluations actuarielles.

À mon avis et sur la foi de l'opinion des actuaires-conseils quant à la solvabilité des régimes d'assurance et du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec concernant les obligations envers les participants à ces régimes, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif ou de l'avoir net des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 27 mai 1983.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS

Fonds général d'administration

Les comptes reliés à ce fonds résultent des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Ce fonds gère aussi tous les placements des fonds en fidéicommis suivants : réclamations de salaires, cotisations patronales, cotisations syndicales, spécial d'indemnisation et contributions au programme « Corvée-Habitation ».

Fonds en fidéicommis

Fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés :

Ce fonds rend compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, en vertu de l'article 20.06 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires :

Ce fonds rend compte des réclamations de salaires faites par l'Office pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, selon l'article 81 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales :

Ce fonds rend compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, en conformité avec l'article 40 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales :

Ce fonds rend compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds spécial d'indemnisation :

Ce fonds rend compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, en vertu de la section 31 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »

Ce fonds rend compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation », selon les articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Fonds des Régimes complémentaires d'avantages sociaux

1. Régimes de base :

   Ces fonds sont constitués en vertu du règlement relatif aux régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction.

   Caisse de retraite :

   Cette caisse rend compte des cotisations des salariés et des contributions des employeurs en vertu du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction.

   Caisse de prévoyance collective :

   Cette caisse rend compte des cotisations volontaires des salariés et des contributions des employeurs pour le maintien en vigueur des régimes d'assurance-vie, d'assurance-salaire et d'assurance-maladie pour les employés de l'industrie de la construction.

2. Régimes supplémentaires « électriciens » :

   Ces régimes ont été établis en faveur des électriciens à la suite d'un supplément de cotisations des salariés et des contributions des employeurs, inscrit à l'article 28.05 du décret relatif à l'industrie de la construction. Ce supplément est prévu à la fois pour la caisse de retraite et la caisse de prévoyance collective.

   En 1981, des fonds spécifiques ont été établis pour rendre compte des opérations relatives à ces fonds. Toutefois, les règlements régissant l'utilisation des cotisations et des contributions supplémentaires n'ont pas été déterminés.

3. Régimes supplémentaires « peintres » :

   Ces régimes ont été établis en faveur des peintres à la suite d'un supplément de cotisations des salariés et des contributions des employeurs, inscrit à l'article 28.03 du décret relatif à l'industrie de la construction. Ce supplément est prévu seulement pour la caisse de retraite. Cependant, les règlements régissant l'utilisation des cotisations et des contributions supplémentaires n'ont pas été déterminés.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse		6
Placements et intérêts courus (note 3)	1 007	4 494
Subvention à recevoir	1 531	782
Prélèvements à recevoir des employeurs	804	968
Débiteurs (note 4)	1 015	569
Frais payés d'avance	198	186
	4 555	7 005
IMMOBILISATIONS (note 5)		
Coût	6 872	6 881
Amortissement accumulé	2 731	2 516
	4 141	4 365
	8 696	11 370
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
PASSIF À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	507	
Créditeurs et frais courus	2 411	3 048
Revenus de placements non répartis	64	
Dépôts et montants perçus en trop	213	339
	3 195	3 387
Solde du fonds	5 501	7 983
	8 696	11 370

POUR L'OFFICE,

Alcide FOURNIER
Hugues FERRON

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
REVENUS		
Prélèvements	11 898	14 774
Amendes et pénalités	1 005	1 019
Subvention du gouvernement du Québec	5 531	6 282
Revenus de placements	630	401
Autres revenus	124	38
	19 188	22 514
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	20 968	20 315
Transport et communication	3 885	3 660
Location et entretien du mobilier et de l'équipement	1 944	1 628
Occupation des locaux	1 278	1 252
Services professionnels, juridiques et autres	1 415	1 138
Impression et fournitures	679	716
Réclamations irrécouvrables recouvrées	(250)	(95)
Récupération de taxes d'accise	(19)	(13)
Intérêts et frais bancaires	126	108
Amortissement des immobilisations	219	272
	30 245	28 981
Excédent des dépenses sur les revenus avant les postes suivants:	11 057	6 467
Dépenses imputées à la caisse de retraite	5 195	4 406
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de l'Office		
Virements d'intérêts		
Fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 908	2 486
Fonds spécial d'indemnisation	166	292
Virements d'indemnités non identifiées, antérieures à 3 ans (notes 6 et 7)	306	506
	8 575	7 690
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	2 482	(1 223)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	7 983	6 760
SOLDE DU FONDS À LA FIN	5 501	7 983

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus sur les dépenses		1 223
Élément n'entraînant pas de mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations		272
Fonds provenant des opérations		1 495
Dispositions d'immobilisations	52	148
	52	1 643
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus	2 482	
Éléments n'entraînant pas de mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations	219	
Perte sur dispositions d'immobilisations	16	
Fonds absorbés par les opérations	2 247	
Acquisitions de mobilier et d'équipement	63	142
	2 310	142
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(2 258)	1 501
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	3 618	2 117
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	1 360	3 618

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	Congés annuels obligatoires et jours fériés chômés	Réclamations de salaires
ACTIF		
Encaisse		
Débiteurs	51	
Placements et intérêts courus (note 3)	78 555	228
	78 606	228
PASSIF ET AVOIR NET		
Chèques en circulation moins encaisse	218	
Créditeurs	668	
Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés (note 7)		33
Réclamations à payer aux salariés		195
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 6)	363	
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	77 357	
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur		
Cotisations non identifiées à remettre		
Contributions au programme « Corvée-Habitation » à remettre		
Cotisations à remettre		
Avoir net		
	78 606	228

POUR L'OFFICE,

Alcide FOURNIER
Hugues FERRON

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme « Corvée-Habitation »	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1982	Total de ces fonds 1981
					415
				51	234
683	280	3 070	1 650	84 466	106 075
683	280	3 070	1 650	84 517	106 724
				218	
				668	384
				33	43
				195	113
				363	1 422
				77 357	101 787
			176	176	177
	75			75	235
		3 070		3 070	
683	205			888	879
			1 474	1 474	1 684
683	280	3 070	1 650	84 517	106 724

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF OU DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	Congés annuels obligatoires et jours fériés chômés	Réclamations de salaires
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés perçues	111 836	
Réclamations perçues		1 799
Cotisations perçues		
Contributions des employeurs perçues		
Contributions des salariés perçues		
Recouvrements d'indemnités		
Revenus de placements	13 681	
Augmentation des comptes créditeurs	330	
	125 847	1 799
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	135 062	
Intérêts sur indemnités	12 509	
Indemnités aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur		
Indemnités aux salariés ayant agi comme juré		
Paiements aux salariés		1 719
Remises de cotisations et contributions		
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 908	
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 6)	309	
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 7)		(3)
Diminution des comptes créditeurs		
Diminution du montant dû au fonds général d'administration		11
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance		
	150 788	1 727
AUGMENTATION (DIMINUTION)	(24 941)	72
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	103 547	156
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT		
ACTIF DU FONDS À LA FIN	78 606	228
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN		

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF OU DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme « Corvée-Habitation » (5 mois)	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1982	Total de ces fonds 1981
				111 836	136 879
				1 799	1 584
3 458	14 595		1 137	19 190	21 162
		1 420		1 420	
		3 496		3 496	
			486	486	460
			166	13 847	13 879
				330	136
3 458	14 595	4 916	1 789	152 404	174 100
				135 062	127 057
				12 509	8 808
			1 812	1 812	2 268
			21	21	17
				1 719	1 385
3 155	14 790	1 846		19 791	19 861
			166	3 074	2 778
				309	494
				(3)	12
	46			46	
				11	35
	259			259	
3 155	15 095	1 846	1 999	174 610	162 715
303	(500)	3 070	(210)	(22 206)	11 385
380	780			104 863	92 661
			1 684	1 684	2 501
683	280	3 070		82 867	104 863
			1 474	1 474	1 684

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

BILAN

au 31 décembre 1982

(MILLIERS $)

	RÉGIMES DE BASE	
	Caisse de retraite	Caisse de prévoyance collective
ACTIF		
Encaisse		
Placements et intérêts courus (note 3)	20 322	26 457
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	1 167 659	
	1 187 981	26 457
PASSIF ET AVOIR NET		
Chèques en circulation moins encaisse	149	
Créditeurs	56	
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées		229
Réserve actuarielle (note 9)		22 876
Avoir net (notes 10 et 11)	1 187 776	3 352
	1 187 981	26 457

POUR L'OFFICE,

Alcide FOURNIER
Hugues FERRON

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

BILAN

au 31 décembre 1982

(MILLIERS $)

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES ÉLECTRICIENS		RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES PEINTRES	Total de ces fonds	
Caisse de retraite	Caisse de prévoyance collective	Caisse de retraite	1982	1981
				1 890
2 472	903	121	50 275	47 970
14 163			1 181 822	1 052 342
16 635	903	121	1 232 097	1 102 202
			149	
			56	46
			229	292
	439		23 315	20 538
16 635	464	121	1 208 348	1 081 326
16 635	903	121	1 232 097	1 102 202

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS
FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	RÉGIMES DE BASE	
	Caisse de retraite	Caisse de prévoyance collective
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	47 933	14 263
Diminution des cotisations volontaires non utilisées		62
Revenus de placements	2 220	2 386
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	114 366	
Transfert de la réserve de la compagnie d'assurance		1 865
	164 519	18 576
UTILISATION DES FONDS		
Coût des assurances :		
Réclamations		13 796
Primes		
Frais de gestion de réclamations		859
Ristournes sur primes		(608)
Augmentation (diminution) de la réserve actuarielle		3 223
Prestations de retraite (note 13)	27 435	
Prestations au décès et au départ		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	10 561	
Intérêts sur remboursements de cotisations	1 000	
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	4 581	
Frais directs	3	
Contributions des salariés au programme « Corvée-Habitation »	3 496	
	47 076	17 270
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	117 443	1 306
AVOIR NET AU DÉBUT	1 070 333	2 046
AVOIR NET À LA FIN (notes 10 et 11)	1 187 776	3 352

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS
FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES ÉLECTRICIENS		RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES PEINTRES	Total de ces fonds	
Caisse de retraite	Caisse de prévoyance collective	Caisse de retraite	1982	1981
6 210	514	119	69 039	87 697
			62	200
348	106	2	5 062	5 665
1 352			115 718	100 856
			1 865	
7 910	620	121	191 746	194 418
	207		14 003	
				17 370
			859	
			(608)	(1 385)
	(446)		2 777	1 131
			27 435	17 780
			10 561	11 593
			1 000	1 088
614			5 195	4 406
	3		6	63
			3 496	
614	(236)		64 724	52 046
7 296	856	121	127 022	142 372
9 339	(392)		1 081 326	938 954
16 635	464	121	1 208 348	1 081 326

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1982

1 – CONSTITUTION ET OBJET

L'Office de la construction du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20) est une corporation au sens du code civil et est chargé de la mise à exécution de la convention collective ou du décret, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que des autres fonctions que la loi lui confère.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office de la construction ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Les revenus de placements sont partagés entre chacun des fonds selon des caisses de placement gérées distinctement, sur la base des soldes interfonds, excepté pour les fonds en fidéicommis suivants : réclamations de salaires, cotisations patronales, cotisations syndicales.

b) Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2½%
Mobilier et équipement de bureau	10%

d) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds spécialisés de la Caisse de dépôt et placement sont inscrits au coût d'acquisition augmenté de la partie qui leur est attribuable des revenus accumulés dans les fonds au 31 décembre 1979 et non encore répartis par la Caisse. Ce poste comprend de plus, les revenus à recevoir des fonds spécialisés au 31 décembre et versés par la Caisse le 1er janvier. La quote-part de la caisse de retraite dans les gains ou pertes sur ventes de valeurs des fonds spécialisés n'est pas considérée dans l'établissement de ce poste ni incorporée dans les revenus de placements de la caisse de retraite.

e) Indemnités aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

f) Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des congés dus et courus et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

g) Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements des employeurs par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

h) Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs et ristournes des régimes d'assurance.

Ces recettes des fonds en fidéicommis sont comptabilisées lors de leur encaissement.

i) Virements et imputation interfonds

Le fonds général d'administration regroupe les dépenses encourues par l'Office pour la mise en exécution du décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, des régimes relatifs aux avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

Les dépenses d'administration des fonds en fidéicommis sont payées par le fonds général et imputées aux fonds pour lesquels elles sont encourues. Pour son administration, l'Office vire des intérêts du fonds de congés et du fonds spécial d'indemnisation ainsi que des indemnités non identifiées du fonds de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis 3 ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans.

Les frais d'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux sont assumés par la caisse de retraite du régime de base et la caisse de retraite des régimes supplémentaires « électriciens »; l'imputation étant faite par secteurs d'activités de l'Office.

3 – PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements et intérêts courus du fonds général d'administration de 1 007 000 $ (4 494 000 $ en 1981) et des fonds en fidéicommis de 134 741 000 $ (154 045 000 $ en 1981) se composent des éléments suivants :

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Encaisse	606	1 724
Dépôts à terme	65 758	70 664
Obligations	66 619	82 214
Créances hypothécaires	8	12
Intérêts courus	2 757	3 925
	135 748	158 539

La valeur de réalisation des obligations au 31 décembre 1982 est de 60 040 209 $ (63 019 649 $ en 1981).

4 – DÉBITEURS

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	563	607
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	213	233
	776	840
Provisions pour mauvaises créances	713	760
	63	80
Salariés – soldes débiteurs	397	381
Provisions pour mauvaises créances	68	270
	329	111
Autres débiteurs	623	378
	952	489
Montant net	1 015	569

5 – IMMOBILISATIONS

	1982			1981
	Coût (MILLIERS $)	Amortissement accumulé (MILLIERS $)	Net (MILLIERS $)	Net (MILLIERS $)
Terrains	238		238	249
Bâtiments	5 166	1 746	3 420	3 588
Mobilier et équipement	1 468	985	483	528
	6 872	2 731	4 141	4 365

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1982

6 – INDEMNITÉS PERÇUES NON IDENTIFIÉES OU NON RÉCLAMÉES DU FONDS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1982 au passif du bilan du fonds de congés au montant de 363 000 $ comprend pour les années 1979, 1980, 1981 et 1982, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1982 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés au cours de l'année 1979 et perçues au 31 décembre 1982 mais dont le bénéficiaire n'a pu, au 1er janvier 1983, être identifié depuis 3 ans, au montant de 220 000 $, ont été virées en janvier 1983 (309 000 $ en janvier 1982) du fonds de congés au fonds général d'administration.

7 – RÉCLAMATIONS PERÇUES À PAYER AUX SALARIÉS NON IDENTIFIÉS

L'Office utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1979 mais non identifiées au 31 décembre 1982, ont été virées au cours de l'exercice 1982 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

8 – FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit :

	1982		1981	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Dépôts à vue au fonds général	24 695	24 695	20 777	20 777
Dépôts à participation aux fonds spécialisés :				
D'obligations (Fonds « O »)	443 474	417 575	390 326	293 513
D'actions (Fonds « A »)	238 281	284 067	199 779	224 471
D'hypothèques (Fonds « H »)	444 636	434 391	398 725	340 757
Revenus à recevoir au 31 décembre	10 587	10 587	16 801	16 801
	1 136 978	1 146 620	1 005 631	875 542
Portefeuille à gestion distincte				
Encaisse et revenus courus	276	276	352	352
Obligations et valeurs à court terme	13 341	10 471	16 946	11 466
Actions et valeurs convertibles	1 089	509	1 392	416
Créances hypothécaires	5 443	5 285	7 244	6 418
	20 149	16 541	25 934	18 652
	1 181 822	1 187 856	1 052 342	914 971

Aux 31 décembre 1982 et 1981, le nombre d'unités de participation détenues dans les fonds spécialisés et leur pourcentage du total émis par le fonds respectif s'établissent comme suit :

	Unités de participation			
	Nombre détenu		% du total émis	
	1982	1981	1982	1981
Fonds spécialisés				
D'obligations (Fonds « O »)	209 418	178 560	23	26
D'actions (Fonds « A »)	110 754	92 490	22	23
D'hypothèques (Fonds « H »)	209 590	184 772	67	69

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1982

9 – RÉSERVES ACTUARIELLES

Depuis le 1er janvier 1982, l'Office a adopté un mode d'auto-gestion des assurances collectives des salariés de l'industrie de la construction en vertu duquel l'Office assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1982, l'Office a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Régime de base	Régime supplémentaire des électriciens
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Réserves (1)	12 443	347
Passif de crédits d'assurance (2)	10 433	92
Réserve actuarielle	22 876	439

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité, exonérations de primes et provisions spéciales nécessaires suite à l'application différée des majorations devant entrer en vigueur le 1er juillet 1982.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1982.

Les réserves maximales s'élèvent à 17 725 000 $ et 132 000 $ respectivement pour le régime de base et le régime supplémentaire des électriciens.

(3) Les avoirs nets du régime de base (3 352 000 $) et du régime supplémentaire des électriciens (464 000 $) ne constituent un surplus que s'ils excèdent la différence entre les réserves minimales et maximales de passif de crédits d'assurance, soit 7 292 000 $ pour le régime de base et 39 000 $ pour le régime supplémentaire des électriciens.

10 – SOLVABILITÉ DU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le règlement numéro quatorze (14) relatif aux régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction prévoit que le certificat de l'actuaire attestant la solvabilité du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec sur la base des taux acceptés de rentes de base et de suppléments temporaires est valable pour une période se terminant au plus tard 24 mois à compter de la date d'évaluation et qu'il doit être renouvelé au plus tard soixante (60) jours avant son expiration.

Le dernier certificat disponible des actuaires-conseils en date du 9 juillet 1982 attestant la solvabilité du régime de retraite sur la base des taux acceptés de rentes de base et de suppléments temporaires, est valable jusqu'au 31 décembre 1982. Au 1er janvier 1981, selon ce certificat actuariel, il existait un surplus de 35 972 000 $ relativement à ce régime, après avoir donné effet aux taux de base et de suppléments temporaires pour l'année 1982.

11 – SOLVABILITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE

Le règlement numéro quatorze (14) relatif aux régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction prévoit que le certificat de l'actuaire attestant la solvabilité des régimes d'assurance est valable pour une période maximale de trois (3) ans et doit être renouvelé au plus tard 90 jours avant sa date d'expiration.

Le dernier certificat disponible des actuaires-conseils en date du 28 juillet 1982 est valable jusqu'au 31 décembre 1984.

12 – BAUX À LONG TERME

a) L'Office est engagé d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 1988 pour des espaces à bureaux. Ces baux comportent dans certains cas une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 concernant ces espaces à bureaux s'élève à 367 479 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit, déduction faite des sous-locations:

1983	341 222 $
1984	256 754
1985	177 172
1986	107 176
1987	54 211

b) L'Office est également engagé d'après des baux à long terme pour l'utilisation et l'entretien d'équipement informatique. Ces baux échoient du 1er février 1983 au 31 janvier 1988.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 concernant cet équipement s'élève à 1 618 760 $. Les loyers annuels minimums des trois prochains exercices s'établissent comme suit:

1983	1 110 087 $
1984	296 305
1985	28 221

13 – CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Dû à un ajustement rétroactif des taux de prestations de retraite pour 1981 et 1982, l'Office devra débourser pour le compte de la caisse de retraite au cours de l'année 1983, une somme d'environ 11 millions $ à cette fin.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-34

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office des autoroutes du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1983 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 30 juin 1983.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-34

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1983

ACTIF	
Billet – gouvernement du Québec (note 4)	23 675 309 $
PASSIF	
Intérêts courus	691 770 $
Dette obligataire (note 5)	
Obligations série « G », 5½%, échéant le 1er décembre 1984	16 833 068
Obligations série « H », 5¾%, échéant le 15 juillet 1989	32 500 000
	49 333 068
Moins : Fonds d'amortissement (note 6)	26 349 529
	22 983 539
	23 675 309 $

POUR L'OFFICE,

Georges E. TREMBLAY
Paul E. PRÉVOST

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE

de l'exercice terminé le 31 mars 1983

COÛT DU SERVICE DE LA DETTE		
Intérêts sur obligations		2 859 622 $
Moins :		
Revenu net du fonds d'amortissement (note 6)		(2 848 869)
Intérêts sur dette obligataire		10 753
Remboursement net de la dette obligataire :		
Rachat d'obligations – série « H »	1 250 000 $	
Escompte sur rachat d'obligations	(331 350)	918 650
		929 403 $
FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE		
Intérêts sur billet – gouvernement du Québec		2 859 622 $
Moins :		
Réduction d'intérêts du billet équivalent au revenu net du fonds d'amortissement (note 6)		(2 848 869)
Revenu net d'intérêts sur billet – gouvernement du Québec		10 753
Encaissement sur billet – gouvernement du Québec		918 650
		929 403 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des autoroutes du Québec a été constitué en vertu de la loi sur les autoroutes (L.R.Q., c. A-34). La loi modifiant la loi sur les autoroutes et d'autres dispositions législatives (chapitre 49 des lois de 1982, sanctionné le 16 décembre 1982 et entré en vigueur le 1er janvier 1983) a intégré les opérations de l'Office au ministère des Transports, l'Office ne conservant comme seul objet que le remboursement de sa dette obligataire. Ce changement de vocation de l'Office a pris effet le 1er avril 1982. La fin de l'exercice financier de l'Office a alors été portée du 31 décembre au 31 mars de chaque année.

Le 1er avril 1982, les seuls comptes conservés par l'Office concernent la dette obligataire et le Fonds d'amortissement de cette dette. Tous les autres éléments de l'actif et du passif de l'Office au 1er avril 1982 de même que le surplus d'apport et le déficit d'opérations ont été virés aux comptes du gouvernement du Québec.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Obligations de la dette obligataire en monnaie canadienne

Les obligations de la dette obligataire en monnaie canadienne sont inscrites à leur valeur nominale.

Obligations de la dette obligataire en monnaie étrangère

Les obligations de la série « G » remboursables en monnaie des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur le 1er avril 1982.

Obligations du Fonds d'amortissement

Les obligations du Fonds d'amortissement sont inscrites à leur valeur nominale.

3 – EFFET DE L'ADOPTION DE NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er avril 1982, les nouvelles conventions comptables mentionnées à la note 2 ont été adoptées de façon à s'apparier à celles en usage au gouvernement du Québec pour l'établissement de la valeur du billet à recevoir de ce dernier à cette même date.

- Les obligations de la série « G » et les intérêts courus ont été convertis au taux en vigueur en date du 1er avril 1982 alors qu'auparavant elles n'étaient pas converties. Cette modification a eu pour effet d'augmenter la dette obligataire et les intérêts courus de 3 113 068 $ et de 57 073 $ respectivement.
- Les obligations du Fonds d'amortissement ont été inscrites au 1er avril 1982 à leur valeur nominale alors qu'auparavant elles étaient inscrites au coût et la prime ou l'escompte était amorti sur la durée des obligations. Cette modification a eu pour effet d'augmenter le poste obligations du Fonds d'amortissement de 1 649 766 $.

4 – BILLET – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre des Finances a souscrit en faveur de l'Office, un billet au montant de la dette obligataire de l'Office et des intérêts courus au 1er avril 1982, diminué de son Fonds d'amortissement accumulé à cette date.

Ce billet comporte les termes, le taux d'intérêt et les autres conditions compatibles avec la complète exécution des obligations de l'Office en ce qui concerne le remboursement de sa dette obligataire.

Évolution du billet au cours de l'exercice

Solde au 1er avril 1982		
Dette obligataire	50 583 068 $	
Intérêts courus sur obligations	712 682	
	51 295 750	
Fonds d'amortissement	(23 500 660)	27 795 090 $
Transactions de l'exercice		
Encaissement sur billet		918 650
Autres transactions compatibles avec le remboursement de la dette obligataire de l'Office :		
Revenu net du Fonds d'amortissement		2 848 869
Escompte sur rachat d'obligations		331 350
Diminution des intérêts courus sur obligations		20 912
		4 119 781
Solde au 31 mars 1983		23 675 309 $

5 – DETTE OBLIGATAIRE

Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les obligations de la série « G » sont remboursables à échéance en monnaie des États-Unis à même un Fonds d'amortissement spécifique. Si le taux de change en vigueur au 31 mars 1983 avait été appliqué à ces obligations, la dette aurait été augmentée de 96 040 $.

Les remboursements à effectuer sur les obligations de la série « H » sont les suivants :

1983 – 1984	1 250 000 $
1984 – 1985	1 250 000
1985 – 1986	1 250 000
1986 – 1987	1 250 000
1987 – 1988	1 250 000
1988 – 1989	1 250 000
1989 – 1990	25 000 000
	32 500 000 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

6 – FONDS D'AMORTISSEMENT

La gestion du Fonds d'amortissement de la dette obligataire est confiée au ministre des Finances.

Évolution du solde du Fonds d'amortissement au cours de l'exercice :

Solde du Fonds au 1er avril 1982		23 500 660 $
Revenu net de l'exercice :		
Intérêts sur obligations	1 903 790 $	
Contribution du gouvernement du Québec	618 600	
Escompte sur achats d'obligations	334 356	
Frais de garde	(7 877)	2 848 869
Solde du Fonds au 31 mars 1983		26 349 529 $

Le Fonds d'amortissement se détaille comme suit :

Encaisse	3 231 $
Intérêts courus	481 698
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	618 600
Obligations	25 246 000
	26 349 529 $

Au 31 mars 1983, la valeur du marché de ces obligations était approximativement de 23 318 000 $ et elles se composaient comme suit :

	Valeur nominale	Valeur du marché
Obligations		
Gouvernement du Québec	16 105 000 $	15 524 000 $
Garanties par le gouvernement du Québec :		
Hydro-Québec	4 251 000	4 144 000
Office des autoroutes du Québec	4 890 000	3 650 000
	25 246 000 $	23 318 000 $

7 – CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ne sont pas présentés en raison des changements mentionnés à la note 1 quant aux opérations de l'Office à compter du 1er avril 1982 et quant à la date de la fin de son exercice financier.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-75

FINANCEMENT AGRICOLE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec – financement agricole au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation de l'Office du crédit agricole du Québec – financement agricole au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ces opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 10 juin 1983.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-75

FINANCEMENT AGRICOLE

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	3 199 889 $	3 668 021 $
Débiteurs	511 692	164 133
Intérêts courus et échus	4 144 075	4 180 292
Prêts (note 3)	169 536 512	184 333 296
Biens acquis par suite de défaut des débiteurs (note 4)	5 075 267	2 158 463
	182 467 435 $	194 504 205 $
PASSIF		
Créditeurs	35 076 $	40 484 $
Dépôts des emprunteurs	444 978	401 766
Revenus perçus d'avance	80 623	107 020
Dû aux institutions prêteuses	3 647 353	1 277 947
Emprunt bancaire		3 682 667
Obligations (note 5)	3 850 000	
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	171 270 544	186 539 529
	179 328 574	192 049 413
EXCÉDENT	3 138 861	2 454 792
	182 467 435 $	194 504 205 $

POUR L'OFFICE,

Camille G. MOREAU
J. Claude SIMONEAU

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Intérêts sur prêts		
Versements réguliers	9 554 620 $	11 193 511 $
Versements en retard	208 758	158 433
	9 763 378	11 351 944
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	517 473	622 973
Recouvrements de dépenses		
Ventes et locations d'immobilisations – programme de réaménagement foncier	552 045	316 597
Autres	147 266	102 626
	10 980 162	12 394 140
DÉPENSES		
Subventions (note 7)	115 701 188	78 936 925
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	17 407 620	20 620 057
Institutions financières	534 418	642 605
Obligations	19 922	
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	311 590	30 753
Acquisitions d'immobilisations – programme de réaménagement foncier	2 885	8 205
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des débiteurs	7 659	261
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	34 503	63 899
Administration (note 8)	9 745 230	9 351 119
	143 765 015	109 653 824
Moins: dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 9)	133 468 922	97 976 930
	10 296 093	11 676 894
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	684 069	717 246
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 454 792	1 737 546
EXCÉDENT À LA FIN	3 138 861 $	2 454 792 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la loi sur le crédit agricole, de la loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la loi favorisant l'amélioration des fermes, de la loi favorisant le crédit à la production agricole, de la loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la loi sur le prêt agricole, de la loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles et du programme de réaménagement foncier du secteur agricole.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Biens acquis par suite de défaut des débiteurs

Les biens acquis par suite de défaut des débiteurs à l'égard de prêts antérieurs au 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital et des frais accessoires encourus par l'Office. Les profits ou les pertes sur les ventes de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Les biens acquis par suite de défaut des débiteurs à l'égard de prêts ultérieurs au 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les pertes résultant de la disposition de ces biens sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers; les profits, s'il y a lieu, sont également remis à ce Fonds.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations en vertu du programme de réaménagement foncier de même que les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits des différents ministères concernés, ne sont pas divulgués à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3 – PRÊTS

Le montant de ces prêts comprend des versements échus en capital de 1 063 345 $ au 31 mars 1983 (1982, 884 571 $).

La partie de ces prêts consentie après le 1er août 1978, garantie par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, est de 25 719 000 $ (1982, 27 307 000 $).

4 – BIENS ACQUIS PAR SUITE DE DÉFAUT DES DÉBITEURS

Le coût des biens acquis par suite de défaut des débiteurs pour des prêts consentis avant le 1er août 1978 est de 813 033 $ (1982, 690 425 $). La valeur de réalisation de ces biens est de 405 000 $ (1982, 444 000 $).

5 – OBLIGATIONS

Des obligations d'une valeur nominale de 3 850 000 $ ont été émises au cours de l'exercice. Ces obligations, série « A », datées du 15 mars 1983 et échéant le 15 mars 1988, sont rachetables en tout ou en partie à leur valeur nominale à compter du 15 mars 1984 et sont garanties par le gouvernement du Québec. Elles portent intérêt à un taux annuel équivalent au taux préférentiel bancaire moins ⅜ de 1%, payable trimestriellement.

6 – DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Emprunts		
Solde au début de l'exercice	181 900 000 $	227 800 000 $
Remboursements	15 200 000	45 900 000
Solde à la fin de l'exercice	166 700 000	181 900 000
Intérêts sur emprunts	3 919 469	4 164 849
Recouvrements de dépenses – subventions	113 818	
Programme de réaménagement foncier	37 257	(25 320)
Avance pour fonds de roulement – sans intérêt	500 000	500 000
	171 270 544 $	186 539 529 $

Les emprunts portent intérêt au taux moyen des emprunts à long terme du gouvernement du Québec de l'année où ils ont été contractés. Les taux varient de 9,83% à 10,80%.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

7 – SUBVENTIONS

Les dépenses de subventions s'établissent comme suit :

	1983	1982
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., c. C-75)	2 400 $	23 700 $
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., c. C-75.1)	94 919 344	56 447 846
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., c. E-12.1)	2 917	
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., c. A-18)	4 188 972	4 595 561
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., c. C-79)	763 288	2 606 888
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., c. P-20)	3 823 181	4 186 292
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., c. M-36)	11 469 541	10 398 862
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (A.C. 3813-76 et 3814-76)	531 545	677 776
	115 701 188 $	78 936 925 $

8 – ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration s'établissent comme suit :

	1983	1982
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	9 034 985 $	8 500 285 $
Services de transport et de communication	404 193	492 850
Services professionnels, administratifs et autres	47 508	34 139
Entretien et réparations	7 350	14 974
Loyers	70 519	80 879
Fournitures et approvisionnements	121 857	149 580
Matériel et équipement	51 039	61 054
Autres dépenses	7 779	17 358
	9 745 230 $	9 351 119 $

9 – DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les dépenses assumées par le gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

	1983	1982
Subventions	115 701 188 $	78 936 925 $
Intérêts sur emprunts moins les intérêts gagnés sur prêts – versements réguliers	8 407 340	10 069 151
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	311 590	30 753
Acquisitions d'immobilisations – programme de réaménagement foncier	2 885	8 205
Administration	9 745 230	9 351 119
	134 168 233	98 396 153
Moins : Recouvrements de dépenses	699 311	419 223
	133 468 922 $	97 976 930 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office du crédit agricole du Québec – financement forestier au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de l'Office du crédit agricole du Québec – financement forestier au 31 mars 1983 ainsi que ses revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 26 mai 1983.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	571 528 $	114 425 $
Débiteurs	9 249	7 328
Intérêts courus et échus	436 469	405 652
Prêts (note 3)	27 227 344	26 636 325
	28 244 590 $	27 163 730 $
PASSIF		
Dépôts des emprunteurs	11 939 $	3 005 $
Revenus perçus d'avance	10 233	12 386
Emprunt bancaire et intérêts courus		7 929 615
Obligations et intérêts courus (note 4)	10 202 521	
Dû au gouvernement du Québec (note 5)	18 019 897	19 218 724
	28 244 590 $	27 163 730 $

POUR L'OFFICE,

Camille G. MOREAU
J. Claude SIMONEAU

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 407 156 $	1 289 695 $
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	47 787	96 322
Recouvrements de dépenses	485	
	1 455 428	1 386 017
DÉPENSES		
Subventions (note 6)	735 092	712 238
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	1 987 469	2 109 664
Institution financière	1 180 346	1 136 687
Obligations	52 521	
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	253	819
Administration (note 7)	951 058	851 614
	4 906 739	4 811 022
Moins : dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 8)	3 498 699	3 520 508
	1 408 040	1 290 514
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (note 5)	47 388 $	95 503 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Acquisitions de matériel et d'équipement

Le coût des acquisitions de matériel et d'équipement est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits des différents ministères concernés, ne sont pas divulgués à l'état des revenus et dépenses.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

3 – PRÊTS

Le montant de ces prêts comprend des versements échus en capital de 79 840 $ au 31 mars 1983 (55 021 $ au 31 mars 1982).

4 – OBLIGATIONS

Des obligations d'une valeur nominale de 10 150 000 $ ont été émises au cours de l'exercice. Ces obligations, série « B » datées du 15 mars 1983 et échéant le 15 mars 1988, sont rachetables en tout ou en partie à leur valeur nominale à compter du 15 mars 1984 et sont garanties par le gouvernement du Québec. Elles portent intérêt à un taux annuel équivalent au taux préférentiel bancaire moins ⅜ de 1%, payable trimestriellement.

5 – DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Emprunts		
Solde au début de l'exercice	18 625 000 $	19 925 000 $
Remboursements	1 325 000	1 300 000
Solde à la fin de l'exercice	17 300 000	18 625 000
Intérêts sur emprunts	622 509	448 221
Avance pour fonds de roulement – sans intérêt	50 000	50 000
Excédent des revenus sur les dépenses		
Des exercices antérieurs	95 503	188 677
De l'exercice	47 388	95 503
	142 891	284 180
Remis au fonds consolidé du revenu	95 503	188 677
	47 388	95 503
	18 019 897 $	19 218 724 $

Les emprunts portent intérêt à des taux variant de 9,8% à 13,4%. Ils seront remboursés à même les sommes perçues à titre de remboursement des prêts consentis après avoir pourvu au remboursement des emprunts auprès d'institutions bancaires.

De plus, l'excédent annuel des revenus sur les dépenses doit être versé au Fonds consolidé du revenu dans les quatre-vingt-dix jours de la fin de chaque exercice financier.

6 – SUBVENTIONS

Cette dépense représente des remboursements équivalents à l'intérêt à cinq pour cent sur les sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses.

7 – ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration s'établissent comme suit :

	1983	1982
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	820 095 $	751 614 $
Services de transport et de communication	45 919	58 178
Services professionnels, administratifs et autres	43 098	1 713
Entretien et réparations	4 125	3 387
Loyers	9 351	6 958
Fournitures et approvisionnements	24 121	16 448
Matériel et équipement	3 974	11 126
Autres dépenses	375	2 190
	951 058 $	851 614 $

8 – DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les dépenses assumées par le gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

	1983	1982
Subventions	735 092 $	712 238 $
Intérêts sur emprunts moins intérêts sur prêts	1 813 180	1 956 656
Administration	950 912	851 614
	3 499 184	3 520 508
Moins : Recouvrements de dépenses	485	
	3 498 699 $	3 520 508 $

RADIO-QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Radio-Québec au 31 août 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du coût des émissions produites et diffusées et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Radio-Québec au 31 août 1982 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 21 janvier 1983.

RADIO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.1

BILAN
au 31 août 1982

	1982	1981
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôt à terme	2 857 641 $	1 062 965 $
Débiteurs	375 194	405 091
Solde de prix de vente	13 127	17 583
Émissions réalisées et en cours de production	6 130 177	3 871 327
Droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels et participations à des coproductions	5 302 473	7 738 676
Fournitures techniques et de production	685 656	512 123
Frais payés d'avance	149 680	158 707
	15 513 948	13 766 472
SOLDE DE PRIX DE VENTE – ÉQUIPEMENT	108 330	119 349
IMMOBILISATIONS (note 4)	15 068 886	9 694 463
BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION – ACQUISITION (note 5)	4 810 077	2 298 525
	35 501 241 $	25 878 809 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation		1 468 801 $
Emprunts auprès d'institutions financières	3 600 000 $	
Créditeurs et frais courus	4 765 305	4 270 952
Droits de télédiffusion et de distribution et participations à des coproductions	1 573 045	1 879 640
Revenu reporté – subvention du gouvernement du Québec (note 6)	9 173 693	10 033 000
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an	918 610	56 498
	20 030 653	17 708 891
DETTE À LONG TERME		
Obligations (note 7)	4 750 000	
Obligations découlant de contrats de location – acquisition (note 5)	3 681 751	1 817 973
	8 431 751	1 817 973
AVOIR DE RADIO-QUÉBEC		
Solde au début	6 351 945	4 768 506
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice	686 892	1 583 439
Solde à la fin	7 038 837	6 351 945
	35 501 241 $	25 878 809 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Lyse GOYETTE
Gérard BARBIN

RADIO-QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1982

DÉPENSES		
Coût des émissions diffusées		
Émissions produites et diffusées		22 684 659 $
Acquisitions et coproductions		
Droits de télédiffusion et de distribution	4 811 052 $	
Frais généraux	1 467 599	6 278 651
Coût de distribution		
Mise en ondes et réseau		5 662 661
Services à la programmation		3 430 284
Coût des émissions diffusées et de distribution		38 056 255
Administration		7 452 888
Frais financiers (note 8)		1 594 937
Total des dépenses (note 9)		47 104 080
REVENUS (note 10)		1 177 505
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS		45 926 575
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 6)		46 613 467
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE		686 892 $

ÉTAT DU COÛT DES ÉMISSIONS PRODUITES ET DIFFUSÉES
de l'exercice terminé le 31 août 1982

Émissions réalisées et en cours de production au 31 août 1981		3 871 327 $
Coûts de production de l'exercice		
Productions nationales	17 065 397 $	
Productions régionales	4 223 219	
Amortissement du matériel technique	663 943	
Frais généraux	2 990 950	24 943 509
		28 814 836
À déduire :		
Émissions réalisées et en cours de production au 31 août 1982		6 130 177
Coût des émissions produites et diffusées		22 684 659 $

RADIO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1982

	1982	1981 (note 12)
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice	686 892 $	1 583 439 $
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement :		
Amortissement des immobilisations	1 238 390	1 037 566
Gain sur dispositions d'immobilisations	(119 728)	
Fonds provenant des opérations	1 805 554	2 621 005
Émission d'obligations	5 600 000	
Obligations découlant de contrats de location-acquisitions	1 901 213	1 171 716
Produit des dispositions d'immobilisations	169 900	
Solde de prix de vente – équipement	11 019	13 127
	9 487 686	3 805 848
UTILISATION DES FONDS		
Acquisitions d'immobilisations	6 242 790	4 962 725
Acquisitions de biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition	2 931 747	1 773 137
Réduction de la dette à long terme	887 435	55 495
Augmentation du solde de prix de vente – équipement		21 076
	10 061 972	6 812 433
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT AU COURS DE L'EXERCICE	574 286	3 006 585
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT	3 942 419	935 834
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE À LA FIN	4 516 705 $	3 942 419 $

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION ET OBJET

Radio-Québec ou Société de radio-télévision du Québec, organisme constitué par loi spéciale, a principalement pour objet d'établir et d'exploiter une entreprise de radio-télévision éducative sur l'ensemble du territoire québécois et aussi d'établir, de posséder et d'exploiter un service de production de documents audio-visuels et de radio-télévision.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Radio-Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Fournitures techniques et de production

Les stocks et fournitures techniques et de production sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception des fournitures de conception visuelle dont le coût est déterminé selon la méthode de l'équipement successif.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au prix coûtant et incluent les coûts directs des fournitures et des services ainsi que la part des frais généraux et de main-d'oeuvre reliée à chaque émission. Le coût total d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels et participations à des coproductions

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où une autre base est spécifiée au contrat, la base suivante est utilisée :

70% pour la première diffusion;
30% pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux coproductions, la participation de la Société et les droits sont capitalisés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion.

suite de la note 2, colonne de droite

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant fondé sur la vie utile estimative des immobilisations comme suit :

Matériel roulant	5 ans
Matériel technique	10 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Réseau d'antennes :	
Bâtisse	33 ans
Matériel technique – réseau	10 ans
Antennes	15 ans
Modifications et additions aux aménagements et équipements de stations privées de télévision	14 ans (Durée de la convention)

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'oeuvre, les intérêts sur le financement temporaire et les frais généraux qui s'y rapportent.

Biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition

Tout actif enregistré aux livres en vertu des contrats de location-acquisition est amorti de la même façon que les immobilisations. Les obligations découlant de ces contrats sont inscrites à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Subvention du gouvernement du Québec

Radio-Québec comptabilise la subvention qui lui est votée par l'Assemblée nationale pour une année financière du gouvernement selon la répartition qui en est faite entre la période du 1er avril au 31 août et celle du 1er septembre au 31 mars.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

La contribution de Radio-Québec à titre d'employeur au régime de retraite de ses employés est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas reflétée à l'état des revenus et dépenses.

3 – RÉVISIONS D'ESTIMATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Société a révisé les taux d'amortissement des droits de télédiffusion et les taux d'imputation du coût de sa participation et des droits dans les coproductions afin de rapprocher davantage les coûts imputés aux opérations avec les coûts réels.

Les taux révisés ont eu pour effet d'augmenter la dépense d'amortissement de 1 374 403 $ et de diminuer d'autant l'excédent de l'exercice.

4 – IMMOBILISATIONS

	1982			1981
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel technique	5 694 003 $	4 361 633 $	1 332 370 $	1 479 091 $
Réseau d'antennes	4 321 721	1 637 057	2 684 664	3 002 891
Ameublement et agencement	1 122 667	857 022	265 645	315 780
Matériel roulant	33 445	6 641	26 804	22 372
Améliorations locatives	853 560	175 940	677 620	320 483
	12 025 396	7 038 293	4 987 103	5 140 617
Réseau d'antennes en cours d'établissement *	10 081 783		10 081 783	4 553 846
	22 107 179 $	7 038 293 $	15 068 886 $	9 694 463 $

* L'établissement du réseau d'antennes de Radio-Québec a été approuvé par le gouvernement et son coût est estimé à 17,2 millions $. Au cours de l'exercice, une partie des coûts encourus a été financée par une émission d'obligations de 5,6 millions $. Les modalités de financement du solde des coûts ne sont pas encore déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5 – BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1982			1981
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel technique	2 704 949 $	347 553 $	2 357 396 $	1 120 374 $
Réseau d'antennes	383 119	58 898	324 221	161 916
Ameublement et agencement	640 602	92 268	548 334	326 774
Matériel roulant	34 056	25 627	8 429	29 159
Équipement informatique	52 544	26 272	26 272	36 781
	3 815 270	550 618	3 264 652	1 675 004
Équipement en cours de financement	1 626 763	81 338	1 545 425	623 521
	5 442 033 $	631 956 $	4 810 077 $	2 298 525 $

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 août 1982 en vertu de tous les engagements découlant de baux ainsi que la valeur actualisée des obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Exercice financier	Contrats location-acquisition	Autres contrats de location	Total
1983	676 668 $	5 571 176 $	6 247 844 $
1984	667 940	3 708 512	4 376 452
1985	667 940	2 844 024	3 511 964
1986	667 940	2 530 462	3 198 402
1987	667 940	2 482 246	3 150 186
Par la suite jusqu'en 1997	3 317 782	7 625 465	10 943 247
Total des versements minimaux	6 666 210	24 761 885 $	31 428 095 $
Moins : montant représentant les intérêts calculés à des taux variant de 11,6% à 18,9%	2 915 849		
	3 750 361		
Moins : Versements à court terme	68 610		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	3 681 751 $		

6 – SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (Programme 7 du ministère des Communications)

		Exercice terminé le		
	Total	31 août 1983 (Premiers 7 mois)	31 août 1982	31 août 1981
Crédits 1980-1981				
Budget principal	36 158 500 $			
Budget réduit	500 000			
	35 658 500 $			20 592 458 $
Crédits 1981-1982				
Budget principal	43 600 000 $			
Budget supplémentaire	336 800			
	43 936 800 $		25 629 800 $	18 307 000
Crédits 1982-1983				
Budget principal	51 460 800 $			
Budget réduit	1 100 000			
	50 360 800 $	29 377 133 $	20 983 667	
Revenu de l'exercice selon la convention comptable			46 613 467	38 899 458
Montant encaissé au 31 août			55 787 160	48 932 458
Revenu reporté au 31 août			9 173 693 $	10 033 000 $

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

7 – OBLIGATIONS

Ces obligations seront remboursées à même la subvention accordée à cette fin par le gouvernement du Québec.

	1982
Obligations de série « A », 17,5%, échéant le 23 décembre 1996	5 600 000 $
Moins : Remboursement échéant en deçà d'un an	850 000
	4 750 000 $

Les remboursements pour les cinq prochains exercices s'effectueront comme suit :

1983	850 000 $
1984	300 000
1985	250 000
1986	250 000
1987	275 000

8 – FRAIS FINANCIERS

	1982	1981
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	832 699 $	651 278 $
Intérêts sur obligations	675 260	
Intérêts sur contrats de location-acquisition	546 286	213 077
	2 054 245	864 355
À déduire :		
Intérêts capitalisés au réseau d'antennes en cours d'établissement	459 308	233 007
	1 594 937 $	631 348 $

9 – DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	1982	1981
Traitements, salaires et avantages sociaux	25 755 303 $	23 030 496 $
Services de transport et de communication	3 078 880	2 618 868
Services professionnels, administratifs et autres	5 122 457	5 341 112
Loyers	4 996 913	3 939 678
Fournitures et approvisionnements	2 853 726	2 642 694
Droits de télédiffusion et de distribution	4 811 052	2 628 575
Amortissement des immobilisations	1 236 390	1 037 566
Gain sur dispositions d'immobilisations	(119 728)	
Mauvaises créances	31 000	51 868
Frais financiers	1 594 937	631 348
Autres		42 342
	49 362 930	41 964 549
À déduire :		
Émissions réalisées et en cours de production – Variation de l'exercice	2 258 850	3 871 327
	47 104 080 $	38 093 222 $

10 – REVENUS

	1982	1981
Ventes et services	857 200 $	492 137 $
Intérêts sur dépôts à terme, dépôts bancaires et autres dépôts	320 305	285 066
	1 177 505 $	777 203 $

11 – ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 30 septembre 1982, la Société a consenti au locateur de son siège social un prêt hypothécaire de 3 731 295 $. Ce prêt approuvé par le gouvernement porte intérêt au taux de 17% l'an et est remboursable selon les modalités suivantes : 3 031 295 $ en versements mensuels égaux échéant en 1997 et 700 000 $ en versements mensuels égaux échéant en 1991.

12 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1981 du bilan et de l'état de l'évolution de la situation financière ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation de 1982.

En raison des changements importants apportés à l'état des revenus et dépenses, les chiffres comparatifs de 1981 ne sont pas présentés.

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-0.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Raffinerie de sucre du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des résultats, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Raffinerie au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 26 août 1983.

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-0.1

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	1 998 148 $	175 175 $
Avances aux producteurs (note 3)	1 264 319	
Stocks (note 4)	6 042 416	1 273 547
Frais payés d'avance	375 469	97 784
	9 680 352	1 546 506
SUBVENTION À RECEVOIR (note 5)	1 414 950	5 946 960
FRAIS REPORTÉS	2 617 067	
IMMOBILISATIONS (note 6)	54 457 917	35 390 183
BIENS DÉTENUS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	5 943 405	
	74 113 691 $	42 883 649 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	380 598 $	10 336 $
Fournisseurs et frais courus	1 522 467	997 270
Versement sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 8)	250 000	
Versements sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	196 599	
	2 349 664	1 007 606
DETTE À LONG TERME (note 8)	38 983 432	22 992 000
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	5 616 982	
CRÉDIT REPORTÉ (note 9)	11 844 626	5 870 956
AVANCES – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		2 000 000
	58 794 704	31 870 562
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		
Autorisé : 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé : 180 000 actions	18 000 000	
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	(2 681 013)	11 013 087
	15 318 987	11 013 087
	74 113 691 $	42 883 649 $

POUR LA RAFFINERIE,

André MARIER
Jean-Marc KIROUAC

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	11 013 087 $	12 402 475 $
Émission de capital-actions (note 10)	11 000 000	
	13 087	12 402 475
Perte nette	2 694 100	1 389 388
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	(2 681 013)$	11 013 087 $

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
VENTES	4 420 450 $	8 449 309 $
COÛT DES VENTES	3 695 127	8 906 918
PROFIT BRUT (PERTE BRUTE)	725 323	(457 609)
AUTRES FRAIS		
Vente et expédition	405 196	86 236
Administration	997 930	804 500
Frais (revenus) financiers nets (note 11)	1 330 647	(225 208)
Amortissement des immobilisations (note 6)	685 650	266 251
	3 419 423	931 779
PERTE NETTE	2 694 100 $	1 389 388 $

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Dette à long terme	15 991 432 $	21 189 975 $
Subvention (note 5)	5 659 800	
Émission de capital-actions (note 10)	5 000 000	
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	6 000 000	
Produit de dispositions d'immobilisations (note 7)	6 000 000	1 600
	38 651 232	21 191 575
UTILISATION DES FONDS		
Perte nette	2 694 100	1 389 388
Amortissement des immobilisations (note 6)	(685 650)	(266 251)
Amortissement des frais reportés	(46 614)	
Crédit reporté (note 9)	97 767	76 004
Profit (perte) sur aliénations d'immobilisations	(2 180)	1 255
Fonds utilisés pour les opérations	2 057 423	1 200 396
Frais reportés	2 663 681	
Acquisitions d'immobilisations	20 755 322	21 727 808
Acquisitions d'immobilisations en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 7)	6 000 000	
Diminution de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	383 018	
	27 138 340	21 727 808
	31 859 444	22 928 204
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	6 791 788	(1 736 629)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	538 900	2 275 529
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	7 330 688 $	538 900 $

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La corporation constituée sous le nom de « Raffinerie de sucre de Québec » par lettres patentes du 7 juillet 1943, continue d'exister sous le nom de « Raffinerie de sucre du Québec » et est régie par les dispositions de la loi sur la Raffinerie de sucre du Québec, sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1982.

La Raffinerie a pour objets :

1° de fabriquer, de raffiner, de conditionner et de mettre en marché du sucre, de betterave ou autre, et des dérivés, succédanés ou sous-produits du sucre;

2° d'exercer toute activité industrielle, agricole, commerciale ou de recherche utile à la poursuite des objets mentionnés au paragraphe précédent.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Raffinerie ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

Sucre, au plus bas du coût et de la valeur de réalisation nette;
Sous-produits, à la valeur de réalisation nette;
Approvisionnements, au coût moyen;
Graines de semence, au coût.

Frais reportés

Les frais encourus pour la mise en marché du sucre raffiné sont reportés et sont amortis en fonction des quantités de sucre raffiné livrées au cours d'un exercice sur le total prévu des livraisons pour une période de six ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais indirects incluant les frais de démarrage applicables au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie. Il comprend également les intérêts imputés à ce programme en cours d'exécution.

L'aménagement des terrains, les bâtiments et le matériel roulant sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux constant sur la durée estimative de ces immobilisations. Les taux utilisés varient de 2% à 25%.

La machinerie et l'outillage sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement.

Biens détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition

Les actifs enregistrés aux livres en vertu du contrat de location-acquisition sont amortis de la même façon que les immobilisations. L'obligation découlant de ce contrat est inscrite à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Crédit reporté

L'aide gouvernementale eu égard au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie et le profit réalisé en vertu de la cession-bail de certaines immobilisations sont inscrits comme crédit reporté et virés à l'état des résultats au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

La contribution de la Raffinerie à titre d'employeur au régime de retraite de ses employés est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas reflétée à l'état des résultats.

Opérations de la division sucre raffiné

Les opérations de la Raffinerie comprennent celles de la division de mise en marché du sucre raffiné effectuées depuis décembre 1982 sous la raison sociale de « Société québécoise du sucre ».

3 – AVANCES AUX PRODUCTEURS

En vertu d'une entente intervenue avec la Régie des assurances agricoles du Québec, la Raffinerie a effectué les 10 décembre 1982 et 28 février 1983, des avances aux producteurs de betteraves sucrières garanties par cession de l'indemnité attribuée par la Régie en vertu du fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et payables les 28 février et 11 avril 1983. Ces avances ont complètement été remboursées en mai 1983.

4 – STOCKS

	1983	1982
Sucre	4 389 162 $	8 635 $
Sous-produits	551 257	502 103
Approvisionnements	796 616	416 356
Graines de semence	305 381	346 453
	6 042 416 $	1 273 547 $

5 – SUBVENTION À RECEVOIR

Le montant de 1 414 950 $ représente le solde à recevoir au 31 mars 1983 d'une subvention de 7 074 750 $ du gouvernement du Canada pour la modernisation et l'agrandissement de l'établissement de fabrication de sucre semi-raffiné.

6 – IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	1 267 217 $		1 267 217 $	279 704 $
Aménagement des terrains	2 382 388	263 871 $	2 118 517	17 530
Bâtiments	21 373 725	2 048 316	19 325 409	4 098 883
Machinerie, outillage et matériel roulant	35 336 240	4 246 976	31 089 264	4 279 938
	60 359 570	6 559 163	53 800 407	8 676 055
Programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie	657 510		657 510	26 714 128
	61 017 080 $	6 559 163 $	54 457 917 $	35 390 183 $

Le coût total du programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie, incluant le solde des coûts à encourir en 1983-1984 de 3,5 millions $, est estimé au 31 mars 1983 à 56,8 millions $. Au cours de l'exercice, certains actifs ayant trait au programme précité et dont les travaux sont complétés, ont été mis en exploitation commerciale. Le coût de ces actifs, soit 44,4 millions $, a été viré aux autres catégories d'immobilisations et amorti.

L'amortissement des immobilisations de l'exercice au montant de 686 650 $ inclut celui des biens détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition.

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

7 – CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les biens détenus en vertu du contrat de location-acquisition sont représentés par:

Machinerie et outillage	6 000 000 $
Amortissement accumulé	56 595
	5 943 405 $

Pour fins de financement, la Raffinerie a disposé de certaines immobilisations pour un prix de 6 millions $ et les a réacquises pour un même prix en vertu d'un contrat de type cession-bail.

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1983 en vertu du bail ainsi que la valeur actualisée de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition.

Exercice financier	
1984	1 004 105 $
1985	1 004 105
1986	1 004 105
1987	1 004 105
1988	1 004 105
Par la suite jusqu'en 1995	7 196 083
Total des versements minimaux	12 216 608
Moins: Montant représentant les intérêts	6 403 027
	5 813 581
Moins: Versements à court terme	196 599
Obligation découlant du contrat de location-acquisition	5 616 982 $

8 – DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Dettes relatives au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie		
Emprunt bancaire	36 916 000 $	19 161 000 $
Fournisseurs et frais courus	318 610	2 938 600
Retenues de garantie	519 184	792 852
Dû sur acquisition de terrain	79 638	99 548
	37 833 432	22 992 000
Autre dette	1 400 000	
Versement échéant en deçà d'un an	250 000	
	1 150 000	
	38 983 432 $	22 992 000 $

Les dettes relatives au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie sont considérées comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement par dette à long terme ou une émission de capital-actions.

9 – CRÉDIT REPORTÉ

	1983	1982
Aide gouvernementale au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie	6 998 746 $	5 946 960 $
Profit réalisé en vertu de la cession-bail de certaines immobilisations	4 943 647	
	11 942 393	5 946 960
Virement de l'exercice	97 767	76 004
	11 844 626 $	5 870 956 $

10 – CAPITAL – ACTIONS

Les actions de la Raffinerie sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Raffinerie est de 50 millions $. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1983, 180 000 actions ont été émises et payées:

a) 20 000 actions en paiement des avances de 2 millions $ du gouvernement du Québec;

b) 110 000 actions pour 11 millions $ à même les bénéfices non répartis de la Raffinerie au 31 mars 1982, en contrepartie des biens que lui a cédés le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

c) 50 000 actions émises au comptant pour une somme de 5 millions $ en octobre 1982.

Le gouvernement versera au cours de chacune des années financières 1983-1984 et 1984-1985, jusqu'à concurrence d'une somme de 9 000 000 $ et au cours de l'année financière 1985-1986, jusqu'à concurrence d'une somme de 3 000 000 $, pour un nombre équivalent d'actions entièrement acquittées de son capital social. Il peut de plus verser à la Raffinerie selon ses besoins, en un ou plusieurs versements et aux autres conditions qu'il détermine, une somme de 11 millions $ pour un nombre équivalent d'actions entièrement acquittées de son capital social. Le 4 avril 1983, 60 000 actions ont été émises au comptant pour une somme de 6 millions $.

11 – FRAIS (REVENUS) FINANCIERS NETS

	1983	1982
Intérêts sur emprunts et autres intérêts	4 651 500 $	2 059 045 $
Virement de crédit reporté (note 9)	(97 767)	(76 004)
Intérêts imputés au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie	(3 204 626)	(2 018 196)
Autres	(18 460)	(190 053)
	1 330 647 $	(225 208) $

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 28 février 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la réserve de stabilisation et l'état de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 28 février 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 6 mai 1983.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-4 et modifications

CERTIFICAT RELATIF À L'ÉVALUATION DE LA RÉSERVE ACTUARIELLE

Tel qu'exigé à l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile, j'ai procédé à l'évaluation du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, prévues au présent titre II de la Loi sur l'assurance automobile et découlant d'accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 28 février 1983. À mon avis, cette évaluation est basée sur des données dignes de foi, des hypothèses et des méthodes appropriées aux circonstances et conformes aux principes actuariels généralement reconnus. La réserve actuarielle s'établit, en date du 28 février 1983, à 1 342.4 millions $.

Jacques DALLAIRE, f.i.c.a.

Sillery, le 18 avril 1983.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4 et modifications

BILAN
au 28 février 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	7 540	5 156
Contributions à recevoir	6 272	18 329
Dû par le Fonds d'indemnisation automobile du Québec	1 210	1 009
Revenus de placements courus et à recevoir	29 662	22 036
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	24 313	49 193
Dépôts à terme	10 000	75 000
Dépôts à participation (note 3)	1 545 506	1 163 999
Frais de mise en oeuvre – au coût non amorti		1 551
Autres éléments d'actif	1 193	1 386
	1 625 696	1 337 659
PASSIF ET RÉSERVE		
Fournisseurs et frais courus	15 759	10 874
Dû au gouvernement du Québec	3 507	14 876
Contributions reportées (note 4)	119 260	124 759
Obligations envers les victimes – Réserve actuarielle (note 5)	1 342 400	991 800
	1 480 926	1 142 309
Réserve de stabilisation	144 770	195 350
	1 625 696	1 337 659

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Claudine SOTIAU, présidente et directrice générale
Jacques DESMEULES, vice-président

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 28 février 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
REVENUS		
Contributions		
Immatriculation	288 162	257 530
Permis de conduire	67 983	61 634
Taxe sur les carburants (note 7)		21 890
Revenus de placements	180 538	129 829
Autres	118	344
	536 801	471 227
Moins : Contribution au Fonds d'indemnisation automobile du Québec	1 142	1 120
	535 659	470 107
DÉPENSES		
Indemnités versées		
Remplacement du revenu	80 059	65 468
Décès	18 181	13 938
Autres	41 534	34 606
	139 774	114 012
Frais d'administration (note 8)	96 012	86 983
Frais imputés (note 8)	147	62 898
	95 865	24 085
Augmentation de la réserve actuarielle	317 800	283 000
	553 439	421 097
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(17 780)	49 010

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
de l'exercice terminé le 28 février 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus	(17 780)	49 010
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des frais de mise en oeuvre	1 551	1 551
Augmentation de la réserve actuarielle	317 800	283 000
Fonds provenant des opérations	301 571	333 561
Augmentation des éléments du passif		
Fournisseurs et frais courus	4 885	3 715
Diminution des éléments d'actif		
Contributions à recevoir	12 057	45 514
Autres éléments d'actif	193	109
	318 706	382 899
UTILISATION DES FONDS		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	(24 880)	28 774
Dépôts à terme	(65 000)	28 000
Dépôts à participation	381 507	332 333
	291 627	389 107
Augmentation des éléments d'actif		
Dû par le Fonds d'indemnisation automobile du Québec	201	1 345
Revenus de placements courus et à recevoir	7 626	7 260
Diminution des éléments du passif		
Dû au gouvernement du Québec	11 369	(18 494)
Contributions reportées	5 499	8 927
	316 322	388 145
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	2 384	(5 246)
SOLDE AU DÉBUT	5 156	10 402
SOLDE À LA FIN	7 540	5 156

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSERVE DE STABILISATION
de l'exercice terminé le 28 février 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982
Solde au début	195 350	120 640
Excédent des dépenses sur les revenus	(17 780)	49 010
Redressement de la réserve actuarielle d'exercices antérieurs (note 6)	(32 800)	25 700
Solde à la fin	144 770	195 350

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Régie de l'assurance automobile du Québec a été instituée en corporation au sens du Code civil le 1er mars 1978. Elle a pour fonctions :

a) d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;

b) d'administrer le Fonds d'indemnisation automobile du Québec;

c) d'appliquer le Code de la sécurité routière relativement à l'immatriculation des véhicules routiers et à la délivrance des permis, et

d) de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers sur la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés.

2 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

b) Immobilisations

Les achats d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

c) Réserve actuarielle

La réserve actuarielle correspond :

1. pour les demandes produites et acceptées, à la valeur capitalisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités;
2. pour les demandes à l'étude ou non encore produites, à la valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront;
3. pour les frais de gestion futurs, à la valeur estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités.

3 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Au 28 février 1983, la Régie détient 2 061 102 unités de dépôts à participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque trimestre. Basée sur la valeur unitaire de réalisation au 31 décembre 1982, la valeur de réalisation des dépôts à participation détenus est estimée à 1 649 108 000 $.

4 – CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Ce montant représente les contributions versées avant le 1er mars 1983 par les propriétaires d'automobiles et par les conducteurs d'automobiles pour les exercices se terminant après le 28 février 1983, ainsi que les notes de crédit émises et non encore appliquées ou remboursées.

5 – OBLIGATIONS ENVERS LES VICTIMES – RÉSERVE ACTUARIELLE

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Demandes produites et acceptées :		
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	1 167 300	844 900
Demandes à l'étude ou non encore produites :		
Valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront	106 300	92 300
Frais de gestion futurs :		
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	68 800	54 600
	1 342 400	991 800

6 – REDRESSEMENT DE LA RÉSERVE ACTUARIELLE D'EXERCICES ANTÉRIEURS

Les modifications apportées aux hypothèses actuarielles retenues lors de l'évaluation de la réserve actuarielle du 28 février 1982 ont augmenté cette dernière de 32 800 000 $ et la réserve de stabilisation a été diminuée d'autant (1982 : diminution de la réserve actuarielle de 25 700 000 $).

Ces modifications qui n'ont pas été appliquées rétroactivement, découlent de nouvelles données statistiques accumulées au cours du présent exercice financier.

7 – TAXE SUR LES CARBURANTS

À compter du 1er mars 1982 et en conformité avec la Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives (1982, chapitre 59), la Régie ne bénéficie plus des revenus provenant de la taxe sur les carburants.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

8 – FRAIS D'ADMINISTRATION

À compter du présent exercice et en conformité avec la Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives (1982, chapitre 59), la Régie assume les frais requis pour l'application du Code de la sécurité routière et la promotion de la sécurité routière.

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Frais de perception des contributions	5 585	10 705
Frais de services		
Gouvernement du Québec		1 458
Régie de l'assurance-maladie du Québec	653	796
Traitements et charges sociales	52 782	47 442
Frais de déplacement	1 203	1 060
Location de locaux et d'équipement	7 140	5 338
Ameublement, équipement et frais d'entretien	3 571	1 451
Frais de transport et de communication	5 125	3 846
Information et publicité	1 781	1 031
Services administratifs et professionnels	5 934	4 349
Honoraires et frais des experts en sinistres pour l'aide à l'accidenté	300	293
Services informatiques	5 976	1 571
Impressions, fournitures de bureau et autres dépenses	4 141	4 367
Mauvaises créances	70	1 705
Amortissement des frais de mise en oeuvre	1 551	1 551
	96 012	86 963

9 – LOCATION DE LOCAUX

Au 28 février 1983, les engagements minimaux en vertu de baux à long terme se répartissent comme suit:

	(MILLIERS $)
1984	4 794
1985	3 564
1986	2 985
1987	1 651
1988	1 278
1989 et exercices subséquents	2 701
	16 973

10 – ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

La Régie est substituée au Fonds d'indemnisation automobile du Québec depuis le 1er mars 1983 et en acquiert les droits et en assume les obligations (1982, chapitre 59).

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNISATION AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-25

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation automobile du Québec au 28 février 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de la réserve générale de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 28 février 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 6 mai 1983.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNISATION AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-25

CERTIFICAT RELATIF À L'ÉVALUATION DE LA RÉSERVE ACTUARIELLE

Tel qu'exigé à l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile, j'ai procédé à l'évaluation du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, prévues au titre IV et à l'article 202 de la Loi sur l'assurance automobile et découlant d'accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 28 février 1983. À mon avis, cette évaluation est basée sur des données dignes de foi, des hypothèses et des méthodes appropriées aux circonstances et conformes aux principes actuariels généralement reconnus. La réserve actuarielle s'établit, en date du 28 février 1983, à 6 706 000 $.

Jacques DALLAIRE, f.i.c.a.

Sillery, le 15 avril 1983.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNISATION AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-25

BILAN
au 28 février 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	1 653 612 $	
Revenus de placements courus et à recevoir	156 198	145 622 $
Créances (note 3)	67 166 098	70 964 046
Moins provision pour créances douteuses	(67 166 098)	(70 964 046)
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	1 613 313	3 771 492
Dépôts à terme	4 000 000	7 000 000
Dépôts à participation (note 4)	2 327 975	2 327 975
Frais de réorganisation – au coût non amorti		38 104
	9 751 098 $	13 283 193 $
PASSIF ET RÉSERVE		
Chèques en circulation moins encaisse		48 896 $
Fournisseurs et frais courus	37 158 $	70 229
Dû à la Régie de l'assurance automobile du Québec	1 209 520	1 008 560
Dépôts en anticipation de jugements	201 258	290 931
Obligations envers les prestataires – Réserve actuarielle (note 5)	6 706 000	8 407 000
	8 153 936	9 825 616
Réserve générale	1 597 162	3 457 577
	9 751 098 $	13 283 193 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Claudine SOTIAU, présidente et directrice générale
Jacques DESMEULES, vice-président

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNISATION AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSERVE GÉNÉRALE
de l'exercice terminé le 28 février 1983

	1983	1982
Solde au début	3 457 577 $	3 253 178 $
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 860 415)	204 399
Solde à la fin	1 597 162 $	3 457 577 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNISATION AUTOMOBILE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 28 février 1983

	1983	1982
REVENUS		
Contribution de la Régie de l'assurance automobile du Québec (note 6)	1 142 128 $	1 119 888 $
Revenus de placements	1 377 862	2 027 953
	2 519 990	3 147 841
DÉPENSES		
Prestations versées pour dommages corporels et matériels (note 7)	4 721 996	6 825 309
Frais d'administration		
Services administratifs rendus par la Régie de l'assurance automobile du Québec (note 8)	54 573	60 324
Traitements et charges sociales	876 264	860 194
Frais de déplacement	15 670	8 373
Location de locaux et d'équipement	115 917	148 503
Ameublement, équipement et frais d'entretien	6 342	15 560
Frais de transport et de communication	60 555	50 529
Information et publicité	749	5 409
Honoraires professionnels	141 633	124 201
Services informatiques	33 434	19 096
Amortissement des frais de réorganisation	38 104	38 104
Impressions, fournitures de bureau et autres dépenses	16 168	19 840
	1 359 409	1 350 133
	6 081 405	8 175 442
Diminution de la réserve actuarielle (note 9)	1 701 000	5 232 000
	4 380 405	2 943 442
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(1 860 415)$	204 399 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNISATION AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION ET MANDAT

Le Fonds d'indemnisation automobile du Québec constitué par la Loi sur l'assurance automobile du Québec est tenu de satisfaire:

a) conformément à la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile (L.R.Q., chapitre I-5), aux demandes d'indemnités non satisfaites découlant d'accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978, et

b) conformément à la Loi sur l'assurance automobile du Québec, aux demandes d'indemnités résultant des accidents survenus depuis le 1er mars 1978.

2 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Créances

La provision pour créances douteuses est équivalente aux montants recouvrables des prestations payées. Les montants perçus au cours de l'exercice sont imputés aux opérations en réduction du coût des prestations.

b) Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

c) Immobilisations

Les achats d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

d) Obligations envers les prestataires – Réserve actuarielle

Les obligations envers les prestataires, à la fin de l'exercice financier, correspondent à l'évaluation actuarielle du montant nécessaire au paiement de toutes les demandes d'indemnités présentes et futures ainsi que de la valeur actuelle estimative des frais de gestion futurs nécessaires au paiement des prestations découlant d'accidents survenus avant cette date, et déduction faite de la valeur actualisée des recouvrements.

3 – CRÉANCES

	1983	1982
Solde au début	70 964 046 $	75 933 066 $
Nouvelles créances	6 343 105	7 994 651
	77 307 151	83 927 717
Recouvrements	3 299 443	3 600 230
Radiations	6 841 610	9 363 441
	10 141 053	12 963 671
Solde à la fin	67 166 098 $	70 964 046 $

4 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Au 28 février 1983, le Fonds détient 2 685 unités de dépôts à participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque trimestre. Basée sur la valeur unitaire de réalisation au 31 décembre 1982, la valeur de réalisation des dépôts à participation détenus est estimée à 2 148 300 $.

5 – OBLIGATIONS ENVERS LES PRESTATAIRES – RÉSERVE ACTUARIELLE

	Accidents survenus			
			Total	
	Avant le 1er mars 78	Depuis le 1er mars 78	1983	1982
Provision pour demandes produites et acceptées	(2 287 000)$	1 070 000 $	(1 217 000)$	47 000 $
Provision pour demandes à l'étude ou non encore produites	3 343 000	1 104 000	4 447 000	5 140 000
Provision pour frais de gestion futurs	3 349 000	127 000	3 476 000	3 220 000
	4 405 000 $	2 301 000 $	6 706 000 $	8 407 000 $

Le solde débiteur de 2287 000 $ s'explique par l'excédent de la valeur actualisée des recouvrements sur la provision pour demandes produites et acceptées.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNISATION AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

6 – FINANCEMENT

Le paiement des obligations découlant des accidents survenus avant le 1er mars 1978 est effectué à même les éléments d'actif acquis à cette date.

La Régie de l'assurance automobile du Québec pourvoit les sommes requises pour le paiement des prestations découlant d'accidents survenus depuis le 1er mars 1978 ainsi que des frais d'administration, déduction faite de la partie afférente des revenus de placements.

7 – PRESTATIONS VERSÉES POUR DOMMAGES CORPORELS ET MATÉRIELS

	Accidents survenus			
			Total	
	Avant le 1er mars 78	Depuis le 1er mars 78	1983	1982
Prestations payées	5 674 060 $	874 503 $	6 548 563 $	8 744 174 $
Intérêts versés	1 106 016	4 052	1 110 068	1 239 046
Honoraires professionnels et autres déboursés	185 434	177 374	362 808	442 319
	6 965 510	1 055 929	8 021 439	10 425 539
Recouvrements	3 275 007	24 436	3 299 443	3 600 230
	3 690 503 $	1 031 493 $	4 721 996 $	6 825 309 $

8 – SERVICES ADMINISTRATIFS RENDUS PAR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Les services administratifs rendus par la Régie de l'assurance automobile du Québec totalisent 146 695 $, dont 54 573 $ sont regroupés sous cette rubrique, le solde étant réparti à d'autres catégories de dépenses.

9 – DIMINUTION DE LA RÉSERVE ACTUARIELLE

	1983	1982
Accidents survenus avant le 1er mars 1978	1 802 000 $	5 224 000 $
Accidents survenus depuis le 1er mars 1978	(101 000)	8 000
	1 701 000 $	5 232 000 $

10 – ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

La Régie de l'assurance automobile est substituée au Fonds d'indemnisation automobile depuis le 1er mars 1983 et en acquiert les droits et en assume les obligations (1982, chapitre 59).

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-26

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 28 mars 1983.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-26

BILAN
au 31 décembre 1982

	1982	1981 (note 9)
ACTIF		
Encaisse	2 528 432 $	5 238 583 $
Primes à recevoir et autres débiteurs	2 036 634	45 921
Avances à des institutions inscrites (note 3)	26 029 174	59 677 072
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts assurés (note 4)	6 999 790	4 773 783
	37 594 030 $	69 735 359 $
PASSIF		
Emprunts (note 5)	33 700 000 $	63 820 000 $
Intérêts courus sur emprunts	308 972	4 752 476
Créditeurs		19 393
	34 008 972	68 591 869
AVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Primes de l'exercice	3 106 930	
Déficit (Revenus accumulés)	521 872	(143 490)
	3 585 058	1 143 490
	37 594 030 $	69 735 359 $

Éventualités (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean-Marie BOUCHARD
Victor P. GUERCI

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981 (note 9)
REVENUS		
Intérêts sur avances à des institutions inscrites	5 136 794 $	4 670 390 $
Intérêts sur dépôts et autres créances	771 900	417 049
	5 908 694	5 087 439
DÉPENSES		
Intérêts sur emprunts	6 601 384	5 282 409
Frais d'administration (note 6)	223 121	245 148
Autres	4 072	11 125
	6 828 577	5 538 682
Moins : Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec	223 121	245 148
	6 605 456	5 293 534
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	696 762	206 095
REVENUS ACCUMULÉS AU DÉBUT	143 490	331 844
	553 272	125 749
Diminution des provisions pour pertes	31 400	17 741
DÉFICITS (REVENUS ACCUMULÉS) À LA FIN	521 872 $	(143 490)$

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – OBJET ET FINANCEMENT

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts, garantit à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement de ce dépôt à échéance en capital et intérêt, jusqu'à concurrence d'une somme de 20 000 $. Selon une décision du Conseil des ministres du 26 janvier 1983, un projet de loi doit être soumis au Parlement d'ici les prochains mois en vue de porter cette garantie à 60 000 $ à compter du 17 janvier 1983 pour les dépôts dans les institutions inscrites à la Régie à cette date.

Le Gouvernement verse à la Régie, sous certaines conditions, les sommes nécessaires à la constitution de réserves adéquates pour couvrir les risques assumés par la Régie. De plus, le Gouvernement peut faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $

Depuis avril 1982, la Régie exige des institutions inscrites une prime pour les fins de la garantie de leurs dépôts.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes assurées que celles-ci ont en dépôt au 31 mars de chaque année et sont inscrites à l'avoir du fonds d'assurance-dépôts.

Enregistrement des pertes

Les provisions pour pertes, basées sur des cas spécifiques, résultant d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants ou encore d'interventions spéciales, sont enregistrées aussitôt que ces pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. Les pertes sont inscrites aux revenus accumulés ou au déficit, selon le cas.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Les frais d'administration de la Régie sont assumés par le gouvernement du Québec et payés à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

Les dépenses d'administration sont comptabilisées selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec.

La portion des traitements de certains gestionnaires du ministère des Institutions financières et Coopératives ainsi que des frais de ses services d'inspection et d'enquête, afférente au régime de l'assurance-dépôts ainsi que le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui des services de soutien, tel que service téléphonique et allocation d'espaces, assumés par d'autres ministères, ne sont pas compris dans les dépenses rapportées aux états financiers de la Régie.

3 – AVANCES À DES INSTITUTIONS INSCRITES

Ces avances au 31 décembre 1982 se composent comme suit :

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, ne portant pas intérêt et remboursable en 1986	6 400 000 $
Fédération des caisses d'entraide économique du Québec Garanties par le transfert de 10 000 unités de son fonds d'obligations dont la valeur comptable au 31 décembre 1982 s'élevait à 8 700 000 $	
Avances	3 021 975
Intérêts courus	1 934 091
	4 956 066 *
Société d'entraide économique Ces avances consenties à 12 sociétés sont garanties en totalité ou en partie par des unités du fonds d'obligations de la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec	
Avances	12 578 511
Intérêts courus	2 094 597
	14 673 108 *
	26 029 174 $

* Ces avances, remboursables sur demande, portent intérêt au taux préférentiel bancaire plus ¼ de 1%.

4 – RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS ASSURÉS

En vertu de son droit de subrogation, la Régie croit pouvoir recouvrer les sommes suivantes des remboursements qu'elle a effectués aux déposants d'institutions inscrites.

	1982	1981
Réclamations	7 552 910 $	5 356 783 $
Provision pour pertes	553 120	583 000
	6 999 790 $	4 773 783 $

Au cours des années subséquentes, la Régie peut être appelée à payer des sommes additionnelles à l'égard du solde de 10 500 000 $ de dépôts assurés de ces mêmes institutions.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5 – EMPRUNTS

	1982	1981
Caisse centrale Desjardins du Québec		
Échéant le 1er juillet 1983, renouvelable d'année en année, portant intérêt au taux préférentiel bancaire. Le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec	22 500 000 $	
Gouvernement du Québec		
Échéant en 1986 et ne portant pas intérêt	6 400 000	6 400 000 $
Acquitté en 1982		25 220 000
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec		
Échéant le 28 mai 1983, renouvelable d'année en année et portant intérêt au taux préférentiel bancaire. Le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec	4 800 000	2 200 000
Société d'assurance-dépôts du Canada		30 000 000
	33 700 000 $	63 820 000 $

6 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1982	1981
Traitements et allocations	203 719 $	227 692 $
Autres frais	19 402	17 456
	223 121 $	245 148 $

7 – DÉPÔTS ASSURÉS

Les dépôts assurés par la Régie, selon les rapports annuels soumis par les institutions inscrites pour leur exercice terminé entre juillet 1981 et juin 1982 s'élevaient à 15,6 milliards $ (1981 – 13,5 milliards $).

8 – ÉVENTUALITÉS

Le Prêt Hypothécaire

Le 1er mars 1983, la Cour suprême a refusé l'appel interjeté du jugement de la Cour d'appel du 14 janvier 1983 et par conséquent, l'ordonnance de liquidation du 29 octobre 1980, rendue par la Cour supérieure, est devenue exécutoire. Le Prêt Hypothécaire sera donc liquidé en conformité avec les dispositions de la Loi concernant la liquidation des compagnies insolvables (S.R.C. 1970, chapitre W-10).

La Régie sera donc appelé à rembourser jusqu'à concurrence de 20 000 $ par déposant, en capital et intérêt, les dépôts qui n'étaient pas encore échus mais qui le sont devenus à la suite de ce jugement de la Cour suprême. Au 1er mars 1983, les intérêts cessent de courir.

Aucune provision pour perte n'a été pourvue pour les sommes que la Régie sera appelée à rembourser à compter du 1er janvier 1983.

La Compagnie Crown Trust

Cette compagnie de fiducie ontarienne a été l'objet d'une prise de possession, le 7 janvier 1983, par le gouvernement de l'Ontario, en vertu des dispositions de la Loi régissant les compagnies de fiducie et de prêts. La compagnie opérait dans la province de Québec en vertu d'un permis émis par la Régie.

La Compagnie Central Trust, selon les termes d'une entente intervenue le 7 février 1983, entre La Compagnie Crown Trust, La Compagnie Central Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada et The Registrar under the Loan and Trust Corporations Act (Ontario) a été désignée pour administrer pendant une période de cinq ans les opérations de La Compagnie Crown Trust. Le contrat de gestion prévoit la possibilité pour Central Trust d'acquérir, à certaines conditions, des actifs de Crown Trust. Toute perte pouvant survenir de la réalisation de certains actifs de la Compagnie Crown Trust sera supportée par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Comme une partie des dépôts de Crown Trust est garantie par la Régie (les dépôts de 20 000 $ et moins reçus dans la province de Québec), une entente est à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada pour le partage de la perte. Un estimé de cette perte prévue par la Régie relativement à Crown Trust ne peut être établi tant que la liquidation des actifs de Crown Trust par Central Trust ne sera pas rendue à un stade plus avancé.

9 – CHIFFRES COMPARATIFS

La Régie a modifié de façon importante la présentation des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1982, particulièrement en ce qui concerne l'avoir du fonds d'assurance-dépôts. Les chiffres de 1981 donnés pour fins de comparaison ont été reclassés afin de les rendre conformes à cette nouvelle présentation.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-5

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état du coût et du financement des programmes administrés par la Régie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de la Régie au 31 mars 1983 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 10 juin 1983.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-5

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	7 483	2 849
Contributions à recevoir du Fonds des services de santé	121 405	196 784
Frais à récupérer:		
Programme d'assistance-maladie	21 791	10 598
Autres programmes	16 057	1 309
Diverses créances	2 408	2 539
Immeuble du siège social (note 3)	17 823	18 068
	186 967	232 147
PASSIF		
Chèques en circulation	22 376	21 934
Services assurés à payer	139 808	186 562
Divers créditeurs et frais courus	6 960	5 583
Emprunt hypothécaire (note 3)	17 823	18 068
	186 967	232 147

POUR LA RÉGIE,

J. Auguste MOCKLE
Paul DESJARDINS

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

(MILLIERS $)

	Régime d'assurance-maladie	Assistance-maladie	Autres programmes	Total 1983	Total 1982 (note 6)
COÛT DES PROGRAMMES					
Services médicaux	919 216		51 226	970 442	947 451
Services optométriques	22 744	2 519		25 263	25 148
Services dentaires	60 674	33 637		94 311	118 955
Médicaments et services pharmaceutiques	105 204	45 149		150 353	152 593
Prothèses	9 666	2 912		12 578	12 038
Bourses et primes	3 417			3 417	2 408
Services hospitaliers (note 4)			97 931	97 931	69 517
	1 120 921	84 217	149 157	1 354 295	1 328 110
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers			2 764	2 764	3 050
	1 120 921	84 217	146 393	1 351 531	1 325 060
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 5)	47 453	4 365	1 605	53 423	49 201
	1 168 374	88 582	147 998	1 404 954	1 374 261
SOURCES DE FINANCEMENT					
Fonds des services de santé	1 162 621			1 162 621	1 173 435
Gouvernement du Québec		88 582	135 320	223 902	191 545
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 4)			12 678	12 678	2 119
Intérêts sur dépôts et placements	1 725			1 725	4 027
Recouvrements des tiers	466			466	490
Autres	3 562			3 562	2 645
	1 168 374	88 582	147 998	1 404 954	1 374 261

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Régie, corporation constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a pour fonctions d'administrer le régime d'assurance-maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre, entre autres, le programme d'assistance-maladie du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le programme de rémunération des médecins résidents et des internes du ministère de l'Éducation ainsi que les parties suivantes de programmes du ministère des Affaires sociales: le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec et la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des tiers responsables, des résidents des autres provinces et des ressortissants étrangers.

Le financement du régime de l'assurance-maladie s'effectue à même le Fonds des services de santé qui est constitué de la contribution des employeurs et des sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu et selon les besoins de la Régie.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers et des contributions des ressortissants étrangers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Le montant des services assurés en vertu de la loi sur l'assurance-maladie imputé au coût des programmes d'assurance-maladie et d'assistance-maladie, comprend la valeur des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril. Les dépenses relatives aux autres programmes sont comptabilisées lors de leur déboursé.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant et l'amortissement correspond à la partie de l'emprunt hypothécaire remboursée au cours de l'exercice. Les acquisitions d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

3 – IMMEUBLE DU SIÈGE SOCIAL ET EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Coût de l'immeuble	18 537	18 537
Amortissement accumulé	714	469
	17 823	18 068

Pour financer l'acquisition de l'immeuble du siège social, la Régie a contracté un emprunt hypothécaire de 18 536 894 $, composé d'une part d'un montant de 15 169 684 $ au taux de 10¾% et d'autre part d'un montant de 3 367 210 $ au taux de 11,4%, remboursable par versements mensuels de 175 149 $ comprenant capital et intérêts sur une période de 23 ans et 7 mois et sujet à une première clause de rappel en juillet 1983. Le remboursement de cet emprunt est garanti par le gouvernement du Québec.

4 – SERVICES HOSPITALIERS

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Services hospitaliers rendus hors du Québec à ses résidents	85 253	67 398
Services hospitaliers rendus au Québec aux résidents des autres provinces	12 678	2 119
	97 931	69 517

5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Traitements et avantages sociaux	36 188	34 430
Locaux, équipement et ameublement	7 820	6 445
Fournitures et approvisionnements	2 559	2 306
Services de transport et de communication	2 927	2 455
Intérêts sur emprunt hypothécaire	1 855	1 879
Services professionnels et autres	1 828	1 464
Amortissement de l'immeuble du siège social	246	222
	53 423	49 201

6 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1982 de l'état du coût et financement des programmes administrés par la Régie ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de 1983.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

LR.Q., c. A-30

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir du fonds d'assurance-récolte et l'état des revenus et dépenses et du déficit du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 8 juillet 1983.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-30

FONDS D'ASSURANCE

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Encaisse	1 044 198 $	486 697 $
Dû par le fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	4 858 701	
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et intérêts courus	7 037 611	10 137 209
	12 940 510 $	10 623 906 $
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Débiteurs	2 798 $	240 030 $
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	14 224 021	11 669 220
Avances aux assurés (note 4)	16 630 230	611 393
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et intérêts courus	12 371	13 522 266
	30 869 420 $	26 042 909 $
PASSIF		
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	438 215 $	431 400 $
Cotisations des assurés perçues d'avance	3 800 484	2 127 012
	4 238 699	2 558 412
Avoir du fonds	8 701 811	8 065 494
	12 940 510 $	10 623 906 $
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Chèques en circulation moins encaisse	3 194 631 $	2 638 019 $
Créditeurs		38 350
Dû au fonds d'assurance-récolte	4 858 701	
Provision pour compensations aux assurés	9 888 271	15 331 500
Cotisations et contribution non gagnées	27 813 876	22 549 024
	45 755 479	40 556 893
Déficit du fonds	14 886 059	14 513 984
	30 869 420 $	26 042 909 $

POUR LA RÉGIE,

Jacques BRULOTTE
Magella LECLERC

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Cotisations des assurés	6 189 640 $	5 100 000 $
Contribution du gouvernement du Québec	6 189 640	5 100 000
	12 379 280	10 200 000
Intérêts sur dépôts	2 260 082	1 913 201
	14 639 362	12 113 201
DÉPENSES		
Indemnités et compensations	14 003 045	7 007 135
Frais d'administration (note 3)	5 641 728	4 545 701
	19 644 773	11 552 836
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	5 641 728	4 545 701
	14 003 045	7 007 135
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	636 317	5 106 066
AVOIR DU FONDS AU DÉBUT	8 065 494	2 959 428
AVOIR DU FONDS À LA FIN	8 701 811 $	8 065 494 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Cotisations des assurés	12 506 295 $	6 922 820 $
Contribution du gouvernement du Québec	25 012 590	13 845 640
	37 518 885	20 768 460
Intérêts sur dépôts	1 385 627	2 714 164
	38 904 512	23 482 624
DÉPENSES		
Compensations aux assurés	39 276 587	41 157 348
Frais d'administration (note 3)	995 599	915 163
	40 272 186	42 072 511
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	995 599	915 163
	39 276 587	41 157 348
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	372 075	17 674 724
DÉFICIT (AVOIR) DU FONDS AU DÉBUT	14 513 984	(3 160 740)
DÉFICIT DU FONDS À LA FIN	14 886 059 $	14 513 984 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des assurances agricoles du Québec, corporation au sens du code civil, a pour objet d'administrer l'assurance-récolte et les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le gouvernement.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte garantit aux cultivateurs un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des exploitants et une contribution du même montant de la part du gouvernement doivent servir à créer un fonds d'assurance, qui à long terme, permettra de payer des indemnités garanties par contrat.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des adhérents aux régimes et la contribution du gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance qui doit permettre à long terme le paiement aux adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Frais d'administration

Les frais d'administration de la Régie sont assumés par le gouvernement du Québec et payés à même les sommes accordées annuellement à cette fin par le Parlement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas représentés aux états des revenus et dépenses et de l'avoir ou du déficit des fonds d'assurance.

Le coût des acquisitions de biens en capital est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Cotisations, contribution et compensations aux assurés – assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les cotisations et la contribution des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles sont comptabilisées dans l'exercice financier au cours de lequel se termine, et ce pour chaque régime, l'année d'assurance et/ou la période de la fixation des prix utilisés pour compensation. Les cotisations et contribution perçues des régimes finissant après le 31 mars sont montrées au bilan comme «cotisations et contribution non gagnées» et les compensations versées d'avance comme «avances aux assurés».

3 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1983	1982
Fonds d'assurance-récolte		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	2 390 712 $	1 994 381 $
Services de transport et de communication	225 151	216 252
Services professionnels, administratifs et autres	2 780 381	2 131 975
Entretien et réparations	21 351	6 615
Loyers	47 615	36 611
Fournitures et approvisionnements	82 244	60 064
Matériel et équipement	88 620	92 624
Autres dépenses	5 654	7 179
	5 641 728 $	4 545 701 $
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	421 890 $	482 731 $
Services de transport et de communication	39 733	78 834
Services professionnels, administratifs et autres	490 655	321 434
Entretien et réparations	3 768	
Loyers	8 403	2 945
Fournitures et approvisionnements	14 513	18 437
Matériel et équipement	15 639	10 782
Autres dépenses	998	
	995 599 $	915 163 $

4 – EXCÉDENT PRÉVU DES DÉPENSES SUR LES REVENUS (OU DÉFICIT PRÉVU) POUR CERTAINS RÉGIMES D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR L'EXERCICE 1983-1984

Régime*	Période de la fixation des prix pour compensation	Revenus (Cotisations et contribution non gagnées au 31 mars 1983)	Dépenses prévues Compensations prévues aux assurés			Déficit prévu en 1983-1984 **
			Avances aux assurés au 31 mars 1983	Solde prévu à verser	Montant prévu	
Producteurs de pommes de terre	Du 15-08-82 au 31-05-83	4 221 914 $	3 390 270 $	3 000 000 $	6 390 270 $	2 168 356 $
Producteurs de maïs-grain	Du 01-10-82 au 30-09-83	4 628 887	10 275 415	4 750 000	15 025 415	10 396 528
Producteurs de céréales	Du 01-08-82 au 31-07-83	234 337	450 811	750 000	1 200 811	966 474
Producteurs de betteraves sucrières	Période de vente de la récolte de l'exercice financier en cours	536 440	2 513 734	2 220 000	4 733 734	4 197 294
		9 621 578 $	16 630 230 $	10 720 000 $	27 350 230 $	17 728 652 $

*L'année des régimes s'étend du 1er mai 1982 au 30 avril 1983.

** Le déficit prévu de 17 728 652 $ en 1983-1984 ne concerne que 4 régimes seulement et l'excédent des dépenses sur les revenus du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pourra être pour l'année 1983-1984 plus élevé ou moindre.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des Fonds d'exploitation et de construction et l'état des contributions reçues par le Fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1982, ainsi que les états des résultats et du surplus du Fonds d'exploitation et du coût de construction des installations et de l'évolution de la situation financière du Fonds de construction de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1982, ainsi ques les résultats de son exploitation et l'évolution de la situation financière de son Fonds de construction pour l'exercice terminé à cette date selon les pratiques comptables énumérées à la note 4, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les états financiers intérimaires du Fonds spécial olympique ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsables de la gestion du Fonds pour la même période que celle des états financiers de la Régie des installations olympiques; ils n'ont pas fait l'objet de notre vérification étant donné qu'ils sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général de la province.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 octobre 1981, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers qui, à l'exception du redressement rétroactif mentionné à la note 3, ont été examinés par d'autres vérificateurs.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS,
Comptables agréés.

Montréal, le 22 décembre 1982.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7 et modifications

BILANS
au 31 octobre 1982

	1982	1981
ACTIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
Encaisse	220 446 $	201 449 $
Comptes à recevoir	1 472 239	1 466 080
Stocks	570 350	530 987
Frais payés d'avance	191 511	117 350
Immobilisations, au coût amorti (note 6)	4 218 722	4 062 804
	6 673 268 $	6 378 670 $
FONDS DE CONSTRUCTION		
Coût de construction des installations (page 217)	1 064 073 984 $	1 050 782 166 $
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160 455	16 160 455
	1 080 234 439	1 066 942 621
Contributions reçues (page 218)	(458 676 502)	(452 420 229)
	621 557 937	614 522 392
Autres éléments d'actifs :		
Encaisse	5 585	175 359
Comptes à recevoir	228 345	762 902
Avance au Fonds d'exploitation	167 854	
Frais payés d'avance	1 955	41 119
Intérêts courus à être assumés par le Fonds spécial olympique au cours de l'exercice subséquent	17 533 849	4 250 348
	17 937 568	5 229 728
	639 495 525 $	619 752 120 $
FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE (non vérifié)		
Encaisse	293 687 $	89 950 $
Dépôts à terme et intérêts courus	6 203	29 753
Comptes à recevoir		137 441
	299 890 $	257 144 $

POUR LE CONSEIL,

Jean DESCHAMPS
Lucien SAULNIER

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
L.R.Q., c. R-7 et modifications

BILANS
au 31 octobre 1982

	1982	1981
PASSIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
Emprunts à court terme	2 050 000 $	3 200 000 $
Comptes-fournisseurs et engagements à payer	3 371 390	4 341 749
Provision pour règlement des comptes du COJO (note 7)	544 732	467 293
Dû au Fonds de construction	167 854	
Revenus reportés	517 209	197 954
	6 651 185	8 206 996
Surplus (déficit)	22 083	(1 828 326)
	6 673 268 $	6 378 670 $
FONDS DE CONSTRUCTION		
Dette à long terme (note 8)	559 627 248 $	562 354 521 $
Emprunts à court terme	32 200 000	25 700 000
Comptes-fournisseurs et engagements à payer (note 9)	30 134 428	27 447 251
Intérêts courus	17 533 849	4 250 348
	639 495 525 $	619 752 120 $
FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE (non vérifié)		
Dû au fonds consolidé du revenu de la province de Québec	402 489 $	142 809 $
Solde du fonds	(102 599)	114 335
	299 890 $	257 144 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1982

	1982	1981
REVENUS		
Loyers et droits d'entrée :		
Installations sportives	6 681 623 $	6 234 353 $
Loyers :		
Appartements, bureaux, commerces et stationnement	7 067 064	6 412 842
Concessions alimentaires	1 609 238	1 340 005
Aliments et boissons	1 506 488	1 648 250
Publicité	995 851	852 397
Énergie vendue à des tiers	538 896	386 447
Travaux et services facturés à des locataires	479 219	662 632
Autres revenus	324 435	242 028
	19 202 814	17 778 954
DÉPENSES		
Traitements – employés réguliers	7 177 392	6 993 895
Traitements – employés occasionnels	1 774 044	1 744 281
Charges sociales	613 088	555 992
Contrats de service	4 979 153	4 638 336
Matériaux et location d'équipement	1 499 790	1 623 109
Aliments et boissons	573 943	665 124
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	3 945 724	3 641 017
Assurances et taxes	485 387	1 050 967
Honoraires, cachets et droits	398 516	473 426
Amortissement des immobilisations	1 131 592	882 145
Intérêts sur les emprunts à court terme	757 934	806 228
Billets d'événements aux fins de revente	342 294	296 908
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	519 140	604 252
Publicité	278 730	314 790
Autres dépenses	243 044	376 859
	24 719 771	24 667 329
Moins : frais imputés au Fonds de construction	724 350	794 250
	23 995 421	23 873 079
DÉFICIT D'EXPLOITATION	4 792 607	6 094 125
Dépenses (revenus) des exercices antérieurs	56 984	(277 002)
DÉFICIT TOTAL	4 849 591	5 817 123
Subvention du gouvernement provincial	6 700 000	5 200 000
SURPLUS (DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	1 850 409 $	(617 123)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'EXPLOITATION

SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1982

	1982	1981
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(169 226)$	447 897 $
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	(1 659 100)	(1 659 100)
Solde redressé	(1 828 326)	(1 211 203)
SURPLUS (DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	1 850 409	(617 123)
SURPLUS (DÉFICIT) À LA FIN	22 083 $	(1 828 326)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1982

	Coût	Provision pour règlements (note 9)	1982 Total	1981 Total
PARC OLYMPIQUE				
Solde au début	933 623 707 $	18 618 054 $	952 241 761 $	931 988 992 $
Coût de parachèvement de l'exercice	4 622 011		4 622 011	8 317 318
Comptes réglés à même la provision	2 760 418	(2 760 418)		
Augmentation de la provision		7 010 964	7 010 964	11 935 451
Encaissement de réclamations	(145 000)		(145 000)	
Frais d'émission de la dette à long terme	1 257 400		1 257 400	
Solde à la fin	942 118 536	22 868 600	964 987 136	952 241 761
VILLAGE OLYMPIQUE				
Solde au début	96 404 972	2 135 453	98 540 405	98 592 012
Coût de parachèvement de l'exercice	280 266		280 266	357 978
Comptes réglés à même la provision	31 610	(31 610)		
Augmentation (diminution) de la provision		266 177	266 177	(49 585)
Encaissement de réclamations				(360 000)
Solde à la fin	96 716 848	2 370 000	99 086 848	98 540 405
	1 038 835 384 $	25 238 600 $	1 064 073 984 $	1 050 782 166 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

CONTRIBUTIONS REÇUES
au 31 octobre 1982

	1982	1981
CONTRIBUTIONS DU FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE		
Appliquées au coût de construction des installations	33 061 236 $	29 532 236 $
Appliquées au remboursement de la dette	166 646 778	163 919 505
	199 708 014	193 451 741
CONTRIBUTIONS DU COJO		
Appliquées au Parc olympique	110 829 397	110 829 397
Appliquées au Village olympique	77 490 000	77 490 000
	188 319 397	188 319 397
CONTRIBUTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL		
Appliquées au Parc olympique	70 649 091	70 649 091
CONTRIBUTIONS TOTALES	458 676 502 $	452 420 229 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1982

	1982	1981
ENCAISSE AU DÉBUT	175 359 $	102 059 $
PROVENANCE DES FONDS		
Emprunts à long terme	389 627 248	20 000 000
Emprunts à court terme (montant net)	6 500 000	25 700 000
Contributions reçues :		
Fonds spécial olympique	6 256 273	1 305 000
COJO		4 493 146
Remboursements d'avances par le Fonds spécial olympique		2 535 000
Ventes d'immobilisations	292 216	137 441
Variation nette des autres éléments d'actif	405 867	
	403 081 604	54 170 587
UTILISATION DES FONDS		
À même le produit de nouveaux emprunts et la variation des autres éléments d'actif :		
Remboursement de dettes à long terme	389 627 248	25 454 545
Intérêts sur la dette à long terme capitalisés		16 160 455
Déboursés pour la construction	5 818 241	10 848 050
Frais d'émission de la dette à long terme	1 257 400	
À même le produit des contributions du Fonds spécial olympique :		
Remboursement de dettes à long terme (montant net)	2 727 273	
Déboursés pour la construction	3 529 000	1 305 000
Produit de la vente d'immobilisations transféré au Fonds spécial olympique	292 216	137 441
Variation nette des autres éléments d'actif		191 796
	403 251 378	54 097 287
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(169 774)	73 300
ENCAISSE À LA FIN	5 585 $	175 359 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1982

	1982	1981
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac (note 5)	101 813 563 $	79 977 921 $
Produit d'emprunts à court terme du Fonds de construction	205 100 000	
Produit d'emprunts à long terme	30 000 000	
Intérêts sur l'encaisse et les dépôts à terme	198 235	2 378 545
Ventes d'immobilisations du Fonds de construction	292 216	137 441
Produit d'emprunts requis pour le paiement des intérêts sur la dette à long terme		16 160 455
	337 404 014	98 654 362
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement d'emprunts à court terme du Fonds de construction	198 600 000	
Intérêts sur les emprunts à court terme du Fonds de construction	2 210 922	1 089 847
Intérêts sur la dette à long terme du Fonds de construction	94 053 753	121 739 428
Remboursement de dettes à long terme	32 727 273	
Déboursés pour la construction	10 029 000	1 305 000
	337 620 948	124 134 275
DIMINUTION DES FONDS	216 934	25 479 913
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	114 335	25 594 248
SOLDE DU FONDS À LA FIN	(102 599)$	114 335 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1982

1 – STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques, la « Régie », est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques. Par l'effet de cette loi, la Régie est devenue propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI[e] Olympiade, situées à l'intérieur du Parc olympique, et a été mandatée pour réaliser la construction et l'aménagement et exploiter lesdites installations.

Suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la Loi concernant le Village olympique, la Régie est devenue propriétaire du Village olympique et a été mandatée pour terminer la construction et l'exploiter.

Suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la Loi modifiant la Loi constituant la Régie des installations olympiques, la Régie est également devenue propriétaire du Centre Paul-Sauvé qu'elle doit administrer et exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2 – ORGANISMES ASSOCIÉS

Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO) :
Conformément à l'article 26 de la Loi constituant la Régie des installations olympiques, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil a décrété la dissolution du COJO par l'arrêté en conseil numéro 2030-79 daté du 11 juillet 1979. En conséquence, les biens et les droits du COJO sont dévolus à la Régie qui assume depuis les obligations de cette corporation.

Fonds spécial olympique :

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un Fonds spécial olympique. Ce Fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu la taxe spéciale sur le tabac, le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers du Fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec. Ce Fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3 – REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Le redressement affecté aux exercices antérieurs représente l'annulation de l'enregistrement comptable de la réclamation d'indemnités d'assurance comptabilisée en 1980 pour une partie des pertes encourues à la présentation d'un match de boxe au Stade olympique. Ce redressement a pour but de rendre le traitement comptable de cette réclamation conforme à la pratique suivie par la Régie pour les autres réclamations effectuées contre des tiers. Cette pratique consiste à ne comptabiliser les réclamations qu'au moment de leur encaissement.

Le redressement a eu pour effet de diminuer les comptes à recevoir aux 31 octobre 1981 et 1982, d'augmenter le déficit au 31 octobre 1981 et de diminuer le surplus au 31 octobre 1982 de $ 1 659 100.

En regard de la réclamation, la Régie a soumis à ses assureurs une preuve de pertes conformément aux termes des polices d'assurance. À ce jour, aucun règlement n'est intervenu mais les administrateurs de la Régie sont d'avis que les pertes ci-haut mentionnées sont dûment assurées et par conséquent, que la réclamation est valide.

4 – PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Frais imputés au Fonds de construction :

La Régie impute au Fonds de construction tous les frais directs et indirects reliés au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu :

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Réclamations :

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Stocks :

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations :

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont présentées à leur coût d'origine et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Équipements et appareils électro-ménagers	20%
Aménagements spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20% pour les autres
Matériel roulant	26 1/3%

Coût de construction des installations :

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme encourus depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Vente de biens du Fonds de construction :

Lors de la vente de biens comptabilisés au Fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas enlevés des livres, toutefois le produit de la vente est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce Fonds.

Contributions reçues :

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.
Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, le remboursement de la dette par le Fonds spécial olympique. Pour le remboursement de la dette en devises des États-Unis, seule la réduction de la dette convertie au taux de change d'origine de 1976 est comptabilisée comme contribution du Fonds spécial olympique. Toute différence résultant de la fluctuation du taux de change, au moment du remboursement, est considérée comme une charge financière assumée par le Fonds spécial olympique au même titre que les intérêts.
La Régie ne comptabilise pas les contributions à recevoir. Ainsi, un montant d'environ $ 2 900 000 provenant de la vente de monnaie olympique n'est pas inscrit aux livres.

Engagements à payer :

La Régie comptabilise comme dépense les biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

Conversion des devises étrangères :

La dette à long terme du Fonds de construction comprend un emprunt remboursable en devises des États-Unis qui est comptabilisé en devises canadiennes aux taux de change en vigueur lorsque les emprunts ont été originellement contractés en 1976, bien qu'un refinancement ait été réalisé au cours des exercices financiers terminés les 31 octobre 1978, 1979 et 1982.

5 – TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Au cours de l'exercice 1980, le Fonds spécial olympique a perçu du ministère du Revenu et a comptabilisé comme revenu une avance de $ 7 131 175 à valoir sur le produit de la taxe spéciale sur le tabac applicable à l'exercice subséquent. Cette pratique a eu pour effet de surévaluer le revenu sur la taxe spéciale sur le tabac de l'exercice 1980 du montant de l'avance perçue et de sous-évaluer du même montant le revenu de ladite taxe applicable à l'exercice 1981.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1982

6 – IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	1982 Valeur comptable nette	1981 Valeur comptable nette
Appareils électro-ménagers	1 317 118 $	871 090 $	446 028 $	709 452 $
Équipements	3 580 627	2 457 760	1 122 867	941 311
Aménagements spécifiques	3 635 395	1 098 367	2 537 028	2 337 436
Matériel roulant	180 157	67 358	112 799	74 605
	8 713 297 $	4 494 575 $	4 218 722 $	4 062 804 $

7 – PROVISIONS POUR RÈGLEMENT DES COMPTES DU COJO

L'augmentation de la provision pour règlement des comptes du COJO provient principalement de l'encaissement de royautés sur la vente des médaillons olympiques. Au 31 octobre 1982, les différentes poursuites contre le COJO totalisent $ 610 000.

8 – DETTE À LONG TERME

	1982	1981
Billets, en devises des États-Unis, intérêt, au taux annuel de ⅜% au-dessus du taux interbanques de l'eurodollar sur le marché de Londres jusqu'au 15 juillet 1987 et ½% par la suite, payable trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon l'option exercée par la Régie, remboursables par versements semestriels de 27 663 634 $ à partir du 16 juillet 1986, échéant le 16 juillet 1992 (a)	359 627 248 $	
Obligations, intérêt, au taux bancaire annuel préférentiel, payable trimestriellement, échéant le 31 mars 2000	100 000 000	100 000 000 $
Billets, intérêt, au taux bancaire annuel préférentiel moins ¼%, payable semestriellement, échéant le 15 avril 1990	50 000 000	50 000 000
Obligations, intérêt, au taux bancaire annuel préférentiel moins ¼%, payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991	50 000 000	20 000 000
Billets en devises des États-Unis		359 627 248
Billets, au taux bancaire annuel préférentiel plus ½%		32 727 273
	559 627 248 $	562 354 521 $

Tous les billets et obligations sont garantis par la province de Québec.

(a) Si ces billets d'une valeur nominale de $ 360 000 000 en devises des États-Unis avaient été convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan au lieu du taux d'origine, un passif supplémentaire de $ 81 540 00 aurait été comptabilisé.

Les versements annuels sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1983	–
1984	–
1985	–
1986	27 663 634 $
1987	55 327 269

9 – COMPTES ET ENGAGEMENTS À PAYER – FONDS DE CONSTRUCTION

	1982	1981
Engagements à payer et frais courus	4 895 828 $	6 693 764 $
Provision pour règlements à intervenir sur les réclamations et les dossiers en cours	25 238 600	20 753 487
	30 134 428 $	27 447 251 $

10 – ÉVENTUALITÉS

a) Fonds d'exploitation :

La Loi concernant le Village olympique a conféré à la Régie la propriété d'une servitude d'occupation et d'usage de terrains, constituée par un acte intervenu entre la Ville de Montréal et les Terrasses Zarolega Inc. Un litige existe présentement entre la Régie et la Ville de Montréal relativement au loyer à verser à la Ville en vertu de l'acte de servitude. Au 31 octobre 1982, la Ville réclame à cet effet une somme de $ 1 950 000 en capital seulement.

Selon son interprétation de la Loi sur la Régie des installations olympiques, la Régie n'a pas jugé, jusqu'à ce jour, que l'obligation d'acquitter le loyer susdit lui incombait. Aucun paiement concernant cette servitude n'a été effectué et aucun montant n'a été comptabilisé à l'état des résultats et au bilan. Tout paiement pouvant résulter du règlement de ce litige sera comptabilisé comme un redressement affecté aux exercices antérieurs.

b) Fonds de construction :

L'ampleur et la complexité de la construction des installations du Village olympique et du Parc olympique rendent d'autant plus difficile l'évaluation précise du passif éventuel qui peut en résulter.

Un nombre important de poursuites et de réclamations ont été ou pourraient être intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1982, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ $ 80 000 000. Après analyse, une évaluation permet de croire que la provision actuelle de $ 25 238 600 est suffisante pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision sera imputée au coût des installations olympiques.

11 – CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données comparatives présentées pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-9 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état de ses opérations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1983 ainsi que ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comme le mentionnent les notes 4 et 5, ces états financiers ne sont pas destinés et ne visent pas à démontrer que le solde du compte du Régime est suffisant pour satisfaire sur le plan actuariel aux obligations du Régime.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 14 juin 1983.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-9 et modifications

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
au 31 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Débiteurs	1 201	1 119
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation (note 3)	8 526 891	7 711 348
Dépôts à vue	17	26 811
Dépôts à terme	93 000	75 000
Revenus à recevoir	227 974	203 675
	8 847 882	8 016 834
	8 849 083	8 017 953
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	21 440	29 704
Créditeurs	4 363	6 973
Cotisation à rembourser au ministère du Revenu	16 849	1 772
	42 652	38 449
SOLDE DU COMPTE (notes 4 et 5)	8 806 431	7 979 504
ÉVOLUTION DU COMPTE AU COURS DE L'EXERCICE		
Solde au début	7 979 504	7 038 081
Excédent de l'exercice	826 927	941 423
Solde à la fin	8 806 431	7 979 504

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Claude LEGAULT
Réal LAFONTAINE

1983 05 25

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

OPÉRATIONS DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
de l'exercice terminé le 31 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
REVENUS		
Cotisations au Régime	1 013 557	1 040 070
Revenus des dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec	913 721	801 127
Intérêts sur dépôts bancaires	367	1 039
	1 927 645	1 842 236
RENTES ET PRESTATIONS VERSÉES		
Rentes de retraite	590 571	475 231
Rentes de conjoint survivant	275 471	227 934
Rentes d'orphelin	15 541	15 716
Rentes d'invalidité	140 523	109 989
Rentes d'enfant de cotisant invalide	4 700	4 365
Prestations de décès	23 444	20 071
	1 050 250	853 306
REMBOURSEMENTS DE PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	10 772	10 626
	1 061 022	863 932
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES RENTES ET PRESTATIONS	866 623	978 304
Frais d'administration (note 6)	39 696	36 881
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	826 927	941 423

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE

La Régie a été constituée en corporation en juillet 1965 par la loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., c. R-9 et modifications).

La Régie administre la loi sur le régime de rentes du Québec ainsi que la loi sur les régimes supplémentaires de rentes. Elle assume également la responsabilité administrative de la loi sur les allocations familiales.

Le Régime de rentes du Québec assure aux travailleurs et aux personnes à leur charge une protection de base contre la perte du revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Les présents états financiers sont exclusivement ceux de la Régie en tant qu'administratrice du Régime de rentes. Les autres administrations font l'objet de rapports distincts.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilisation

La Régie utilise une méthode mixte pour la comptabilisation des opérations du compte du Régime de rentes qui comporte des éléments des comptabilités d'exercice et de caisse.

Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition. La quote-part de la Régie dans les gains ou pertes sur ventes de titres du Fonds général n'est pas considérée dans l'établissement de l'actif du Régime ni incorporée dans ses revenus et dépenses, considérant que lors de leur retrait, les dépôts à participation demeurent remboursables sur préavis selon la valeur de réalisation de l'avoir net du Fonds général et les modalités des règlements de la Caisse de dépôt.

Cotisations au Régime

Les revenus de cotisations au Régime sont constitués des sommes perçues au cours de l'exercice par le ministère du Revenu à l'égard des cotisations, pénalités et intérêts de l'exercice courant et des exercices antérieurs, sauf les sommes perçues en mars et remises en avril par les agents et mandataires du ministère du Revenu. Les versements de ces revenus par le Ministère à la Régie sont provisoires et demeurent soumis à vérification et à redressement. Ces redressements sont, le cas échéant, imputés aux revenus de cotisations de l'exercice en cours.

Revenus des dépôts à participation

Ces revenus, attribués par la Caisse de dépôt, sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors du paiement.

Frais d'administration

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

3 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Ces dépôts sont représentés par 10 623 144 (1982 : 9 418 542) unités de participation du Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. La valeur au marché de ces unités au 31 mars 1983 s'établit à 8 586 660 737 $, soit 808,30 $ l'unité. Cette valeur au 31 mars 1982 était de 5 988 462 526 $, soit 635,82 $ l'unité. La Régie des rentes possédait à ces dates respectives 83,2% et 85,8% des unités de participation en circulation du Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

4 – SOLDE DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Le solde du compte du Régime de rentes représente les fonds disponibles au 31 mars 1983 pour le paiement des rentes et prestations et le remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Il ne représente pas la valeur présente des obligations accumulées jusqu'à date par le Régime. À cet égard, les articles 216 et 217 de la loi sur le régime de rentes du Québec prescrivent des analyses actuarielles quinquennales de son application et de l'état du compte du Régime, ainsi que des analyses actuarielles spéciales lorsqu'un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale a pour objet de modifier le Régime. Ces analyses, que le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu doit déposer sans délai à l'Assemblée nationale, doivent contenir en particulier l'estimation des revenus et dépenses du Régime pour les 30 années subséquentes, ainsi que l'étude de leur effet à long terme sur l'accumulation de la réserve. En juin 1979, la troisième analyse actuarielle quinquennale effectuée depuis que la Régime est en vigueur a été déposée à l'Assemblée nationale. Cette analyse est en date du 31 décembre 1978.

5 – FINANCEMENT DU RÉGIME

Depuis la mise en vigueur du Régime, le taux de cotisation est fixé à 3,6% des gains cotisables payable à parts égales par l'employeur et le salarié. Ce taux, plus que suffisant pour couvrir les prestations versées et les frais d'administration au cours des premières années du Régime, a entraîné l'accumulation d'un actif net de 8,8 milliards de dollars au 31 mars 1983. En contre-partie, dès l'origine, il était prévu que le taux de 3,6% ne suffirait pas toujours à couvrir les déboursés et qu'il faudrait augmenter les rentrées de fonds au cours des années 1980. Les analyses actuarielles publiées par la Régie depuis la mise en vigueur du Régime ont toutes confirmé cette évolution financière du Régime.

La dernière analyse actuarielle quinquennale publiée en juin 1979 prévoyait que, en maintenant le taux à 3,6%, les prestations égaleraient les cotisations vers l'an 1985 et que les fonds accumulés depuis 1966 devraient être graduellement désinvestis entre 1993 et 2002. Cependant, les états financiers du présent exercice indiquent que le niveau des prestations a déjà atteint celui des cotisations.

6 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1983	1982
Frais de perception des cotisations par le ministère du Revenu	15 200 265 $	15 601 058 $
Traitements et avantages sociaux	16 605 542	14 870 815
Transport et communications	2 405 769	2 078 328
Services professionnels	1 357 093	763 766
Entretien et réparations	358 692	208 667
Loyers	1 965 552	1 685 273
Fournitures	406 236	432 006
Matériel et équipement	479 260	443 971
Frais bancaires	668 121	646 324
Autres dépenses	55 310	49 845
Créances irrécouvrables	194 029	100 446
	39 695 869 $	36 880 499 $

*Certains chiffres de 1982 ont été modifiés pour tenir compte de la nouvelle présentation adoptée en 1983.

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Sidbec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Sidbec au 31 décembre 1982, ainsi que les états consolidés des résultats et déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1982, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS,
Comptables agréés.

Montréal, le 11 février 1983.

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	6 098	
Comptes-clients	53 659	82 551
Stocks (note 4)	167 823	196 775
Frais payés d'avance	911	1 782
	228 491	281 108
PRÊT PROVISOIRE À LA SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION	103	
IMMOBILISATIONS (note 5)		
Coût	845 560	827 117
Amortissement accumulé	233 021	199 728
	612 539	627 389
AUTRES POSTES, au coût amorti		
Escompte et frais d'émission	2 293	2 457
Frais de mise en exploitation	6 006	7 384
Autres	1 091	1 701
	9 390	11 542
	850 523	920 039

POUR LE CONSEIL,

John LEBOUTILLIER, administrateur
Robert DESPRÉS, administrateur

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts de banque (note 6)	162 803	147 131
Comptes-fournisseurs et frais courus	45 554	73 614
Versements sur la dette à long terme	141 977	42 865
	350 334	263 610
DETTE À LONG TERME (note 7)	325 479	331 263
DROITS MINIERS REPORTÉS	4 223	2 882
PROVISION POUR RÉGIMES DE RETRAITE (note 8)	938	998
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)		
Autorisé :		
56 500 000 actions à dividende différé, d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
56 500 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et entièrement payé :		
56 433 435 actions à dividende différé	564 334	564 334
SURPLUS D'APPORT	51 797	51 797
DÉFICIT	(446 582)	(294 845)
	169 549	321 286
	850 523	920 039

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SIDBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982			1981		
	Opérations manufacturières	Opérations minières (note 10)	Total	Opérations manufacturières	Opérations minières (note 10)	Total
VENTES	336 353	104 252	440 605	496 722	118 088	614 810
DÉPENSES						
Coût des marchandises vendues excluant l'amortissement y afférent	331 729	120 582	452 311	435 277	111 789	547 066
Frais de vente et d'administration	22 415	4 654	27 069	18 570	4 418	22 988
Intérêts sur la dette à long terme	13 244	34 738	47 982	13 911	30 688	44 599
Autres intérêts	3 725	22 356	26 081	5 174	19 383	24 557
Amortissement des immobilisations	24 211	9 281	33 492	23 276	8 788	32 064
Amortissement des autres postes		1 734	1 734		1 668	1 668
Perte sur change étranger		2 332	2 332	101	1 399	1 500
	395 324	195 677	591 001	496 309	178 133	674 442
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) avant droits miniers reportés	(58 971)	(91 425)	(150 396)	413	(60 045)	(59 632)
Droits miniers reportés		1 341	1 341		1 854	1 854
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(58 971)	(92 766)	(151 737)	413	(61 899)	(61 486)
DÉFICIT AU DÉBUT			(294 845)			(233 359)
DÉFICIT À LA FIN			(446 582)			(294 845)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SIDBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

(MILLIERS $)

	1982	1981
PROVENANCE DES FONDS		
Encaissement de souscriptions à recevoir		29 917
Produit de la vente d'immobilisations	139	169
Emprunts à long terme	135 247	35 702
Autres	547	
	135 933	65 788
UTILISATION DES FONDS		
Perte nette	151 737	61 486
Éléments n'affectant pas les fonds :		
Perte sur la vente d'immobilisations	(79)	(367)
Amortissement des immobilisations	(33 492)	(32 064)
Amortissement des autres postes	(1 814)	(1 668)
Droits miniers reportés	(1 341)	(1 854)
Autres	333	(52)
Fonds utilisés par l'exploitation	115 344	25 481
Prêt provisoire à la société en coparticipation	103	
Acquisitions d'immobilisations	19 094	37 767
Autres postes		35
Versements sur la dette à long terme	140 673	41 530
Diminution nette de la provision pour régimes de retraite	60	198
	275 274	105 011
DIMINUTION DES FONDS	(139 341)	(39 223)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	17 498	56 721
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF) À LA FIN	(121 843)	17 498

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1982

1 – STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La compagnie, constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, détient des entreprises opérant des complexes miniers et sidérurgiques.

2 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et de toutes ses filiales, de même que la quote-part de la compagnie dans chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de la société en coparticipataion Sidbec-Normines Inc. (note 3).

Stocks :

Les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations :

Les immobilisations de la compagnie et de ses filiales à part entière sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Concession minière et frais de mise en valeur	– 4%
Aménagements des terrains	– 4%
Bâtiments	– 2½% à 5%
Matériel et outillage	– 4% à 20%
Matériel roulant	– 4% à 25%
Mobilier et agencement	– 10%
Autres	– 5% à 8%

Les immobilisations de la Société en coparticipation sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties principalement en fonction des unités produites sur les réserves de minerai prouvées et probables et de la vie utile estimative pour les installations à la mine de Fire Lake et au Lac Jeannine et selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation et à la vie utile estimative pour les installations de Port-Cartier.

Frais de mise en exploitation :

Les frais de mise en exploitation sont amortis en fonction de la production de boulettes sur une période n'excédant pas dix ans.

Régimes de retraite :

Les frais de pension inclus dans les dépenses comprennent les contributions à la caisse de retraite et aux régimes de rente gouvernementaux pour les services présents ainsi que pour l'intérêt et l'amortissement du coût non pourvu des services passés.

Surplus d'apport :

Le surplus d'apport provient de subventions et de programmes d'aide versés par les gouvernements fédéral et provincial.

Conversion des devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif à court terme en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les immobilisations, la dette à long terme, les ventes et les dépenses en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date de transaction.

Coût des marchandises vendues :

Le coût des opérations minières comprend les opérations découlant des obligations contractuelles de la compagnie avec la société en coparticipation, soit :

a) La participation proportionnelle dans le coût des marchandises vendues de Sidbec-Normines Inc.;

b) L'excédent du coût facturé par Sidbec-Normines Inc. sur le coût qui aurait été encouru si la compagnie s'était approvisionnée sur le marché international comme c'était la pratique au cours des exercices précédant ces obligations contractuelles;

c) La perte sur la vente de boulettes.

3 – SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION – SIDBEC-NORMINES INC.

Au cours de l'exercice 1976, Sidbec et d'autres compagnies participantes ont conclu une entente afin de constituer une compagnie dans le but d'exploiter la mine de Fire Lake et de produire du concentré et des boulettes d'oxyde de fer.

Les rapports entre les participants sont régis par un accord qui empêche l'exercice du contrôle par l'un deux sur tous les secteurs essentiels à la réalisation du projet. La quote-part de la compagnie dans la société en coparticipation a été comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1982

3 – SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION – SIDBEC-NORMINES INC. (suite)

Le bilan ainsi que l'état des résultats et déficit de la société en coparticipation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1982 se résument comme suit :

BILAN

	Total	Quote-part de la compagnie (50,1%)	
	1982 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Actif			
Actif à court terme (dont 58 494 000 $ de stocks)	76 064	38 108	52 711
Immobilisations, au coût amorti	511 417	256 220	263 197
Autres postes	14 081	7 055	8 163
	601 562	301 383	324 071
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme	69 004	34 571	41 818
Dette à long terme	364 230	182 479	193 759
Droits miniers reportés	8 428	4 223	2 882
Capital-actions	220 515	110 478	110 478
Déficit	(60 615)	(30 368)	(24 866)
	601 562	301 383	324 071
RÉSULTATS ET DÉFICIT			
Ventes	251 033	125 768	134 332
Dépenses			
Coût des marchandises vendues excluant l'amortissement y afférent	172 923	86 635	88 279
Frais de vente et d'administration	8 017	4 017	3 573
Intérêts sur la dette à long terme	50 043	25 072	23 885
Autres intérêts	4 389	2 199	2 360
Perte sur change étranger	4 624	2 315	1 399
Amortissement des immobilisations et des frais reportés	19 342	9 691	9 116
	259 338	129 929	128 612
Bénéfice (perte) avant droits miniers reportés	(8 305)	(4 161)	5 720
Droits miniers reportés	2 678	1 341	1 854
Bénéfice net (perte nette)	(10 983)	(5 502)	3 866
Déficit au début	(49 632)	(24 866)	(28 732)
Déficit à la fin	(60 615)	(30 368)	(24 866)

La compagnie s'est engagée à ce que sa contribution au capital-actions de la société en coparticipation représente au moins 53,846% de sa quote-part des obligations première hypothèque en circulation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1982

L'acte de fiducie comporte des restrictions quant au montant de dividendes que la société en coparticipation peut déclarer, à la réduction de son capital-actions et au remboursement de certaines avances consenties par ses actionnaires ou les acheteurs de boulettes. D'autres dispositions restreignent le pouvoir de la société en coparticipation de faire des affaires dans un secteur autres que sa sphère principale, de créer des liens sur ses éléments d'actif, d'encourir des dettes, de faire des placements, des prêts ou de donner des garanties ou d'aliéner son actif et de contracter des loyers et autres ententes spécifiques.

L'excédent non amorti du coût de l'investissement de la compagnie sur la contrepartie du capital-actions reçu de Sidbec-Normines Inc. est constitué des éléments suivants :

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Intérêts encourus pour le financement de l'investissement durant la période de développement de Sidbec-Normines Inc., imputés au coût des immobilisations	25 858	25 858
Perte sur la vente de boulettes effectuée avant la mise en opération de Sidbec-Normines Inc., imputée aux frais de mise en exploitation	3 450	3 450
	29 308	29 308
Moins : amortissement accumulé	5 480	4 160
	23 828	25 148

4 – STOCKS

Produits en cours et produits finis	118 501	105 572
Matières premières et fournitures	49 322	91 203
	167 823	196 775

5 – IMMOBILISATIONS

	1982 (MILLIERS $)		1981 (MILLIERS $)	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Concession minière et frais de mise en valeur	2 423	2 128	2 420	2 211
Terrains	7 402	7 402	7 541	7 541
Aménagements des terrains	8 793	5 348	8 647	5 896
Bâtiments	174 992	126 106	173 919	132 525
Matériel et outillage	622 955	453 434	609 413	463 784
Matériel roulant	3 009	984	3 068	1 518
Mobilier et agencement	2 191	485	2 859	634
Autres	9 353	2 210	8 557	2 587
Construction en cours	14 442	14 442	10 693	10 693
	845 560	612 539	827 117	627 389

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1982

6 – DÉCOUVERT ET EMPRUNTS DE BANQUE

Les comptes-clients et les stocks sont affectés à la garantie du découvert et des emprunts de banque.

De plus, la compagnie s'est engagée envers les banques qui ont prêté 138 205 000 $ à une filiale en propriété exclusive à ne pas réduire ses avances à la filiale à un montant inférieur à 225 000 000 $ tant et aussi longtemps que la filiale demeurera endettée envers ces banques.

Au 31 décembre 1982, les avances consenties à la filiale s'élevaient à 313 945 000 $, le dû de la compagnie à la filiale à 1 687 000 $ et l'emprunt de la filiale à la compagnie à 96 583 000 $.

7 – DETTE À LONG TERME

	Versements exigibles à court terme (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Compagnie :			
Emprunt de banque, au taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%, remboursable le 31 décembre 1983, garanti par le nantissement des actions de la filiale Sidbec-Dosco Inc. et par une charge spécifique de premier rang sur le complexe de Longueuil dont la valeur comptable nette s'établit à 50 572 000 $	25 000	25 000	25 000
Dû à l'actionnaire, 14%, remboursable le 31 mars 1983	12 253	12 253	10 702
Dû à l'actionnaire, au taux bancaire préférentiel, remboursable le 31 mars 1983	87 200	87 200	
Dû à l'actionnaire, 15.5%, remboursable en deux versements de 17 534 000 $ le 7 juin 1984 et 3 962 000 $ le 17 octobre 1984		21 496	
Débentures à fonds d'amortissement, garanties, capital et intérêts, par le gouvernement de la province de Québec :			
9¼%, série « A », échéant le 15 décembre 1990	200	8 850	9 050
8¾%, série « B », échéant le 15 juin 1991	200	9 050	9 250
9%, série « C », échéant le 1er septembre 1991	200	9 050	9 250
10¾%, série « D », échéant le 1er octobre 1989	2 000	24 000	26 000
10¼%, série « E », échéant le 15 mai 1995		30 000	30 000
10¾%, série « F », échéant le 16 février 1996		30 000	30 000
	127 053	256 899	149 252
Filiale – Sidbec-Dosco Inc. :			
Débentures à fonds d'amortissement :			
5¾%, série « A », échéant le 1er juin 1984	626	4 376	5 231
6%, série « B », échéant le 15 juillet 1985	10	4 510	5 894
5¾%, série « C », échéant le 15 juillet 1985 (2 800 000 $ US au 31 décembre 1982)	433	3 000	3 433
	1 069	11 886	14 558
Filiale – Sidbec-Feruni Inc. :			
Obligations relatives aux biens loués, à des taux d'intérêt variant de 9,2% à 13,2%, remboursables par versements mensuels et échéant à différentes dates jusqu'en 1990	305	2 388	2 675
Emprunt de banque, garanti par un acte d'obligation hypothécaire, au taux d'intérêt bancaire préférentiel plus 1½%, remboursable par versements mensuels de 29 762 $, échéant en 1984	357	714	1 071
	662	3 102	3 746
Société en coparticipation – Sidbec-Normines Inc. :			
Obligations première hypothèque :			
Série « A », 10⅛%, échéant le 31 décembre 1999, d'une valeur nominale de 156 287 000 $ US (165 482 000 $ en 1981)	11 298	163 368	172 476
Série « B », 11⅛%, échéant le 31 décembre 1999, d'une valeur nominale de 32 201 000 $ CAN	1 895	32 201	34 096
	13 193	195 569	206 572
	141 977	467 456	374 128
Versements exigibles à court terme, déduction faite des débentures rachetées par anticipation		141 977	42 865
		325 479	331 263

Les obligations de la société en coparticipation sont rachetables par versements annuels de 18 352 000 $ É.U. et de 3 782 000 $ CAN. Substantiellement tous les éléments d'actif présents et futurs de Sidbec-Normines Inc., à l'exception des débiteurs et des stocks, sont soumis à une charge fixe et spécifique de premier rang et à une charge flottante affectée à la garantie de sa dette à long terme.

Les éléments d'actif de Sidbec-Dosco Inc., autres que ses immobilisations et tous les éléments d'actif de Sidbec-Feruni Inc. sont soumis à une charge flottante affectée à la garantie de leurs dettes à long terme. Ces éléments d'actif se chiffrent à 180 000 000 $ au 31 décembre 1982.

La conversion en dollars canadiens de la dette à long terme en devises étrangères au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice entraînerait un passif additionnel d'environ 29 125 000 $.

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, s'établissent comme suit :

	Sidbec et ses filiales en propriété exclusive (MILLIERS $)	Société en coparticipation (50,1%) (MILLIERS $)	Total (MILLIERS $)
1983	128 784	13 193	141 977
1984	7 205	11 400	18 605
1985	7 823	11 400	19 223
1986	8 023	11 400	19 423
1987	9 158	11 400	20 558

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1982

8 – PROVISION POUR RÉGIMES DE RETRAITE

Les filiales en propriété exclusive et la société en coparticipation pourvoient à différents régimes de retraite pour leurs employés. Des études d'actuaires-conseils démontrent que les engagements relatifs aux bénéfices des employés pour services passés excèdent le montant inscrit au passif du bilan d'environ 16 000 000 $ pour les bénéfices existants au 31 décembre 1982 et d'environ 4 000 000 $ pour les bénéfices qui prendront effet au cours de 1983 et 1984. Ces excédents sont amortis sur une période de dix à quinze ans.

9 – CAPITAL-ACTIONS

Aucun dividende ne peut être payé sur les actions à dividende différé. Par contre, chaque action à dividende différé pourra être convertie en une action ordinaire lorsque la moyenne des bénéfices nets de la compagnie pour deux exercices consécutifs sera égale à au moins 1 $ par action en cours à la fin du premier de ces deux exercices.

10 – PERTE DES OPÉRATIONS MINIÈRES

La perte des opérations minières peut s'exprimer ainsi :

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Perte sur la vente de boulettes	27 868	28 955
Provision pour comptabiliser le stock de Sidbec-Dosco Inc. et de Sidbec-Normines Inc. à la valeur nette de réalisation	(4 481)	3 440
Coût non absorbé des boulettes d'oxyde par les opérations manufacturières	32 734	8 207
Intérêts	29 823	23 843
Amortissement des immobilisations et des autres postes	1 320	1 320
Participation dans la perte nette (bénéfice net) de la société en coparticipation	5 502	(3 866)
	92 766	61 899

11 – IMPÔTS SUR LE REVENU

La compagnie, étant entièrement détenue par le gouvernement du Québec, est exonérée des impôts sur le revenu du Québec et du Canada, à l'exception de Sidbec-Normines Inc.

La société en coparticipation comptabilise ses droits miniers selon la méthode du report d'impôts. L'avantage fiscal provenant du report des pertes n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes susceptibles de réduire les impôts futurs s'élèvent à 53 000 000 $.

12 – ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Les engagements de la compagnie, de ses filiales et de la société en coparticipation à l'égard de projets de construction et d'acquisitions de matériel et d'outillage s'élèvent approximativement à 8 331 000 $.

À titre de compensation pour l'acquisition de la concession minière et en vertu de divers contrats d'exploitation dont la majorité couvrent la vie utile de la mine, Sidbec-Normines Inc. s'est engagée à payer, quelque soit le niveau de ses activités d'exploitation, des frais annuels minimums évalués à environ 12 000 000 $ pour 1983. Ces frais annuels sont sujets à des clauses escalatoires.

Le contrat d'achat de boulettes prévoit que si la compagnie n'achète pas sa quote-part (50,1%) de la production de Sidbec-Normines Inc., elle peut être appelée à combler les déficits de caisse de cette dernière par paiements ou prêts provisoires. À cet effet, la compagnie a versé en 1982 à sa société en coparticipation un paiement de 1 093 000 $ à titre de pénalité et a consenti un prêt provisoire de 206 000 $.

La compagnie est engagée à payer tous les coûts de production et de financement de l'usine de concentration secondaire de boulettes de Sidbec-Normines Inc. Ces coûts totalisent 6 895 000 $ en 1982.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le Ministre des Affaires municipales
du Québec,

Nous avons vérifié les états des résultats et du déficit accumulé et de l'évolution de la situation financière du Fonds d'administration budgétaire et les états de l'évolution de la situation financière et des investissements en immobilisations du Fonds de capital et d'emprunt de la Société d'aménagement de l'Outaouais pour l'exercice terminé le 31 mars 1983 ainsi que les bilans du Fonds d'administration budgétaire et du Fonds de capital et d'emprunt à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 1983 et sa situation financière à cette date selon les principales pratiques comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

BILLARD/CLOUTIER PROULX CARBONNEAU,
Comptables agréés.

Hull, Québec, le 15 juin 1983.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1 et modifications

FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

BILAN
31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Débiteurs	115 308 $	339 787 $
Stocks, au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation	87 566	91 398
Frais imputables au prochain exercice	109 512	94 471
	312 386 $	525 656 $
PASSIF		
Découvert en banque	123 821 $	223 233 $
Créditeurs et frais courus	954 324	690 712
Dépôts remboursables	51 188	44 124
Dû au Fonds de capital et d'emprunt	1 244 207	501 864
Revenus reportés	43 760	22 514
Intérêts courus sur avances du Ministère des Finances	23 042 409	19 554 211
	25 459 709	21 036 658
Déficit accumulé	(25 147 323)	(20 511 002)
	312 386 $	525 656 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Roger BLAIS
Guy GAGNON

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
AUGMENTATION DE LA DETTE À LONG TERME		
Intérêts courus sur avances du Ministère des Finances	3 488 198 $	3 408 156 $
UTILISATIONS DES FONDS		
Déficit accumulé	25 147 323	20 511 002
Appropriation du déficit de l'exercice précédent, poste ne comportant aucun mouvement de fonds	20 511 002	16 036 922
	4 636 321	4 474 080
DIMINUTION DES FONDS	1 148 123	1 065 924
SOLDE FINANCÉ PROVISOIREMENT AU DÉBUT	956 791	(109 133)
SOLDE FINANCÉ PROVISOIREMENT À LA FIN	2 104 914 $	956 791 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

RÉSULTATS ET DÉFICIT ACCUMULÉ
exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Subvention – Ministère des Affaires municipales	4 632 600 $	4 200 000 $
Subvention – Aéroport de Gatineau	250 000	
Surplus actuariel – Régime de rentes (note 3)	150 000	223 343
Ventes de terrains	99 625	645 604
Rentes emphythéotiques	2 778	3 730
Autres	10 305	5 411
	5 145 308	5 078 088
DÉPENSES		
Appropriation du déficit de l'exercice précédent	20 511 002	16 036 922
Traitements, salaires et allocations (note 3)	2 570 349	2 760 046
Transports et communications	460 221	322 084
Services professionnels et administratifs	217 960	204 448
Entretien et réparations	38 797	37 696
Loyers	247 608	284 027
Approvisionnements	88 456	91 915
Immobilisations à même les revenus	25 130	(5 769)
Service de la dette (note 4)	4 620 949	4 374 355
Excédent des dépenses sur les revenus (revenus sur les dépenses) –		
Centres touristiques et récréatifs (détail à la page 246)	1 147 588	1 172 513
Propriétés en location (détail à la page 246)	(24 775)	(21 199)
Aéroport de Gatineau (détail à la page 246)	389 346	332 052
	30 292 631	25 589 090
Déficit accumulé	25 147 323 $	20 511 002 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1 et modifications

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

BILAN
31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	1 081 $	
Débiteurs	347 300	
Frais imputables au prochain exercice	73 654	78 807 $
Avances au Fonds d'administration budgétaire	1 244 207	501 864
Immobilisations à même les revenus (note 6)	625 906	592 624
Immobilisations, au coût (note 7)	45 712 640	45 361 337
	48 004 788 $	46 534 632 $
PASSIF		
Passif à court terme (note 8)	8 774 525 $	7 353 211 $
Provision pour indemnités d'expropriation (note 10 (c))	1 467 533	1 752 473
Avances du Ministère des Finances (note 5)	35 460 600	35 113 300
	45 702 658	44 218 984
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS	2 302 130	2 315 648
	48 004 788 $	46 534 632 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Roger BLAIS
Guy GAGNON

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS
exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT	2 315 648 $	2 658 380 $
Ajouter (Déduire)		
Immobilisations à même le Fonds d'administration budgétaire	33 282	(9 959)
Versements de capital sur la dette à long terme		5 336
Coût des terrains vendus	(46 800)	(338 109)
SOLDE À LA FIN	2 302 130 $	2 315 648 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS		
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux	287 861 $	54 016 $
Équipements touristiques et récréatifs	63 442	1 170 981
Ameublement et équipement	8 153	
Autres équipements		(7 147)
Véhicules	25 129	(2 812)
	384 585	1 215 038
FINANCEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS		
Avances du Ministère des Finances (note 5)	347 300	524 700
Immobilisations à même le Fonds d'administration budgétaire	33 282	(9 959)
Coût des terrains vendus	(46 800)	(338 109)
	333 782	176 632
DIMINUTION DES FONDS	50 803	1 038 406
SOLDE FINANCÉ PROVISOIREMENT AU DÉBUT	8 525 013	7 486 607
SOLDE FINANCÉ PROVISOIREMENT À LA FIN	8 575 816 $	8 525 013 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés par la Société selon la méthode de comptabilité par fonds afin d'observer les limites et restrictions reliées à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles. Selon cette méthode, les opérations de la Société sont réparties entre deux fonds distincts, le Fonds d'administration budgétaire et le Fonds de capital et d'emprunt.

Stocks

La méthode du coût moyen est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

Engagements

La Société comptabilise au passif à court terme les engagements envers ses fournisseurs sous forme de commandes ainsi que tous les montants approuvés par résolution du conseil d'administration pour des projets spécifiques et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une commande d'achat à la fin de l'exercice.

Déficit accumulé

Le solde du déficit accumulé à la fin d'un exercice est approprié aux résultats de l'exercice suivant au Fonds d'administration budgétaire.

2 – CONSTITUTION

La Société d'aménagement de l'Outaouais a été constituée en vertu de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais.

3 – SURPLUS ACTUARIEL – RÉGIME DE RENTES

Suite à une recommandation des actuaires conseils et tel que permis suivant les règlements du régime, la société n'a pas participé au régime des rentes pour une somme de 150 000 $ au cours de l'exercice 1983. La dépense annuelle pour le régime de rentes totalisant 230 000 $ pour l'exercice 1983, est incluse au poste traitements, salaires et allocations.

4 – SERVICE DE LA DETTE

	1983	1982
Intérêts sur emprunt bancaire	1 132 751 $	960 620 $
Ville de Hull		3 519
Ville de Gatineau		2 060
Ministère des Finances	3 488 198	3 408 156
	4 620 949 $	4 374 355 $

5 – AVANCES DU MINISTÈRE DES FINANCES

Les avances consenties par le Ministère des Finances portent intérêt au taux moyen des emprunts à long terme de la province de Québec, comme suit :

Avant le 1er novembre 1975	11 800 000 $	9,94%
Du 1er novembre 1975 au 31 mars 1976	6 000 000	9,75%
Du 1er avril 1976 au 31 mars 1977	6 000 000	10,25%
Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979	7 700 000	10,25%
Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980	1 723 800	10,50%
Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981	1 364 800	11,30%
Du 1er avril 1981 au 31 mars 1982	524 700	16,00%
Du 1er avril 1982 au 31 mars 1983	347 300	13,00%
	35 460 600 $	

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1981, l'avance de 1 364 800 $ comprend une somme de 824 300 $ consentie sans intérêt.

6 – IMMOBILISATIONS À MÊME LES REVENUS

	1983	1982
Ameublement et équipement	183 059 $	174 906 $
Autres équipements	257 808	257 808
Équipement pour l'aéroport	9 274	9 274
Véhicules	175 765	150 636
	625 906 $	592 624 $

7 – IMMOBILISATIONS

	1983	1982
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux		
Parc Richelieu	167 754 $	186 298 $
Parc du Pontiac	921 317	955 781
Aéroparc Industriel de Gatineau	3 708 665	3 367 969
Aéroport régional de Gatineau	9 231 892	9 233 519
Projet – CITUF	2 999	1 199
Propriété – Ruisseau de la Brasserie	824 500	824 500
	14 857 127	14 569 266
Équipements touristiques et récréatifs		
Marina du Lac Deschênes	3 040 967	3 033 136
Auberge Symmes	1 064 391	1 064 391
Parc du Lac Lemay	1 778 773	1 776 973
Parc du Lac Beauchamp	2 509 177	2 502 644
Centre touristique de la Haute-Gatineau	1 310 875	1 310 875
Centre touristique du Lac Leslie	1 981 440	1 985 082
Centre touristique du Lac de l'Argile	5 919 128	5 930 672
Centre touristique du Lac Simon	3 787 110	3 768 407
Centre touristique de la Petite Rouge	1 294 499	1 266 391
Site du Lac Gagnon	1 207 311	1 208 770
Vallée du ruisseau Meach	5 922 719	5 920 607
Frayère Pelissier	70 423	70 423
Entrepôt Atelier Central	648 054	633 054
Maison Hammond	320 646	320 646
	30 855 513	30 792 071
	45 712 640 $	45 361 337 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

8 – PASSIF À COURT TERME – FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

	1983	1982
Découvert en banque		47 774 $
Emprunt bancaire	8 162 313 $	6 532 682
Fournisseurs	9 618	21
Engagements	588 965	722 564
Retenues sur contrats	13 629	50 170
	8 774 525 $	7 353 211 $

L'emprunt bancaire a été autorisé par décret du Gouvernement du Québec.

9 – ENGAGEMENT

La Société d'aménagement de l'Outaouais est liée en vertu de quatre baux à long terme pour des caravanes, un ordinateur, une imprimante et des voiturettes. L'engagement minimum annuel de la Société relativement à ces baux à long terme se chiffre à : 1984 – 20 648 $; 1985 – 7 994 $; 1986 – 6 506 $ et 1987 – 1 084 $.

10 – ÉVENTUALITÉS

a) Versements au Ministère de la Voirie

Si, dans l'esprit de la résolution numéro 70/71-7-8 de la Société, le lieutenant-gouverneur en conseil reconnaissait éventuellement l'opportunité de rembourser à la Société la somme de 4 500 000 $ versée au Ministère de la Voirie à raison de 1 500 000 $ par année, ce montant pourra au moment de cette décision être considéré, pour fins comptables, comme ayant été un prêt au Ministère.

b) Expropriation

Le Gouvernement du Québec a exproprié dans la Vallée du ruisseau Meach des terrains appartenant à la Société. Au 31 mars 1983, aucun montant n'a été comptabilisé étant donné que la superficie expropriée ainsi que l'indemnité à recevoir n'est pas connue.

c) Provision pour indemnités d'expropriation

La provision pour indemnités d'expropriation a été établie en fonction de certaines indemnités déjà accordées par la Cour ou déjà négociées pour des propriétés similaires à celles qui demeurent non réglées. Étant donné que cette provision est établie en fonction d'estimations, il n'est pas possible de déterminer si elle sera suffisante pour couvrir toutes les expropriations non encore réglées.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
RÉSULTATS – CENTRES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS		
REVENUS	1 077 081 $	937 942 $
DÉPENSES		
Traitements	1 265 415	1 305 888
Transports et communications	71 731	49 467
Services professionnels et administratifs	319 076	248 436
Entretien et réparations	83 541	85 356
Loyers	18 936	24 013
Approvisionnements	457 818	402 440
Immobilisations à même les revenus	8 152	(5 145)
	2 224 669	2 110 455
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 147 588 $	1 172 513 $
RÉSULTATS – PROPRIÉTÉS EN LOCATION		
REVENUS	112 378 $	117 414 $
DÉPENSES		
Transports et communications		48
Services professionnels et administratifs	49 668	74 301
Entretien et réparations	37 996	14 032
Fournitures et approvisionnements	(61)	7 834
	87 603	96 215
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	24 775 $	21 199 $
RÉSULTATS – AÉROPORT DE GATINEAU		
REVENUS	83 930 $	78 506 $
DÉPENSES		
Traitements	182 000	170 966
Transports et communications	9 325	6 781
Services professionnels et administratifs	111 295	100 861
Entretien et réparations	112 119	74 240
Loyers	1 194	(590)
Approvisionnements	57 343	57 224
Immobilisations à même les revenus		1 076
	473 276	410 558
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	389 346 $	332 052 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-9

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de cartographie du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 22 juin 1983.

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-9

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 233 122 $	1 700 942 $
Comptes-clients (note 3)	390 113	374 525
Stock de fournitures	35 317	52 244
Frais payés d'avance	29 259	28 992
	1 687 811	2 156 703
IMMOBILISATIONS (note 4)	1 535 754	931 838
BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	258 257	1 042 529
	3 481 822 $	4 131 070 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt de banque – garanti	356 000 $	70 000 $
Comptes-fournisseurs et frais courus	143 953	171 224
Versements échéant au cours du prochain exercice		
Dette à long terme (note 6)	131 739	79 418
Obligations découlant de contrats de location – acquisition (note 5)	53 669	149 992
	685 361	470 634
DETTE À LONG TERME (note 6)	772 726	278 441
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION – ACQUISITION (note 5)	183 358	885 305
	1 641 445	1 634 380
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 7)		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune	3 000 000	3 000 000
DÉFICIT	1 159 623	503 310
	1 840 377	2 496 690
	3 481 822 $	4 131 070 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Clovis LABRECQUE
Germain D. GIRARD

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS DES CONTRATS	959 541 $	1 137 940 $
COÛT DE PRODUCTION		
Main-d'oeuvre directe	441 404	606 242
Frais directs	7 074	5 451
Frais indirects de production (note 9)	801 335	761 712
	1 249 813	1 373 405
PERTE BRUTE	290 272	235 465
Autres revenus (note 8)	229 993	388 624
	60 279	(153 159)
Frais généraux et d'administration (note 10)	596 034	471 614
PERTE NETTE	656 313	318 455
DÉFICIT AU DÉBUT	503 310	184 855
DÉFICIT À LA FIN	1 159 623 $	503 310 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

		1983	1982
PROVENANCE DES FONDS			
Dette à long terme		697 451 $	
Obligations découlant de contrats de location – acquisition		2 319	825 155 $
Produits des dispositions d'immobilisations		28 000	39 525
		727 770	864 680
UTILISATION DES FONDS			
Fonds absorbés par les opérations			
Perte nette		656 313	318 455
Amortissement des immobilisations et des biens détenus en vertu de contrats de location – acquisition		(188 815)	(156 058)
Profit (perte) sur dispositions d'immobilisations		(25 364)	27 219
		442 134	189 616
Acquisitions d'immobilisations			
À la suite de l'exercice de l'option d'achat en vertu d'un contrat de location – acquisition	697 451 $		
Annulation de ces immobilisations déjà inscrites	707 836		
	(10 385)		
Autres acquisitions	69 889	59 504	121 067
Acquisitions de biens détenus en vertu de contrats de location – acquisition		2 319	825 155
Diminution de la dette à long terme		203 164	79 417
Annulation à la suite de l'exercice de l'option d'achat de la portion à long terme des obligations en vertu d'un contrat de location – acquisition et diminution de la portion à long terme des autres contrats		704 268	194 307
		1 411 389	1 409 562
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT		683 619	544 882
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT		1 686 069	2 230 951
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN		1 002 450 $	1 686 069 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de cartographie du Québec est une compagnie à fonds social et selon sa loi constitutive, elle a pour objets :

- la préparation des données requises pour établir et mettre à jour des cartes géographiques et d'autres moyens de représentation du territoire;
- La photographie aérienne et terrestre du territoire et l'utilisation de procédés de télédétection pour des fins de cartographie, de photogrammétrie et d'identification des ressources naturelles ainsi que pour toutes autres fins scientifiques;
- l'établissement de points de contrôle terrestres pour les fins de cartographie et de photogrammétrie;
- la conservation et la distribution des documents préparés dans l'accomplissement de ses objets, ainsi que de tous les autres documents relatifs à la cartographie, à la photogrammétrie et à la photographie du territoire.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Stock de fournitures

Le stock est évalué au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé en employant la méthode linéaire et en fonction de leur vie utile anticipée.

	Vie utile anticipée
Aménagement – terrain	10 ans
Bâtisse	40 ans
Équipement et outillage	10-15-20 ans
Équipement informatique	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Roulant	4 ans

Contrats de location – acquisition

L'actif enregistré aux livres en vertu des contrats de location – acquisition est amorti de la même façon que les immobilisations. Les obligations découlant des contrats de location – acquisition sont inscrites à la valeur actualisée des versements en capital à effectuer.

Activités en participation

La Société exerce une part importante de ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de l'intérêt proportionnel de la Société dans ces activités.

3 – COMPTES-CLIENTS

Les comptes-clients se détaillent comme suit :

	1983	1982
Gouvernement du Québec et ses entreprises	113 524 $	137 271 $
Autres	276 589	237 254
	390 113 $	374 525 $

4 – IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrain	122 170 $		122 170 $	122 170 $
Aménagement – terrain	35 713	27 145 $	8 568	12 140
Bâtisse	406 895	61 221	345 674	355 845
Équipement et outillage	1 404 393	369 378	1 035 015	417 177
Mobilier et équipement de bureau	37 826	15 570	22 256	24 506
Roulant	7 008	4 937	2 071	
	2 014 005 $	478 251 $	1 535 754 $	931 838 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

5 – CONTRATS DE LOCATION – ACQUISITION

Les biens détenus en vertu de contrats de location – acquisition sont les suivants :

	1983	1982
Équipement informatique	316 059 $	1 122 695 $
Amortissement accumulé	57 802	80 166
	258 257 $	1 042 529 $

Le tableau suivant indique les versements à effectuer après le 31 mars 1983 ainsi que la valeur actualisée des obligations en capital découlant des contrats de location – acquisition, déduction faite des intérêts.

Exercice financier	Contrats location – acquisition
1984	95 232 $
1985	95 232
1986	101 573
1987	42 111
Total des versements	334 148
Moins :	
Montant représentant les intérêts	97 121
	237 027
Moins :	
Versements échéant au cours du prochain exercice	53 669
	183 358 $

6 – DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Dette portant intérêt à 8% l'an, remboursable en versements annuels de 108 046 $, comprenant capital et intérêts.	278 441 $	357 859 $
Emprunt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,75%, remboursable en versements mensuels de 11 526 $ comprenant capital et intérêts et un dernier versement mensuel estimé à 348 669 $.	626 024	
	904 465	357 859
Versements échéant au cours du prochain exercice	131 739	79 418
	772 726 $	278 441 $

7 – CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société sont détenues par le Gouvernement du Québec.

8 – AUTRES REVENUS

	1983	1982
Intérêts sur dépôts à terme	226 848 $	316 403 $
Profit (perte) sur dispositions d'immobilisations	(25 364)	27 219
Divers	28 509	45 002
	229 993 $	388 624 $

9 – FRAIS INDIRECTS DE PRODUCTION

	1983	1982
Salaires	269 600 $	228 439 $
Avantages sociaux	78 724	82 080
Matériel – laboratoire et autres	96 141	161 367
Taxes foncières	27 544	26 143
Assurances générales	13 835	20 752
Entretien et réparations	12 121	33 857
Électricité et chauffage	16 003	13 382
Amortissement des immobilisations	169 934	140 452
Services d'informatique	111 806	47 065
Divers	5 627	8 175
	801 335 $	761 712 $

10 – FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	1983	1982
Traitements	189 270 $	153 547 $
Avantages sociaux	20 661	22 177
Honoraires professionnels	39 424	12 221
Taxes foncières	3 377	3 101
Assurances générales	1 537	2 306
Entretien et réparations	1 559	3 024
Service de protection	1 937	1 777
Électricité et chauffage	1 778	1 487
Location d'équipement	4 171	4 282
Frais de voyage et de représentation	21 666	23 277
Papeterie et frais de bureau	14 954	8 483
Honoraires des administrateurs	7 000	5 500
Communications	8 492	15 175
Intérêts sur dette à long terme	56 142	30 112
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location – acquisition	146 285	137 885
Intérêts et frais bancaires	28 985	16 589
Amortissement des immobilisations	18 881	15 606
Créances douteuses		11 665
Taxe sur le capital	27 730	
Divers	2 185	3 400
	596 034 $	471 614 $

11 – OPÉRATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Les opérations conclues avec le gouvernement du Québec et ses entreprises génèrent la presque totalité des revenus de contrats apparaissant à l'état des résultats et du déficit.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L.R.Q., c. S-10 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances
et aux coopérateurs-souscripteurs
Société de développement coopératif

Nous avons vérifié les bilans du fonds d'investissements et du fonds d'opérations de la Société de développement coopératif au 31 mars 1983, ainsi que les états des revenus et dépenses, du surplus des divers fonds et de l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés.

Québec, le 13 mai 1983.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L.R.Q., c. S-10 et modifications

FONDS D'INVESTISSEMENTS

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme pour fins d'investissements	2 906 329 $	3 456 051 $
Encaisse et dépôts à terme en réserve pour garanties de prêts en vigueur (note 2)	1 105 900	167 350
Intérêts courus sur dépôts à terme	24 365	26 431
Placements et avances dans des coopératives	3 007 795	1 555 836
Placements et avances dans des corporations (note 3)	6 699 500	6 699 500
Prêts subordonnés	10 850 190	10 588 494
Prêts garantis	147 870	156 110
Placements immobiliers	775 537	633 733
	21 480 892	19 633 673
Intérêts échus et courus	378 914	112 222
	21 859 806	19 745 895
Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur (note 4)	2 254 620	2 298 275
	19 605 186	17 447 620
	23 641 780 $	21 097 452 $
PASSIF		
Comptes et frais courus à payer		22 468 $
Intérêts courus sur avances		5 068
Effet à payer	100 000 $	100 000
Avances du ministère des Finances du Québec (note 5)	20 620 142	18 620 142
Avances des coopérateurs-souscripteurs (note 5)	2 700 069	2 200 046
Surplus	221 569	149 728
	23 641 780 $	21 097 452 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL,

Oscar MERCURE
Président

Robert SOUPRAS
Vice-Président

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'INVESTISSEMENTS

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Intérêts gagnés sur investissements	1 416 001 $	1 368 897 $
Intérêts gagnés sur dépôts à terme	633 890	576 544
Loyer	34 189	
	2 084 080	1 945 441
DÉPENSES		
Garantie de prêt assumée		24 822
Déboursements conservatoires	697	
Provision pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur	1 330 242	1 428 937
	1 330 939	1 453 759
EXCÉDENT DES REVENUS AVANT INTÉRÊTS MINIMUMS SUR AVANCES	753 141	491 682
Intérêts minimums sur avances	681 300	467 602
EXCÉDENT DES REVENUS	71 841 $	24 080 $

SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
Solde au début	149 728 $	222 671 $
Intérêts supplémentaires sur avances		97 023
	149 728	125 648
Excédent des revenus	71 841	24 080
Solde à la fin	221 569 $	149 728 $

PROVISION ACCUMULÉE POUR PERTES ÉVENTUELLES SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES GARANTIES DE PRÊTS EN VIGUEUR
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
Solde au début	2 298 275 $	1 496 668 $
Sommes radiées au cours de l'exercice	1 373 897	627 330
	924 378	869 338
Provision additionnelle requise pour parer aux pertes éventuelles	1 330 242	1 428 937
Solde à la fin	2 254 620 $	2 298 275 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'INVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Effet à payer		100 000 $
Avances du ministère des Finances du Québec	2 000 000 $	7 000 000
Avances des coopérateurs-souscripteurs	500 023	500 023
Remboursements sur prêts et placements	2 854 541	1 531 332
	5 354 564	9 131 355
Excédent des revenus	71 841	24 080
Éléments qui ne constituent ni une provenance ni une utilisation des fonds :		
Variation nette des intérêts courus	(269 694)	(134 705)
Augmentation de la provision accumulée pour pertes éventuelles	1 330 242	1 428 937
Fonds provenant de l'exploitation	1 132 389	1 318 312
	6 486 953	10 449 667
UTILISATION DES FONDS		
Encaisse en réserve pour garantie de prêts en vigueur	938 550	107 750
Placements et avances dans des coopératives	2 425 682	1 544 836
Placements et avances dans des corporations		4 299 500
Prêts subordonnés	3 338 171	4 758 578
Prêts garantis	170 000	20 045
Placements immobiliers	164 272	611 265
Intérêts supplémentaires sur avances		97 023
	7 036 675	11 438 997
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	549 722	989 330
ENCAISSE POUR FINS D'INVESTISSEMENTS AU DÉBUT	3 456 051	4 445 381
ENCAISSE POUR FINS D'INVESTISSEMENTS À LA FIN	2 906 329 $	3 456 051 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	15 997 $	
Comptes à recevoir (note 6)	44 145	154 146 $
Immobilisations (note 7)		
Coût	559 304	533 159
Amortissement accumulé	66 627	49 298
	492 677	483 861
	552 819 $	638 007 $
PASSIF		
Découvert de banque		34 199 $
Emprunt d'une caisse populaire	190 000 $	150 000
Comptes et frais courus à payer	52 523	79 581
Traitements et vacances à payer	54 589	46 243
Emprunt hypothécaire grevant le bâtiment, 10%, échéant le 14 août 1983	190 000	190 000
Surplus	65 707	137 984
	552 819 $	638 007 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL,

Oscar MERCURE
Président

Robert SOUPRAS
Vice-président

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'OPÉRATIONS

REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Contribution du ministère des Finances du Québec	1 000 000 $	1 000 000 $
Intérêts gagnés sur dépôts à terme	52 266	109 463
Aide technique	310 675	66 230
Charges administratives	102 866	70 346
Résiliation d'option d'achat		80 016
Profit sur dispositions d'immobilisations	2 640	
	1 468 447	1 326 055
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	975 578	970 073
Frais de voyage et déplacement	128 256	150 778
Frais de publicité et d'information	13 593	8 833
Fournitures et matériel de bureau	125 304	113 927
Honoraires professionnels	19 769	31 354
Télécommunications	70 455	77 274
Frais d'assemblée	28 327	34 612
Loyer et frais d'occupation	65 835	64 782
Aide technique	7 585	32 877
Mauvaises créances	63 444	546
Intérêts sur emprunts	21 269	20 166
Amortissement du bâtiment et des réparations majeures	8 626	8 184
Amortissement du mobilier et de l'équipement	12 683	10 781
	1 540 724	1 524 187
EXCÉDENT DES DÉPENSES	72 277	198 132
SURPLUS AU DÉBUT	137 984	336 116
SURPLUS À LA FIN	65 707 $	137 984 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1983

1 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Placement dans une filiale en propriété exclusive :

La Société de développement coopératif a comme objet d'apporter à certaines entreprises coopératives une aide financière et les services susceptibles de stimuler leur création et leur développement. À cette fin, la Société a formé une corporation dont le but est de détenir temporairement des immeubles pour les revendre à des coopératives en habitation.

Conséquemment, croyant que c'est plus explicite de présenter l'état financier de cette filiale séparément, le placement a été présenté au coût et l'état financier sommaire est présenté à la note 10.

Placements, prêts subordonnés, prêts garantis et placements immobiliers :

Les placements, les prêts subordonnés, les prêts garantis et les placements immobiliers sont inscrits au coût à l'actif au moment du déboursement.

Les placements sont effectués sous forme de parts sociales, parts privilégiées ou avances à des coopératives.

Les prêts subordonnés ne comportent aucune garantie.

Les prêts garantis le sont par un nantissement commercial, ou une hypothèque, ou une obligation hypothécaire sur des actifs spécifiques.

Les placements immobiliers sont constitués par l'acquisition de biens-fonds détenus temporairement par la Société sur engagement de la part des coopératives à les racheter ou à les louer et ce, conformément à l'article 29 de la Loi sur la Société de développement coopératif.

Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur :

Une imputation aux dépenses est effectuée aux fins de pourvoir aux pertes probables sur placements, prêts et assumations de garanties de prêts déjà spécifiquement identifiés de même qu'aux pertes éventuelles. La partie de la provision accumulée relative aux pertes éventuelles est calculée d'après l'expérience passée et d'après l'analyse individuelle des cas et est destinée à parer aux pertes éventuelles sur les placements, prêts et assumations de garanties de prêts lorsqu'un changement important et à caractère négatif est survenu dans le programme de développement des activités économiques de l'entreprise coopérative.

Immobilisations :

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Bâtiment et réparations majeures	2½%
Mobilier et équipement	10%

2 – ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME

Au 31 mars 1983, la Société avait accordé sa caution sur des prêts totalisant 2 211 800 $. Conformément à l'article 33 de la Loi no 44, une tranche de 1 105 900 $ de dépôts à terme, équivalent à 50% du montant des garanties en vigueur est maintenue en réserve.

3 – PLACEMENTS ET AVANCES DANS DES CORPORATIONS

	1983	1982
S.D.C.(Habitation) 1980 Inc.		
– Filiale en propriété exclusive		
1 000 actions ordinaires	1 000 000 $	1 000 $
499 actions privilégiées, catégorie « C »	499 000	499 000
	1 499 000	500 000
Avances sur billets	5 001 000	6 000 000
	6 500 000	6 500 000
1856-2900 Québec Inc. (participation à 50% des actions émises)		
50 actions de catégorie « A »	500	500
Avance sur billet	199 000	199 000
	199 500	199 500
	6 699 500 $	6 699 500 $

4 – PROVISION ACCUMULÉE POUR PERTES ÉVENTUELLES SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES GARANTIES DE PRÊTS EN VIGUEUR

La provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur reflète les révisions des estimations effectuées conformément à la pratique comptable plus spécifiquement décrite à la note 1.

5 – AVANCES DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses à la condition que le surplus ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rendent déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé au surplus au moment du déboursement.

Les avances sont remboursables au cours des exercices suivants :

1993	1 000 000 $
1994	1 000 000
1995	5 500 000
1996	5 820 165
1997	7 500 023
1998	2 500 023

6 – COMPTES À RECEVOIR

	1983	1982
Aide technique aux coopératives	27 989 $	110 824 $
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.	9 563	38 422
Autres	6 593	4 900
	44 145 $	154 146 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1983

7 – IMMOBILISATIONS

	1983		1982	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Terrain	85 000 $	85 000 $	85 000 $	85 000 $
Bâtiment et réparations majeures	333 707	305 220	332 497	312 636
Mobilier et équipement	140 597	102 457	115 662	86 225
	559 304 $	492 677 $	533 159 $	483 861 $

8 – ENGAGEMENTS SUR PLACEMENTS, PRÊTS SUBORDONNÉS, PRÊTS GARANTIS ET GARANTIES DE PRÊTS

En date du bilan, outre les sommes indiquées en regard de ces postes de l'actif, l'aide financière autorisée mais non déboursée s'élevait à 2 565 997 $. De plus, des garanties de prêts de 45 500 $ sont autorisées mais ne sont pas en vigueur au 31 mars 1983. Par ailleurs, la Société avait autorisé en date du 31 mars 1983 des prêts subordonnés pour une valeur de 1 390 000 $ et des garanties de prêts pour une valeur de 65 000 $ lesquels étaient conditionnels à l'obtention des fonds requis, dont ceux prévus dans la Loi de la Société.

9 – BAUX À LONG TERME

La Société est engagée d'après des baux à long terme échéant à différentes dates jusqu'en 1985 à verser un loyer total de 13 593 $ pour des espaces à bureau.

Les loyers annuels pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit :

1984	10 460 $
1985	3 133

10 – S.D.C. (HABITATION) 1980 INC. – ÉTAT FINANCIER SOMMAIRE

Bilan au 31 décembre 1982	1983	1982
Actif		
Court terme		22 100 061 $
Immobilisations nettes		240 941
Frais de premier établissement, au coût		910 139
	–	23 251 141 $
Passif et avoir des actionnaires		
Court terme		16 751 141 $
Avances de la S.D.C.		5 001 000
Capital-actions		1 499 000
	–	23 251 141 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le ministre Yves Duhaime
Responsable de l'application
de la Loi du développement
de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des résultats et déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

C. Albert POISSANT, c.a.
de POISSANT RICHARD/THORNE RIDDELL,
Comptables agréés.

MAHEU NOISEUX,
Comptables agréés.

Montréal, Québec, le 25 février 1983.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

BILAN
31 décembre 1982

	1982	1981
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse		130 523 $
Dépôts à court terme et intérêt couru		3 889 038
Comptes à recevoir (note 2)	3 113 164 $	5 631 621
Subvention d'équilibre, ministère de l'Énergie et des Ressources	1 915 673	
Billets à demande – filiales	923 163	2 532 994
Stocks	567 406	568 697
	6 519 406	12 752 873
COMPTE À RECEVOIR – SEBJ – RETENUES	251 733	351 974
PLACEMENTS		
Prêts hypothécaires (note 3)	2 492 165	2 557 867
Placements dans les filiales (note 4)	1 686 772	1 849 712
Avances à recevoir – filiale (note 5)	5 551 355	5 536 576
Placements en actions au coût (valeur au marché 150 000 $)	350 000	350 000
Prêt à recevoir (note 6)	150 000	150 000
	10 230 292	10 444 155
PROJET MINIER JOE MANN (note 7)	14 477 749	13 778 269
PROJETS D'EXPLOITATION MINIÈRE (note 8)	23 307 142	18 610 131
IMMOBILISATIONS (note 9)	2 835 958	3 233 081
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (note 10)	14 871 424	14 794 223
	72 493 704 $	73 964 706 $

POUR LE CONSEIL,

Charles BOULVA, administrateur
Claude LALIBERTÉ, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
L.R.Q., c. D-8

BILAN
31 décembre 1982

	1982	1981
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
COURT TERME		
Emprunt bancaire	5 290 000 $	
Comptes à payer et frais courus	3 563 921	8 039 641 $
Comptes à payer – Municipalité de la Baie James	389 287	414 071
Dépôt sur travaux à exécuter – infrastructures		15 868
Hypothèque à payer échéant à moins d'un an	22 664	20 534
	9 265 872	8 490 114
RETENUES SUR CONTRATS – INFRASTRUCTURES ET AUTRES	301 126	1 794 915
HYPOTHÈQUES À PAYER (note 11)	389 561	412 225
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)		
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 000 000 d'actions	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport (note 13)	4 302 500	2 952 500
Bénéfices non répartis (déficit)	(1 765 355)	314 952
	62 537 145	63 267 452
ENGAGEMENTS (note 14)		
	72 493 704 $	73 964 706 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
REVENUS		
Intérêt – dépôts à court terme	280 573 $	1 422 969 $
Intérêt – entités affiliées	82 658	1 325 444
Intérêt – prêts hypothécaires	402 055	462 922
Intérêt – autres		191 529
Location et autres	3 053 940	2 652 058
	3 819 226	6 054 922
Moins: Remise de revenus – SEBJ	740 359	889 195
Revenus nets	3 078 867	5 165 727
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	7 421 779	8 726 085
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	15 125 187	16 986 227
Amortissement des immobilisations	515 273	375 387
	23 062 239	26 087 699
Moins: Recouvrement – SEBJ, Hydro-Québec et entités affiliées	15 419 455	17 975 518
Dépenses capitalisées (note 15)	2 148 246	3 523 054
	17 567 701	21 498 572
Dépenses nettes	5 494 538	4 589 127
BÉNÉFICE (PERTE) COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS:	(2 415 671)	576 600
Subvention d'équilibre – ministère de l'Énergie et des Ressources	1 915 673	
Projets abandonnés – exploration minière	(907 369)	(807 837)
	1 008 304	(807 837)
PERTE D'EXPLOITATION	(1 407 367)	(231 237)
Part dans la perte nette des filiales (note 4)	(672 940)	(914 621)
PERTE NETTE	(2 080 307)	(1 145 858)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	314 952	1 460 810
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) À LA FIN	(1 765 355)$	314 952 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
PROVENANCE DES FONDS		
Exploitation		
Perte nette	(2 080 307)$	(1 145 858)$
Postes ne comportant aucune sortie de fonds		
Amortissement des immobilisations	515 273	375 387
Projets abandonnés – exploration minière	907 369	807 837
Part dans la perte nette des filiales	672 940	914 621
Perte sur dispositions d'immobilisations et d'infrastructures	374 352	396 819
Contribution – perte sur dispositions d'immobilisations et d'infrastructures SEBJ et Hydro-Québec	(389 627)	(373 423)
Fonds provenant de l'exploitation		975 383
Surplus d'apport	1 350 000	
Diminution du prêt hypothécaire – filiale	65 702	45 509
Produit de disposition d'immobilisations et d'infrastructures	60 171	153 617
Remise du produit de disposition d'immobilisations et d'infrastructures – SEBJ et Hydro-Québec	(35 510)	(118 274)
	24 661	35 343
	1 440 363	1 056 235
Diminution du fonds de roulement	7 009 225	12 936 669
	8 449 588 $	13 992 904 $
UTILISATION DES FONDS		
Diminution (augmentation) – retenues sur contrats – infrastructures et autres	1 493 789 $	(1 088 309)$
Augmentation (diminution) – comptes à recevoir SEBJ – retenues	(100 241)	53 740
	1 393 548	(1 034 569)
Développement du territoire		
Investissement	396 224	16 820 948
Contribution – SEBJ et Hydro-Québec	(318 619)	(16 662 591)
	77 605	158 357
Projet minier Joe Mann		
Investissement	699 480	11 791 577
Participation – Commanditaires (Socom)		(360)
	699 480	11 791 217
Projets d'exploration minière		
Investissement	6 111 801	8 782 119
Participation – Commanditaires (Socom)	(57 358)	(6 938 737)
Participation – Autres	(450 063)	(379 466)
	5 604 380	1 463 916
Immobilisations		
Achats	547 110	2 462 545
Contribution – SEBJ et Hydro-Québec	(419 978)	(1 135 408)
Hypothèques à payer		(437 583)
	127 132	889 554
Hypothèques à payer	22 664	25 358
Placement en actions		350 000
Placement dans une filiale	510 000	250 000
Augmentation des avances à recevoir – filiale	14 779	99 071
	8 449 588 $	13 992 904 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1982

1 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements dans les filiales

La SDBJ est une société paragouvernementale constituée par une loi spéciale dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. Le rôle de la SDBJ est le développement des ressources naturelles et la construction de l'infrastructure du territoire de la Baie James. En même temps, elle doit voir à l'administration et à l'aménagement de cette région de 350 000 kilomètres carrés en utilisant, lorsque nécessaire, les services de la Municipalité de la Baie James. Les états financiers sont destinés au Ministre responsable de l'application de la Loi du développement de la région de la Baie James, l'Assemblée nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Conséquemment, croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés au coût, plus une participation aux bénéfices non répartis (méthode de la valeur de consolidation). Une filiale importante de la SDBJ, Sotel inc., est une compagnie réglementée.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre de la valeur de remplacement et du coût, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Projets d'exploration minière

La participation de la SDBJ est comptabilisée au coût sauf pour quelques projets conjoints où la SDBJ n'a effectué aucun apport monétaire. Ces apports, de nature technique, ne font pas l'objet d'un enregistrement aux états financiers.

Les coûts des projets abandonnés ou liquidés sont imputés aux résultats dans l'année de disposition.

d) Terrains, immeubles, maisons modulaires et autres équipements

Ces immobilisations sont enregistrées au coût, moins toute contribution de tierce partie.

e) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé sur le coût net en employant la méthode linéaire basée sur leur vie utile prévue.

	Vie utile prévue
Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

f) Développement du territoire

Contribution – infrastructures

Le 10 février 1972, la Société de développement de la Baie James (SDBJ) et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ont signé une convention en vertu de laquelle la SDBJ convient de faire construire et d'aménager, à ses frais, avec l'accord de la SEBJ, en vue du développement des ressources hydro-électriques du territoire de la Baie James, les infrastructures requises par la SEBJ (routes d'hiver et permanentes, ponts, aéroports et autres) et la SEBJ convient d'assumer 99% des coûts nets de construction. La SEBJ assumera de plus 100% des frais d'entretien et d'exploitation des infrastructures aussi longtemps qu'elle en demeurera l'usager exclusif. Les infrastructures demeurent la propriété exclusive de la SDBJ; toutefois, la SDBJ ne peut aliéner, céder ou transporter ces infrastructures sans le consentement de la SEBJ.

Contribution – planification du développement régional et protection de l'environnement

Le coût de certaines études effectuées par la SDBJ est réduit du montant des contributions reçues d'autres parties lorsque ces études bénéficient à celles-ci.

g) Impôts sur le revenu

Étant une société paragouvernementale, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

h) Régime de rentes de retraite

Un régime de rentes de retraite contributif couvre tous les employés permanents de la SDBJ et de ses filiales. Les prestations, basées sur la moyenne des gains des cinq meilleures années, sont payables à compter du dernier jour du mois qui précède celui où le participant atteint soixante-onze ans. Toutefois, un participant peut prendre sa retraite en tout temps sans pénalité à compter du premier jour du mois qui suit immédiatement son soixante-cinquième anniversaire de naissance. Toutes les contributions des employés et de la SDBJ sont versées à une société de fiducie.

À chaque année, le coût des prestations de rentes est complètement pourvu. Au cours du premier trimestre, une évaluation actuarielle est effectuée en utilisant la méthode par « unité de crédit ». Tout déficit résultant de cette évaluation est comblé durant l'année courante.

Toutefois, compte tenu du surplus actuariel accumulé du régime de retraite au 31 décembre 1981, la SDBJ et ses filiales n'ont pas versé de cotisation au cours de l'exercice 1982.

2 – COMPTES À RECEVOIR

	1982	1981
Société d'énergie de la Baie James	1 878 246 $	3 011 795 $
Hydro-Québec	350 902	793 802
Filiales	72 077	47 160
Autres	811 939	1 778 864
	3 113 164 $	5 631 621 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1982

3 – PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

	1982	1981
a) La SDBJ détient une obligation de deuxième rang garantie par une hypothèque générale. Cette obligation porte intérêt au taux de 15% l'an et vient à échéance le 30 novembre 1986. Toutefois, cette obligation peut être remboursée par anticipation et sans pénalité à compter du 1er décembre 1982 moyennant un préavis de 10 jours. De plus, la SDBJ possède deux options consécutives d'achat d'actions de 34% et de 6% des actions ordinaires en circulation de la compagnie emprunteuse qui opère sur le territoire de la Baie James. Si la SDBJ devient actionnaire, le taux d'intérêt sur obligation sera alors de 12% l'an à la date de l'exercice de l'option d'achat d'actions	2 000 000 $	2 000 000 $
b) La SDBJ a prêté à une filiale un montant de 750 000 $ portant intérêt au taux de 13% l'an sur le solde résiduel et garanti par une hypothèque de premier rang sur un immeuble. Le taux d'intérêt est négociable en janvier 1984. L'hypothèque est remboursable en versements mensuels de 11 200 $ (capital et intérêts) et vient à échéance le 1er décembre 1988	557 867	603 376
	2 557 867	2 603 376
Moins: Portion encaissable à moins d'un an incluse dans les comptes à recevoir	65 702	45 509
	2 492 165 $	2 557 867 $

4 – PLACEMENTS DANS LES FILIALES

	Placements au 31 décembre 1981	Achat d'actions	Part dans les bénéfices nets (pertes) de 1982	Placements au 31 décembre 1982
Sotel inc. (participation: 51%)	286 002 $	510 000 $	72 040 $	868 042 $
Sotour (participation: 100%)	988 955		(763 148)	225 807
Somine inc. (participation: 100%)	268 345		18 168	286 513
Fer Albanel limitée (participation: 51%)	305 900			305 900
Sodab (participation: 51%)	510			510
	1 849 712 $	510 000 $	(672 940)$	1 686 772 $

La participation de la SDBJ aux bénéfices de Sotel inc., de Sotour, et de Somine inc. depuis leur création est de 785 512 $.

5 – AVANCES À RECEVOIR – FILIALE

Selon une convention signée le 29 janvier 1976, la SDBJ a acquis une option d'achat d'actions d'une durée de 10 ans sur les 49% d'intérêt que Cleveland Cliffs Iron Company (Cliffs) détient dans Fer Albanel limitée.

Entre autres, cette convention stipule que la SDBJ financera toutes les dépenses d'exploration minière à compter du 1er janvier 1975. Ces avances portaient intérêt au taux préférentiel bancaire sujet toutefois à un maximum de 4 500 000 $ incluant les intérêts, toutes les avances additionnelles dépassant ce maximum sont effectuées sans intérêt.

Si la SDBJ n'exerce pas son option d'achat d'actions, il n'y aura aucun remboursement du principal de ses avances ou de l'intérêt jusqu'à ce que tous les billets à payer de Fer Albanel limitée et toutes les avances par les actionnaires sauf les avances de la SDBJ, soient payés en entier. Le recouvrement de ces avances sera fonction de la capacité future de la filiale de réaliser des opérations minières rentables.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1982

6 – PRÊT À RECEVOIR

En vertu de la convention signée en mai 1980, avec les Ressources du Lac Meston inc., Valley Mining Corp. (Meston), la SDBJ a consenti, en août 1980, un prêt sans intérêt de 150 000 $ à Meston.

Le remboursement de ce prêt sera effectué lorsque le projet minier Joe Mann sera en production commerciale. Meston recevra alors une portion des revenus nets du projet minier Joe Mann en contrepartie de l'achat, par la SDBJ, de son intérêt dans le projet conjoint et de ses droits dans la convention de projet conjoint.

7 – PROJET MINIER JOE MANN

	1982	1981
Projet minier Joe Mann		
Investissement	15 137 709 $	14 438 229 $
Participation – Commanditaires (Socom)	659 960	659 960
	14 477 749 $	13 778 269 $

En juillet 1980, la SDBJ et les Ressources du Lac Meston Inc., Valley Mining Corp. (Meston) ont signé un contrat d'entreprise en participation en vue de remettre en état de production certaines propriétés minières appartenant à Meston. L'investissement de la SDBJ dans le projet minier Joe Mann est représenté par des stocks, des immobilisations et des frais de développement.

Le 15 septembre 1981, la SDBJ fit parvenir à Meston une offre d'acquisition de ses droits dans la convention de projet conjoint et de son intérêt dans le projet conjoint conformément aux dispositions de ladite convention.

Suivant les termes de la convention de projet conjoint, Meston avait 90 jours pour accepter l'offre de la SDBJ ou de retourner ladite offre pour ainsi se porter acquéreur de l'intérêt et des droits de la SDBJ, aux mêmes termes et conditions que ceux mentionnés dans l'offre d'acquisition. C'est en vertu de ces termes que Meston signifiait à la SDBJ, le 11 décembre 1981, qu'elle exerçait ses droits de retourner l'offre d'acquisition de la SDBJ.

La SDBJ est d'opinion que Meston n'a pas respecté les termes de l'offre d'acquisition du 15 septembre 1981, tel qu'elle s'était engagée à le faire dans sa lettre du 11 décembre 1981 et, de ce fait, soutient que l'offre de Meston est devenue caduque et que Meston est réputée avoir accepté l'offre d'acquisition de la SDBJ. À ce jour, aucun acte de vente n'a été signé par les parties et des procédures judiciaires ont été entreprises par la SDBJ en vue de se faire déclarer comme seule et unique propriétaire de l'intérêt et des droits de Meston.

Considérant une conjoncture économique défavorable, les travaux de mise en exploitation de la mine furent interrompus le 17 novembre 1981.

Le montant définitif du recouvrement de cet investissement ne peut être déterminé puisqu'il sera fonction du résultat des procédures judiciaires entreprises et de la capacité future de réaliser des opérations minières rentables. Cependant, rien ne laisse croire à la SDBJ, à ce jour, qu'elle ne recouvrera pas la totalité de son investissement.

8 – PROJETS D'EXPLORATION MINIÈRE

	1982	1981
Projets d'exploration minière	34 343 504 $	29 139 072 $
Participation		
– Commanditaires (Socom)	9 927 699	9 870 341
– Autres	1 108 663	658 600
	11 036 362	10 528 941
Coût net	23 307 142 $	18 610 131 $

Le 4 juillet 1980, Exploration SDBJ 1980, société en commandite (Socom) a été constituée en vertu des lois de la province de Québec, la Société de développement de la Baie James (SDBJ) étant le commandité et les détenteurs des unités étant les commanditaires. Socom participe financièrement aux travaux d'exploration minière dans la région du territoire de la Baie James. À ce jour, 235 700 unités ont été souscrites par les commanditaires. Le 15 novembre 1982, conformément à la convention de la Société en commandite, la SDBJ a offert aux commanditaires d'acheter leurs unités à un prix de 3.15 $ l'unité tel qu'établi par une firme d'ingénieurs indépendants. Cette offre était valide jusqu'au 30 décembre 1982. La SDBJ a reçu à l'intérieur de cette période des certificats représentant 53 000 unités des commanditaires qui ont accepté cette offre. Le paiement de 166 950 $ aux commanditaires par la SDBJ a été effectué le 28 janvier 1983. La SDBJ assumera la responsabilité de tous les engagements et obligations de Socom.

9 – IMMOBILISATIONS

	1982	1981
Terrains	175 276 $	175 276 $
Immeubles	2 217 861	2 022 271
Maisons modulaires	2 707 789	2 733 711
Mobilier et équipement de bureau	1 841 141	1 712 813
Matériel et équipement	1 780 878	1 724 265
Matériel roulant	3 064 931	3 266 980
	11 787 876	11 635 316
Contribution – SEBJ et Hydro-Québec	6 168 612	6 105 145
Coût net	5 619 264	5 530 171
Amortissement accumulé	2 783 306	2 297 090
	2 835 958 $	3 233 081 $

10 – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

	1982	1981
Infrastructures	407 770 377 $	407 501 657 $
Contribution – SEBJ et Hydro-Québec	402 174 611	401 924 618
Coût net	5 595 766	5 577 039
Planification du développement régional	5 275 627	5 211 252
Contribution – SEBJ	507 238	507 238
Coût net	4 768 389	4 704 014
Protection de l'environnement	7 345 937	7 351 838
Contribution – gouvernement fédéral	2 838 668	2 838 668
Coût net	4 507 269	4 513 170
	14 871 424 $	14 794 223 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1982

11 – HYPOTHÈQUES À PAYER

	1982	1981
Montant dû en première hypothèque, au taux de 10½%, calculé semestriellement, remboursable par versements mensuels de 1 967 $, incluant les intérêts, échéant le 1er avril 1983 et garantie par un immeuble	181 842 $	186 493 $
Montant dû en deuxième hypothèque, au taux de 10%, calculé semestriellement, remboursable par versements mensuels de 3 276 $, incluant les intérêts, échéant le 15 septembre 1991 et garantie par un immeuble	230 383	246 266
	412 225	432 759
Portion échéant à moins d'un an	22 664	20 534
	389 561 $	412 225 $

12 – CAPITAL-ACTIONS

L'acticle 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James stipule que « le ministre des Finances paiera à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions: advenant que le versement à l'égard d'une année ne serait pas effectué ou ne le serait que partiellement, il pourra être payé subséquemment. Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances ».

13 – SURPLUS D'APPORT

La SDBJ a reçu une aide de 1 350 000 $ du gouvernement du Québec aux seules fins d'agir en lieu de mandataire en se substituant au gouvernement dans le renouvellement de l'entente entre celui-ci et une compagnie d'exploration minière opérant dans la région du territoire de la Baie James.

14 – ENGAGEMENTS

	Total	SEBJ et Hydro-Québec	SDBJ
Construction et entretien des infrastructures	9 019 968 $	9 019 968 $	
Achats d'immobilisations et autres	1 036 583	922 504	114 079 $
Au 31 décembre 1982	10 056 551 $	9 942 472 $	114 079 $
Au 31 décembre 1981	11 751 389 $	7 450 039 $	4 301 350 $

De plus, la Société a des engagements en vertu d'un bail à long terme se terminant en 1988. Les engagements sont de 191 943 $ pour l'année 1983 et 170 616 $ pour chacune des années suivantes. Ce bail comprend une option de renouvellement pour une période d'un an à cinq ans.

15 – DÉPENSES CAPITALISÉES

	1982	1981
Projet minier Joe Mann	83 860 $	386 043 $
Projets d'exploration minière	1 721 109	2 204 813
Immobilisations	177 437	132 517
Développement du territoire	165 840	799 681
	2 148 246 $	3 523 054 $

16 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT AUTOCHTONE DE LA BAIE JAMES (SODAB)

BILAN	1982	1981
Actif		
Encaisse et placements	1 769 634 $	2 065 441 $
Comptes à recevoir	186 675	33 027
Stocks	654 476	
Prêts et intérêts courus	318 979	675 047
	2 929 764	2 773 515
Prêts	448 800	283 027
Placements et avances	111 000	
Immobilisations	326 876	12 127
	3 816 440 $	3 068 669 $
Passif et avoir des actionnaires		
Comptes à payer et frais courus	361 119 $	38 595 $
Capital-actions	2 751 000	2 501 000
Bénéfices non répartis	704 321	529 074
	3 816 440 $	3 068 669 $

17 – FER ALBANEL LIMITÉE

BILAN	1982	1981
Actif		
Frais d'exploration reportés	6 403 403 $	6 388 625 $
Passif et avoir des actionnaires		
Billets et avances à payer		
Société de développement de la Baie James	5 551 354 $	5 536 576 $
Autres	839 710	839 710
	6 391 064	6 376 286
Avoir des actionnaires	12 339	12 339
	6 403 403 $	6 388 625 $

18 – CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L.R.Q., c. S-10.01 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des industries de la culture et des communications au 31 mars 1983 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 4 octobre 1983.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L.R.Q., c. S-10.01 et modifications

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 989 678 $	3 602 223 $
Intérêts courus sur dépôts à terme et sur prêts	213 028	176 161
Portion des prêts échéant en deçà d'un an	2 053 719	847 503
Débiteurs	13 530	3 938
	4 269 955	4 629 825
PRÊTS (note 3)	4 963 108	3 244 362
PLACEMENT DANS UNE FILIALE NON CONSOLIDÉE (note 4)	1 022 709	
IMMOBILISATIONS (note 5)	89 037	85 685
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	123 234	140 838
	10 468 043 $	8 100 710 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes-fournisseurs et frais courus	118 631 $	88 684 $
Provision pour exécution de garantie (note 6)	114 674	
	233 305	88 684
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)		
Autorisé : 200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé : 110 000 actions (1982, 85 000 actions)	11 000 000	8 500 000
Déficit	(1 372 951)	(487 974)
Surplus d'apport (note 8)	607 689	
	10 234 738	8 012 026
	10 468 043 $	8 100 710 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Colette CHABOT
Pierre A. DESCHÊNES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982 (note 9)
REVENUS		
Intérêts sur dépôts et sur prêts	1 126 036 $	1 123 926 $
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	480 527	389 128
Honoraires des administrateurs	18 000	17 792
Honoraires professionnels	21 375	35 003
Voyage, représentation et congrès	33 244	28 121
Loyers	94 500	36 492
Taxes, permis et assurances	7 133	684
Entretien et réparations	4 457	3 360
Papeterie et fournitures de bureau	26 235	15 297
Frais de communication	9 635	7 874
Provision pour pertes sur prêts (note 3)	1 086 870	427 348
Provision pour exécution de garanties (note 6)	147 870	
Amortissement des immobilisations	14 189	8 481
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 604	17 604
Autres frais	14 394	16 918
	1 976 033	1 004 102
PERTE NETTE (BÉNÉFICE NET) D'OPÉRATION	849 997	(119 824)
Les Placements R.D.P. Inc. Quote-part de la perte nette depuis la date d'acquisition	34 980	
PERTE NETTE (BÉNÉFICE NET)	884 977	(119 824)
DÉFICIT AU DÉBUT	487 974	607 798
DÉFICIT À LA FIN	1 372 951 $	487 974 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Capital-actions	2 500 000 $	3 300 000 $
Augmentation des versements sur prêts échéant en deçà d'un an	1 327 289	495 247
Remboursements de prêts	2 674 408	1 043 572
Produit de disposition d'équipements	191	
	6 501 888	4 838 819
UTILISATION DES FONDS		
Perte nette (bénéfice net) d'opération	849 997	(119 824)
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement :		
Provision pour pertes sur prêts couvrant les versements échéant après 1 an	(763 136)	(387 148)
Amortissement des immobilisations	(14 189)	(8 481)
Amortissement des frais de mise en oeuvre	(17 604)	(17 604)
Perte sur disposition d'équipements	(386)	
Fonds utilisés pour les opérations	54 682	(533 057)
Prêts consentis	6 483 579	3 554 699
Participation au capital-actions d'une filiale non consolidée	450 000	
Acquisitions d'immobilisations	18 118	48 828
	7 006 379	3 070 470
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(504 491)	1 768 349
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	4 541 141	2 772 792
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	4 036 650 $	4 541 141 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

La Société de développement des industries de la culture et des communications, qui était avant le 8 avril 1982 désignée sous le nom de Société québécoise de développement des industries culturelles, est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale. Elle a pour objets de favoriser la création et le développement des entreprises culturelles québécoises, de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité de leurs produits ainsi que d'en assurer la diffusion, et de favoriser la création et le développement des entreprises oeuvrant dans les domaines des services de communication et du patrimoine immobilier. Cette compagnie peut aussi être désignée sous le sigle « SODICC ».

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est établie en évaluant pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception la perte anticipée et, pour les autres, en appliquant un taux estimatif selon la durée du retard de paiement afin de couvrir les pertes éventuelles.

Immobilisations

Les oeuvres d'art sont présentées au coût et ne sont pas amorties. Les autres immobilisations sont présentées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier de bureau	10%
Équipement	20%

Les dépenses encourues pour l'amélioration des aires locatives sont amorties sur la durée du bail.

Autre élément d'actif

Cet élément d'actif représente les frais de mise en oeuvre et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

3 – PRÊTS

	1983	1982
Prêts	7 617 641 $	4 281 117 $
Biens destinés à être vendus	1 231 927	707 830
Récupérations à recevoir sur prêts en défaut	208 550	232 047
	9 058 118	5 220 994
Provision pour pertes sur prêts	809 364	421 299
Provision pour biens destinés à être vendus	1 231 927	707 830
	2 041 291	1 129 129
	7 016 827	4 091 865
Portion des prêts échéant en deçà d'un an	2 053 719	847 503
	4 963 108 $	3 244 362 $

Le poste « Biens destinés à être vendus » comprend les soldes des prêts, les intérêts et les frais engagés par la Société pour la récupération des prêts en défaut, moins les argents récupérés.

Mouvement de l'exercice de la provision pour pertes sur prêts incluant les intérêts courus

	1983	1982
Solde au début	1 169 324 $	741 976 $
Radiation de l'exercice	26 322	
	1 143 002	741 976
Provision de l'exercice	1 086 870	427 348
Solde à la fin	2 229 872 $	1 169 324 $
La provision pour pertes est déduite des postes du bilan comme suit :		
Intérêts courus sur dépôts à terme et sur prêts	188 581 $	40 195 $
Portion des prêts échéant en deçà d'un an	308 713	159 687
Prêts	1 732 578	969 442
	2 229 872 $	1 169 324 $

4 – PLACEMENT DANS UNE FILIALE NON CONSOLIDÉE

Le 27 juillet 1982, la Société a acquis 937 actions ordinaires du capital-actions de « Les Placements R.D.P. Inc. », soit 51% des actions émises et payées de cette compagnie. Le règlement s'est effectué moyennant la somme de 450 000 $ ajoutée au transfert de 9 propriétés immobilières. Ces propriétés avaient été obtenues, au préalable, du ministère des Affaires culturelles pour la somme de 1 $.

La Société comptabilise ce placement à la valeur de consolidation car elle a l'intention de s'en départir dans un avenir rapproché. De plus, elle ne possède pas le contrôle effectif des opérations de cette filiale; avec 51% des actions, elle contrôle l'assemblée des actionnaires; toutefois, en ce qui concerne le conseil d'administration formé de 3 membres, compte tenu de la convention entre actionnaires, la Société ne peut s'en désigner qu'un seul pour la représenter.

La valeur de consolidation du placement au 31 mars 1983 dans « Les Placements R.D.P. Inc. » s'établit comme suit :

	1982
Coût d'acquisition au 27 juillet 1982	
Montant versé en espèces	450 000 $
Transfert de 9 propriétés immobilières situées à la Place Royale, ville de Québec, à la valeur attribuée comme mentionnée à la note 8	607 689
	1 057 689
Moins : Quote-part de la perte nette depuis la date d'acquisition	(34 980)
	1 022 709 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES DE « LES PLACEMENTS R.D.P. INC. » AU 31 MARS 1983

BILAN

	1983
Actif	
À court terme	418 872 $
Immobilisations	1 716 197
	2 135 069 $
Passif	
À court terme	249 203 $
Dette à long terme	1 147 858
	1 397 061
Avoir des actionnaires	
Capital-actions	18 370
Surplus d'apport	1 048 319
Déficit	(328 681)
	738 008
	2 135 069 $

ÉTAT DU DÉFICIT

	1983
Solde au 31 octobre 1982	(281 702)$
Perte nette de la période de 5 mois terminée le 31 mars 1983	(46 979)
Solde au 31 mars 1983	(328 681)$

ÉTAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE DE 5 MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 1983

	1983
Revenus de location	80 674 $
Dépenses	
Salaires et avantages sociaux	15 826
Entretien et réparations	4 892
Taxes, assurances, énergie	31 796
Publicité, frais de représentation et fournitures de bureau	8 176
Honoraires professionnels	11 199
Intérêts et frais de banque	(4 097)
Intérêts sur dette à long terme	50 352
Amortissement des immobilisations	9 509
	127 653
Perte nette de la période	46 979 $

5 – IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	57 953 $	12 388 $	45 565 $	45 010 $
Équipement	18 357	9 421	8 936	10 038
Améliorations locatives	39 490	9 770	29 720	26 913
Oeuvres d'art	4 816		4 816	3 724
	120 616 $	31 579 $	89 037 $	85 685 $

6 – ENGAGEMENTS ET PROVISION POUR EXÉCUTION DE GARANTIES

La Société s'est portée caution, pour un montant de 329 000 $ au 31 mars 1983, (31 mars 1982 – 293 000 $) des emprunts bancaires de certains de ses emprunteurs; une provision pour réclamations de 114 674 $ a été établie pour prévoir l'exécution d'une de ces garanties.

	1983
Provision pour exécution de garanties	
Solde au début	
Provision de l'exercice	147 870 $
	147 870
Exécution de garantie	33 196
Solde à la fin	114 674 $

De plus, la Société s'est portée garante du paiement de sommes dues par la Librairie Dussault Ltée à différents créanciers totalisant 333 000 $ au 31 mars 1983; le gouvernement du Québec a autorisé le ministère des Affaires culturelles à acquitter ces sommes pour le compte de Librairie Dussault Ltée. En fait, il n'y a pas de passif éventuel relativement à ces engagements.

7 – CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Une modification à la loi constitutive de la Société, sanctionnée et entrée en vigueur le 8 avril 1982, a porté le capital-actions autorisé de 10 millions de $ à 20 millions de $ soit 200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune. En vertu de la même loi, le ministre des Finances est autorisé à payer à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, le solde des actions non émises, soit 90 000 actions pour une somme de 9 millions de $. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1983, 25 000 actions ont été émises et payées en argent pour une somme de 2 500 000 $.

8 – SURPLUS D'APPORT

Le 22 juillet 1982, le gouvernement du Québec a vendu à la Société 9 propriétés immobilières dans le secteur du Vieux-Québec, à Place Royale, pour le prix symbolique de 1 $.

Cette transaction constitue un apport de capital d'une valeur de 607 689 $ de l'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, qui est la même que celle attribuée à ces immeubles par « Les Placements R.D.P. Inc. », laquelle valeur a été déterminée d'après les évaluations municipales pour les terrains et les évaluations des assureurs pour les bâtisses.

9 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'état des résultats et du déficit de 1982 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1983.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement immobilier du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 15 juin 1983.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		25 546 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Canada	1 000 000 $	24 000 000
	1 000 000	24 025 546
PLACEMENT DANS PLACE DESJARDINS INC. – à la valeur de consolidation (note 2)		
Actions ordinaires – au coût	7 840 000	7 840 000
Quote-part du déficit	(10 294 279)	(11 499 396)
Débentures – au coût	67 000 000	67 000 000
	64 545 721	63 340 604
CONSTRUCTION EN COURS DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL – au coût (note 3)	63 012 223	32 245 989
	128 557 944 $	119 612 139 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	114 533 $	
Emprunt bancaire	1 975 000	18 045 000 $
Billet à payer – Caisse de dépôt et placement du Québec	27 000 000	
Fournisseurs et frais courus	4 834 486	8 138 331
	33 924 019	26 183 331
DETTE À LONG TERME (note 4)	104 666 100	104 666 100
	138 590 119	130 849 431
DÉFICIT	10 032 175	11 237 292
	128 557 944 $	119 612 139 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 5)

POUR LA SOCIÉTÉ,

J.C. CAREAU
Pierre MICHAUD

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Placement dans Place Desjardins Inc. (note 2)		
Quote-part du revenu net pour la période de douze mois terminée le 31 mars	1 205 117 $	1 809 987 $
Intérêts sur débentures	1 005 000	1 005 000
	2 210 117	2 814 987
DÉPENSES		
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	1 005 000	1 005 000
Autres		464
	1 005 000	1 005 464
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 205 117	1 809 523
DÉFICIT AU DÉBUT	11 237 292	13 046 815
DÉFICIT À LA FIN	10 032 175 $	11 237 292 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Société, corporation constituée en vertu de la loi sur la Société de développement immobilier du Québec, a pour objets de participer à l'exploitation de la Place Desjardins située à Montréal et de réaliser la construction et l'aménagement d'un palais des congrès à Montréal.

2 – PLACEMENT DANS PLACE DESJARDINS INC.

La Société comptabilise son placement dans Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation. Aux 31 mars 1983 et 1982, la Société détenait 78 400 actions ordinaires sans valeur nominale du capital-actions de Place Desjardins Inc., soit 49% des actions émises et payées de cette compagnie.

L'avantage fiscal provenant du report de pertes fiscales n'est pas inscrit aux états financiers de Place Desjardins Inc. Ces pertes susceptibles de réduire jusqu'au 31 décembre 1983 le revenu imposable et, conséquemment, de diminuer l'impôt sur le revenu, s'élèvent à 9 591 980 $.

La quote-part du déficit de Place Desjardins Inc. au 31 mars 1983 s'établit comme suit :

Quote-part du déficit au 31 mars 1982		11 499 396 $
Quote-part du revenu net de l'exercice		
Période de neuf mois terminée le 31 décembre 1982 (États financiers vérifiés)	856 781 $	
Période de trois mois terminée le 31 mars 1983 (États financiers non vérifiés)	348 336	1 205 117
Quote-part du déficit au 31 mars 1983		10 294 279 $

Les débentures série A, 1976 d'une valeur nominale de 67 000 000 $ sont à garanties subordonnées, à intérêt fixe à taux croissant, à intérêt additionnel (à compter du 1er janvier 1986), à échéances reportables et à fonds d'amortissement (à compter du 1er janvier 1986). Le détenteur, la Société, a la faculté de reporter l'échéance du 31 décembre 1985 au 31 décembre 1995 ou au 31 décembre 2005. L'intérêt fixe à taux croissant est de 1½% l'an jusqu'au 31 mars 1983, 3% l'an jusqu'au 31 décembre 1985, 4% l'an jusqu'au 31 décembre 1990, 5% l'an jusqu'au 31 décembre 1995 et 10% l'an jusqu'au 31 décembre 2005.

États financiers sommaires de Place Desjardins Inc. de l'exercice terminé le 31 décembre.

Bilan au 31 décembre

	1982	1981
Actif		
À court terme	27 249 964 $	23 612 481 $
Immobilisations	193 761 484	194 585 391
Autres éléments d'actif	1 052 377	1 354 847
	222 063 825 $	219 552 719 $
Passif		
À court terme	9 626 152 $	10 651 070 $
Dette à long terme	192 000 000	192 000 000
Impôts sur le revenu reportés	26 157 298	24 942 979
	227 783 450	227 594 049
Avoir déficitaire des actionnaires		
Capital-actions	16 000 000	16 000 000
Déficit	(21 719 625)	(24 041 330)
	(5 719 625)	(8 041 330)
	222 063 825 $	219 552 719 $

Déficit de l'exercice terminé le 31 décembre

	1982	1981
Solde au début	24 041 330 $	27 467 196 $
Bénéfice net	2 321 705	3 425 866
Déficit à la fin	21 719 625 $	24 041 330 $

Résultats de l'exercice terminé le 31 décembre

	1982	1981
Revenus		
Opérations immobilières	34 611 159 $	30 383 109 $
Opérations hôtelières	12 658 372	15 567 752
Intérêts	3 143 936	2 552 577
	50 413 467	48 503 438
Dépenses		
Frais d'exploitation		
Opérations immobilières	7 256 689	6 044 902
Opérations hôtelières	7 743 971	9 028 580
Taxes	11 421 898	9 154 088
Frais généraux et d'administration	6 616 842	6 377 055
Intérêts sur la dette à long terme	11 934 366	13 873 963
Autres frais financiers	397 938	337 595
Amortissement des immobilisations	1 505 739	1 402 189
	46 877 443	46 218 372
Revenu exceptionnel		1 140 800
	46 877 443	45 077 572
Bénéfice avant impôts et poste extraordinaire	3 536 024	3 425 866
Impôts sur le revenu		
Exigibles	5 403 021	8 375 504
Reportés	1 214 319	
	6 617 340	8 375 504
Perte avant poste extraordinaire	(3 081 316)	(4 949 638)
Réduction d'impôts sur le revenu attribuable à un report de perte d'exercices antérieurs	5 403 021	8 375 504
Bénéfice net	2 321 705 $	3 425 866 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

3 – CONSTRUCTION EN COURS DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La Société s'est vu confier la responsabilité de réaliser la construction et l'aménagement d'un palais des congrès à Montréal, réalisation qui antérieurement au 13 février 1981 était la responsabilité du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement du Québec.

La construction du Palais des congrès de Montréal est comptabilisée au coût. Le coût englobe les terrains, le matériel, la main-d'oeuvre directe, les sous-contrats, les honoraires des architectes et des ingénieurs, les intérêts encourus durant la construction sur les emprunts effectués pour financer le projet moins les subventions octroyées par le gouvernement du Canada à titre de participation au financement de la construction.

Le coût du Palais des congrès de Montréal incluant les intérêts et après déduction de la participation du gouvernement du Canada, est estimé à 75 millions $; ce montant comprend une provision afin de tenir compte de la hausse inflationniste des coûts de construction et autres éventualités. Il est prévu que la construction et l'aménagement du Palais des congrès de Montréal se termineront à la fin de l'année 1983.

Aux fins de financer cette construction, la Société a été autorisée par le gouvernement à contracter des emprunts temporaires pour un montant ne devant excéder en aucun temps la somme de 50 millions $.

La construction en cours du Palais des congrès de Montréal se compose comme suit :

	1983	1982
Terrains, matériel, main-d'oeuvre directe, sous-contrats, honoraires des architectes et des ingénieurs	75 044 487 $	50 598 796 $
Intérêts sur emprunts et sur obligations	11 967 736	5 647 193
	87 012 223	56 245 989
Participation du gouvernement du Canada	24 000 000	24 000 000
	63 012 223 $	32 245 989 $

4 – DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Avances du gouvernement du Québec		
Avances aux mêmes taux d'intérêt et conditions de remboursement que les débentures de Place Desjardins Inc. (Voir note 2)	67 000 000 $	67 000 000 $
Avances ne portant pas intérêt et sans condition de remboursement déterminée	7 666 100	7 666 100
	74 666 100	74 666 100
Obligations, série A, garanties par le gouvernement du Québec, à taux variable, (taux au 31 mars 1983, 11.5%), rachetables par anticipation et échéant le 8 décembre 1991	30 000 000	30 000 000
	104 666 100 $	104 666 100 $

5 – ÉVENEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 22 juin 1983, le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 18 – Loi sur la Société immobilière du Québec.

Ce projet de loi lu en première lecture, prévoit que la société qui sera constituée se substituera au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et à la Société de développement immobilier du Québec et, à ce titre, elle en assumera les pouvoirs et obligations et en acquerra les droits.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve, l'état de l'évolution de la situation financière et l'état de la provision pour pertes sur prêts et participation au capital-actions d'entreprises de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 1er septembre 1983.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.01

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	12 301 792 $	9 590 368 $
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	2 497 596	3 398 062
Intérêts échus et courus	3 904 969	2 022 072
	18 704 357	15 010 502
Prêts	78 527 686	88 832 486
Participation au capital-actions d'entreprises	8 556 512	10 276 261
Créance à recevoir garantie (note 3)	10 650 000	10 650 000
Frais d'émission d'obligations – coût non amorti	109 307	148 239
	116 547 862 $	124 917 488 $
PASSIF		
Réclamations pour différentes formes d'aide financière	4 594 892 $	1 775 897 $
Intérêts échus et courus sur dette à long terme	957 768	1 494 093
Créditeurs et frais courus	252 337	236 719
	5 804 997	3 506 709
Dette à long terme (note 4)	66 600 000	74 000 000
	72 404 997	77 506 709
AVOIR		
Dotation du gouvernement du Québec (note 5)	32 944 115	32 944 115
Don du gouvernement du Québec d'une participation au capital-actions d'une entreprise	445 000	445 000
Fonds de réserve	10 753 750	14 021 664
	44 142 865	47 410 779
	116 547 862 $	124 917 488 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

François LEBRUN
Serge SAUCIER

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

FONDS DE RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
Solde au début	14 021 664 $	18 270 496 $
Perte nette	3 267 914	4 248 832
Solde à la fin	10 753 750 $	14 021 664 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982 (note 10)
REVENUS		
Intérêts des emprunteurs	11 532 151 $	12 414 183 $
Intérêts sur dépôts bancaires	1 891 289	1 635 108
Participation au capital-actions d'entreprises :		
Profit sur dispositions	355 533	1 984 049
Dividende		156 349
Honoraires de garantie	212 124	95 237
Autres revenus	4 306	13 728
	13 995 403	16 298 654
Contribution du gouvernement du Québec (note 6)	58 799 487	55 423 290
	72 794 890	71 721 944
DÉPENSES		
Traitements et autres rémunérations	4 919 528	4 418 215
Autres dépenses d'administration	642 898	681 656
Prise en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	48 430 336	44 877 206
Exécutions de garanties de remboursement d'emprunt (note 7)	1 884 438	70 231
Intérêts sur dette à long terme (note 8)	10 374 942	13 682 437
Provision pour pertes sur prêts et participation au capital-actions d'entreprises	9 757 315	11 981 031
Perte sur prêt – application de la loi sur l'aide au développement touristique	53 347	
Exonérations de remboursement de prêts accordés à des entreprises		260 000
	76 062 804	75 970 776
PERTE NETTE	3 267 914 $	4 248 832 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Perte nette	(3 267 914) $	(4 248 832) $
Provision pour pertes sur prêts et participation au capital-actions d'entreprises	9 757 315	11 981 031
Amortissement des frais d'émission d'obligations	38 932	27 060
Fonds provenant des opérations	6 528 333	7 759 259
Remboursements de prêts		
Emprunteurs	13 034 006	17 357 249
Exonérations de remboursement de prêts accordés à des entreprises		260 000
Produit de la réalisation garanties détenues sur les prêts en défaut	2 460 542	2 256 329
Disposition de participation au capital-actions d'entreprises	1	871 002
Prêts convertis en participation au capital-actions d'entreprises	6 485	660 000
Recouvrement sur prêts radiés	7 555	1 000
Dette à long terme		24 000 000
Participation au capital-actions d'entreprises convertie en créance à recevoir garantie		10 650 000
	22 036 922	63 814 839
UTILISATION DES FONDS		
Déboursés sur prêts consentis	10 617 548	12 967 189
Participation au capital-actions d'entreprises	329 992	4 765 100
Dette à long terme	7 400 000	23 800 000
Intérêts imputés aux prêts en défaut et frais encourus pour la protection des garanties sur ces prêts	2 287 330	2 322 018
Participation au capital-actions d'entreprises acquise par conversion de prêts et d'intérêts	6 485	1 457 428
Créance à recevoir garantie acquise par conversion d'une participation au capital-actions d'entreprises		10 650 000
Frais d'émission d'obligations		85 299
	20 641 355	56 047 034
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 395 567	7 767 805
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	11 503 793	3 735 988
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	12 899 360 $	11 503 793 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ET PARTICIPATION AU CAPITAL-ACTIONS D'ENTREPRISES
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
Solde au début	25 290 475 $	16 430 792 $
Radiations de l'exercice :		
Prêts	1 330 470	2 456 336
Participation au capital-actions d'entreprises	7 105 325	666 012
	8 435 795	3 122 348
	16 854 680	13 308 444
Recouvrement sur prêts radiés	7 555	1 000
	16 862 235	13 309 444
Provision de l'exercice :		
Prêts	7 721 090	4 843 609
Participation au capital-actions d'entreprises	2 036 225	7 137 422
	9 757 315	11 981 031
Solde à la fin	26 619 550 $	25 290 475 $
La provision pour pertes est déduite des postes du bilan comme suit :		
Prêts *	24 113 688 $	17 735 513 $
Participation au capital-actions d'entreprises	2 505 862	7 554 962
	26 619 550 $	25 290 475 $

* Le montant des prêts sur lesquels la Société exerce ses garanties s'élève au 31 mars 1983 à 21 821 938 $ (31 mars 1982 : 18 740 909 $) et la provision pour pertes y afférente est de 17 360 111 $ (31 mars 1982 : 11 026 063 $).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION ET OBJET

La Société de développement industriel du Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objet d'administrer des programmes d'aide financière dans le but d'accélérer le développement économique du Québec, notamment en favorisant le développement des entreprises à technologie moderne et dynamique, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation; la Société doit s'assurer que l'aide accordée engendre des retombées significatives au Québec, notamment en matière de création d'emplois.

La Société est une entreprise à but non lucratif dont la vocation est d'administrer des programmes d'aide financière du gouvernement pour stimuler le développement économique et industriel du Québec.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, compte tenu des conventions comptables suivantes :

– Participation au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique « Participation au capital-actions d'entreprises ». Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée sous cette forme à une entreprise, la perte anticipée est, tout comme dans le cas de l'aide accordée sous forme de prêts, inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

– Provision pour pertes sur les prêts et participation au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception la perte anticipée et pour les autres, en appliquant un taux estimatif pour couvrir les pertes éventuelles. Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard de pertes résultant de programmes d'aide financière confiés à la Société en vertu d'autres lois lorsqu'assumées par le gouvernement du Québec.

– Prise en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises

Les frais relatifs aux prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises qui, au 31 mars, ont produit leur réclamation et satisfait à toutes les conditions posées par la Société, sont imputés aux opérations et la contribution correspondante du gouvernement du Québec est considérée acquise à la Société.

– Frais d'émission d'obligations

Les frais d'émission d'obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette.

– Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Les frais d'administration de la Société assumés par le gouvernement du Québec sont payés à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui de services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, etc., défrayés à même les crédits des différents ministères concernés, ne sont pas rapportés à l'état des revenus et dépenses.

3 – CRÉANCE À RECEVOIR GARANTIE

Cette créance garantie provient de conventions de vente et de paiement intervenus le 21 juillet 1981 avec l'actionnaire principal d'une entreprise industrielle dans laquelle la Société détenait une participation de 40% du capital-actions.

Nonobstant les clauses des conventions qui stipulent que la disposition de la participation au capital-actions de cette entreprise a été effectuée pour un prix de 3 600 000 $ lequel montant, avec les intérêts composés annuellement au taux d'intérêts bancaire préférentiel quotidien en vigueur à compter du 30 juillet 1981 formera une somme totale de 10 650 000 $ à la date d'échéance, la Société estime que la substance des conventions intervenues est de lui permettre de recouvrer à long terme mais sans rendement l'aide accordée à cette entreprise et en conséquence, elle considère que de façon ultime elle n'aura réalisé aucun profit ni subi aucune perte à la suite de ce recouvrement.

Cette créance de 10 650 000 $ inscrite à sa valeur globale de recouvrement et garantie par une banque à charte canadienne est encaissable à une date qui dépend du taux auquel s'accumuleront les intérêts et qui se situera entre 1987 et 1989.

La valeur actualisée de cette créance s'établit à 4 633 918 $ au 31 mars 1983, soit 3 600 000 $ pour le prix de vente et 1 033 918 $ pour les intérêts courus à cette date.

4 – DETTE À LONG TERME

Le paiement du capital et des intérêts de ces obligations est garanti par le gouvernement du Québec.

	1983	1982
Obligations à taux variable série « A » échéant le 24 mars 1991 et portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins ⅜ de 1%, payable semestriellement le 24 mars et le 24 septembre de chaque année (a)	45 000 000 $	50 000 000 $
Obligations à taux variable série « B » échéant le 1er décembre 1986 et portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins ¼ de 1%, payable semestriellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année (b)	21 600 000	24 000 000
	66 600 000 $	74 000 000 $

(a) La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt pour une valeur globale de 5 millions $ ou tout multiple de ce montant.

(b) La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt pour une valeur globale de 2,4 millions $ ou tout multiple de ce montant.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5 – DOTATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le fonds consolidé du revenu une somme de 100 millions $ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1983 et 1982, le montant versé à ce titre est de 32 944 115 $.

6 – CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Aides financières à l'entreprise		
Prise en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	48 430 336 $	44 877 206 $
Exécutions de garanties d'emprunt	1 826 725	12 694
Application de la loi sur l'aide au développement touristique	487 855	
Compensation à l'égard de prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché	204 965	352 816
Exonérations de remboursement de prêts		260 000
	50 949 881	45 502 716
Frais d'administration		
Traitements et autres rémunérations	4 919 528	4 416 215
Autres dépenses d'administration	637 548	606 408
	5 557 076	5 024 623
Intérêts sur dette à long terme	2 292 530	4 895 951
	58 799 487 $	55 423 290 $

7 – EXÉCUTIONS DE GARANTIES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Ce poste comprend pour 1983, un montant de 1 826 725 $ se rapportant aux dépenses encourues lors de l'administration du Programme d'urgence d'aide à la P.M.E.; ces dépenses sont entièrement remboursées par le gouvernement (voir note 6).

8 – INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Intérêts sur obligations	10 336 010 $	10 651 105 $
Amortissement des frais d'émissions d'obligations	38 932	27 060
Intérêts sur billets à payer		3 004 272
	10 374 942 $	13 682 437 $

9 – ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

– Les montants autorisés et non déboursés au 31 mars 1983 sur les prêts sont de 12 683 383 $ (31 mars 1982 : 7 389 233 $) et au titre de la participation au capital-actions d'entreprises, de 3 503 617 $ (31 mars 1982 : 520 710 $).

– Selon des conditions posées par la Société, des exonérations de remboursement pour un montant d'environ 1 183 500 $ sont anticipées sur les prêts consentis au 31 mars 1983 (31 mars 1982 : 1 776 900 $). Les montants ainsi exonérés par la Société lui seront remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

– La prise en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises sont accordés selon certaines conditions et les paiements effectués par la Société en vertu de cette forme d'aide financière seront remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement. Les engagements y afférents au 31 mars 1983 pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

Exercices	
1984	89 369 610 $
1985	79 495 681
1986	57 923 588
1987	27 243 588
1988 et suivantes	25 228 304
	279 260 771 $

– Les emprunts contractés par des entreprises à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 10 732 063 $ (31 mars 1982 : 11 130 924 $).

– Les garanties accordées en vertu d'autres lois que la loi constitutive de la Société et pour lesquelles elle n'encourera aucun frais, vu que le gouvernement en assume les pertes éventuelles, s'élèvent à 6 406 016 $ (31 mars 1982 : 5 019 100 $).

– En vertu d'un Programme d'urgence d'aide à la P.M.E., la Société garantit aux institutions prêteuses, le remboursement d'emprunts contractés par des entreprises jusqu'à concurrence des 2/3 du solde du prêt pour le capital et du 1/5 du solde du prêt pour les intérêts et les autres frais accessoires. Au 31 mars 1983, ces garanties quant au capital s'élèvent à 39 930 723 $ et les pertes éventuelles s'y rapportant seront assumées par le gouvernement du Québec.

10 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'état des revenus et dépenses de 1982 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1983.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-12-1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 1er septembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 1er septembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 19 novembre 1982

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-12.1

BILAN
au 1er septembre 1982

	1982	1981 (note 9)
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Encaisse	106 923 $	
Débiteurs	240 843	311 739 $
Subvention à recevoir (note 3)	2 915 585	2 368 514
Dû par le fonds d'immobilisations	570 410	81 041
Stocks et frais payés d'avance	114 222	108 109
	3 947 983 $	2 869 403 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Encaisse	820 $	
Subvention à recevoir (note 3)	569 590	
	570 410	
Emplacement	6 948 642	6 948 642 $
Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art	41 865 959	41 865 959
	49 385 011 $	48 814 601 $
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Emprunt bancaire	500 000 $	500 000 $
Billets à demande – Opéra de Montréal (1980) Inc.	1 300 000	
Chèques en circulation moins encaisse		176 029
Fournisseurs et frais courus	1 082 768	1 075 852
Dépôts – Locations et ventes de billets	975 450	952 724
Provision pour projets spéciaux	89 765	164 798
	3 947 983 $	2 869 403 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Découvert de banque		266 $
Dû au fonds de fonctionnement	570 410 $	81 041
Dette à long terme (note 4)	39 021 000	40 262 000
	39 591 410	40 343 307
Solde du fonds (note 5)	9 793 601	8 471 294
	49 385 011 $	48 814 601 $

POUR LA SOCIÉTÉ,

Alan B. GOLD, membre
Robert VINET, membre

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

FONDS DE FONCTIONNEMENT
REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 1er septembre 1982

	1982	1981
REVENUS		
Locations	2 030 315 $	1 867 624 $
Redevance sur les billets vendus	410 933	
Services auxiliaires	1 919 520	1 924 418
Animation culturelle	230 036	203 782
Autres	432 274	405 355
	5 023 078	4 401 179
DÉPENSES		
Services administratifs	3 215 913	3 071 885
Services de soutien	3 397 234	3 164 725
Services auxiliaires	1 311 430	1 173 408
Animation culturelle	494 934	427 904
Autres	321 623	361 404
	8 741 134	8 199 326
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT RÉPARATIONS MAJEURES, TAXES MUNICIPALES ET SERVICE DE LA DETTE	3 718 056	3 798 147
Réparations majeures (note 6)	675 361	
Taxes municipales (note 7)		5 745 982
Service de la dette	4 414 493	3 028 302
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE VIRÉ À SUBVENTION À RECEVOIR (note 3)	8 807 910 $	12 572 431 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 – CONSTITUTION ET OBJET

En vertu de sa loi constitutive, la Société de la Place des Arts de Montréal est substituée à la Régie de la Place des Arts et, en cette qualité, elle en assume les pouvoirs et les obligations et en acquiert les droits. La Société a pour mandat d'administrer la Place des Arts, de présenter, monter et produire des spectacles.

2 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Immobilisations

Le complexe architectural de la Place des Arts compte deux immeubles abritant trois théâtres ainsi qu'un café-théâtre.

Emplacement :

L'emplacement de la Place des Arts est comptabilisé au coût.

Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art :

Le montant porté aux livres pour les édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art comprend le coût de construction des édifices, les coûts d'équipement, mobilier et oeuvres d'art acquis comme premier aménagement des édifices nouvellement construits ainsi que les frais de financement temporaire durant la construction.

Les édifices ainsi que l'équipement, le mobilier et les oeuvres d'art qui ont été capitalisés ne sont pas amortis.

Mobilier et équipement

Les acquisitions de mobilier et équipement sont imputées aux dépenses du fonds de fonctionnement.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme imputés au service de la dette sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Stocks

Les stocks (bars et boutique) sont évalués au prix coûtant.

Projets spéciaux

Les dépenses relatives aux projets spéciaux couvertes par des subventions spécifiques sont comptabilisées dans l'exercice où elles ont été autorisées par la Société et le gouvernement du Québec au lieu de l'être lorsqu'elles sont encourues ; le projet est imputé aux dépenses en créant une provision spéciale à cette fin et les dépenses sont alors imputées à cette provision au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Redevance

Les revenus provenant de la redevance sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

3 – SUBVENTION À RECEVOIR *

	1982	1981
Solde au début	2 368 514 $	7 113 433 $
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	8 807 910	12 572 431
	11 176 424	19 685 864
Versements	7 691 249	17 317 350
Solde à la fin	3 485 175 $	2 368 514 $
Représenté comme suit :		
Fonds de fonctionnement	2 915 585 $	2 368 514
Fonds d'immobilisations **	569 590	
	3 485 175 $	2 368 514 $

* En vertu de sa loi constitutive, l'excédent annuel des dépenses sur les revenus de la Société est à la charge du gouvernement du Québec.

** À la suite d'un refinancement de la dette à long terme tel que mentionné à la note 8, cette subvention à recevoir qui ne sera pas acquittée par le gouvernement du Québec, sera virée au solde du fonds d'immobilisations.

4 – DETTE À LONG TERME

	1982	1981
Obligations		
Émission du 15 avril 1965 – 20 000 000 $ 5¾% à fonds d'amortissement échéant le 15 avril 2005	14 977 000 $	15 517 000 $
Émission du 1er juin 1966 – 13 000 000 $ 6% et 6¼% en série, échéant de 1967 à 1991	2 452 000	2 653 000
6¼% à fonds d'amortissement à compter du 1er juin 1992, échéant le 1er juin 2006	8 392 000	8 392 000
	10 844 000	11 045 000
Émission du 6 novembre 1980 – 13 700 000 $ 12½% et 13% en série, échéant de 1981 à 1990	9 200 000	9 700 000
13½% à fonds d'amortissement à compter du 6 novembre 1986, échéant le 6 novembre 2000	4 000 000	4 000 000
	13 200 000	13 700 000
	39 021 000 $	40 262 000 $

Compte tenu de la dette à long terme actuelle, le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire se détaille comme suit :

1982 – 1983	1 069 000 $
1983 – 1984	1 102 000
1984 – 1985	1 138 000
1985 – 1986	5 375 000
1986 – 1987	714 000

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

5 – SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS

	1982	1981
Solde au début	8 471 294 $	8 674 074 $
Rachat d'obligations de la dette à long terme assumé par le fonds de fonctionnement	1 241 000	705 000
Subvention spéciale du gouvernement du Québec pour les immobilisations	81 307	
	9 793 601	9 379 074
Frais de financement temporaire des immobilisations durant la période qui s'étend de la fin des travaux de construction jusqu'à la date de financement par émission d'obligations		317 546
Escompte et frais à l'émission d'obligations		590 234
		907 780
Solde à la fin	9 793 601 $	8 471 294 $

6 – RÉPARATIONS MAJEURES

Une expertise effectuée par une firme d'ingénieurs-conseils a révélé une dégradation progressive de la structure et des finis intérieurs des édifices de la Place des Arts. En raison de l'ampleur des réparations et de la disponibilité des lieux due à l'exploitation des édifices, les travaux dont le coût est estimé à 1,2 million $ s'étaleront sur une période de trois ans.

7 – TAXES MUNICIPALES

La Loi sur la Fiscalité municipale stipule que les immeubles appartenant à la Place des Arts sont exempts de toutes taxes foncières, municipales ou scolaires. Cette disposition de la loi s'applique à compter de l'exercice 1982.

8 – ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 11 novembre 1982, la Société a procédé à une émission d'obligations de 1 140 000 $ pour refinancer une partie de la dette à long terme.

9 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du bilan de 1981 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation de 1982.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC – REXFOR

L.R.Q., c. S-12

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec – REXFOR au 31 mars 1983 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 23 juin 1983.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC – REXFOR

L.R.Q., c. S-12

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1983

	1983	1982 (note 16)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	13 561 328 $	20 077 184 $
Débiteurs et intérêts courus	7 421 954	6 555 494
Subventions à recevoir	279 097	345 000
Stocks (note 4)	14 096 296	20 422 199
Frais payés d'avance	578 457	964 492
Placements (note 5)	1 061 000	3 606 512
	36 998 132	51 970 881
PLACEMENTS (note 5)	34 502 557	24 289 991
INVESTISSEMENTS – ACCORD AVEC LES INDUSTRIES I.T.T. DU CANADA LTÉE (note 6)		18 561 586
IMMOBILISATIONS (note 7)	31 469 560	31 554 623
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 8)	3 706 422	2 883 019
	106 676 671 $	129 260 100 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Michel DUCHESNEAU
Jean-Louis VERRETTE

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC – REXFOR

L.R.Q., c. S-12

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1983

	1983	1982
PASSIF		
À COURT TERME		
Avances bancaires (note 9)	8 127 641 $	14 162 599 $
Créditeurs et frais courus	7 465 839	5 448 074
Revenu reporté	56 722	153 772
Versements sur la dette à long terme (note 10)	1 193 122	850 587
	16 843 324	20 615 032
DETTE À LONG TERME (note 10)	16 826 284	30 718 725
	33 669 608	51 333 757
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 11)		
Autorisé, émis et payé :		
587 500 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	58 750 000	58 750 000
SURPLUS D'APPORT	4 926 567	4 926 567
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	7 985 624	12 836 353
EXCÉDENT AMORTI DE LA VALEUR D'EXPERTISE DES IMMOBILISATIONS D'UNE FILIALE SUR LE COÛT NET	1 344 872	1 413 423
	73 007 063	77 926 343
	106 676 671 $	129 260 100 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 15)

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC – REXFOR

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982 (note 16)
REVENUS DES OPÉRATIONS	50 230 314 $	54 892 276 $
COÛTS DES OPÉRATIONS	48 705 486	55 551 701
BÉNÉFICE BRUT (PERTE BRUTE)	1 524 828	(659 425)
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Frais de vente et d'administration	9 534 852	8 875 791
Frais financiers (note 12)	3 084 827	2 286 337
	12 619 679	11 162 128
PERTE D'OPÉRATIONS	11 094 851	11 821 553
AUTRES REVENUS		
Revenus de placements (note 13)	5 633 095	7 193 849
Revenus divers	542 476	1 857 843
	6 175 571	9 051 692
PERTE NETTE	4 919 280 $	2 769 861 $

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT	12 836 353 $	15 606 214 $
Virement d'une partie de l'excédent de la valeur d'expertise des immobilisations sur leur coût net, correspondant à l'amortissement de l'exercice	68 551	
	12 904 904	15 606 214
PERTE NETTE	4 919 280	2 769 861
SOLDE À LA FIN	7 985 624 $	12 836 353 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC – REXFOR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982 (note 16)
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds générés par les opérations (note 14)		34 679 $
Dette à long terme		
Avances du gouvernement du Québec	1 000 000 $	300 000
Autres dettes à long terme	3 129 656	8 897 726
Réalisation de l'investissement – Accord avec Les Industries ITT du Canada Ltée (note 6)	7 210 000	
Réalisation de placements	796 285	1 851 662
Montants encaissés en excédent du revenu de participation dans des compagnies associées	572 715	164 129
Subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations	279 097	176 570
Produit des dispositions d'immobilisations	68 693	193 463
Autres éléments d'actif	117 938	549 589
	13 174 384	12 167 818
UTILISATION DES FONDS		
Fonds absorbés par les opérations (note 14)	4 057 377	
Acquisitions de placements	9 757 128	3 827 269
Dette à long terme		
Avances du gouvernement du Québec (note 6)	5 320 000	
Autres dettes à long terme	1 350 511	1 985 805
Acquisitions d'immobilisations	2 330 931	7 577 419
Autres éléments d'actif	1 559 478	2 518 777
	24 375 425	15 909 270
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	11 201 041	3 741 452
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	31 355 849	35 097 301
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	20 154 808 $	31 355 849 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC – REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec – REXFOR est une compagnie à fonds social et selon sa loi constitutive (L.R.Q., c. S-12), elle a pour objets :

- de récupérer et d'exploiter toute agglomération de bois du domaine public que lui désigne le gouvernement et d'exécuter ou diriger les recherches nécessaires à ces fins;
- de revaloriser, par toute mesure sylvicole appropriée, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui sont indiqués par le gouvernement;
- de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

2 – ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de REXFOR ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de REXFOR et ceux de ses filiales en propriété exclusive ainsi que la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation.

Filiales en propriété exclusive :

Scierie Béarn Inc.
Proforêt Inc.
Les Produits forestiers Bellerive-Ka'N'Enda Inc.
Énerbois Inc.
Gestion 1195 Inc.

Entreprises en participation :

Scierie des Outardes Enr.
Lignarex Inc.

Les filiales acquises sont comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple.

Stocks

Les stocks de bois, de fournitures et de carburants sont évalués au moindre du coût, selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement.

Placements

REXFOR comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%, dans la mesure où elle exerce à l'égard de cette compagnie associée une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

La participation dans une société en commandite est comptabilisée également à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition diminuée de toute moins-value. La provision pour perte éventuelle sur prêts et avances est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition à l'exception de certaines immobilisations d'une filiale qui ont été réévaluées le 29 mars 1982 par un évaluateur agréé. Le coût des immobilisations construites par REXFOR pour son propre usage comprend les matériaux, la main-d'oeuvre directe, une part des frais généraux et les frais financiers engagés durant la construction. Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations sont déduites de leur coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés et varient selon la vie utile des biens. Cependant, durant la fermeture temporaire d'usines ou de divisions forestières, les immobilisations reliées directement à la production ne sont pas amorties.

	Taux
Aménagements de terrains	2½% à 10%
* Chemins en forêt	10% à 33⅓%
Bâtisses et camps en forêt	2½% à 33⅓%
Équipement et outillage	6⅔% à 20%
Matériel roulant	10% à 33⅓%

* Certaines filiales amortissent leurs chemins en forêt en fonction du volume coupé dans l'année par rapport au volume total à couper.

L'amortissement de l'excédent constaté par expertise est viré aux bénéfices non répartis selon la même méthode d'amortissement que les immobilisations réévaluées s'y rapportant.

Autres éléments d'actif

L'amortissement des frais de démarrage et de premier établissement est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20%. Les frais préliminaires reliés à l'étude des différents projets sont différés pour ensuite être soit imputés aux opérations ou capitalisés selon les résultats de ces études.

Conversion en devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes non réalisés sur le change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

3 – CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DES ENTREPRISES EN PARTICIPATION

Au 31 mars 1983, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation Scierie des Outardes Enr. et Lignarex Inc. comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se compose comme suit :

	1983	1982
Actif	12 750 117 $	15 336 445 $
Passif	7 089 410	7 664 245
Revenus	4 787 938	17 394 353
Dépenses	7 472 333	21 574 50( )

4 – STOCKS

	1983	1982
Bois en grume	6 513 921 $	11 502 256 $
Bois d'oeuvre	4 235 959	6 541 756
Autres bois	2 020 241	1 282 756
Fournitures et carburants	1 326 175	1 095 431
	14 096 296 $	20 422 199 $

5 – PLACEMENTS

	1983	1982
Participation dans une société en commandite	4 432 298 $	4 244 733 $
Actions ordinaires	2 679 158	2 192 528
Actions privilégiées	1 626 771	1 589 271
Prêts hypothécaires	561 420	641 874
Obligations	8 522 500	4 126 400
Prêts et avances *		
avec intérêts	16 611 586	14 977 223
sans intérêts	1 300 000	300 000
Autres	39 586	
	35 773 319	28 072 029
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	1 061 000	3 606 512
	34 712 319	24 465 517
Provision pour perte éventuelle sur prêts et avances	209 762	175 526
	34 502 557 $	24 289 991 $

* Les garanties du gouvernement du Québec sur ces prêts et avances s'élèvent à 4,3 millions $ (4,5 millions $ au 31 mars 1982).

6 – INVESTISSEMENT – ACCORD AVEC LES INDUSTRIES ITT DU CANADA LTÉE

Une entente est intervenue le 20 décembre 1982 avec Les Industries I.T.T. du Canada Ltée (Rayonier) mettant fin à l'accord intervenu le 17 août 1971 en considération du paiement d'une somme de 7 210 000 $ par ces derniers à REXFOR. À cette fin, le gouvernement du Québec a autorisé REXFOR à :

- Considérer ce paiement de 7 210 000 $ comme règlement final et à donner quittance à Les Industries I.T.T. du Canada Ltée pour les obligations prises par Rayonier Québec Inc. en vertu de cet accord.

Quant aux avances de 19 000 000 $ du gouvernement du Québec. (note 10) ce dernier a autorisé REXFOR à :

- Rembourser au gouvernement une somme de 5 320 000 $ représentant le loyer dont Rayonier Québec Inc. s'était rendue redevable envers REXFOR pour la période du 17 août 1971 au 31 décembre 1978 :
- Rembourser le solde de l'avance, une somme de 13 680 000 $ selon les conditions et aux échéances prévues lors de leur versement, soit entre les années 1997 et 2000. Pour les fins de ce règlement, REXFOR a établi qu'au 20 décembre 1982 la valeur actualisée au taux de 11.5% de la créance de 13 680 000 $ envers le gouvernement du Québec était de 2 328 414 $. La valeur actualisée de cette créance, au 20 décembre 1982, comprend le solde non versé au gouvernement du montant du règlement de 7 210 000 $ avec Les Industries ITT du Canada Ltée soit 1 890 000 $ plus le produit des ventes d'équipement acquis en vertu de cet accord au cours des années 1976 à 1980, soit 438 414 $ conservé par REXFOR pour ses autres opérations.

Pris dans son ensemble, le règlement final de cette entente n'a entraîné ni perte ni revenu pour REXFOR.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC – REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

7 – IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et aménagements	1 427 385 $	63 383 $	1 364 002 $	1 358 918 $
Chemins en forêt	2 265 882	594 907	1 670 975	1 680 141
Bâtisses, équipement et outillage	46 051 156	15 380 457	30 670 699	30 599 704
	49 744 423	16 038 747	33 705 676	33 638 763
Subventions gouvernementales	3 580 988		3 580 988	3 497 563
	46 163 435	16 038 747	30 124 688	30 141 200
Excédent de la valeur d'expertise des immobilisations d'une filiale sur le coût net	1 413 423	68 551	1 344 872	1 413 423
	47 576 858 $	16 107 298 $	31 469 560 $	31 554 623 $

Certaines usines ou divisions forestières n'ayant pas opéré durant tout l'exercice, leurs immobilisations reliées directement à la production à savoir : une partie des bâtisses, les camps forestiers, la machinerie, l'équipement et le matériel roulant lourd totalisant 23 857 055 $, n'ont été amorties que pour la période durant laquelle elles ont été utilisées.

8 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1983	1982
Frais de démarrage et de premier établissement – au coût amorti	1 673 317 $	1 916 555 $
Coût des études relié aux projets d'investissement*	1 669 757	356 931
Terrains, bâtiments, machinerie et équipement destinés à la revente – à la valeur de realisation	319 000	550 784
Autres	44 348	58 749
	3 706 422 $	2 883 019 $

*Le gouvernement s'est engagé à rembourser REXFOR jusqu'à un maximum de 2,5 millions $ advenant que ces projets soient abandonnés ou qu'elle ne soit plus impliquée dans ceux-ci.

9 – AVANCES BANCAIRES

Des comptes débiteurs et des stocks sont donnés en garantie de certaines avances bancaires.

10 – DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Rexfor :		
Avances du gouvernement du Québec		
– Sans intérêt pour le financement de l'accord avec les Industries ITT du Canada Ltée payables entre 1997 et 2000 : Solde des avances au montant de 13 680 000 $, à la valeur actualisée aux taux de 11,5% l'an (31 mars 1982 : valeur nominale) (note 6)	2 395 356 $	19 000 000 $
– Sans intérêt, concernant Nouveler Inc., remboursable pendant 10 ans à compter de la septième année suivant le versement de l'avance	1 300 000	300 000
Scierie Béarn Inc. :		
– Fiducie du Québec, billets hypothécaires 9¼% remboursables par versements annuels de 155 000 $ chacun	620 000	775 000
Gestion 1195 Inc. :		
– Emprunts hypothécaires sur l'immeuble du siège social, 11¾%, remboursable par versements mensuels de 22 359 $ comprenant capital et intérêts, échéant le 1er septembre 1990	2 159 496	2 178 828
Énerbois Inc. :		
– Acceptation bancaire, 10,37%, remboursable par versements annuels minimums de 300 000 $, calculés en fonction d'un amortissement de 10 ans, échéant en 1986	2 000 000	2 500 000
Les Produits forestiers Bellerive-Ka'N'Enda Inc. :		
– Emprunt bancaire, au taux préférentiel bancaire, échéant en mai 1983	1 200 000	1 200 000
– Emprunt à terme, taux d'intérêt variable, remboursable par versements trimestriels de 166 666 $ à compter de juin 1983 et le solde échéant en 1989	2 400 000	2 400 000
– Emprunt bancaire, à demande	800 000	
Proforêt Inc. :		
– Obligation hypothécaire, portant intérêt au taux préférentiel bancaire plus ¼%, remboursable à compter du 15 janvier 1983 par 96 versements mensuels de 18 750 $ chacun	1 743 750	1 800 000
– Emprunt bancaire portant intérêt au taux préférentiel	2 056 250	
Autres	1 344 554	1 415 484
	18 019 406	31 569 312
Versements échéant au cours du prochain exercice	1 193 122	850 587
	16 826 284 $	30 718 725 $

Certains actifs sont donnés en garantie des dettes bancaires. Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1983-1984 – 1 193 122 $, 1984-1985 – 1 742 552 $, 1985-1986 – 1 780 015 $, 1986-1987 – 1 768 737 $, 1987-1988 – 1 485 024 $.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC – REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

11 – CAPITAL-ACTIONS

Les actions de REXFOR sont détenues par le gouvernement du Québec

12 – FRAIS FINANCIERS

	1983	1982
Intérêts sur la dette à long terme	1 791 294 $	887 665 $
Autres intérêts	1 293 533	1 398 672
	3 084 827 $	2 286 337 $

13 – REVENUS DE PLACEMENTS

	1983	1982
Intérêts sur dépôts à terme	2 931 522 $	2 981 242 $
Intérêts sur prêts, avances et obligations	2 368 069	3 010 596
Participation dans les résultats de compagnies associées	367 740	1 278 511
	5 667 331	7 270 349
Augmentation de la provision pour perte éventuelle sur prêts et avances	34 236	76 500
	5 633 095 $	7 193 849 $

14 – ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

	1983	1982
Fonds absorbés par les opérations		
Perte nette	(4 919 280) $	(2 769 861) $
Éléments ne modifiant pas le fonds de roulement		
– Amortissement des immobilisations	2 101 781	3 284 497
– Amortissement des autres éléments d'actif	385 587	178 278
– Radiation des autres éléments d'actif	240 650	92 732
– Virement de revenu reporté-subvention	(87 119)	(888 302)
– Perte (profit) sur dispositions d'immobilisations	5 855	(40 251)
– Augmentation de la provision pour perte éventuelle sur les placements	19 236	76 500
– Revenus capitalisés aux placements	(1 804 087)	(30 350)
– Congés de maladie rachetés, inclus dans la dette à long terme		131 436
Fonds générés (absorbés) par les opérations	(4 057 377)$	34 679 $

15 – ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

– En vertu de conventions, REXFOR s'est portée caution des obligations contractées par une filiale en faveur de Panneaux de la Vallée Inc., compagnie affiliée détenue à 40% par cette filiale à savoir :

a) Fournir et livrer annuellement de la matière ligneuse et de la matière combustible en quantité et qualité suffisantes à la bonne marche de l'usine.

b) Cautionner les obligations de Panneaux de la Vallée Inc. relativement au parachèvement, à la mise en exploitation de l'usine et au dépassement des devis pour un montant maximum de 12 millions $. Au 23 juin 1983 le solde de cette caution s'élevait à environ 4,5 millions $. De plus, REXFOR s'est engagée à combler tout déficit d'exploitation pour les exercices 1984, 1985 et 1986 par une souscription additionnelle au capital ou par des prêts ou avances. Ces engagements expireront en 1986.

– REXFOR garantit jusqu'à une somme de 3 millions $ le paiement du principal, des intérêts et des accessoires sur un emprunt à long terme d'une filiale dont le solde au 31 mars 1983 est de 2 millions $.

– REXFOR est poursuivie conjointement et solidairement avec une de ses filiales pour un montant de 1,5 million $ pour dommage relativement au retrait de son offre d'achat des actifs d'un groupe d'entreprises.

– REXFOR a reçu une réclamation par action judiciaire de 1,4 million $ d'un entrepreneur relativement à des travaux de nettoyage de débris exécutés au bief d'amont de la rivière Outardes II.

– Diverses autres réclamations totalisant environ 600 000 $ ont également été portées contre REXFOR.

16 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 1982 ont été reclassés de façon à les rendre comparables à la présentation adoptée en 1983.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Jacques Parizeau,
Ministre des Finances du Québec,
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de la Société des alcools du Québec pour l'exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1983 ainsi que le bilan à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société des alcools du Québec, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1983 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX,
Comptables agréés.

Montréal, le 26 avril 1983.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13 et modifications

BILAN
26 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	4 186	2 990
Débiteurs	6 355	5 933
Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation	99 246	90 786
Frais imputables au prochain exercice	4 172	6 113
	113 959	105 822
IMMOBILISATIONS (note 5)	48 097	48 228
BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	14 199	14 726
	176 255	168 776
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	32 511	32 256
Emprunts bancaires	19 500	38 200
Emprunts sur le marché monétaire	23 200	13 500
Dividendes à payer	32 400	28 725
	107 611	112 681
PROVISION POUR CRÉDITS DE CONGÉS-MALADIE ACCUMULÉS	7 900	6 900
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	15 971	16 158
	131 482	135 739
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
300 000 actions	30 000	30 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	12 773	1 537
RÉSERVE POUR RISQUES NON ASSURÉS	2 000	1 500
	44 773	33 037
	176 255	168 776

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Gaston PELLETIER, administrateur
Marcel LAROCQUE, administrateur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RÉSULTATS
exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
VENTES (note 2)	787 039	725 310
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	348 507	352 730
Ventes et mise en marché	76 288	70 661
Distribution (note 3)	29 072	27 895
Administration	22 884	20 564
Contributions au régime de retraite relatives aux services antérieurs (note 4)	10 350	10 350
	487 101	482 200
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	299 938	243 110
Intérêts sur emprunts à court terme	5 742	9 484
Intérêts relatifs aux obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 786	1 784
Amortissement des immobilisations	5 147	4 413
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	527	447
Amortissement des frais reportés pour crédits de congés-maladie accumulés		500
	13 202	16 628
BÉNÉFICE NET	286 736	226 482

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
Solde au début	1 537	555
Bénéfice net	286 736	226 482
	288 273	227 037
Dividendes au Ministre des Finances	275 000	225 000
Virement à la réserve pour risques non assurés	500	500
	275 500	225 500
Solde à la fin	12 773	1 537

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net	286 736	226 482
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	5 147	4 413
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	527	447
Amortissement des frais reportés pour crédits de congés-maladie accumulés		500
Augmentation de la provision pour crédits de congés-maladie accumulés	1 000	1 400
Fonds provenant de l'exploitation	293 410	233 242
Ventes d'immobilisations	15	15
	293 425	233 257
UTILISATION DES FONDS		
Achats d'immobilisations	5 031	3 402
Dividendes au Ministre des Finances	275 000	225 000
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	187	170
	280 218	228 572
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	13 207	4 685
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	(6 859)	(11 544)
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	6 348	(6 859)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
26 mars 1983

1 – PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Stocks

La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans l'évaluation du coût des stocks.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement constant. Les taux d'amortissement suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5% et 10%
Mobilier et machinerie	2,8%, 5%, 6,6%, 10%, 25% et 33,3%
Matériel roulant	20%
Améliorations locatives	taux variable selon la durée du bail, n'excédant pas 10 ans
Pavage et stationnement	4%

Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement constant. Les taux d'amortissement suivants sont utilisés :

Immeuble	2,5%
Machinerie	10%

2 – VENTES

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Ventes aux épiciers	105 983	96 281
Escomptes aux épiciers	17 511	16 035
	88 472	80 246
Ventes en succursales	689 817	635 537
Ventes, autres	8 750	9 527
	787 039	725 310

3 – DISTRIBUTION

Ce poste inclut les commissions payées aux distributeurs autorisés à livrer les vins et cidres désignés aux épiciers. Ces commissions représentent des montants de 6,3 millions $ en 1983 et de 5,8 millions $ en 1982.

4 – RÉGIME DE RETRAITE

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975, a été établie à 88,8 millions $. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative du régime de retraite des fonctionnaires du Québec, ce montant plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs d'environ 10,35 millions $ chacun, depuis le 31 décembre 1978.

5 – IMMOBILISATIONS (MILLIERS $)

	Coût	Amortissement accumulé	Coût amorti 1983	Coût amorti 1982
Terrains	8 405		8 405	8 405
Immeubles	15 372	5 817	9 555	9 648
Mobilier et machinerie	41 906	17 123	24 783	24 661
Matériel roulant	2 411	1 769	642	1 051
Améliorations locatives	8 761	4 643	4 118	3 894
Pavage et stationnement	688	94	594	569
	77 543	29 446	48 097	48 228

6 – BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (MILLIERS $)

	Valeur brute	Amortissement accumulé	Valeur amortie 1983	Valeur amortie 1982
Immeuble	16 280	2 442	13 838	14 245
Machinerie	601	240	361	481
	16 881	2 682	14 199	14 726

7 – OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Immeuble, 11%, remboursable par versements mensuels de 151 658 $ incluant les intérêts, échéant le 11 avril 2012	15 855	15 927
Machinerie, 9,17%, remboursable par versements mensuels de 10 869 $ incluant les intérêts, échéant le 6 décembre 1984	303	401
	16 158	16 328
Versements échéant au cours du prochain exercice	187	170
	15 971	16 158

Versements des prochains exercices :
(MILLIERS $)

	Capital	Intérêts	Total
1984	187	1 763	1 950
1985	285	1 742	2 027
1986	99	1 721	1 820
1987	111	1 709	1 820
1988	124	1 696	1 820
1989-2012	15 352	28 382	43 734
	16 158	37 013	53 171

8 – ENGAGEMENTS

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 56,3 millions $ pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

	(MILLIONS $)
1984	9,6
1985	8,5
1986	7,7
1987	6,7
1988	5,8

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 10 juin 1983.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 493 268 $	2 580 579 $
Débiteurs et intérêts courus	298 487	103 237
Subventions à recevoir – gouvernement du Québec (note 8)	1 022 579	120 560
	2 814 334	2 804 376
PLACEMENT (note 3)	55 000	55 000
IMMOBILISATIONS (note 4)	11 334 846	13 800 232
FRAIS REPORTÉS (note 5)		430 665
	14 204 180 $	17 090 273 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes-fournisseurs et frais courus	1 514 842 $	1 563 634 $
DETTE À LONG TERME		1 400 000
CRÉDIT REPORTÉ (note 6)	10 620 917	12 160 799
	12 135 759	15 124 433
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé : 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé : 15 000 actions	1 500 000	1 500 000
EXCÉDENT	568 421	465 840
	2 068 421	1 965 840
	14 204 180 $	17 090 273 $

ÉVENTUALITÉ (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jacques CLERMONT, administrateur
Jean-Yves GAGNON, administrateur

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
DÉPENSES		
Frais d'exploitation	17 110 142 $	17 443 185 $
Frais généraux et d'administration	2 625 231	2 452 222
Amortissement des immobilisations	1 655 896	1 945 769
Amortissement des frais reportés (note 5)	430 665	39 151
	21 821 934	21 880 327
REVENUS		
Transport des véhicules	3 995 115	2 954 144
Transport des piétons	2 441 393	1 787 120
Autres (note 7)	565 017	234 805
	7 001 525	4 976 069
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET POSTE EXTRAORDINAIRE	14 820 409	16 904 258
Participation du gouvernement du Québec (note 8)	15 596 530	17 037 591
EXCÉDENT DES REVENUS ET PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LES DÉPENSES AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	776 121	133 333
Perte sur disposition de navires	673 540	
EXCÉDENT DES REVENUS ET PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LES DÉPENSES	102 581	133 333
EXCÉDENT AU DÉBUT	465 840	332 507
EXCÉDENT À LA FIN	568 421 $	465 840 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus et participation du Québec sur les dépenses avant poste extraordinaire	776 121 $	133 333 $
Éléments n'affectant pas les fonds		
Amortissement des immobilisations	1 655 896	1 945 769
Amortissement des frais reportés	430 665	39 151
Perte sur dispositions d'immobilisations	3 852	
Virement de crédit reporté	(1 539 882)	(1 667 031)
Fonds provenant des opérations	1 326 652	451 222
Produit de dispositions d'immobilisations	160 390	
Participation gouvernementale – immobilisations acquises par donation(contrepartie)		2 622 714
	1 487 042	3 073 936
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de la dette à long terme	1 400 000	
Acquisitions d'immobilisations	28 292	35 386
Immobilisations acquises par donation du gouvernement du Québec (contrepartie)		2 622 714
	1 428 292	2 658 100
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	58 750	415 836
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	1 240 741	824 905
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	1 299 491 $	1 240 741 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant sur le solde dégressif (quais 5%, bâtiments 10%, navires 15%, ameublement et équipement 20%, roulant 30%).

Crédit reporté – Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation ou à l'aide de subventions spécifiques est inscrite au compte crédit reporté et virée à l'état des revenus et dépenses au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3 – PLACEMENT

Ce placement a été cédé à titre gratuit par le gouvernement du Québec à la Société et représente le coût d'origine de 55 000 actions ordinaires classe « A » des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane Inc.

4 – IMMOBILISATIONS

	1983				1982
	Immobilisations				
	Acquises par donation	Autres	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	64 794 $	18 145 $		82 939 $	82 939 $
Quais	3 771 913	73 429	1 473 004 $	2 372 338	2 497 198
Bâtiments	905 427	205 984	412 157	699 254	776 947
Navires	22 394 785	823 149	15 158 908	8 059 026	10 314 747
Ameublement et équipement	24 916	272 441	180 761	116 596	121 696
Roulant		24 586	19 893	4 693	6 705
	27 161 835 $	1 417 734 $	17 244 723 $	11 334 846 $	13 800 232 $

Installations portuaires – Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

5 – FRAIS REPORTÉS

Ce poste représentait les frais encourus pour l'acquisition et la modification des quais de la traverse Québec/Lévis, antérieurement à la construction de quais permanents. Ils étaient amortis par montants annuels égaux de 39 151 $ sur une période de vingt ans échéant en 1993.

Le solde de ces frais reportés de 430 665 $ au 31 mars 1982 a été viré aux opérations de l'exercice. Ce virement a eu pour effet pour l'exercice 1983 d'augmenter les dépenses de 391 514 $ et de diminuer l'excédent annuel d'autant.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

6 – CRÉDIT REPORTÉ

Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations :

	1983	1982
Solde au début de l'exercice	12 160 799 $	11 205 116 $
Participation de l'exercice		2 622 714
	12 160 799	13 827 830
Virement à l'état des revenus et dépenses équivalent aux montants suivants :		
Amortissement des immobilisations	1 539 882	1 667 031
Solde à la fin de l'exercice	10 620 917 $	12 160 799 $
Ce solde se rapporte aux immobilisations suivantes :		
Terrains	64 794 $	64 794 $
Quais	2 312 529	2 434 241
Bâtiments	568 463	631 625
Navires	7 667 368	9 020 433
Ameublement et équipement	7 763	9 706
	10 620 917 $	12 160 799 $

7 – AUTRES REVENUS

	1983	1982
Intérêts sur dépôts bancaires	278 440 $	278 222 $
Intérêts sur emprunts à long terme	(123 485)	(261 099)
Revenus financiers nets	154 955	17 123
Stationnement et divers	67 442	29 114
Machines distributrices	58 396	48 658
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	288 076	139 910
Perte sur dispositions d'immobilisations	(3 852)	
	565 017 $	234 805 $

8 – PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Subventions d'opération :		
Encaissées	11 634 069 $	15 250 000 $
À recevoir	1 022 579	120 560
	12 656 648	15 370 560
Virement de crédit reporté (note 6)	1 539 882	1 667 031
Subvention pour le remboursement de la dette à long terme	1 400 000	
	15 596 530 $	17 037 591 $

9 – CONTRAT DE LOCATION – EXPLOITATION À LONG TERME

La Société a signé des baux relatifs à la location de deux navires comportant les modalités suivantes :

1 – a) La période minimum du bail est de quinze ans et se termine le 10 avril 1995. Cette période sera prolongée de cinq ans si la Société décide de ne pas exercer l'option d'achat prévue;
   b) Le loyer de base est de trente versements semestriels de 329 092 $ plus ou moins un ajustement selon que la moyenne arithmétique des taux préférentiels de base de trois banques données est supérieure ou inférieure à 15,75%;
   c) La Société peut exercer une option d'achat de ce navire le 10 avril 1995 au prix de 850 680 $ ou le 10 avril 2000 au prix de 400 320 $ s'il y a prolongation du bail.

2 – a) La période minimum du bail est de dix ans et se termine le 9 juillet 1990. Cette période peut être prolongée de six ans si la Société décide d'exercer l'option prévue à cette effet;
   b) Le loyer semestriel a été fixé à 313 638 $;
   c) La Société peut exercer une option d'achat de ce navire le 10 juillet 1990 au prix de 2 998 800 $ ou le 10 juillet 1995 au prix de 849 660 $ s'il y a prolongation du bail.

Le total des paiements minimum futurs exigibles en vertu des contrats de location est estimé à 12 200 000 $. Les loyers de ces deux navires imputés aux dépenses de l'exercice totalisent 1 288 095 $.

10 – CONGÉS DE MALADIE

Les congés de maladie accumulés au 31 mars 1983 par les employés sont estimés à 539 000 $ (31 mars 1982 : 149 000 $). Ces frais courus ne sont pas inscrits au passif.

11 – ÉVENTUALITÉ

La Société conteste des comptes de taxes foncières pour les années 1976 à 1979 inclusivement totalisant 220 230 $ au 31 mars 1983. La Société, entreprise possédée entièrement par le gouvernement du Québec, est d'opinion que ces comptes ne sont pas justifiés pour cette période.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-8

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que l'état de l'excédent, l'état des résultats, l'état des activités financières et l'état du fonds d'assurance des sinistres de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement concernant la comptabilisation du coût du programme d'habitation à loyer modique dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 7 juillet 1983.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-8

BILAN
au 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981 (note 3)
ACTIF		
Prêts et avances (note 4)	604 203	605 172
Immeubles d'habitation (note 5)	762 836	645 652
Créances		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	95 163	76 453
Autres	8 817	13 080
Encaisse	1 956	
	1 472 975	1 340 357
PASSIF		
Emprunts (note 6)	1 403 181	1 300 543
Créditeurs (note 7)	59 943	32 907
Fonds d'assurance des sinistres	2 607	2 097
Chèques en circulation moins encaisse		136
	1 465 731	1 335 683
EXCÉDENT	7 244	4 674
	1 472 975	1 340 357

POUR LA SOCIÉTÉ,

Bernard ANGERS
Jean-Luc LESAGE

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981
SOLDE AU DÉBUT	4 674	1 952
Excédent de l'exercice	4 619	6 804
Contribution de la Société canadienne d'hypothèques et de logement aux frais d'administration des exercices antérieurs		5 583
	9 293	14 339
Virement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec (note 8)	2 049	9 665
SOLDE À LA FIN	7 244	4 674

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981 (note 3)
REVENUS		
Financement des programmes (note 9)		
Gouvernement du Québec	115 185	100 226
Société canadienne d'hypothèques et de logement	86 487	59 886
	201 672	160 112
Recouvrement – service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique	81 849	63 367
Intérêts sur prêts et avances	48 368	50 302
	331 889	273 781
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 9)	186 907	147 601
Frais d'administration (note 10)	14 765	12 511
	201 672	160 112
Intérêts sur emprunts	125 598	106 865
	327 270	266 977
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	4 619	6 804

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ACTIVITÉS FINANCIÈRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
(MILLIERS $)

	1982	1981 (note 3)
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Excédent de l'exercice	4 619	6 804
Amortissement des immeubles d'habitation	680	263
Fonds générés par les opérations	5 299	7 067
Nouveaux emprunts	859 071	846 591
Contribution de la Société canadienne d'hypothèques et de logement aux frais d'administration des exercices antérieurs		5 583
Encaissements sur prêts et avances	4 427	9 551
Dispositions d'immeubles d'habitation	533	
Diminution (augmentation) des intérêts courus sur prêts et avances	603	(5 426)
Augmentation des sommes dues au fonds d'assurance des sinistres	510	1 019
Augmentation (diminution) des créditeurs	27 036	(20 099)
Augmentation (diminution) des intérêts courus sur emprunts	1 991	(1 575)
	899 470	842 711
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Nouveaux investissements		
Prêts et avances	5 082	2 967
Immeubles d'habitation	117 376	109 589
Acquisition de propriétés sous financement de la Société		
Immeubles d'habitation	1 021	4 011
Prêts et avances	(1 021)	(3 594)
Intérêts courus sur prêts et avances		(417)
Remboursements d'emprunts	758 424	697 920
Virement au Fonds consolidé du revenu du Gouvernement du Québec	2 049	9 665
Augmentation de l'encaisse	2 092	7
Augmentation des créances	14 447	22 563
	899 470	842 711

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE DES SINISTRES

BILAN
au 31 décembre
(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF		
Encaisse	14	13
Créances		
Société d'habitation du Québec	2 607	2 097
Organismes participants	242	137
Autres	19	
	2 882	2 247
PASSIF		
Réclamations en voie de règlement	184	109
Solde du Fonds	2 698	2 138
	2 882	2 247

ÉVOLUTION DU FONDS
au cours de l'exercice terminé le 31 décembre
(MILLIERS $)

	1982	1981
Revenus		
Primes	575	738
Intérêts	385	342
	960	1 080
Réclamations	400	120
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	560	960
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	2 138	1 178
SOLDE DU FONDS À LA FIN	2 698	2 138

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1982

(MILLIERS $)

1 – CONSTITUTION ET OBJET

La Société d'habitation du Québec, corporation constituée par loi spéciale, a pour objet de favoriser la rénovation du territoire des municipalités du Québec, de faciliter l'accession des citoyens du Québec à la propriété immobilière et de mettre à leur disposition des logements à loyer modique.

De plus, la Société administre un fonds d'assurance depuis 1979 pour couvrir les pertes lors de sinistres à ses immeubles d'habitation et à ceux des offices municipaux d'habitation. Les pertes individuelles excédant 500 milliers de dollars ne sont pas couvertes par ce fonds d'assurance et sont partageables en parts égales entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec conformément aux accords directeurs intervenus entre ces organismes.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Les modalités d'application de certaines conventions comptables sont exposées ci-dessous:

a) Immeubles d'habitation

i. Les immeubles d'habitation de la Société sont inscrits au coût.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de dation en paiement et les déboursés effectués lors de la prise de possession.

Pour les projets de constructions d'immeubles d'habitation de la Société, des intérêts ainsi que des frais d'administration sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date de l'exploitation.

ii. L'amortissement des immeubles d'habitation est inscrit selon les modalités de remboursement du principal des emprunts contractés à l'égard de ces immeubles, généralement sur une période de 35 à 50 ans. Cette charge annuelle comprend l'amortissement du coût des terrains, des bâtisses et des équipements. Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b) Prêts à l'habitation

Aucune provision pour non-remboursement n'est inscrite relativement aux intérêts sur les prêts à l'habitation dont les remboursements sont en arrérages puisque ces intérêts sont comptabilisés au coût des propriétés, s'il y a acquisition par défaut de paiement.

c) Financement des programmes

Les participations du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au financement des programmes sont inscrites aux livres en autant que les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés. La participation du gouvernement du Québec représente sa participation brute au coût des programmes de la Société, moins la partie recouvrable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu d'ententes.

d) Recouvrement – service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique

Le service de la dette que la Société doit assumer en vertu des emprunts contractés pour le financement de ses immeubles d'habitation dont la gérance est confiée à des mandataires, est généralement récupéré à même les subventions versées à ces mandataires en l'occurence les offices municipaux d'habitation du Québec, les municipalités nordiques et la Société de gestion immobilière SHQ.

e) Coût du programme d'habitation à loyer modique

Le coût du programme d'habitation à loyer modique est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société.

Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs à la suite de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes.

f) Frais d'administration

Les sommes requises pour les frais d'administration sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement; en vertu de la loi nationale sur l'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement contribue en partie à ces frais. Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui des services de soutien tels que le service téléphonique, l'allocation d'espaces, les services d'informatique, etc. défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas rapportés à l'état des résultats.

3 – MODIFICATION AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Coût du programme d'habitation à loyer modique

Le coût du programme d'habitation à loyer modique est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société.

Antérieurement, celui-ci était établi pour les immeubles d'habitation sous gestion des offices municipaux, ceux sous gestion des municipalités nordiques ainsi que ceux administrés directement par la Société à partir des états de revenus et dépenses produits par ces organismes et par la Société.

Ce changement a eu pour effet pour l'exercice 1982 d'augmenter les revenus de 81,8 millions $ lesquels sont inscrits sous la rubrique « Recouvrement – service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique » et d'augmenter les intérêts sur emprunts de 81,2 millions $.

Les chiffres comparatifs de 1981 ont été redressés pour tenir compte de ce changement et ils ont été reclassés suite à la nouvelle présentation des états financiers adoptés par la Société en 1982.

4 – PRÊTS ET AVANCES

	1982	1981
Prêts hypothécaires – 6⅞ % à 15⅛ % remboursables par mensualités ou annuités	547 690	552 144
Prêts sans garantie hypothécaire – 6⅞ % à 7⅞ % remboursables par mensualités	10 507	10 579
Obligations – 6⅞ % à 9⅝ % remboursables par annuités	18 539	16 909
Avances	13 296	10 766
Intérêts courus	14 171	14 774
	604 203	605 172

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1982
(MILLIERS $)

5 – IMMEUBLES D'HABITATION

	1982			1981
	Coût	Amortissement accumulé	Coût amorti	Coût amorti
Immeubles d'habitation parachevés	640 939	586	640 353	526 476
Immeubles d'habitation en construction	72 108		72 108	72 734
Propriétés acquises	51 595	1 220	50 375	46 442
	764 642	1 806	762 836	645 652

6 – EMPRUNTS

	1982	1981
Gouvernement du Québec		
Obligations – 6⅞ % à 17 % remboursables par versements annuels et semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	134 161	114 064
Avances	14 570	30 179
Intérêts courus	14 833	16 149
	163 564	160 392
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations – 6⅞ % à 11 % remboursables par versements annuels et semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	876 869	809 897
Emprunts hypothécaires – 3½ % à 7⅞ % remboursables par versements mensuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans	2 284	1 677
Avances	9 863	70 574
Intérêts courus	52 018	57 197
	941 034	939 345
Autres		
Obligations – 14½ % à 16½ % remboursables de 1984 à 1988 et garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	204 929	90 000
Financement temporaire – institutions financières	77 094	102 732
Intérêts courus	16 560	8 074
	298 583	200 806
	1 403 181	1 300 543

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations et les emprunts hypothécaires se détaille comme suit:

1983	5 368
1984	5 746
1985	6 251
1986	6 573
1987	6 695

7 – CRÉDITEURS

	1982	1981
Gouvernement du Québec	37 944	5 112
Entrepreneurs et fournisseurs	10 046	11 621
Offices municipaux, municipalités et autres organismes	8 608	10 415
Retenues de garantie sur contrats de construction	3 345	5 759
	59 943	32 907

8 – VIREMENT AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Société a approuvé, par voie de résolution, la remise de revenus de 2 049 milliers $ au gouvernement du Québec. Ces revenus sont constitués principalement des contributions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au financement du programme d'habitation à loyer modique.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1982
(MILLIERS $)

9 – COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ

	1982			1981		
		FINANCEMENT			FINANCEMENT	
PROGRAMMES	COÛTS	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	S.C.H.L.*	COÛTS	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	S.C.H.L.*
Habitation à loyer modique						
Subventions à l'exploitation des immeubles des offices municipaux d'habitation	42 250	17 502	24 748	37 189	20 282	16 907
Subventions à l'exploitation des immeubles d'habitation de la Société gérés pas ses mandataires	92 867	38 069	54 798	72 753	33 064	39 689
	135 117	55 571	79 546	109 942	53 346	56 596
Aide aux personnes						
Aide à l'accession à la propriété résidentielle	12 193	12 193				
Allocation – logement en faveur des personnes âgées	8 615	8 615		8 787	8 787	
Supplément au loyer	5 787	4 592	1 195	5 276	2 956	2 320
Loi sur l'habitation familiale	2 620	2 620		3 216	3 216	
Relogement temporaire des victimes de la mousse d'urée formaldéhyde	198	198				
	29 413	28 218	1 195	17 279	14 959	2 320
Aide aux organismes communautaires et à la restauration						
Aide aux coopératives d'habitation locative	6 565	6 565		6 219	6 219	
Rénovation de territoires des municipalités	10 718	6 568	4 150	6 741	6 972	(231)
Restauration des édifices résidentiels	4 879	4 879		7 420	7 420	
Aide à la restauration résidentielle	215	215				
	22 377	18 227	4 150	20 380	20 611	(231)
Coût des programmes	186 907	102 016	84 891	147 601	88 913	58 685
Frais d'administration (note 10)	14 765	13 169	1 596	12 511	11 310	1 201
		115 185	86 487		100 226	59 886
Coût total des programmes	201 672	201 672		160 112	160 112	

* Société canadienne d'hypothèques et de logement

10 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1982	1981
Traitements et autres rémunérations	12 595	11 294
Services de transport et de communication	855	754
Services professionnels, administratifs et autres	858	619
Loyers	175	125
Fournitures et approvisionnements	367	194
Matériel et équipement	90	36
Autres dépenses	564	12
	15 504	13 034
Moins:		
Frais imputés au coût de construction des immeubles d'habitation	460	523
Frais d'administration imputés à la Société de gestion immobilière SHQ	279	
	14 765	12 511

11 – SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE SHQ

Depuis le 1er janvier 1982, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ le mandat d'administrer certains de ses immeubles. Le budget d'exploitation alloué à ce mandataire pour le présent exercice financier se chiffre à 3,2 millions $. Le financement est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour un montant de 1,7 millions $ et par le gouvernement du Québec pour un montant de 1,5 millions $. Ces données financières sont incluses à l'état des résultats de la Société d'habitation du Québec.

12 – ENGAGEMENTS

Les engagements de la Société envers les entrepreneurs pour les travaux à effectuer sur des projets en cours s'élevaient à 35,7 millions $ au 31 décembre 1982 (1981: 50,5 millions $).

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice de cinq mois terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1982 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice de cinq mois terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 1982 présentés pour fins de comparaison proviennent d'états financiers examinés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 31 décembre 1982.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14.01

BILAN
au 31 août 1982

	31 août 1982	31 mars 1982 (note 9)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	122 401 $	103 246 $
Dépôts à terme	43 181	40 705
Débiteurs	148 749	369 836
Subvention à recevoir		38 324
Stocks de fournitures	85 771	59 252
Frais payés d'avance	18 781	26 037
	418 883	637 400
IMMOBILISATIONS (note 3)	19 115	23 654
	437 998 $	661 054 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Dépôts – location et ventes de billets	325 327 $	326 661 $
Créditeurs et frais courus	217 634	479 777
Subvention perçue d'avance	110 417	
	653 378	806 438
DÉFICIT	215 380	145 384
	437 998 $	661 054 $

POUR LA SOCIÉTÉ,

Christine PIETTE
Charles H. BLAIS

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice de cinq mois terminé le 31 août 1982

	31 août 1982 (5 mois) (note 5)	31 mars 1982 (12 mois) (note 9)
REVENUS		
Locations	157 412 $	899 797 $
Redevances sur les billets vendus	41 248	203 486
Services auxiliaires (note 6)	53 381	1 264 336
Productions théâtrales	45 300	523 874
	297 341	2 891 493
DÉPENSES		
Services administratifs (note 7)	235 914	648 508
Services de soutien (note 8)	471 078	1 444 110
Services auxiliaires (note 6)	125 655	1 313 642
Productions théâtrales	86 773	745 777
	919 420	4 152 037
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	622 079	1 260 544
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	552 083	1 288 324
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	69 996	(27 780)
DÉFICIT AU DÉBUT	145 384	173 164
DÉFICIT À LA FIN	215 380 $	145 384 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION ET OBJET

En vertu de sa loi constitutive, la Société du Grand Théâtre de Québec est substituée à la Régie du Grand Théâtre de Québec et, en cette qualité, elle en assume les pouvoirs et les obligations et en acquiert les droits. La Société a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

2 – ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé en utilisant la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Guichet électronique	6,6 %
Ameublement	20 %
Système de communication	50 %

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les locaux occupés par la Société sont la propriété du gouvernement du Québec. Les coûts afférents aux taxes municipales et aux réparations majeures sont assumés par celui-ci. Les frais d'entretien ménager sont à la charge de la Société.

3 – IMMOBILISATIONS

	31 août 1982			31 mars 1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Guichet électronique	224 578 $	215 844 $	8 734 $	14 973 $
Système de communication	17 363	12 299	5 064	8 681
Améliorations locatives	9 114	3 797	5 317	
Ameublement de bureau	108 555	108 555		
Outillage et équipement	91 514	91 514		
Ameublement et aménagement du restaurant	55 043	55 043		
	506 167 $	487 052 $	19 115 $	23 654 $

4 – LIEUX OCCUPÉS

L'immeuble abritant le Grand Théâtre de Québec est la propriété du gouvernement du Québec et aucun loyer n'est imputé à la Société. Le bail échu depuis le 30 septembre 1980 n'a pas été renouvelé depuis.

5 – OPÉRATIONS

Les opérations de la Société ont été perturbées par une grève de ses employés pour une durée de quatre mois au cours du présent exercice financier.

6 – SERVICES AUXILIAIRES

	31 août 1982 (5 mois)	31 mars 1982 (12 mois)
REVENUS		
Services scéniques	5 849 $	570 498 $
Ateliers	35 885	211 565
Bars	3 728	149 123
Publicité	7 919	141 575
Restaurant		191 575
	53 381 $	1 264 336 $
DÉPENSES		
Services scéniques	69 283 $	633 716 $
Ateliers	37 274	207 567
Bars	4 470	95 440
Publicité	14 628	160 779
Restaurant		216 140
	125 655 $	1 313 642 $

7 – SERVICES ADMINISTRATIFS

	31 août 1982 (5 mois)	31 mars 1982 (12 mois)
Traitements et avantages sociaux	156 069 $	419 653 $
Honoraires professionnels	31 242	45 945
Déplacements et représentation	15 325	31 824
Communications	15 486	38 249
Papeterie et fournitures	4 062	24 898
Autres frais	13 730	87 939
	235 914 $	648 508 $

8 – SERVICES DE SOUTIEN

Entretien, gardiennage et électricité	309 686 $	860 744 $
Exploitation des salles	13 366	224 408
Exploitation des guichets	132 868	301 980
Relations publiques	15 158	56 978
	471 078 $	1 444 110 $

9 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 1982 vérifiés par d'autres vérificateurs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 août 1982.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

LR.Q., c. S-14.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 7 septembre 1983.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-14.1

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	186 720 $	95 653 $
Dépôts à terme et intérêts courus	403 636	252 598
Dû par la Société de développement immobilier du Québec	114 432	
Frais payés d'avance	23 665	25 897
	728 453 $	374 148 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	307 149 $	132 251 $
Dépôts des clients	135 713	
	442 862	132 251
EXCÉDENT	285 591	241 897
	728 453 $	374 148 $

ÉVENTUALITÉ (note 3)

POUR LA SOCIÉTÉ,

Justine SENTENNE
Roger PRIVÉ

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	1 034 717 $	410 505 $
Frais de déplacement	66 993	53 396
Publicité et promotion	453 407	122 477
Téléphone, messagerie	58 382	26 948
Services professionnels et administratifs	516 309	176 423
Loyer, entretien et réparations	294 086	144 999
Papeterie et impressions	45 894	35 770
Mobilier et équipement	16 757	40 269
Autres frais administratifs	56 429	6 364
	2 542 974	1 017 151
REVENUS		
Intérêts – net	86 668	9 048
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	2 456 306	1 008 103
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2 500 000	1 250 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	43 694	241 897
EXCÉDENT AU DÉBUT	241 897	
EXCÉDENT À LA FIN	285 591 $	241 897 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, organisme constitué par loi spéciale entrée en vigueur le 16 juillet 1981, a pour objets d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal, d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès et d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer à son développement.

La Société pourra se substituer à la Société de développement immobilier du Québec pour l'aménagement et l'amélioration du Palais des congrès dans la mesure, aux conditions et à la date fixées par le gouvernement.

Aux fins de la réalisation de ses objets, la Société louera ou acquerra, seule ou avec d'autres, à compter de la date et aux conditions déterminées par le gouvernement, les biens meubles et immeubles dont la Société de développement immobilier du Québec est propriétaire.

L'exploitation du Palais des congrès a débuté en juin 1983.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement sont imputés aux opérations lors de leur acquisition.

3 – ÉVENTUALITÉ

Un client potentiel réclame des dommages-intérêts au montant de 514 000 $ en réparation de préjudices causés relativement au non respect d'un engagement de location par la Société. À la date de la préparation des présents états financiers, des négociations étaient en cours entre les parties en vue d'un règlement.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-15

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel du centre du Québec au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses du fonds de fonctionnement et l'état du solde déficitaire du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 7 juin 1983.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-15

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982 (note 9)
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Encaisse et dépôts à terme	1 048 453 $	490 905 $
Débiteurs	323 445	206 024
Avances au fonds d'immobilisations		273 771
	1 371 898 $	970 700 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Avances au fonds de fonctionnement	291 648 $	
Lots à vendre	4 670 568	4 645 434 $
Immobilisations (note 3)	33 457 872	32 031 451
	38 420 088 $	36 676 885 $
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Comptes-fournisseurs et frais courus	336 460 $	302 529 $
Dû au fonds d'immobilisations	291 648	
Dû au gouvernement du Québec	743 790	668 171
	1 371 898 $	970 700 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Estimations progressives et retenues sur contrats	300 635 $	147 874 $
Dépôts sur vente de lots	448 480	322 904
Dû au fonds de fonctionnement		273 771
Avances du gouvernement du Québec (note 4)	39 985 600	38 055 600
	40 734 715	38 800 149
Solde déficitaire du fonds	2 314 627	2 123 264
	38 420 088 $	36 676 885 $

ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉ (note 8)

POUR LA SOCIÉTÉ,

Réal FORTIN
Gérard FRADET

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS DE FONCTIONNEMENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982 (note 9)
REVENUS (note 5)	762 614 $	688 592 $
DÉPENSES		
Traitements, salaires et allocations	547 016	538 045
Taxes foncières	463 101	343 811
Participation de la Société aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	497 605	589 918
Matériel et équipement	12 430	10 531
Intérêts sur avances	3 641 736	3 411 352
Autres	772 715	604 570
	5 934 603	5 498 227
À déduire :		
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 6)	4 968 196	4 508 761
Dépenses assumées par la Société (note 7)	966 407	989 466
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS VIRÉ AU SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS	203 793 $	300 874 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
Solde déficitaire au début	2 123 264 $	1 827 556 $
Virement de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice du fonds de fonctionnement	203 793	300 874
Acquisitions de matériel et équipement	(12 430)	(10 531)
Perte sur disposition d'immobilisations		5 365
Solde déficitaire à la fin	2 314 627 $	2 123 264 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

La Société, constituée par la loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec, a pour principal objet de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant un parc industriel dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour assurer son développement.

En vertu de sa loi constitutive, les sommes provenant des opérations de la Société doivent être affectées au paiement des taxes et au remboursement des emprunts et autres obligations de la Société ainsi que des avances faites par le gouvernement du Québec, et le solde est versé au Fonds consolidé du revenu.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction en conformité avec les pratiques et les usages particuliers de la comptabilité par fonds selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Lots à vendre

Les lots à vendre sont présentés au coût. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts applicables à ces lots sont imputés aux dépenses du fonds de fonctionnement.

La vente d'un lot est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses

L'état des revenus et dépenses ne rapporte pas le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui des services de soutien tels que service téléphonique et autres frais assumés par divers ministères gouvernementaux.

3 – IMMOBILISATIONS

	31 mars 1982	Additions de l'exercice	31 mars
Terrains	37 710 $	2 421 $	40 131 $
Bâtisses	4 208 831	1 500	4 210 331
Aqueduc et égout	4 774 666		4 774 666
Routes et rues	4 987 325	5 970	4 993 295
Aires d'entreposage et stationnement	239 693		239 693
Installation portuaire	13 765 965	1 356 850	15 122 815
Usine et réseau d'eau industrielle	3 165 322	47 250	3 212 572
Réseau ferroviaire	278 420		278 420
Mobilier de bureau	56 668	5 461	62 129
Équipement et outillage	128 870	6 969	135 839
Machinerie industrielle	233 193		233 193
Matériel roulant	154 788		154 788
	32 031 451 $	1 426 421 $	33 457 872 $

4 – AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les avances du gouvernement du Québec portent intérêts à des taux variant de 8,3% à 17,1%.

	1983	1982
Solde au début	38 055 600 $	37 455 600 $
Avances au cours de l'exercice	1 930 000	600 000
Solde à la fin	39 985 600 $	38 055 600 $

5 – REVENUS

	1983	1982
Loyers – édifices	62 336 $	142 909 $
Loyers – terrains	10 078	14 419
Droits – port	300 224	156 333
Eau industrielle	198 947	191 357
Eau potable	51 351	56 351
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	114 989	97 040
Divers	24 689	30 183
	762 614 $	688 592 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

6 – DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982 (note 9)	Cumulatif (Décembre 1968 au 31 mars 1983)
Traitements, salaires et allocations	547 016 $	538 045 $	4 007 866 $
Intérêts sur avances	3 641 736	3 411 352	27 530 519
Autres dépenses	767 014	548 833	3 912 612
	4 955 766	4 498 230	35 450 997
Matériel et équipement	12 430	10 531	123 933
	4 968 196 $	4 508 761 $	35 574 930 $

7 – DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA SOCIÉTÉ

	1983	1982
Participation de la Société aux réseaux d'aqueduc et d'égoût de la Ville de Bécancour	497 605 $	589 918 $
Taxes foncières	463 101	343 811
Mauvaises créances	1 119	55 667
Autres	4 582	70
	966 407 $	989 466 $

8 – ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉ

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'aqueduc et d'égoût desservant une partie de la Ville de Bécancour et le parc industriel.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à deux règlements d'emprunts de la Ville de Bécancour, réduit des subventions versées par le ministère des Affaires municipales relativement à ces règlements et de certains autres revenus.

Le solde des emprunts sur obligations est de 3 248 835 $ au 31 mars 1983 sur des émissions originales de 3 600 000 $.

Des actions en justice totalisant environ 2 033 000 $ ont été intentées contre la Société. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces actions; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

9 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1982 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1983.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1982 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que ses résultats d'opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON BÉLAIR,
Comptables agréés.

Montréal, le 10 mars 1983.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre

(MILLIERS $)

	1982	1981
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts	98 550	136 562
Comptes à recevoir	141 585	126 586
Contrats en cours et stocks (note 2)	96 156	101 349
Frais payés d'avance	1 757	2 154
	338 048	366 651
ACTIF À LONG TERME		
Retenues et réclamations à recevoir	4 626	7 100
Placements (note 3)	157 982	167 837
Immobilisations moins amortissement de 169 183 000 $ (142 824 000 $ en 1981)	491 339	431 848
Achalandage	3 820	3 976
	657 767	610 761
	995 815	977 412
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires (note 4)	48 707	35 414
Comptes à payer	114 783	107 447
Revenus reportés et dépôts sur contrats	8 920	8 872
Impôts	7 480	3 148
Fraction de la dette à long terme	17 578	17 438
	197 468	172 319
PASSIF À LONG TERME		
Dette à long terme (note 5)	308 145	420 402
Impôts reportés	50 696	51 737
Part des actionnaires minoritaires	202 794	143 833
	561 635	615 972
PART DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	195 665	137 665
Surplus d'apport	2 510	2 510
Bénéfices non répartis	38 537	48 946
	236 712	189 121
	995 815	977 412

POUR LE CONSEIL,

J.C. LEBEL, administrateur

Fernand PARÉ, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

exercice terminé le 31 décembre

(MILLIERS $)

	1982	1981
Revenus d'opérations	829 770	801 132
Bénéfice avant les postes suivants	87 030	118 172
Amortissement des immobilisations	27 407	24 396
Autres amortissements	823	454
Intérêts et frais sur la dette à long terme	35 729	35 924
Intérêts et frais sur la dette à court terme	11 600	9 472
	75 559	70 246
Bénéfice d'exploitation	11 471	47 926
Ajouter		
Revenus de placements	14 805	17 525
Part dans les bénéfices (pertes) de compagnies affiliées	(815)	3 924
	13 990	21 449
Déduire		
Impôts	16 078	33 994
Bénéfice avant postes extraordinaires et intérêts des actionnaires minoritaires	9 383	35 381
Postes extraordinaires (note 7)	5 114	12 893
Bénéfice avant intérêts des actionnaires minoritaires	14 497	48 274
Intérêts des actionnaires minoritaires	24 906	27 963
Bénéfice (perte) de l'exercice	(10 409)	20 311

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

exercice terminé le 31 décembre

(MILLIERS $)

	1982	1981
Bénéfices non répartis, au début	48 946	26 608
Bénéfice (perte) de l'exercice	(10 409)	20 311
Réalisation d'un avantage fiscal		2 116
Divers ajustements aux bénéfices non répartis des filiales		(89)
Bénéfices non répartis, à la fin	38 537	48 946

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

exercice terminé le 31 décembre

(MILLIERS $)

	1982	1981
RESSOURCES		
Fonds générés par l'exploitation, avant les postes extraordinaires (note 8)	39 945	74 816
Émission d'actions ordinaires	58 000	15 000
Augmentation de la participation des actionnaires minoritaires	36 638	
Augmentation de la dette à long terme (net)		207 568
Dividendes de compagnies affiliées non consolidées	5 821	4 284
Réduction des retenues et réclamations à recevoir	2 474	
Réalisation de placements	5 412	15 046
	148 290	316 714
AFFECTATION		
Augmentation des retenues et réclamations à recevoir		4 450
Diminution de la participation des actionnaires minoritaires		5 195
Acquisition d'immobilisations (net)	89 635	127 097
Augmentation des placements (net)		145 124
Diminution de la dette à long terme (net)	112 257	
Réalisation d'un avantage fiscal		2 116
Divers	150	257
	202 042	284 239
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(53 752)	32 475
FONDS DE ROULEMENT, AU DÉBUT	194 332	161 857
FONDS DE ROULEMENT, À LA FIN	140 580	194 332

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 décembre 1982

1 – RÉSUMÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales et des compagnies sous contrôle effectif dans lesquelles la SGF participe activement à la gestion. Les compagnies incluses dans la consolidation, avec les pourcentages de participation respectifs, sont les suivantes:

	% de participation	
	1982	1981
Dofor inc. et sa filiale*	85	
Donohue inc. et ses filiales		55
Marine Industrie Limitée et sa filiale	65	65
Éthylec inc.**	100	100
Cegelec Entreprises inc. et ses filiales	50	50
Forano inc. et sa filiale	100	100
Cegelec Industrie inc. et sa filiale	50	50
Volcano inc.	100	100
Industries Tanguay inc.***	99	
Artopex Canada ltée et sa filiale	60	60
Bio-Méga inc. et sa filiale	100	
John Meunier inc.	63	63
Société de montage automobile-Soma inc.	100	100
Sofobec ltée	100	100

Les résultats des filiales et compagnies affiliées sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

* Dofor inc. a acquis de la SGF 55% des actions ordinaires émises de Donohue inc.

** Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la compagnie dans Pétromont, société en commandite, et Pétromont inc. et sont comptabilisés selon la méthode de consolidation proportionnelle.

*** La SGF a acquis cette compagnie de sa filiale Forano inc. qui détenait 77,2% des actions de cette compagnie en 1981.

b) Placements

Les placements dans les autres compagnies, dont la SGF détient un bloc significatif d'actions lui permettant d'exercer une influence sur la gestion, sont présentés à la valeur de consolidation. Tous les autres placements sont présentés au coût.

c) Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation.

d) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant, s'il y a lieu. La presque totalité des amortissements est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

e) Achalandage

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur des périodes de vingt et de quarante ans.

f) Impôts sur le revenu et impôts reportés

Les bénéfices de la SGF et de ses filiales à part entière ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les compagnies soumises à l'impôt pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôts. Les impôts sur le revenu reportés résultent principalement des différences entre l'allocation du coût en capital réclamée pour fins fiscales et l'amortissement inscrit aux livres.

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de la livraison des produits ou lorsque les services sont rendus. Cependant, une filiale dont la principale activité est la réalisation de travaux de construction comptabilise ses revenus selon le degré d'avancement des travaux.

Dans la mesure où des pertes peuvent être prévues, des provisions sont comptabilisées aux livres.

h) Devises étrangères

Les éléments de l'actif et de passif à court terme ont été convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours en vigueur à la date de chacune des transactions. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice.

2 – CONTRATS EN COURS ET STOCKS

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Contrats en cours, au coût	132 382	138 237
Déduire Facturation progressive	143 205	149 584
	(10 823)	(11 347)
Stocks	106 979	112 696
	96 156	101 349

3 – PLACEMENTS

	1982		1981	
	% de participation	(MILLIERS $)	% de participation	(MILLIERS $)
Placements à la valeur de consolidation				
SGF				
Nouveler inc.	35	1 440	35	1 584
Investissements Novacap inc.	25	1 106	25	1 009
Sogefor ltée			50	3 106
Domtar inc.			22	146 086
DOFOR inc.	21	139 722		
Domtar inc.	49	7 159	49	7 595
J.E. Therrien inc.		149 427		159 380
Placements, au coût				
Bombardier inc. (valeur du marché de 4 956 000 $)	6	7 122	6	7 122
Autres		1 433		1 335
		8 555		8 457
		157 982		167 837

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1982

4 – AVANCES BANCAIRES

Les avances bancaires sont garanties par des cessions de comptes à recevoir, de stocks et de certains autres actifs d'une valeur aux livres d'environ 92 587 000 $.

5 – DETTE À LONG TERME

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
SGF		
Billets à payer à l'actionnaire, 10¼%, échéant de 1988 à 1992	15 000	15 000
Billets garantis, 7%, échéant le 1er février 1982		2 700
Emprunt bancaire au taux préférentiel		145 770
	15 000	163 470
Filiales		
Obligations et débentures		
*Obligations à fonds d'amortissement, à des taux de 10% et 11⅛%, échéant en 1997	132 714	141 565
Obligations garanties, au taux préférentiel plus ⅝%, échéant en 1995	108 000	65 189
Obligations, remboursables par versements annuels variables, au taux de 11⅛%, échéant en 1991	10 010	10 535
Obligations à fonds d'amortissement, à des taux variant de 6¾% à 7%, échéant de 1983 à 1988	1 416	1 653
Débentures à fonds d'amortissement, à des taux de 6½% à 11⅞%, échéant de 1983 à 1992	13 410	16 225
Débentures garanties, au taux préférentiel plus 1½%, échéant en 1985	424	568
	265 974	235 735
Moins débentures achetées en prévision des exigences d'un fonds d'amortissement	35	111
	265 939	235 624
Autres		
Billets à payer, à des taux et échéances divers	40 459	35 680
Hypothèques, redevances et divers	4 325	3 066
	44 784	38 746
Total des dettes	325 723	437 840
Déduire fraction à court terme	17 578	17 438
	308 145	420 402

*L'engagement de la SGF de prêter à Donohue St-Félicien inc. les fonds requis pour le service de la totalité de cette dette est garanti par le gouvernement du Québec.

La dette à long terme totale au montant de 308 145 000 $ comprend 209 139 000 $ en devises des États-Unis. Si la partie libellée en devises des États-Unis était convertie au cours en vigueur au 31 décembre 1982, la dette serait augmentée d'un montant de 17 197 000 $.

Les versements requis au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

1983	17 578 000 $
1984	25 297 000
1985	22 807 000
1986	24 068 000
1987	22 529 000

6 – CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SGF sont détenues par le gouvernement du Québec.

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Autorisé (actions d'une valeur nominale de 10 $)		
actions à dividende différé (3 700 000 en 1981)		
26 500 000 actions ordinaires (22 800 000 en 1981)		
Émis et payé		
actions à dividende différé (3 700 000 en 1981)		37 000
19 566 502 actions ordinaires (dont 5 800 000 émises au comptant au cours de 1982 et 3 700 000 émises suite à la conversion des actions à dividende différé)	195 665	100 665
	195 665	137 665

Le gouvernement du Québec souscrira et paiera à la SGF en 1983 et en 1984 une somme totale de 30 000 000 $ pour 3 000 000 actions ordinaires. Il pourra aussi souscrire et payer, avant le 31 décembre 1985, jusqu'à concurrence d'une somme de 39 334 980 $ pour 3 933 498 actions ordinaires.

7 – POSTES EXTRAORDINAIRES

Ce montant comprend:

a) Un gain de 2 720 000 $ (2 642 000 $ en 1981) résultant de réductions d'impôts relatives au report de pertes d'exercices antérieurs. La part de la SGF dans ce gain extraordinaire est de 1 539 000 $ (2 134 000 $ en 1981) et celle des minoritaires est de 1 181 000 $ (508 000 $ en 1981).

b) Un bénéfice de 2 394 000 $ (809 000 $ en 1981) à la vente de placements.

c) Un bénéfice en 1981 de 9 442 000 $ résultant de l'accroissement de la valeur comptable de la participation dans Donohue inc., donnant effet à la conversion d'actions privilégiées en actions ordinaires de cette filiale.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 1982

8 – FONDS GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION

	1982 (MILLIERS $)	1981 (MILLIERS $)
Bénéfice (perte) de l'exercice	(10 409)	20 311
Poste extraordinaire, après déduction de la part des intérêts minoritaires	(3 933)	(12 385)
	(14 342)	7 926
Éléments sans incidence sur le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	27 407	24 396
Autres amortissements	823	454
Profit sur réalisation d'immobilisations	(162)	(475)
Impôts reportés	1 679	18 984
Quote-part dans les (bénéfices) pertes de compagnies affiliées	815	(3 924)
Intérêts des actionnaires minoritaires, incluant leur part dans le poste extraordinaire	23 725	27 455
	39 945	74 816

9 – ENGAGEMENTS

Rachat d'actions privilégiées d'une filiale

Aux termes d'une entente intervenue en 1982, la SGF s'est engagée envers l'actionnaire minoritaire d'une filiale à ce que cette filiale respecte les dispositions de ses statuts de constitution quant au rachat obligatoire de ses actions privilégiées, dans la mesure où celle-ci disposera des liquidités nécessaires. Les dispositions pertinentes à cet égard sont les suivantes:

i) 41 000 000 $ d'actions privilégiées « A », 12% cumulatif jusqu'au 1er février 1984 et 17% cumulatif par la suite, rachetables en cinq tranches égales le 1er février des années 1987 à 1991 à leur valeur nominale plus une prime assurant un rendement du flux monétaire de 17,25% composé trimestriellement;

ii) 30 000 000 $ d'actions privilégiées « B », rachetables en deux tranches égales le 31 décembre des années 1991 et 1992 à 175% de la valeur comptable sur une base non consolidée.

Les primes de rachat seront comptabilisées aux résultats consolidés de la SGF au fur et à mesure que la filiale effectuera lesdits rachats.

Investissements Novacap inc.

Aux termes d'une entente intervenue en 1981, la SGF s'est engagée à investir, le ou avant le 31 octobre 1983, 1 000 000 $ dans le capital-actions de Investissements Novacap inc.

Bio-Méga inc.

La SGF s'est engagée à investir avant le 23 mai 1983, 650 000 $ dans le capital-actions de Bio-Méga inc.. Un montant de 300 000 $ a déjà été investi en janvier 1983.

Autres

La SGF s'est également portée caution des engagements de certaines filiales dans des sociétés en participation et auprès de certains assureurs.

Déficit actuariel

Le déficit du régime de retraite d'une filiale s'élève à 1 293 000 $ et sera remboursé par des versements annuels de 174 700 $ chacun, imputés aux opérations, jusqu'en 1994.

Baux

Les principaux baux en vertu desquels les compagnies sont présentement engagées et dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 1990 totalisent 5 150 000 $. Les versements sont comme suit: 1983, 1 828 000 $; 1984, 1 348 000 $; 1985, 1 041 000 $; 1986, 390 000 $; 1987, 160 000 $; 1988-1990, 383 000 $.

10 – ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Nouveler inc.

En janvier 1983, la SGF a investi 875 000 $ dans le capital-actions de Nouveler inc., maintenant à 35% sa participation dans le capital-actions de cette société.

11 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal des affaires, certaines entreprises du Groupe SGF ont effectué des ventes à d'autres sociétés d'État. Ces transactions furent conclues selon des normes commerciales régulières.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE – SNA

L.Q., 1978, c. 42, L.Q., 1979, c. 44

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de la Société nationale de l'amiante pour l'exercice terminé le 31 mars 1983, ainsi que le bilan consolidé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 mars 1983 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX,
Comptables agréés.

Thetford Mines, le 6 mai 1983.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE – SNA
L.Q., 1978, c. 42, L.Q., 1979, c. 44

BILAN CONSOLIDÉ
31 mars 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	22 198	25 765
Débiteurs	39 247	37 765
Stocks (note 4)	95 633	136 844
Frais imputables au prochain exercice	2 397	3 073
	159 475	203 447
PLACEMENTS		
Placements dans des compagnies satellites (note 5)	3 194	1 669
Autres placements, au coût	1 956	850
	5 150	2 519
IMMOBILISATIONS (note 6)	154 708	156 675
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	40 210	41 944
	359 543	404 585
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts bancaires (note 8)	74 705	87 163
Créditeurs et frais courus	25 994	27 441
Versements sur la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	3 330	4 599
	104 029	119 203
DETTE À LONG TERME (note 9)	52 738	47 726
	156 767	166 929
IMPÔT SUR LE REVENU REPORTÉS	20 783	33 561
INTÉRÊTS MINORITAIRES	151 037	168 539
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)	49 097	36 897
DÉFICIT	(18 141)	(1 341)
	30 956	35 556
	359 543	404 585

ÉVENTUALITÉS (note 13)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

André SAUMIER
Daniel PERLSTEIN
Administrateurs

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE – SNA

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
OPÉRATIONS COMMERCIALES		
Ventes	157 278	88 141
Bénéfice (perte) de SNA dans ses opérations commerciales (note 15)	(13 581)	5 480
OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT		
Frais non reportés de mise au point de projets industriels	3 841	736
Frais généraux de recherche	704	911
Frais généraux d'administration	1 495	1 489
	6 040	3 136
Revenus d'intérêts sur dépôts à terme	778	505
Coût des opérations de développement	5 262	2 631
ACQUISITIONS D'ENTREPRISES		
Coût du financement	1 231	4 063
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT POSTE EXCEPTIONNEL	(20 074)	(1 214)
Poste exceptionnel (note 3)	3 274	(899)
BÉNÉFICE NET (PERTE)	(16 800)	(2 113)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE – SNA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net (perte)	(16 800)	(2 113)
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations et des autres éléments d'actif	13 051	10 478
Frais non reportés de mise au point de projets industriels	3 841	736
Impôts sur le revenu reportés	(11 782)	(1 367)
Part des actionnaires minoritaires dans le bénéfice (perte) de certaines filiales	(17 491)	974
Quote-part dans le bénéfice net des compagnies satellites	(114)	(116)
Profit sur vente de placements et d'immobilisations	(3 271)	(26)
Fonds provenant de (utilisés par) l'exploitation	(32 566)	8 566
Émission d'actions	12 200	6 800
Emprunt de Mines-SNA Inc.		17 252
Emprunts à long terme	11 823	141
Vente de placements et d'immobilisations	6 763	30
Encaissements de prêts à long terme et divers	134	205
Fonds de roulement des filiales à la date d'acquisition		74 310
	(1 646)	107 304
UTILISATION DES FONDS		
Investissement par secteurs: (relevé 12)		
Mines	4 146	26 090
Produits en amiante-ciment	1 555	1 305
Papier d'amiante	833	2 118
Fils et matériaux de friction	1 559	414
Magnésium	8 120	865
Nouveaux produits	1 912	2 238
	18 125	33 030
Diminution de la dette à long terme	6 811	732
Divers	2 216	118
	27 152	33 880
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(28 798)	73 424
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	84 244	10 820
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	55 446	84 244

DÉFICIT CONSOLIDÉ
exercice terminé le 31 mars 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT	(1 341)	772
Bénéfice net (perte)	(16 800)	(2 113)
SOLDE À LA FIN	(18 141)	(1 341)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE – SNA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1983

1 – EXISTENCE JURIDIQUE ET RÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une Société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi constituant la Société nationale de l'amiante (L.Q. 1978, C.42, modifiée par L.Q. 1979, C.44). Selon sa loi constituante, la SNA a pour objets la recherche, le développement et l'exploitation de gisements d'amiante, toute activité de nature industrielle, manufacturière ou commerciale reliée à la transformation de la fibre d'amiante, de même que la recherche et le développement de nouveaux usages ou procédés de transformation de l'amiante.

2 – PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales. Les filiales de la Société sont les suivantes:

Participation détenue %	Votes	Profit
Mines-SNA Inc.	51,4	17,4
Les Mines d'Amiante Bell, Ltée	100,	100,
Atlas Turner Inc.	100,	100,
Turners Building Products Ltd.	90,	90,
Lupel-SNA Inc.	100,	100,
Filaq-SNA Inc.	67,7	67,7
Descon-SNA Inc.	55,	55,

Les comptes de Mines-SNA Inc. regroupent ceux de la Société Asbestos Limitée, cette dernière étant contrôlée à 54,6% par Mines-SNA Inc.

Le capital-actions émis de Mines-SNA Inc.comprend 21 124 actions ordinaires de catégorie A comportant 5 droits de vote par action et 100 000 autres actions ordinaires comportant 1 droit de vote par action. La Société nationale de l'amiante détient les 21 124 actions ordinaires de catégorie A ce qui l'assure de 51,4% des votes; toutefois, puisqu'elle ne détient que 21 124 des 121 124 actions ordinaires émises, elle participe aux résultats de Mines-SNA Inc. dans une proportion de 17,4% seulement. Enfin, compte tenu que Mines-SNA Inc. détient 54,6% des actions émises de la Société Asbestos Limitée, la Société nationale de l'amiante participe donc à 9,5% dans les résultats de la Société Asbestos Limitée.

Les placements dans les compagnies satellites sont comptabilisés au coût, plus une participation aux bénéfices depuis la date d'acquisition (méthode de la valeur de consolidation) moins l'amortissement de l'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des participations obtenues à la date d'acquisition lequel est amorti sur une période de dix ans.

Les autres participations sont inscrites au prix coûtant ou à la valeur nette de réalisation selon le moins élevé des deux montants; les revenus de ces participations ne sont comptabilisés qu'au moment où les dividendes sont reçus.

Stocks

Les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen sont utilisées dans le calcul du coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût moins l'amortissement; les taux d'amortissement et d'épuisement utilisés sont basés sur la vie utile des immobilisations.

Autres éléments d'actif

– Frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés – terrains miniers

Les frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur sont amortis d'après les méthodes de l'amortissement constant ou de l'amortissement proportionnel à l'utilisation du minerai récupérable.

– Frais de mise au point de projets industriels reportés

Ces frais représentent les dépenses de développement, de pilotage et de mise au point de nouveaux produits ayant de bonnes chances d'aboutir à une implantation industrielle dans les cinq prochaines années.

Ces frais sont reportés tant et aussi longtemps que le projet a des chances de se réaliser, pour être éventuellement transférés au coût du projet lorsque ce dernier deviendra opérationnel, sinon ils sont imputés aux résultats de l'exercice.

– Frais de démarrage reportés

Ces frais représentent le coût de rodage en usine de la production de nouveaux produits jusqu'à ce qu'ils soient commercialement acceptables et sont amortis linéairement sur une période raisonnable à compter de cette date.

– Clientèle et excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des placements acquis

L'excédent du coût d'acquisition est amorti linéairement sur une période de dix ans à compter de la date d'acquisition des placements alors que le coût relatif à l'acquisition de clientèle est amorti linéairement sur une période de quatre ans.

Impôts sur le revenu

Étant une Société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

Pour les autres filiales, les impôts sur le revenu sont inscrits aux états financiers d'après la méthode du report d'impôt.

Régime de rentes retraite

Plusieurs régimes de retraite sont en vigueur. Les coûts pour services courants de ces régimes sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel la capitalisation est exigée. Les coûts pour services passés sont capitalisés sur la base d'évaluations actuarielles périodiques et sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel le versement est effectué.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice, à l'exception de certains stocks, de certaines immobilisations et dettes à long terme qui sont convertis aux taux de change aux dates de production, d'acquisition ou d'emprunt. Les revenus et les dépenses, à l'exception de certains stocks et de l'amortissement, sont convertis aux taux moyens en cours durant l'exercice. Les gains ou pertes sur change sont portés à l'état des résultats

3 – POSTE EXCEPTIONNEL

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Profit sur disposition d'immobilisations	3 274	
Frais reliés à des litiges sur l'amiante		(899)
	3 274	(899)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE – SNA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1983

4 – STOCKS, AU MOINDRE DU COÛT OU DE LA VALEUR NETTE DE RÉALISATION

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Produits finis		
– Amiante	38 697	74 789
– Manufacturés	3 660	3 855
Produits en cours		
– Amiante non classée	27 350	30 974
– Manufacturés	524	498
Matières premières	2 085	1 443
Fournitures	23 317	25 285
	95 633	136 844

6 – IMMOBILISATIONS

	Coût (MILLIERS $)	Amortissement et épuisement accumulés (MILLIERS $)	Coût amorti 1983 (MILLIERS $)	Coût amorti 1982 (MILLIERS $)
Terrains et baux miniers	37 655	22 218	15 437	13 961
Installations minières	259 344	137 093	122 251	129 835
Installations manufacturières et autres	22 891	5 871	17 020	12 879
	319 890	165 182	154 708	156 675

Le coût des immobilisations inclut 6 268 000 $ de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (1982, 5 866 000 $).

7 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés – terrains miniers, au coût amorti	31 762	32 848
Frais de mise au point de projets industriels reportés, au coût	7 196	7 643
Frais de démarrage reportés, au coût amorti	998	1 030
Clientèle et excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des placements acquis, au coût amorti	264	423
	40 210	41 944

8 – DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES

Des comptes débiteurs et des stocks totalisant 40 602 000 $ ont été donnés en garantie d'emprunts bancaires au montant de 14 236 000 $.

9 – DETTE À LONG TERME

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Obligations, taux de ⅜ de 1% au-dessous du taux préférentiel des banques, remboursable en totalité ou en partie sur avis de 45 à 90 jours par la Société, échéant le 31 mars 1996.	23 500	23 500
Débentures à fonds d'amortissement, 9¼%, série A, échéant le 15 juillet 1990. Les exigences annuelles du fonds d'amortissement sont de 1 000 000 $	9 998	11 000
Emprunts bancaires garantis en vertu de conventions de crédit pour un montant de 13 200 000 DM de l'Allemagne fédérale payables annuellement à raison de 3 300 000 DM jusqu'en 1986, à un taux d'intérêt de 10,25%	4 107	5 173

5 – PLACEMENTS DANS DES COMPAGNIES SATELLITES

Placements en actions ordinaires, à la valeur de consolidation

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
– Industries Trois R Inc.(30%)	34	10
– Distex-SNA Inc. (50%)	1 660	1 659
Prêt, avec intérêts conditionnels aux profits		
– Distex-SNA Inc.	1 500	
	3 194	1 669

9 – DETTE À LONG TERME (suite)

Emprunts bancaires, taux préférentiel de la banque plus 1%, remboursable en 20 versements trimestriels égaux et consécutifs débutant en 1985, garantis par une hypothèque et une charge flottante sur les immobilisations d'une filiale remboursable par anticipation en tout temps	10 000	
Autres dettes à long terme, divers taux, remboursables par versements périodiques, échéant de 1983 à 2000	3 402	2 937
Emprunts hypothécaires		4 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, divers taux, remboursables par versements périodiques, échéant de 1983 à 1990	4 406	5 026
	55 413	51 636
Versements échéant au cours du prochain exercice tenant compte d'une conversion des DM au taux de change en vigueur aux dates d'emprunts	2 675	3 910
	52 738	47 726

La dette à long terme en DM convertie en monnaie canadienne au taux de change en vigueur au 31 mars 1983 serait de 6 725 400 $ représentant un passif supplémentaire de 2 618 058 $. De cet écart dû au taux de change, seule la portion applicable au versement échéant au cours du prochain exercice, soit 654 512 $, a été comptabilisée aux livres de la société.

Versements des prochains exercices:

1983	3 330
1984	4 193
1985	6 207
1986	6 279
1987	3 513

Les versements pour les années 1983 à 1987, comprennent des versements annuels sur la dette remboursable en DM, convertis au taux de change en vigueur au 31 mars 1983.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE – SNA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1983

10 – CAPITAL-ACTIONS

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLERS $)
AUTORISÉ		
250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
ÉMIS ET PAYÉ		
49 097 actions (36 897 actions au 31 mars 1982)	49 097	36 897

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

La Société a émis 12 200 actions ordinaires en contre-partie d'un montant de 12 200 000 $ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1983.

11 – ACQUISITION DE MINES-SNA INC.

Le 12 février 1982, la Société nationale de l'amiante a souscrit, pour un montant de 17 251 544 $, à 21 124 actions ordinaires de catégorie A comportant 5 droits de vote par action, de Mines-SNA Inc. (autrefois General Dynamics (Canada) Limited), ce qui l'assure d'une participation de 51,4% des votes afférents aux actions ordinaires émises.

Dans le cadre de cette souscription d'actions, SNA a également signé avec General Dynamics Corporation (GD US), son co-actionnaire dans Mines-SNA Inc., une convention établissant les conditions d'une option de vente par GD US et d'une option d'achat par SNA de la totalité des actions ordinaires qu'ils détiennent dans Mines-SNA Inc. L'option de vente par GD US dont l'exercice peut être réalisé entre le 12 février 1984 et le 12 février 1987 entraînerait un achat des actions par SNA au prix global de 81 545 809 $ indexé à 16%, à compter du 12 février 1982. Le paiement du prix desdites actions s'effectuerait au moyen de billets à ordre venant à échéance le jour suivant la 5e année de leur date d'émission.

12 – ENGAGEMENTS

En vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997, une filiale de la Société s'est engagée à effectuer, à compter de 1983, des versements annuels variant de 1 325 000 $ à 1 575 000 $ par année, pour des versements totaux de 22 010 000 $.

13 – ÉVENTUALITÉS

La Société garantit le remboursement de l'emprunt bancaire de la compagnie satellite Distex-SNA Inc. pour un montant n'excédant pas 2 400 000 $ sur des crédits autorisés de 7 144 000 $.

Au 31 mars 1963, ces emprunts bancaires se chiffrent à 6 844 000 $.

Certaines filiales de la Société sont parmi un nombre de compagnies nommées comme défenderesses dans des litiges en instance dans divers états des États-Unis pour des dommages que l'on prétend résulter de maladies associées à l'amiante. Le nombre de nouvelles réclamations faites auprès des compagnies n'a pas diminué au cours du dernier exercice financier. Ces filiales n'admettent aucune responsabilité et toutes les causes sont contestées aux États-Unis. Dans l'hypothèse où un jugement défavorable serait rendu contre ces filiales aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre elles avant d'avoir été vérifié ou exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en grande partie couverte par leurs assureurs.

14 – CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

15 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Le bénéfice (perte) de SNA dans ses opérations commerciales est établi compte tenu des éléments suivants:

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Amortissement		
Amortissement des frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés – terrains miniers	1 301	3 238
Amortissement des frais de démarrage reportés	104	277
Amortissement de la clientèle et de l'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des placements acquis	299	518
Amortissement des immobilisations et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	11 347	6 445
	13 051	10 478
FRAIS FINANCIERS		
Coût du financement des acquisitions d'entreprises		
Intérêts nets sur emprunt à long terme	1 231	4 063
Frais inclus dans les opérations		
Intérêts sur emprunts à court terme	13 048	4 554
Intérêts sur emprunts à long terme	3 246	1 689
	16 294	6 243
IMPÔTS SUR LE REVENU		
Impôts sur le revenu récupérés	11 828	1 785
INTÉRÊTS MINORITAIRES		
Part des actionnaires minoritaires dans le bénéfice (perte) de certaines filiales	(17 491)	974
COMPAGNIES SATELLITES		
Quote-part dans le bénéfice net de compagnies satellites	114	116

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE – SNA

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1983

Investissement par secteurs (MILLIERS $)	Mines	Amiante ciment	Papier d'amiante	Fil et matériaux de friction	Magnésium	Nouveaux produits	Total 1983	Total 1982
Investissement dans des filiales et compagnies satellites				1 519			1 519	17 262
Frais de mise au point de projets industriels et divers	26	591	685		281	1 888	3 471	5 131
Acquisitions d'immobilisations	3 922	944	148	30	7 742	24	12 810	8 559
Frais d'aménagement, de développement, de mise en valeur et de démarrage	198	20		10			228	1 943
Frais reportés, bâtisse industrielle					97		97	135
	4 146	1 555	833	1 559	8 120	1 912	18 125	33 030

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le Ministre
de l'Environnement
Messieurs les membres du
conseil de la Société québécoise
d'assainissement des eaux

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation, de roulement, des travaux d'assainissement en cours et de financement de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1983 ainsi que les états des revenus et dépenses et de la variation des dépenses financées à long terme de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que ses revenus et dépenses pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité de ce type de Société, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER,
RONDEAU & ASSOCIÉS,
Comptables agréés.

Montréal, le 13 juillet 1983.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21 et modifications

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
31 mars

	1983	1982
ACTIF		
Créances à recevoir (note 3)	1 203 539 $	1 075 481 $
Frais payés d'avance	27 110	20 622
	1 230 649 $	1 096 103 $
PASSIF		
Emprunts temporaires et chèques en circulation	769 788 $	425 611 $
Fournisseurs et frais courus (note 4)	460 861	670 492
	1 230 649 $	1 096 103 $
Engagements contractuels (note 5)		

FONDS DE ROULEMENT

BILAN
31 mars

	1983	1982
ACTIF		
Dépenses financées à long terme	1 836 360 $	1 767 905 $
PASSIF		
Emprunts bancaires	1 836 360 $	1 767 905 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21 et modifications

FONDS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN COURS

BILAN
31 mars

	1983	1982
ACTIF		
Créances à recevoir		14 633 $
Analyses Épic (annexe)	13 474 644 $	7 864 147
Travaux d'assainissement (annexe)		
Réhabilitation	930 348	215 084
Interception	29 857 971	15 632 507
Traitement	14 483 590	2 888 107
	45 271 909	18 735 698
	58 746 553 $	26 614 478 $
PASSIF		
Fournisseurs	2 498 558 $	5 872 014 $
Retenues sur contrat	991 398	515 646
Contributions reçues	2 922 217	739 617
Montants affectés aux travaux en cours	52 334 380	19 487 201
	58 746 553 $	26 614 478 $

Éventualité (note 6)

FONDS DE FINANCEMENT

BILAN
31 mars

	1983	1982
ACTIF		
Montants à être remboursés par :		
Ministère de l'Environnement du Québec – ÉPIC	10 935 057 $	6 906 458 $
Ministère de l'Environnement du Québec – travaux	32 473 627	10 806 479
Municipalités – travaux	6 672 763	1 773 671
	50 081 447 $	19 486 608 $
PASSIF		
Emprunts bancaires	50 081 447 $	19 486 608 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FONDS D'EXPLOITATION

REVENUS ET DÉPENSES
Exercice clos le 31 mars

	1983	1982
REVENUS		
Honoraires – ÉPIC	667 202 $	511 127 $
– travaux d'assainissement	2 400 494	1 001 386
	3 067 696	1 512 513
Contribution du fonds de roulement	21 345	1 319 793
	3 089 041	2 832 306
DÉPENSES		
Traitements	1 731 128	1 491 545
Transport et communications	220 098	291 890
Services professionnels, administratifs et autres	354 735	425 727
Entretien et réparations	34 659	6 153
Loyers	255 671	176 891
Fournitures	37 446	82 918
Immobilisations	35 818	283 964
Amortissement du fonds de roulement	196 434	
Frais de financement	197 749	72 751
Autres dépenses	25 303	467
	3 089 041	2 832 306
	– $	– $

FONDS DE ROULEMENT

VARIATION DES DÉPENSES FINANCÉES À LONG TERME
Exercice clos le 31 mars

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT	1 767 905 $	
Appropriations		
Frais de premier établissement		377 586 $
Frais de financement	243 544	70 526
Appropriation du fonds d'exploitation	21 345	1 319 793
	264 889	1 767 905
	2 032 794	1 767 905
Contributions		
Amortissement du fonds de roulement	196 434	
SOLDE À LA FIN	1 836 360 $	1 767 905 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES:

Activités de la Société

La Société comptabilise ses opérations en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds et suivant les modalités approuvées par le conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Fonds d'exploitation

Revenus:

Les revenus provenant des frais de gestion chargés pour la réalisation de travaux et d'études d'assainissement sont comptabilisés selon la méthode des échéanciers. La facturation des frais de gestion au ministère de l'Environnement du Québec et aux municipalités est effectuée selon les ententes et modalités liant la Société à ces derniers.

Dépenses:

Les dépenses d'exploitation courantes sont comptabilisées sur la base d'exercice.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement sert à comptabiliser sur la base d'exercice, les frais de premier établissement, l'excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus) du fonds d'exploitation ainsi que tout frais encouru pour financer le fonds de roulement.

Le solde au début de l'exercice des dépenses financées à long terme est amorti selon la méthode de la ligne droite sur la durée résiduelle autorisée pour entreprendre des travaux d'assainissement.

Cette dépense est comptabilisée au fonds d'exploitation.

Fonds des travaux d'assainissement en cours

Les coûts applicables aux travaux et aux études d'assainissement, ainsi que les frais du financement temporaire applicables à ces travaux et études sont imputés au fonds des travaux en cours sur la base d'exercice.

Fonds de financement

Ce fonds sert à comptabiliser, sur la base de caisse, les montants du financement permanent des travaux et études d'assainissement, le fonds d'amortissement de ces emprunts s'il y a lieu, les coûts d'émission des obligations et les frais d'intérêts sur la dette à long terme.

Les contreparties des montants imputés à ce fonds sont les comptes à recevoir, à être perçus du ministère de l'Environnement et des municipalités pour lesquelles des travaux et des études d'assainissement furent réalisés.

2 – STATUTS CONSTITUTIFS:

La Société a été constituée en vertu de la loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux sanctionnée par le gouvernement du Québec le 18 juin 1980. La Société dispose d'un délai, soit jusqu'au 31 décembre 1990, pour entreprendre des ouvrages d'assainissement des eaux et des travaux de réfection des réseaux d'égoût municipaux.

3 – CRÉANCES À RECEVOIR (FONDS D'EXPLOITATION):

	1983	1982
Ministère de l'Environnement du Québec	1 053 881 $	1 007 664 $
Municipalités	142 594	59 085
Avances	3 424	3 955
Autres	3 640	4 777
	1 203 539 $	1 075 481 $

4 – FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS (FONDS D'EXPLOITATION):

	1983	1982
Comptes à payer	47 956 $	181 096 $
Salaires	35 375	72 644
Déductions à la source	68 548	80 671
Intérêts	283 332	289 862
Dépôts sur soumissions	8 150	13 852
Autres frais courus	17 500	32 367
	460 861 $	670 492 $

5 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS:

La Société s'est engagée par des contrats de baux de trois ans et de cinq ans à compter du 1er décembre 1980 au 30 septembre 1986. Les loyers globaux minimums à payer suivant ces baux se chiffrent à 735 226 $.

Le solde de l'engagement au 31 mars 1983 s'établit à 584 229 $ et les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices en vertu de ces baux sont les suivants:

1984 – 224 776 $
1985 – 207 318
1986 – 144 808
1987 – 7 327

6 – ÉVENTUALITÉ:

Au cours de l'exercice, des réclamations représentant un montant de 2 590 000 $ ont été soumises par différents fournisseurs de la Société. La Société conteste ces réclamations. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et les montants, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers. Tout montant qu'elle pourrait être appelée à verser sera comptabilisé au Fonds des travaux d'assainissement en cours au moment de leur dénouement.

7 – CHIFFRES COMPARATIFS:

Certains chiffres de l'état des revenus et dépenses du fonds d'exploitation de l'exercice 1982 ont été reclassifiés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1983.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS
Exercice clos le 31 mars 1983

		PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS PAR PROJET		
		AFFECTATION DES FONDS		
		TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT		
No de Projet	Nom du projet	Analyses ÉPIC	Réhabilitation	Interception
001	CUM, l'Anse-à-l'Orme	49 017 $		
002	Val-David	87 412		
003	Sainte-Agathe-des-Monts	135 272		
005	Deux-Montagnes	123 149		
006	Saint-Eustache	429 294		
007	Boisbriand	266 167		
008	Delson	81 586		
009	Candiac	110 218		
010	Sainte-Catherine	91 954		
011	Laprairie	152 809		
012	Saint-Placide	17 328		
013	Châteauguay	492 064		
014/015	Salaberry-de-Valleyfield/ Saint-Timothée	507 045	18 096 $	1 278 747 $
016	Beauharnois	110 346		
017	Maple-Grove	45 800		
018/105	Saint-Hyacinthe/Sainte-Rosalie	288 595		7 237 832
019	Laval	2 306 454		
020	Sainte-Agathe-Sud	55 062		
021	Granby	533 941		3 541 716
022	Waterloo	128 566	44 453	775 293
023	Acton-Vale	143 099		2 433 791
024	Farnham	200 340	28	1 294 835
025	Cowansville	170 452	128 387	1 484 439
026	Fossambault-sur-le-Lac	97 025		
027/028	Sainte-Aurélie/Saint-Zacharie	44 524	31 180	998 118
030	Grand-Mère	90 211		
031	Rock-Island	62 899		
032	Magog	278 581		
033	Sherbrooke	337 347		
034	Saint-Donat	41 601		
036	Frontenac	11 607	520	
037/038	Lac-Mégantic/Nantes	81 115		757 122
039	Saint-Gédéon	39 605	8 590	331 542
040	Saint-Martin	12 740		
041	Rock-Forest	119 848	26 907	439 491
042	Mont-Laurier	120 589	181 131	1 606 942
043/044/ 045	Saint-Louis-de-Pintendre/Lévis/ Saint-David-de-l'Auberivière	30 436	267	2 559 472
046	Bromont	113 123	3 706	371 415
049	Roxton-Falls	72 408	577	72 317
050	Valcourt	83 091	332	10 460
051	Val-Bélair	257 289	3 316	
052	Blainville	121 301		

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
Exercice clos le 31 mars 1983

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Déboursés	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
	49 017 $	49 017 $			49 017 $
	87 412	87 412			87 412
	135 272	70 646	3 079 $	61 547 $	135 272
	123 149	73 473		49 676	123 149
	429 294	392 951	36 343		429 294
	266 167	263 937	2 230		266 167
	81 586	49 769		31 817	81 586
	110 218	99 526		10 692	110 218
	91 954	87 935	4 019		91 954
	152 809	150 882	1 927		152 809
67 594 $	84 922	81 764	3 158		84 922
	492 064	342 104		149 960	492 064
358 080	2 161 968	1 772 188	202 780	187 000	2 161 968
	110 346	75 421		34 925	110 346
	45 800	45 800			45 800
269 722	7 796 149	7 616 314	179 835		7 796 149
	2 306 454	2 044 665	191 789	70 000	2 306 454
	55 062	53 334	1 728		55 062
3 075 194	7 150 851	6 002 146	508 705	640 000	7 150 851
258 394	1 206 706	1 010 087	110 619	86 000	1 206 706
117 421	2 694 311	2 397 101	75 210	222 000	2 694 311
106 882	1 602 085	1 490 476	88 609	23 000	1 602 085
99 933	1 883 211	1 823 198	60 013		1 883 211
	97 025	97 025			97 025
1 595 262	2 669 084	2 570 829	92 655	5 600	2 669 084
	90 211	90 211			90 211
	62 899	62 899			62 899
	278 581	278 581			278 581
	337 347	323 281	14 066		337 347
	41 601	41 601			41 601
28 430	40 557	40 431	126		40 557
281 656	1 119 893	1 085 311	34 582		1 119 893
452 585	832 322	797 882	34 440		832 322
	12 740	12 740			12 740
814 102	1 400 348	1 313 285	87 063		1 400 348
328 785	2 237 447	2 156 676	80 771		2 237 447
230 682	2 820 857	2 577 232	243 625		2 820 857
59 905	548 149	522 520	25 629		548 149
69 788	215 090	212 410	2 680		215 090
52 455	146 338	144 601	1 737		146 338
	260 605	253 344	7 261		260 605
	121 301	121 272	29		121 301

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
Exercice clos le 31 mars 1983

		PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS PAR PROJET		
		AFFECTATION DES FONDS		
		TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT		
No de Projet	Nom du projet	Analyses ÉPIC	Réhabilitation	Interception
053/054	Bois-des-Filion/Saint-Louis-de-Terrebonne	98 583 $		
055	Boucherville	236 654		
056	Lorraine	178 843		
057	Rosemère	123 658		
058	Saint-Hubert	269 679		
059	Sainte-Thérèse	208 898		
060	Communauté Urbaine de Québec	209 632		
061	Québec	714 826		
062	Lac-Etchemin	60 840	18 135 $	317 638 $
063	Ascot-Corner	2 729	25 000	
064	Jonquière	553 064	340 537	2 082 135
065	Saint-Louis-de-France	54 221	504	
066	Sainte-Angèle-de-Monnoir	15 707		
067	Saint-Pie	46 229	1 178	33 293
068	Marieville	51 430		41 471
069	Sainte-Julie	118 816		
070	Val-d'Or	393 487		529 096
071	Upton	29 326		41 671
072/097	Vaudreuil/Dorion	172 662	53 647	54 405
073	Chibougamau	164 180		1 094 878
074	Roberval	139 122	28 866	83 320
075	Sainte-Sophie			
076	Larouche	21 722		
077	Laterrière	18 324		8 095
078	Laurentides	32 588		
080	Saint-Calixte	27 705		
081	Saint-Gabriel	39 113		198 434
082	Disraeli	18 996		
083	Saint-Joseph-de-Coleraine	21 487	308	12 243
084	Cookshire	38 132		
085	Saint-Félicien	79 477	8 067	84 288
086	Rawdon	41 500		37 314
089	Omerville		767	
090	Weedon-Centre	18 124		
091	Saint-Jean-Baptiste	20 023		22 321
092	Mont-Rolland	35 713		
093	Sainte-Adèle	61 797		
099/100	Laurier Station/Saint-Flavien	12 772		
101	Métabetchouan	19 419		8 403
102	Pohénégamook	57 513	1 000	
104	Prévost	32 464		
106	Matane	111 508		3 620
107	Chambord	12 326	4 849	614
108	Saint-Maurice			11 150
110/111	Amqui/Saint-Benoit-Joseph-Labre	1 044		13
112	Saint-Jean-de-la-Lande			37
113	Saint-Théophile			
114	Saint-Élie d'Orford	4 614		
115	Saint-Jovite	2 515		
	Contractuels du Ministère	361 872		
		13 474 644 $	930 348 $	29 857 971 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
Exercice clos le 31 mars 1983

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Déboursés	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
	98 583 $	98 583 $			98 583 $
	236 654	162 526	74 128 $		236 654
	178 843	170 898	7 945		178 843
	123 658	123 658			123 658
	269 679	269 679			269 679
	208 898	197 408	11 490		208 898
	209 632	209 632			209 632
	714 826	705 836	8 990		714 826
475 363 $	871 976	752 534	119 442		871 976
313 148	340 877	330 758	10 119		340 877
148 146	3 123 882	3 005 497	118 385		3 123 882
769 536	824 261	631 784	192 477		824 261
37 555	53 262	52 632	630		53 262
48 567	129 267	126 811	2 456		129 267
60 737	153 638	144 221	9 417		153 638
143 510	262 326	245 311	17 015		262 326
284 714	1 207 297	1 109 199	98 098		1 207 297
36 114	107 111	88 229	18 882		107 111
2 206 368	2 487 082	924 981	212 101	1 350 000 $	2 487 082
168 944	1 428 002	1 262 983	165 019		1 428 002
192 659	443 967	442 946	1 021		443 967
29 377	29 377	25 377	4 000		29 377
50 029	71 751	71 056	695		71 751
20 437	46 856	46 190	666		46 856
	32 588	31 905	683		32 588
	27 705	26 841	864		27 705
48 859	286 406	133 633	152 773		286 406
	18 996	18 926	70		18 996
39 847	73 885	61 040	12 845		73 885
	38 132	38 132			38 132
100 276	272 108	252 791	19 317		272 108
68 723	147 537	118 728	28 809		147 537
38 026	38 793	38 793			38 793
	18 124	18 048	76		18 124
66 968	109 312	94 512	14 800		109 312
	35 713	30 936	4 777		35 713
	61 797	54 870	6 927		61 797
	12 772	11 645	1 127		12 772
35 008	62 830	53 559	9 271		62 830
11 747	70 260	67 523	2 737		70 260
	32 464	31 757	707		32 464
5 822	120 950	115 824	5 126		120 950
660 533	678 322	675 189	3 133		678 322
152 709	163 859	112 720	51 139		163 859
	1 057	1 044	13		1 057
1 498	1 535	1 377	158		1 535
1 500	1 500	1 244	256		1 500
	4 614	386	4 228		4 614
	2 515	79	2 436		2 515
	361 872	361 872			361 872
14 483 590 $	58 746 553 $	52 334 380 $	3 489 956 $	2 922 217 $	58 746 553 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE – SOQUEM

L.R.Q., c. S-19

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière – SOQUEM au 31 mars 1983 ainsi que les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Rhéal CHATELAIN, f.c.a.,
Vérificateur général.

Québec, le 3 juin 1983.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE – SOQUEM
L.R.Q., c. S-19

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	1 476 354 $	383 649 $
Règlements à recevoir et concentré	6 700 638	7 369 652
Débiteurs	3 655 999	904 029
Stocks (note 3)	8 019 006	3 475 129
Frais payés d'avance	619 000	238 510
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		4 000 000
	20 470 997	16 370 969
Placements (note 4)	17 312 274	12 918 664
Immobilisations (note 5)	163 993 869	116 423 927
Frais reportés (note 6)	35 230 350	32 957 647
	237 007 490 $	178 671 207 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire		2 400 000 $
Comptes-fournisseurs et frais courus	9 558 287 $	12 285 605
Droits miniers	633 439	468 891
Versements sur la dette à long terme (note 7)	734 847	10 120
Droit d'usinage reporté	576 050	
	11 502 623	15 164 616
Droits miniers reportés	9 790 787	6 735 566
Dette à long terme (note 7)	73 926 779	25 691 274
Crédit reporté sur options d'or (note 8)	3 044 310	
Engagements et éventualités (notes 11 et 12)		
	98 264 499	47 591 456
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)		
Autorisé		
12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé	89 000 000	89 000 000
Surplus d'apport	17 000 000	17 000 000
Bénéfices non répartis	32 742 991	25 079 751
	138 742 991	131 079 751
	237 007 490 $	178 671 207 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Paul J. BOURASSA, administrateur
Pierre GARCEAU, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE – SOQUEM

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars

	1983	1982
Exploration minière		
Revenu net des expéditions de métaux	42 330 468 $	40 401 755 $
Frais d'exploitation	25 015 529	19 060 655
Redevances	360 105	336 951
	25 375 634	19 397 606
Bénéfice d'exploitation	16 954 834	21 004 149
Projets miniers abandonnés et autres dépenses		
Projets miniers abandonnés	5 198 652	3 203 661
Travaux de recherche	573 188	412 316
Autres frais	606 000	809 832
Dévaluation d'un placement		444 552
	6 377 840	4 870 361
	10 576 994	16 133 788
Frais (revenus) financiers nets (note 10)	164 771	(1 091 374)
Participation dans les bénéfices nets de compagnies associées	345 153	221 752
Bénéfice avant droits miniers et poste extraordinaire	10 757 376	17 446 914
Droits miniers	3 266 500	3 887 000
Bénéfice avant poste extraordinaire	7 490 876	13 559 914
Bénéfice résultant d'opérations sur les capitaux propres d'une compagnie associée	172 364	1 839 020
Bénéfice net	7 663 240	15 398 934
Bénéfices non répartis au début	25 079 751	9 680 817
Bénéfices non répartis à la fin	32 742 991 $	25 079 751 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE – SOQUEM

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars

	1983	1982
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	1 206 353 $	31 361 565 $
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice avant poste extraordinaire	7 490 876	13 559 914
Amortissement et épuisement	7 831 231	6 554 775
Projets miniers abandonnés	5 198 652	3 203 661
Droits miniers reportés	3 055 221	3 537 000
Perte sur disposition d'immobilisations et de placements	689 542	
Gain sur change étranger	(51 323)	
Participation dans les bénéfices nets de compagnies associées	(345 153)	(221 752)
Dévaluation d'un placement		444 552
Fonds provenant des opérations	23 869 046	27 078 150
Dette à long terme	49 658 165	24 733 939
Crédit reporté sur options d'or	3 044 310	
Produit des dispositions d'immobilisations et de placements	1 055 102	6 972
Gain reporté sur change étranger (note 6)	615 871	
Subvention du gouvernement du Québec		4 000 000
Encaissement sur le solde de prix de vente à recevoir		2 343 758
	78 242 494	58 162 819
UTILISATION DES FONDS		
Acquisitions d'immobilisations	54 652 298	61 727 729
Frais reportés	9 387 107	12 578 797
Placements	4 355 877	8 979 624
Diminution de la dette à long terme incluant gain reporté sur change étranger	1 492 439	4 697 636
Stock de machinerie et d'outillage viré aux immobilisations	481 274	
Acquisition d'une filiale moins le fonds de roulement	111 478	295 015
Rachat d'un intérêt minoritaire		39 230
	70 480 473	88 318 031
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	7 762 021	(30 155 212)
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	8 968 374 $	1 206 353 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE – SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'exploration minière – SOQUEM, constituée par loi spéciale, a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Consolidation

Les états consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de ses filiales à part entière : La Société Minière Louvem Inc., Niobec Inc., Les Mines Seleine Inc. et Soquemines Inc.

Les états financiers regroupent également selon la méthode de la consolidation proportionnelle les éléments d'actif, de passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation de SOQUEM et de ses filiales Niobec Inc. et Soquemines Inc.

Règlements à recevoir et concentré

Les réglements à recevoir et concentré sont évalués à la valeur de réalisation nette estimative.

Stocks

Le stock de sel est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Le stock de fournitures est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement.

Placements

Les placements dans les compagnies associées sur lesquelles SOQUEM ou ses filiales exercent une influence sensible sur la gestion, sont comptabilisés à la valeur de consolidation, c'est-à-dire au coût majoré ou diminué de sa quote-part aux bénéfices non répartis ou déficit depuis l'acquisition de ces participations.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût.

Pour les gisements miniers en exploitation, l'amortissement et l'épuisement des immobilisations, des frais de développement et des frais préliminaires à la production sont établis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par ailleurs, si la durée d'actifs immobilisés est inférieure à celle de la mine, leur amortissement est basé sur leur vie utile anticipée. Les immobilisations qui ne servent pas à l'exploitation de gisements miniers sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée.

Aucun amortissement n'est calculé sur les immobilisations des projets miniers qui n'ont pas atteint le stade d'exploitation commerciale.

Capitalisation des frais financiers

Les frais relatifs au financement de travaux importants en immobilisations, encourus au cours de la période de construction, sont capitalisés aux projets concernés.

Frais reportés

Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon.

Baux

Les baux se répartissent en deux catégories : les contrats de location-acquisition et les contrats de location-exploitation. Les éléments d'actif comptabilisés en vertu des contrats de location-acquisition sont amortis de la même manière que les immobilisations. Les paiements de loyer moins l'intérêt théorique réduisent le montant des obligations comptabilisées en vertu des contrats de location-acquisition.

Quant aux contrats de location-exploitation, le loyer annuel est imputé aux opérations.

Conversion de devises étrangères

Des comptes d'actif et de passif à court terme ainsi que la dette à long terme sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice, à l'exception des gains ou pertes sur change étranger non matérialisés sur la dette à long terme, lesquels sont reportés et seront amortis sur la durée de vie restante de la dette.

Transactions sur options d'or

Les profits et les pertes découlant des transactions sur options d'or sont comptabilisés au revenu net des expéditions de métaux lors du rachat ou de l'exercice de l'option ou de son échéance.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

3 – STOCKS

	1983	1982
Sel et concentré de niobium	4 369 667 $	
Fournitures	3 649 339	3 475 129 $
	8 019 006 $	3 475 129 $

Le stock de concentré de niobium dont la livraison a été suspendue temporairement est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette estimative.

4 – PLACEMENTS

	1983	1982
Compagnies associées – à la valeur de consolidation (valeur au marché: 23 027 650 $, en 1982 : 6 627 470 $)	5 062 857 $	4 419 332 $
Placements – au coût (valeur au marché : 11 997 135 $; en 1982 : 3 722 276 $)	10 790 397	7 299 102
Autres placements – au coût	1 459 020	1 200 230
	17 312 274*$	12 918 664 $

* De ce montant, des actions totalisant 1 982 033 $ (valeur au marché: 7 473 000 $) sont affectées en garantie du passif crédit reporté sur options d'or.

5 – IMMOBILISATIONS

	1983	1982
Terrains, bâtisses, équipements et autres	72 891 428 $	56 194 083 $
Frais de développement	54 157 187	40 714 988
Infrastructures	19 596 692	16 004 623
Frais de financement et de démarrage*	13 936 217	
Frais préliminaires à la production	12 728 944	9 921 022
Propriétés minières	10 383 004	8 586 111
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 208 211	
	186 901 683	131 420 827
Subventions	898 206	847 113
	186 003 477**	130 573 714
Amortissement et épuisement accumulés	22 009 608	14 149 787
	163 993 869 $	116 423 927 $

* Ces frais ont été réduits des revenus provenant d'un projet qui n'a pas atteint le stade d'exploitation commerciale.

** De ce montant, 118 millions $ représentent des immobilisations pour des projets qui n'ont pas encore atteint le stade d'exploitation commerciale.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE – SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

6 – FRAIS REPORTÉS

	1983	1982
a) Projets miniers au stade d'exploration ou de mise en valeur		
Additions de l'exercice		
Frais d'exploration	5 506 511 $	9 180 067 $
Frais de mise en valeur	3 887 116	3 398 730
	9 393 627	12 578 797
Moins :		
Projets miniers abandonnés	5 198 652	3 203 661
Projets virés aux immobilisations	1 357 724	
	2 837 251	9 375 136
b) Autre élément		
Gain reporté non matérialisé sur change étranger	(615 871)	
Moins Amortissement	51 323	
	(564 548)	
	2 272 703	9 375 136
Solde au début	32 957 647	23 582 511
Solde à la fin	35 230 350 $	32 957 647 $
Représenté par:		
Frais d'exploration	22 663 749 $	23 713 614 $
Frais de mise en valeur	13 131 149	9 244 033
Gain reporté non matérialisé sur change étranger	(564 548)	
	35 230 350 $	32 957 647 $

7 – DETTE À LONG TERME

	Versements exigibles à court terme	1983	1982
SOQUEM			
Emprunt bancaire, échéant en 1995 et remboursable en 20 versements semestriels égaux à compter du 1er janvier 1985 dont 20 M$ U.S. (a)		36 025 059 $	
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 11)	706 364 $	2 684 086	
Emprunt hypothécaire, portant intérêt au taux de 11,25%, remboursable par versements mensuels échéant en 2004 (b)	11 290	957 335	967 455 $
Les Mines Seleine Inc.			
Emprunt bancaire, échéant le 1er juin 1983, convertible à long terme (c)		34 939 355	
Emprunt bancaire (d)			24 733 939
Soquemines Inc.			
Emprunts à taux et à échéances variables	17 193	55 791	
	734 847	74 661 626	25 701 394
Versements exigibles à court terme		734 847	10 120
	734 847 $	73 926 779 $	25 691 274 $

(a) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel du prêteur ou du taux d'offre des prêts interbancaires à Londres ou du taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire.

(b) Au cours des cinq prochains exercices, les versements annuels sur l'emprunt hypothécaire varieront de 11 290 $ à 17 492 $.

(c) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel ou du coût des fonds du prêteur, ou du taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire.

(d) Cet emprunt a été refinancé par SOQUEM au cours de l'exercice 1982-1983.

8 – CRÉDIT REPORTÉ SUR OPTIONS D'OR

La Société a encaissé 3 044 310 $ relativement à des obligations à vendre un certain nombre d'onces d'or à des prix et à des dates établis à l'avance.

Contrats d'option *	Échéance	Prix de levée / on. $U.S.	Montant encaissé	Valeur au marché des contrats au 31 mars 1983
800	Mai 1983	375	837 180 $	464 000 $
200	Novembre 1983	425	170 911	116 000
2 000	Août 1983	400	2 036 219	1 209 400
			3 044 310 $	1 789 400 $

* Chaque contrat d'option donne droit à l'acheteur d'acquérir 10 onces d'or au prix de levée.

Comme la direction envisage de remplacer ces obligations par d'autres, de prix différents et d'échéances plus tardives, les obligations découlant des options ont été exclus du passif à court terme.

9 – CAPITAL-ACTIONS

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Société est de 125 000 000 $. Au 31 mars 1983, le solde du capital-actions autorisé et non émis est de 36 000 000 $ et sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement aux conditions qu'il détermine.

10 – FRAIS (REVENUS) FINANCIERS NETS

	1983	1982
Intérêts sur dette à long terme	7 224 605 $	1 700 557 $
Intérêts imputés aux immobilisations en construction	(6 668 704)	(1 159 183)
Revenus de placements	(417 241)	(2 243 301)
Perte (gain) sur change étranger	(51 504)	904 230
Autres éléments	77 615	(293 677)
	164 771 $	(1 091 374)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE – SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars1983

11 – ENGAGEMENTS

Engagements minimaux en vertu de contrats de location-acquisition et de contrats de location-exploitation.

Exercice	Contrats de location-acquisition	Contrats de location-exploitation
1984	1 033 464 $	375 986 $
1985	994 117	384 497
1986	978 222	378 497
1987	354 207	378 497
1988		356 899
Subséquemment		1 437 985
	3 360 010	3 312 361 $
Moins: intérêt théorique	675 924	
Obligations en vertu des contrats de location-acquisition (note 7)	2 684 086 $	

12 – ÉVENTUALITÉS

a) Une action en dommages et intérêts a été intentée par une filiale de SOQUEM et une firme d'ingénieurs-conseils contre un entrepreneur relativement au travail effectuée par ce dernier. Le montant de cette action s'élève à 2,8 millions $ et pourrait être augmenté à environ 10,0 millions $. L'entrepreneur, par contre, a logé une demande reconventionnelle de 3 991 565 $ conjointement contre la filiale et la firme d'ingénieurs-conseils. Selon l'aviseur légal de cette filiale, il est peu probable dans l'état actuel du dossier qu'elle soit condamnée à payer des dommages-intérêts à l'entrepreneur; aucune provision n'a été comptabilisée.

b) Une réclamation a été produite aux assureurs pour récupérer une indemnité de près de 13,0 millions $.

Tout gain ou perte éventuelle pouvant découler du dénouement de ces procédures réduira ou augmentera le coût des immobilisations.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES – SOQUIA

L.R.Q., c. S-21

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires – SOQUIA au 31 mars 1983 ainsi que l'état des résultats, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de l'évaluation définitive d'un actif d'une filiale en propriété exclusive et de la correction de l'amortissement de l'achalandage de cette filiale dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 6 septembre 1983.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES – SOQUIA

L.R.Q., c. S-21

BILAN
au 31 mars 1983

	1983	1982 (note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	4 683 885 $	2 463 334 $
Débiteurs	21 283	16 372
Intérêts courus et dividendes à recevoir	304 603	606 237
Versements de capital sur les placements échéant en deçà d'un an (note 4)	1 240 400	1 129 625
	6 250 171	4 215 568
PLACEMENTS		
Filiales en propriété exclusive (notes 4 et 5)	13 253 895	10 075 669
Participations minoritaires et prêts (note 4)	27 531 291	32 226 618
	40 785 186	42 302 287
IMMOBILISATIONS (note 6)	118 576	107 643
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	294 579	280 000
	47 448 512 $	46 905 498 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	2 200 000 $	
Créditeurs et frais courus	429 584	194 190 $
Provision pour réclamations – garanties d'emprunts bancaires (note 7)	2 797 639	1 117 000
Dû au gouvernement du Québec	330 000	430 000
	5 757 223	1 741 190
AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	300 000	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
400 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
400 000 actions	40 000 000	35 000 000
ACTIFS CÉDÉS À TITRE GRATUIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET CONVERTIS EN PLACEMENTS DANS LES FILIALES	9 540 201	9 540 201
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	(8 148 912)	624 107
	41 391 289	45 164 308
	47 448 512 $	46 905 498 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

André MARIER
Léo J. MARQUIS

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES – SOQUIA

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	751 882 $	1 381 360 $
Redressement		
Amortissement additionnel de l'achalandage d'une filiale en propriété exclusive (note 3)	127 775	
Solde redressé	624 107	1 381 360
Perte nette	(8 773 019)	(757 253)
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	(8 148 912)$	624 107 $

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982 (note 3)
REVENUS DE PLACEMENTS		
Intérêts	1 614 303 $	2 773 232 $
Dividendes	1 344 002	1 144 721
Bénéfice net des filiales	678 226	231 261
Gain sur disposition de placements	258 915	
Autres	16 812	9 793
	3 912 258	4 159 007
PROVISION POUR PERTES		
Participations minoritaires et prêts incluant intérêts courus et à recevoir (note 4 c)	9 834 847	3 635 486
Garanties d'emprunts bancaires (note 7)	1 680 639	50 000
	11 515 486	3 685 486
(PERTE) REVENU D'OPÉRATION	(7 603 228)	473 521
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	706 397	593 145
Services professionnels et administratifs	156 448	342 176
Loyer et entretien des locaux	109 418	97 869
Divers frais	163 201	172 284
Amortissement des immobilisations	34 327	25 300
	1 169 791	1 230 774
PERTE NETTE	(8 773 019)$	(757 253)$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES – SOQUIA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982 (note 3)
PROVENANCE DES FONDS		
Perte nette	(8 773 019)$	(757 253)$
Éléments ne modifiant pas le fonds de roulement		
Bénéfice net des filiales	(678 226)	(231 261)
Provision pour pertes sur participations minoritaires et prêts	9 298 986	3 101 773
Gain sur dispositions de participations minoritaires	(258 915)	
Amortissement des immobilisations	34 327	25 300
Fonds provenant des opérations		2 138 559
Fonds absorbés par les opérations	(376 847)	
Capital-actions	5 000 000	
Remboursements de prêts et dispositions de participations minoritaires	2 050 334	1 129 625
Produit de dispositions d'immobilisations	4 941	393
Subvention	100 000	400 000
Avances du gouvernement du Québec	300 000	
Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec		6 024 111
	7 078 428	9 692 688
UTILISATION DES FONDS		
Déboursements sur prêts consentis et acquisitions de participations minoritaires	6 395 078	7 462 838
Acquisitions d'immobilisations	50 201	85 748
Autre élément d'actif	14 579	14 569
Acquisition de participation dans une filiale en propriété exclusive	2 600 000	6 024 111
Subvention à rembourser		100 000
	9 059 858	13 687 266
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	1 981 430	3 994 578
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	2 474 378	6 468 956
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	492 948 $	2 474 378 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES – SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires – SOQUIA, constituée par une loi spéciale, est une compagnie à fonds social et elle a pour objets :

– de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire;
– de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Les activités de SOQUIA se caractérisent principalement par l'acquisition d'actions et l'octroi de prêts d'actionnaire à des entreprises actives dans le secteur agro-alimentaire québécois. Les actions de SOQUIA font partie du domaine public du Québec et sont attribuées au ministre des Finances.

2 – ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de SOQUIA ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Placements

Filiales en propriété exclusive

Les participations de SOQUIA dans ses filiales en propriété exclusive, C.D.M.V. Inc., Usine de congélation de St-Bruno Inc. et le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc. sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

La Société québécoise des pêches nordiques Inc. est comptabilisée au coût, compte tenu qu'elle n'a pas eu d'opérations depuis sa création le 14 mars 1983.

Pour fins de comptabilisation à la valeur de consolidation, le placement dans ces filiales est inscrit au coût et est majoré ou diminué des bénéfices non répartis ou du déficit depuis leur acquisition.

Participations minoritaires et prêts

Les participations minoritaires sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Dans la mesure où SOQUIA estime ne pouvoir recouvrer les sommes investies dans une entreprise, la perte anticipée est inscrite à une provision pour pertes.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

	Taux	Méthode
Mobilier et équipement	20%	Solde dégressif
Véhicules	25%	Solde dégressif
Améliorations locatives	–	Durée du bail

3 – REDRESSEMENTS

Au cours de l'exercice, une filiale en propriété exclusive de SOQUIA a procédé rétroactivement à l'évaluation définitive d'un actif acquis en 1981 portant sa valeur originale de 894 321 $ à 2 894 458 $. Cette évaluation définitive a eu pour effet d'augmenter au 31 mars 1982 le placement de SOQUIA dans cette filiale de 2 000 137 $ et d'augmenter d'autant les actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec.

De plus, cette même filiale a corrigé rétroactivement l'amortissement de l'achalandage inscrit à ses livres. Cette correction a eu pour effet d'augmenter la perte nette de l'exercice précédent de 127 775 $ et de diminuer les bénéfices non répartis au 31 mars 1982 d'autant.

4 – PLACEMENTS

a) Filiales en propriété exclusive – à la valeur de consolidation

	1983	1982
Centre de distribution de médicaments vétérinaires (C.D.M.V.) Inc.		
Actions ordinaires – au coût	1 750 000 $	1 750 000 $
Bénéfices non répartis	1 296 157	983 180
Prêt à long terme	200 000	300 000
	3 246 157	3 033 180
Versement de capital échéant en deçà d'un an	100 000	100 000
	3 146 157	2 933 180
Usine de congélation de St-Bruno Inc.		
Actions ordinaires – au coût	1 064 473	1 064 473
Bénéfices non répartis (déficit)	136 088	(121 182)
	1 200 561	943 291
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.		
Actions ordinaires – au coût	6 024 111	6 024 111
Bénéfices non répartis	283 066	175 087
	6 307 177	6 199 198
Société québécoise des pêches nordiques Inc.*		
Prêt	2 600 000	
	13 253 895 $	10 075 669 $

b) Participations minoritaires et prêts – au coût

Actions ordinaires	24 022 932 $	24 479 982 $
Actions privilégiées**	363 911	163 112
Débentures et prêts**	13 684 256	13 601 922
	38 071 099	38 245 016
Versements de capital échéant en deçà d'un an	1 140 400	1 029 625
	36 930 699	37 215 391
Provision pour pertes	9 399 408	4 988 773
	27 531 291 $	32 226 618 $

* Cette Société a été créée par SOQUIA en vertu du décret 407 du 9 mars 1983. Au 31 mars 1983, aucune action n'avait été émise et elle n'avait pas commencé ses opérations.

** Des subventions du gouvernement du Québec totalisant 1 262 000 $ (1 162 000 $ en 1982) ont été déduites du coût de ces placements.

c) Provision pour pertes sur participations minoritaires et prêts incluant intérêts courus et à recevoir

	1983	1982
Solde au début	5 522 486 $	1 987 000 $
Radiations de l'exercice		
Participations minoritaires	750 001	100 000
Prêts	4 138 750	
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	533 713	
	5 422 064	100 000
	100 422	1 887 000
Provision de l'exercice		
Participations minoritaires	275 750	106 272
Prêts	9 023 236	2 995 501
	9 298 986	3 101 773
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	535 861	533 713
	9 834 847	3 635 486
Solde à la fin	9 935 269 $	5 522 486 $

La provision pour pertes est déduite des postes du bilan comme suit :

Participations minoritaires et prêts		
Participations minoritaires	1 119 022 $	1 593 273 $
Prêts	8 280 386	3 395 500
	9 399 408	4 988 773
Intérêts courus et dividendes à recevoir	535 861	533 713
	9 935 269 $	5 522 486 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES – SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

5 – DONNÉES FINANCIÈRES SOMMAIRES DES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE (MILLIERS $)

	1983				
	Centre de distribution de médicaments vétérinaires (C.D.M.V.) Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Total 1983	Total 1982
Bilan au 31 mars					
Actif à court terme	5 298	188	3 297	8 783	6 549
Immobilisations – au coût amorti	313	1 071	3 572	4 956	5 253
Autres actifs	13		2 261	2 274	2 202
	5 624	1 259	9 130	16 013	14 004
Passif à court terme					
Envers des tiers	2 378	59	2 482	4 919	3 495
SOQUIA	100			100	100
Dette à long terme					
Envers des tiers			341	341	333
SOQUIA	100			100	200
Avoir de l'actionnaire – SOQUIA	3 046	1 200	6 307	10 553	9 876
	5 624	1 259	9 130	16 013	14 004
Résultats et bénéfices non répartis (déficit) de l'exercice					
Ventes	16 334	1 008	5 953	23 295	18 556
Bénéfice brut	2 143	460	5 953	8 556	5 382
Frais d'opération et de gestion déduction faite des autres revenus	1 830	203	5 845	7 878	5 139
Bénéfices net de l'exercice	313	257	108	678	243
Bénéfices non répartis (déficit) au début	983	(121)	175	1 037	794
Bénéfices non répartis à la fin	1 296	136	283	1 715	1 037

6 – IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	128 704 $	53 552 $	75 152 $	60 511 $
Véhicules	16 629	3 124	13 505	5 110
Améliorations locatives	50 426	20 507	29 919	42 022
	195 759 $	77 183 $	118 576 $	107 643 $

7 – PROVISION POUR RÉCLAMATIONS – GARANTIES D'EMPRUNTS BANCAIRES

La Société s'est portée caution, pour un montant de 4,3 millions $ au 31 mars 1983, (31 mars 1982 – 5,7 millions $) des emprunts bancaires de certaines entreprises dans lesquelles SOQUIA a une participation financière, une provision pour réclamations a été établie pour prévoir l'exécution de certaines de ces garanties.

	1983	1982
Provision pour réclamations – garanties d'emprunts bancaires :		
Solde au début	1 117 000 $	1 067 000 $
Provision de l'exercice	1 680 639	50 000
Solde à la fin	2 797 639 $	1 117 000 $

8 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires a été modifiée par le Parlement le 22 juin 1983. Cette modification porte le fonds social autorisé de la Société de 40 millions $ à 85 millions $ et crée deux filiales en propriété exclusive de SOQUIA, soit la Société québécoise des pêches avec un fonds social autorisé de 20 millions $, et la Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires avec un fonds social autorisé de 10 millions $.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES – SOQUIP

L.R.Q., c. S-22

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières – SOQUIP au 31 mars 1983 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, c.a.

Québec, le 15 juin 1983.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES – SOQUIP
L.R.Q., c. S-22

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	9 767 042 $	5 609 535 $
Débiteurs	2 461 585	4 306 613
Subventions à recevoir en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	14 720 394	
Stock de matériel de forage – au coût	546 082	561 066
Capital-actions souscrit à recevoir		7 500 000
	27 495 103	17 977 214
PLACEMENTS (note 3)	38 115 489	11 371 637
PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES (note 4)	98 263 578	88 011 178
IMMOBILISATIONS (note 5)	2 539 801	2 629 162
	166 413 971 $	119 989 191 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	23 073 892 $	3 333 561 $
Fraction de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 6)	478 506	3 060 000
	23 552 398	6 393 561
DETTE À LONG TERME (note 6)	9 066 225	826 230
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	134 000 000	115 000 000
Déficit	204 652	2 230 600
	133 795 348	112 769 400
	166 413 971 $	119 989 191 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Antoine AYOUB, président du conseil
Pierre MARTIN, président et chef de la direction

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES – SOQUIP

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
REVENUS		
Ventes de gaz naturel	4 138 382 $	2 175 547 $
moins: Redevances	470 908	691 696
	3 667 474	1 483 851
Participation dans les résultats nets de compagnies associées (note 3)	3 967 287	
Autres revenus	132 913	350 558
	7 767 674	1 834 409
DÉPENSES		
Production de gaz naturel	528 640	350 731
Amortissement et épuisement	1 872 024	917 267
Frais généraux et d'administration	2 662 851	2 659 963
Frais (revenus) financiers nets (note 8)	676 165	(87 515)
	5 739 680	3 840 446
BÉNÉFICE (PERTE), COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	2 027 994	(2 006 037)
Récupération de redevances (note 9)	589 098	
Études de faisabilité (note 10)	(591 144)	(1 050 793)
Radiation d'une dette à long terme		826 230
	(2 046)	(224 563)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	2 025 948 $	(2 230 600)$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES – SOQUIP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds générés par l'exploitation	2 374 856 $	
Souscription au capital-actions	19 000 000	22 500 000 $
Augmentation de la dette à long terme	9 091 600	
Ventes d'immobilisations	32 149	23 633
	30 498 605	22 523 633
UTILISATION DES FONDS		
Fonds utilisés pour l'exploitation		2 044 526
Acquisitions de propriétés pétrolifères et gazéifères (note 4)	11 764 140	5 690 487
Acquisitions d'immobilisations	339 253	1 036 943
Placements	25 184 555	11 371 637
Réduction de la dette à long terme	851 605	3 297 839
	38 139 553	23 441 432
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	7 640 948	917 799
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	11 583 653	12 501 452
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	3 942 705 $	11 583 653 $

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
Solde au début	2 230 600 $	
Bénéfice net (perte nette)	2 025 948	(2 230 600)$
Solde à la fin	204 652 $	2 230 600 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES – SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale en 1969, a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive EXPLORATION SOQUIP INC.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%, dans la mesure où la Société exerce à l'égard de cette compagnie une influence sensible sur les décisions financières et administratives. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et est augmenté de la part de la Société dans le bénéfice net de la compagnie à compter de la date de l'acquisition. Lorsqu'une perte est encourue ou un dividende payé par cette compagnie, le placement est diminué pour la quote-part de la Société.

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Propriétés pétrolifères et gazéifères

Selon la méthode de capitalisation du coût entier, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères, tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur. Ces coûts comprennent les frais d'acquisition de concessions, les dépenses se rapportant aux travaux de géologie et de géophysique, les dépenses locatives des terrains inexploités et les frais de forage de même que les frais généraux reliés à l'exploration et à la mise en valeur.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur estimée des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de l'intérêt proportionnel de la Société.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant appliqué au solde dégressif aux taux annuels suivants:

Entrepôts	5%
Équipement roulant	5% à 20%
Matériel roulant	30%

Les améliorations locatives sont amorties proportionnellement à leur durée d'utilisation déterminée en fonction du bail.

Subventions en vertu de programmes d'encouragement pétrolier

Les subventions auxquelles la Société a droit en vertu de programmes d'encouragement pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés pétrolifères et gazéifères.

3 – PLACEMENTS

	% de participation	1983	1982
À la valeur de consolidation (a)			
Gaz Métropolitain, inc. 5 300 000 actions ordinaires, sans valeur nominale. (cours boursier 34 450 000 $; 1982: 6 825 000 $)	20,2%	32 701 095 $ (b)	8 371 055 $ (c)
Gaz Inter-Cité Québec Inc. 4 955 682 actions ordinaires, sans valeur nominale	49,0%	4 315 862	3 000 582
GNC Québec Ltée, 100 000 actions ordinaires, sans valeur nominale et avance de 72 253 $	25,0%	98 542	
À la valeur d'acquisition			
East Coast Energy Ltd. 66 666 actions privilégiées 10% non cumulatif, valeur nominale 15 $, votantes, convertibles en actions ordinaires classe «A», rachetables et comportant un privilège de remboursement par anticipation		999 990	
		38 115 489 $	11 371 637 $

(a) La participation dans les résultats nets de compagnies associées de 3 967 287 $ a été établie à partir des états financiers vérifiés au 31 décembre 1982 (1 439 179 $) et des états financiers non vérifiés pour la période du 1er janvier 1983 au 31 mars 1983 (2 528 108 $). Les dividendes encaissés au cours de l'exercice ont été de 2 408 000 $.

(b) La Société a acquis, en juillet 1982, 4 000 000 d'actions ordinaires de Gaz Métropolitain, inc. en contrepartie d'un montant de 22 000 000 $, portant sa participation à 30 371 055 $ et à 20,2%. À la date de cette dernière transaction, le coût des actions possédées par SOQUIP était inférieur à leur valeur comptable; cette différence n'est pas comptabilisée.

(c) Présenté à la valeur d'acquisition en 1982.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES – SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

4 – PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES

	Solde au 31 mars 1982	Additions nettes et virements	Solde au 31 mars 1983
ÉVALUATION COMPLÉTÉE	49 529 770 $	6 457 422 $	55 987 192 $
EN VOIE D'ÉVALUATION	39 376 868	24 520 333	63 897 201
	88 906 638	30 977 755	119 884 393
Moins:			
Subventions en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	275 000	19 213 615	19 488 615
COÛT TOTAL	88 631 638	11 764 140	100 395 778
Moins: épuisement	620 460	1 511 740	2 132 200
	88 011 178 $	10 252 400 $	98 263 578 $

5 – IMMOBILISATIONS

	1983	1982
Terrains, entrepôts et équipements, au coût	3 781 939 $	3 558 476 $
Amortissement accumulé	1 242 138	929 314
	2 539 801 $	2 629 162 $

6 – DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Emprunts bancaires (a)	7 000 000 $	3 000 000 $
Emprunt bancaire sans recours		60 000
Emprunt (b)	456 756	826 230
Billet dû le 30 juin 1986	1 982 851	
Avance d'un client	105 124	
	9 544 731	3 886 230
Fraction de la dette à long terme échéant à moins d'un an	478 506	3 060 000
	9 066 225 $	826 230 $

(a) Ces emprunts portent intérêt à un taux annuel n'excédant pas le taux préférentiel bancaire. Le solde au 31 mars 1983 est remboursable le 1er avril 1986 ou par anticipation, au gré de la Société et sans pénalité.

(b) Cet emprunt sans intérêt est remboursable au rythme de la production de certaines réserves de gaz.

7 – CAPITAL-ACTIONS

Le fonds social de la Société est constitué d'actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune.

	1983 (MILLIONS $)	1982 (MILLIONS $)
Autorisé		
5 100 000 actions	255,0	255,0
Souscrit		
Versé, 2 680 000 actions	134,0	107,5
À recevoir, 150 000 actions		7,5
	134,0	115,0

Souscriptions additionnelles

En vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières, il est prévu que des souscriptions additionnelles au capital-actions pourront s'effectuer comme suit:

	1983-84 (MILLIONS $)	1984-85 (MILLIONS $)	1985-86 (MILLIONS $)	TOTAL (MILLIONS $)
À la demande de la Société	31			31
À la demande de la Société, à des fins agréées par le gouvernement	25	25	25	75
	56	25	25	106
À la demande de la Société, en tout temps, avec l'approbation préalable du gouvernement				15
				121

Si la Société demande au cours d'une année une somme inférieure à la somme maximale prévue pour cette même année, la différence pourra faire l'objet d'une demande ultérieure.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES – SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1983

8 – FRAIS (REVENUS) FINANCIERS NETS

	1983	1982
Intérêts sur dette à long terme		
Emprunts bancaires	1 254 533 $	827 405 $
Emprunt bancaire sans recours	4 010	20 687
	1 258 543	848 092
Intérêts sur dépôts bancaires	582 378	805 607
Revenus de placements		130 000
	582 378	935 607
	676 165 $	(87 515)$

9 – RÉCUPÉRATION DE REDEVANCES

Le remboursement de redevances de 589 098 $ du gouvernement de l'Alberta se rapporte aux exercices 1978-1979 à 1981-1982 et n'a pas été comptabilisé rétroactivement.

10 – ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Ces frais se rapportent à des études concernant une usine de valorisation des mazouts lourds, l'approvisionnement des distributeurs québécois en gaz naturel, le raffinage et la distribution de produits pétroliers au Québec.

11 – ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

En plus des engagements encourus dans le cours normal de ses affaires, la Société et sa filiale, à titre de commandités, sont responsables des obligations de deux sociétés en commandite.

Contrat de location – exploitation à long terme

Au terme d'un contrat de location-exploitation se terminant le 31 août 1991, la Société s'est engagée à verser jusqu'à cette date un loyer minimal total de 4 100 000 $. Les loyers minimaux pour les cinq prochains exercices sont les suivants:

1984	472 000 $
1985	474 000
1986	476 100
1987	478 400
1988	480 700

Le locateur a consenti à la Société une option d'achat sur les espaces loués.

Éventualité

En garantie du respect de l'échéance de certains travaux d'exploration de sa filiale EXPLORATION SOQUIP INC., la Société a émis un billet à ordre de 1 666 665 $.

SODIC QUÉBEC INC. (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX DU QUÉBEC INC.)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
S.O.D.I.C. QUÉBEC INC.

Nous avons vérifié le bilan de S.O.D.I.C. QUÉBEC INC. au 31 mars 1983 ainsi que l'état des résultats d'exploitation, l'état des surplus accumulés et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la compagnie, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la compagnie au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LAVALLÉE, BÉDARD ET CIE,
Comptables agréés.

Montréal, le 25 mai 1983.

SODIC QUÉBEC INC. (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX DU QUÉBEC INC.)

BILAN
au 31 mars

	1983	1982
ACTIF		
COURT TERME		
Banque	409 867 $	
Dépôt à terme	500 000	
Débiteurs (note 3)	115 191	347 695 $
Frais payés d'avance	21 290	5 268
Versement sur placement échéant au cours du prochain exercice	30 000	30 000
	1 076 348	382 963
PLACEMENT – au coût (note 4)	450 000	480 000
IMMOBILISATIONS – valeur nette (notes 2 et 5)	496 187	530 371
	2 022 535 $	1 393 334 $
PASSIF		
COURT TERME		
Découvert de banque		350 011 $
Créditeurs	87 328 $	345 430
Dû sur programme d'aide financière aux pistes de courses de chevaux		370 074
Dépôts des mises en nomination	335 300	3 100
	422 628	1 068 615
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 6)	10	1 057 000
SURPLUS ACCUMULÉS (DÉFICIT)	1 599 897	(732 281)
	1 599 907	324 719
	2 022 535 $	1 393 334 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean-Marc LAFAILLE, administrateur
Denis VANDRY, administrateur

SODIC QUÉBEC INC. (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX DU QUÉBEC INC.)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION
exercice terminé le 31 mars

	1983	1982
REVENUS		
Subvention du Gouvernement du Québec (note 7)	7 366 075 $	4 146 372 $
Intérêts sur dépôts bancaires	167 266	157 589
	7 533 341	4 303 961
DÉPENSES		
Bourses et primes	3 202 756	2 518 040
Aide aux pistes de courses et aux propriétaires de chevaux	1 136 531	821 662
Exploitation de la ferme	230 779	428 670
Administration	492 834	526 621
Mauvaises créances		51 621
Amortissement (note 2)	35 656	
	5 098 556	4 346 614
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTES EXCEPTIONNELS	2 434 785	(42 653)
Postes exceptionnels (note 8)	102 607	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	2 332 178 $	(42 653)$

SODIC QUÉBEC INC. (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX DU QUÉBEC INC.)

SURPLUS ACCUMULÉS
exercice terminé le 31 mars

	1983	1982
SOLDE DÉFICITAIRE AU DÉBUT	732 281 $	689 628 $
déduire :		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	2 332 178	(42 653)
SOLDE À LA FIN	1 599 897 $	(732 281)$

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS :		
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	2 332 178 $	
Ajouter :		
Dépenses n'occasionnant pas de déboursés – Amortissement (note 2)	59 524	
Fonds provenant de l'exploitation	2 391 702	
Placement – remboursement annuel	30 000	30 000 $
	2 421 702	30 000
UTILISATION DES FONDS :		
Excédent des dépenses sur les revenus		42 653
Variation des immobilisations	25 340	67 330
Rachat d'actions ordinaires	1 056 990	
	1 082 330	109 983
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	1 339 372	(79 983)
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT	(685 652)	(605 669)
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	653 720 $	(685 652)$

SODIC QUÉBEC INC. (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX DU QUÉBEC INC.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1983

1 – CONSTITUTION

Suite à l'obtention des documents officiels du Ministère des Institutions Financières en date du 24 février 1982, la compagnie est constituée en vertu de la partie 1A de la Loi des Compagnies du Québec.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et l'amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les taux et méthodes suivants :

Maison mobile	– 20% – dégressif
Matériel roulant	– 30% – dégressif
Mobilier et équipement	– 20% – dégressif
Améliorations locatives	– durée du bail

Bâtisses de la ferme SODIC Québec

Exceptionnellement aucun amortissement n'est comptabilisé en raison des motifs suivants :

- Exploitation de la ferme non active depuis la fin d'août 1982,
- Mise en vente par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs immobilières,
- Les effets de la non-comptabilisation de l'amortissement sont négligeables.

À l'exception de la ferme SODIC Québec l'amortissement des immobilisations a été comptabilisé de façon rétroactive. La valeur des redressements représente la somme de 43 275 $ et, considérant l'aspect peu matériel de cette somme par rapport à l'ensemble, ce poste a été inclus dans les opérations courantes de l'exercice en cours.

3 – DÉBITEURS

	1983	1982
Solde de subventions à recevoir du Gouvernement du Québec	76 800 $	
La Régie des Loteries et Courses du Québec Inc.		45 147 $
La Piste Pré-Vert Inc.		39 327
Pensions de chevaux à recevoir	52 219	369 559
Autres débiteurs	9 139	35 282
	138 158	489 315
Déduire : Provision pour créances douteuses	22 967	141 620
	115 191 $	347 695 $

4 – PLACEMENT – AU COÛT

En date du 4 juin 1982 une ordonnance de séquestre a été rendue contre la compagnie « La Piste Pré-Vert Inc. » suivie d'une déclaration en faillite par jugement de la Cour Supérieure datée du 18 juin 1982. En vertu de l'application des clauses contractuelles de déchéance du terme, les principaux détenteurs d'actions ordinaires, qui se sont portés solidairement et conjointement caution des engagements et obligations contractés par la compagnie « La Piste Pré-Vert Inc. », sont tenus à rembourser le solde de toutes les actions en cours au 31 mars 1982 par des versements annuels et consécutifs de 30 000 $ jusqu'au 1er mai 1990 suivi d'un versement final de 240 000 $ au 1er mai 1991.

	1983	1982
Solde au début	480 000 $	510 000 $
Déduire : Partie portée à court terme	30 000	30 000
	450 000 $	480 000 $

5 – IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette 1983	Valeur nette 1982
Ferme SODIC Québec	402 750 $		402 750 $	402 750 $
Maison mobile	15 937	11 791 $	4 146	14 817
Matériel roulant	13 636	12 077	1 559	13 636
Mobilier de bureau et équipement	53 930	22 479	31 480	74 187
Améliorations locatives	31 718	11 677	20 041	24 981
Frais préliminaires à l'implantation et acquisition d'un système de prises de pari-mutuel à la piste de courses Hippodrome de Trois-Rivières Ltée	36 231		36 231	
	554 211 $	58 024 $	496 187 $	530 371 $

SODIC QUÉBEC INC. (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX DU QUÉBEC INC.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1983

6 – CAPITAL-ACTIONS

	1983	1982
Autorisé :		
Nombre illimité d'actions ordinaires d'une valeur au pair de 10 $ chacune		
Émis et payé :		
105 700 actions ordinaires	1 057 000 $	1 057 000 $
Déduire : Rachat de 105 699 actions ordinaires	1 056 990	
	10 $	1 057 000 $

7 – SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Conséquemment à l'ammendement de l'article 50 de la Loi des Licences, la subvention est portée de 1.2% à 2.2% du volume maximum du pari-mutuel observé au cours des deux années de calendrier précédentes	7 366 075 $	4 146 372 $

8 – POSTES EXCEPTIONNELS

	1983	1982
La Régie des Loteries et Courses du Québec		
Compensation financière en regard à des services administratifs et à l'utilisation d'accessoires opérationnels au cours de la période du 17 septembre 1979 au 22 janvier 1981	45 147 $	
La Compagnie Piste de Courses Richelieu Inc.		
Règlement final sur révision des contributions versées au service des rages au cours de la période du 1er avril 1978 au 30 septembre 1980	57 460	
	102 607 $	

9 – ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Contrat de location de bureaux avec les compagnies « Vanier Leasehold Ltd » et « The Mutual Benefit Life Insurance Company » pour un terme de cinq années commençant le premier février 1981. Les loyers annuels minimum ont été fixés à 12 405 $ pour la première année, 13 645 $ pour la deuxième année et de 14 886 $ pour les trois dernières années. De plus, certains coûts d'opérations annuels suivant les clauses escalatoires seront payables annuellement au locateur.

10 – CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres inscrits de l'exercice terminé le 31 mars 1982 sont donnés pour fins de comparaison. La présentation de certains postes de dépenses de cet exercice a été modifiée afin d'en faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice terminé le 31 mars 1983.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1 et modifications

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Assemblée des gouverneurs
Université du Québec

Nous avons vérifié les bilans consolidés et synoptiques des fonds de fonctionnement, de fidéicommis, de dotation et d'investissements de l'Université du Québec au 31 mai 1983 ainsi que ses états consolidés et synoptiques des soldes de ces fonds, des revenus et dépenses des fonds de fonctionnement et de l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements pour l'année terminée à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés et synoptiques présentent fidèlement la situation financière de l'Université du Québec au 31 mai 1983, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année terminée à cette date conformément aux conventions énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente après répercussion rétroactive des effets de l'adoption des nouvelles conventions comptables dont il y est question. Toutefois les données de l'année antérieure, présentées pour fins de comparaison, n'ont pas été modifiées en conséquence.

SAMSON BÉLAIR,
Comptables agréés.

Québec, le 19 septembre 1983.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION		
Encaisse et dépôts	28 293	23 515
Comptes à recevoir		
Étudiants	915	779
Autres	2 567	2 876
Subsides à recevoir		
Ministère de l'Éducation	231	
Autres	82	
Stocks et frais payés d'avance (note 4)	3 757	3 369
Placements, au coût	50	
Avances au fonds d'investissements	1 581	519
Avances au fonds de fidéicommis	7	19
Avances au fonds de dotation	96	
TOTAL DU FONDS	37 579	31 077
FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION		
Encaisse et dépôts	3 169	3 845
Comptes à recevoir	753	714
Subsides à recevoir	4 792	5 033
Frais payés d'avance		124
Avances au fonds sans restriction	6 016	13 753
Avances au fonds d'investissements	375	45
TOTAL DU FONDS	15 105	23 514

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION		
Emprunt de banque	22	958
Comptes à payer et frais courus	19 346	15 981
Revenus différés	2 157	1 950
Subsides à rembourser :		
Ministère de l'Éducation		128
Revenus appropriés pour pourvoir aux engagements en cours		3 436
Dû au fonds avec restriction	6 016	13 753
Dû au fonds de dotation		6
	27 541	36 212
Solde (déficit) du fonds	10 038	(5 135)
TOTAL DU FONDS	37 579	31 077
FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION		
Comptes à payer et frais courus	531	451
Dû au fonds de fidéicommis	6	
	537	451
Solde du fonds	14 568	23 063
TOTAL DU FONDS	15 105	23 514
ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (notes 9 et 10)		

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse et dépôts	278	305
Comptes à recevoir	124	63
Placements, au coût	12	
Stocks et frais payés d'avance		152
Avances au fonds avec restriction	6	
Avances au fonds d'investissements		30
TOTAL DU FONDS	420	550
PASSIF		
Comptes à payer et frais courus		12
Dû au fonds sans restriction	7	19
Emprunt sans intérêts, échéant en 1989	12	
	19	31
Solde du fonds	401	519
TOTAL DU FONDS	420	550
ENGAGEMENTS (note 10)		

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures,
instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS DE DOTATION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse et dépôt	2	1
Subsides à recevoir	300	
Intérêts à recevoir	4	1
Placements, au coût	135	31
Avances au fonds sans restriction		6
TOTAL DU FONDS	441	39
PASSIF		
Dû au fonds sans restriction	96	
Solde du fonds	345	39
TOTAL DU FONDS	441	39

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse et dépôts	1 137	1 268
Produit d'émission d'obligations à recevoir		14 932
Comptes à recevoir	60	195
Réclamation au ministère de l'Éducation	36 569	39 288
Subsides à recevoir à long terme (note 3)	60	75
Placements (note 5)	545	573
Immobilisations (note 6)	307 572	283 306
Frais de financement différés, au coût amorti	4 406	4 364
TOTAL DU FONDS	350 349	344 001
PASSIF		
Emprunts de banque	35 064	37 754
Comptes à payer et frais courus	507	624
Retenues sur contrats	500	237
Dû au fonds sans restriction	1 581	519
Dû au fonds avec restriction	375	45
Dû au fonds de fidéicommis		30
Réserve pour acquisition d'immobilisations	52	986
Réclamation au ministère de l'Éducation (contra)	36 569	39 288
Dette à long terme (note 7)	200 798	197 049
	275 446	276 532
Solde du fonds	74 903	67 469
TOTAL DU FONDS	350 349	344 001

ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (notes 9 et 10)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	Sans restriction		Avec restriction	
	1983	1982	1983	1982
REVENUS				
Droits de scolarité	16 421	15 903		
Subsides				
– Gouvernement du Québec				
Ministère de l'Éducation	218 586	199 772	2 058	1 382
Service de la dette			24 270	
Autres	2 816	2 011	6 183	8 874
– Gouvernement du Canada	832	94	9 284	6 060
– Autres	2 796	1 143	2 566	2 189
Placements et dotations	3 132	4 049		
Entreprises auxiliaires	13 283	10 291		
Autres revenus	10 097	6 193	222	2 586
Contribution du fonds avec restriction		918		
Virement du solde du fonds avec restriction	55	158		
Fonds affectés pour projets spéciaux	2 538			
Contribution du fonds de fonctionnement sans restriction			4	875
Revenus appropriés pour pourvoir aux engagements en cours				
au début		2 552		
à la fin		(3 436)		
	270 556	239 648	44 587	21 966
DÉPENSES				
Enseignement et recherche	147 894	135 152	19 431	18 679
Recherche subventionnée	1 865	1 128		
Services à la collectivité	4 818	3 357	198	599
Bibliothèque	12 579	11 313	87	
Audio-visuel	4 904	4 684	15	
Informatique	11 506	10 147		209
Administration et contributions	33 378	29 885	54	390
Terrains et bâtiments	33 102	29 516	518	60
Services aux étudiants	5 520	4 164	14	3
Entreprises auxiliaires	11 405	9 591		
Service de la dette – partie subventionnée			24 270	
Intérêts sur financement des déficits budgétaires (note 12)	220			
Contribution au fonds sans restriction				918
Contribution au fonds avec restriction		2 244		
Contribution au fonds d'investissements		250		1 108
	267 191	241 431	44 587	21 966
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) AVANT LE POSTE CI-DESSOUS	3 365	(1 783)		
Ajustements des subsides des années antérieures	216	853		
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	3 581	(930)	–	–

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES SOLDES DE FONDS
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
SANS RESTRICTION		
SOLDE (DÉFICIT) AU DEBUT		
Solde déjà établi	(5 135)	(3 826)
Ajustements relatifs aux changements de conventions comptables (note 11)	14 130	
Solde redressé	8 995	(3 826)
Virement au solde du fonds d'investissements		(258)
Virement au solde du fonds avec restriction		(61)
Virement aux revenus de l'année		(60)
Solde affecté dépensé au cours de l'année	(2 538)	
Excédent des revenus (dépenses) de l'année	3 581	(930)
SOLDE (DÉFICIT) À LA FIN	10 038	(5 135)
Représenté par :		
– Affecté	6 503	532
– Non affecté	3 535	(5 667)
	10 038	(5 135)
AVEC RESTRICTION		
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	23 063	19 604
Ajustements relatifs aux changements de conventions comptables (note 11)	(9 777)	
Solde redressé	13 286	19 604
Subsides		
– Gouvernement du Québec		
Ministère de l'Éducation	3 105	3 080
Service de la dette	24 270	
Autres	5 199	5 222
– Gouvernement du Canada	10 082	9 900
– Autres	3 039	3 709
Placements et dotations	11	
Autres revenus	57	362
Contribution du fonds sans restriction	4	2 840
Recouvrement de dépenses antérieures	157	253
Virement aux revenus du fonds sans restriction	(55)	
Virement au solde du fonds sans restriction		61
Virement au solde du fonds de fidéicommis		(2)
	59 155	45 029
Revenus affectés aux dépenses de l'année	44 587	21 966
SOLDE À LA FIN	14 568	23 063

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	519	1 012
Ajustements relatifs aux changements de conventions comptables (note 11)	(33)	
Solde redressé	486	1 012
Virement du solde du fonds avec restriction		2
Contribution du fonds sans restriction		76
Revenus	670	1 419
	1 156	2 509
Dépenses	755	1 990
SOLDE À LA FIN	401	519

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE DOTATION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
Solde au début	39	37
Revenus	307	3
	346	40
Dépenses	1	1
Solde à la fin	345	39

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	67 469	48 336
Ajustement aux acquisitions d'immobilisations des années antérieures	124	
Solde redressé	67 593	48 336
Subsides – Gouvernement du Québec	891	14 866
Contribution du fonds		
sans restriction	6 134	2 845
avec restriction	1 966	3 428
de fidéicommis		13
Revenus d'intérêts et autres	48	(1)
Subsides et contributions – autres	115	120
Virement du solde du fonds sans restriction		258
Plus-value des oeuvres d'art constatée par expertise	50	
	76 797	69 865
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations	(186)	(399)
Amortissement des frais de financement – escompte et des immobilisations non subventionnées	(996)	(981)
Virement de (à) la réserve pour constructions futures	100	(914)
Radiation des frais d'émission de débentures	(188)	(102)
Radiation des intérêts sur refinancement et sur financement temporaire	(624)	
	(1 894)	(2 396)
Solde à la fin (incluant les excédents d'évaluation – note 6)	74 903	67 469

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1983	1982
PROVENANCE		
Produit net des émissions de débentures	16 620	32 434
Contribution du fonds:		
sans restriction	6 134	2 845
avec restriction	25 952	3 428
de fidéicommis		13
Contributions – autres	230	(2)
Subsides – Gouvernement du Québec	56	35 026
Intérêts gagnés et autres	48	38
Virement des revenus différés		575
Virement du solde du fonds sans restriction		258
Vente d'immobilisations	220	82
Encaissement de comptes à recevoir à long terme	20	22
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	623	145
Réduction des placements	28	27
	49 931	74 891
UTILISATION		
Acquisition d'immobilisations	23 246	22 692
Service de la dette:		
Capital	13 872	14 951
Intérêts	23 156	20 048
Virement (de) à la réserve pour constructions futures	(980)	914
Frais inhérents à la dette à long terme	755	105
Virement au fonds sans restriction – à même les revenus différés		614
Intérêts sur emprunts de banque	2 028	6 375
	62 077	65 699
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	(12 146)	9 192
SOLDE NON POURVU AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(23 750)	(32 942)
Ajustements relatifs aux changements de conventions comptables (note 11)	(884)	
Solde redressé	(24 634)	(32 942)
SOLDE NON POURVU À LA FIN (note 8)	(36 780)	(23 750)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts	5 602	4 158	4 414	3 091	1 668
Comptes à recevoir					
Étudiants	562	78	182	31	27
Université du Québec					
Unités constituantes	189	48	74	25	90
Autres	413	134	125	66	48
Subsides à recevoir					
Ministère de l'Éducation			118		(33)
Autres	82				
Stocks (note 4)	531	111			
Frais payés d'avance (note 4)	574	115	99	138	358
Placements, au coût		50			
Avances au fonds d'investissements	(205)	524	(123)	130	(21)
Avances au fonds de fidéicommis	7	(5)		(1)	
Avances au fonds de dotation		105			
TOTAL DU FONDS	7 755	5 318	4 889	3 480	2 137
PASSIF					
Emprunt de banque					
Comptes à payer et frais courus	6 978	2 090	2 078	1 483	514
Revenus différés	782	226	270	137	98
Subsides à rembourser					
Ministère de l'Éducation					
Revenus appropriés pour pourvoir aux engagements en cours					
Dû au fonds avec restriction	1 706	1 600	987	896	512
Dû au fonds de dotation					
	9 466	3 916	3 335	2 516	1 124
Solde du fonds (déficit)	(1 711)	1 402	1 554	964	1 013
TOTAL DU FONDS	7 755	5 318	4 889	3 480	2 137

ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (notes 9 et 10)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
887	229	3 896	492		1 993	1 048	815	28 293	23 515
15	2	18						915	779
				129			(129)	–	–
(54)	(142)	43			(26)		(247)	–	–
38	488	52	34		106	713	350	2 567	2 876
	82		87		(23)			231	
								82	
	115		14			1 001		1 772	1 887
122	27	6				411	135	1 985	1 482
								50	
59	162	(38)	10		1 068	(179)	194	1 581	519
							6	7	19
						(9)		96	
1 067	963	3 977	637	129	3 118	2 985	1 124	37 579	31 077
							22	22	958
377	488	1 654	153		960	1 645	926	19 346	15 981
51	351	121	27		47	47		2 157	1 950
									128
									3 436
265	63	38	28		(189)	96	14	6 016	13 753
									6
693	902	1 813	208		818	1 788	962	27 541	36 212
374	61	2 164	429	129	2 300	1 197	162	10 038	(5 135)
1 067	963	3 977	637	129	3 118	2 985	1 124	37 579	31 077

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
REVENUS					
Droits de scolarité	7 461	2 491	1 933	1 092	956
Subsides					
– Gouvernement du Québec					
Ministère de l'Éducation	75 476	30 916	23 000	15 123	9 949
Autres	1	341	405		
– Gouvernement du Canada			216		
– Autres	1 153			146	271
Placements et dotations	298	447	383	389	222
Entreprises auxiliaires	4 307	1 326	203	135	108
Autres revenus	2 008	2 548	1 766	517	373
Contribution du fonds avec restriction					
Virement du solde du fonds avec restriction			55		
Fonds affectés pour des projets spéciaux		149	660	128	171
Revenus appropriés pour pourvoir aux engagements en cours					
au début					
à la fin					
	90 704	38 218	28 621	17 530	12 050
DÉPENSES					
Enseignement et recherche	58 987	23 931	16 524	11 458	6 635
Recherche subventionnée	1 416	292	157		
Services à la collectivité	476	540	571	13	183
Bibliothèque	5 089	2 381	1 634	989	577
Audio-visuel	1 361	724	308	318	241
Informatique	2 169	1 170	926	486	560
Administration et contributions	7 517	3 496	2 534	2 035	1 858
Terrains et bâtiments	11 542	3 787	4 913	1 606	1 423
Services aux étudiants	1 508	1 247	681	424	155
Entreprises auxiliaires	3 197	1 329	169	154	96
Intérêts sur financement des déficits budgétaires (note 12)					
Contribution au fonds d'investissements					
Contribution au fonds avec restriction					
	93 262	38 897	28 417	17 483	11 728
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) AVANT LES POSTES CI-DESSOUS	(2 558)	(679)	204	47	322
Ajustements des subsides des années antérieures	293	5	(7)	(17)	(1)
Contribution de l'Université du Québec aux déficits budgétaires (note 12)	6 300				
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	4 035	(674)	197	30	321

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
577	552	1 019	307		24	9		16 421	15 903
5 102	5 122	10 416	4 993	789	10 556	9 258	17 886	218 586	199 772
44	1 875	5	45			100		2 816	2 011
	548					68		832	94
77	576	256			100	217		2 796	1 143
		459	104		564		266	3 132	4 049
						7 204		13 283	10 291
412	257	455	115		434	150	1 062	10 097	6 193
									918
								55	158
302	5	294	184				645	2 538	
									2 552
									(3 436)
6 514	8 935	12 904	5 748	789	11 678	17 006	19 859	270 556	239 648
4 204	2 865	6 325	3 280	740	7 778	5 167		147 894	135 152
								1 865	1 128
116	2 918		1					4 818	3 357
169	392	176	109		471	243	349	12 579	11 313
155		1 175	101	24	159	62	276	4 904	4 684
306	95	1 132	303		516	374	3 469	11 506	10 147
777	1 020	1 922	759	136	1 190	1 771	8 363	33 378	29 885
678	1 310	1 539	1 221		1 305	2 547	1 231	33 102	29 516
125	55	1 257	68					5 520	4 164
170	45					6 245		11 405	9 591
							220	220	
									250
									2 244
6 700	8 700	13 526	5 842	900	11 419	16 409	13 908	267 191	241 431
(186)	235	(622)	(94)	(111)	259	597	5 951	3 365	(1 783)
12		(20)	(43)				(6)	216	853
			252				(6 552)		
(174)	235	(642)	115	(111)	259	597	(607)	3 581	(930)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE (DÉFICIT) AU DÉBUT					
Solde déjà établi	(7 627)	1 243	(162)	127	158
Ajustement relatif aux changements de conventions comptables (note 11)	1 881	982	2 179	935	705
Solde redressé	(5 746)	2 225	2 017	1 062	863
Virement au solde du fonds d'investissements					
Virement au solde du fonds avec restriction					
Virement aux revenus de l'année					
Solde affecté dépensé au cours de l'année		(149)	(660)	(128)	(171)
Excédent des revenus (dépenses) de l'année	4 035	(674)	197	30	321
SOLDE (DÉFICIT) À LA FIN	(1 711)	1 402	1 554	964	1 013
Représenté par :					
Affecté		290	84	732	731
Non affecté	(1 711)	1 112	1 470	232	282
	(1 711)	1 402	1 554	964	1 013

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
126	(338)	627		208	18	205	280	(5 135)	(3 826)
724	169	2 473	498	32	2 023	395	1 134	14 130	
850	(169)	3 100	498	240	2 041	600	1 414	8 995	(3 826)
									(258)
									(61)
									(60)
(302)	(5)	(294)	(184)				(645)	(2 538)	
(174)	235	(642)	115	(111)	259	597	(607)	3 581	(930)
374	61	2 164	429	129	2 300	1 197	162	10 038	(5 135)
295	61	1 865	423		1 558	302	162	6 503	532
79		299	6	129	742	895		3 535	(5 667)
374	61	2 164	429	129	2 300	1 197	162	10 038	(5 135)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts			32		
Comptes à recevoir		69	73	231	8
Subsides à recevoir	1 624	988	656		21
Frais payés d'avance					
Avances au fonds :					
sans restriction	1 706	1 600	987	896	512
d'investissements	194		182	(1)	
TOTAL DU FONDS	3 524	2 657	1 930	1 126	541
PASSIF					
Comptes à payer et frais courus	179	112	53	4	60
Dû au fonds de fidéicommis	6				
	185	112	53	4	60
Solde du fonds	3 339	2 545	1 877	1 122	481
TOTAL DU FONDS	3 524	2 657	1 930	1 126	541

ENGAGEMENTS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (note 10)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
					3 135	2		3 169	3 845
6		2			331	33		753	714
			20			1 483		4 792	5 033
									124
265	63	38	28		(189)	96	14	6 016	13 753
								375	45
271	63	40	48		3 277	1 614	14	15 105	23 514
25		3			95			531	451
								6	
25		3			95			537	451
246	63	37	48		3 182	1 614	14	14 568	23 063
271	63	40	48		3 277	1 614	14	15 105	23 514

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
REVENUS					
Subsides					
– Gouvernement du Québec					
Ministère de l'Éducation	408	350	298	196	368
Service de la dette	67	183		118	39
Autres	1 655	1 351	422	249	52
– Gouvernement du Canada	2 786	1 542	1 318	344	29
– Autres	732	237	461	400	6
Autres revenus	39			25	
Contribution du fonds de fonctionnement sans restriction					
	5 687	3 663	2 499	1 332	494
DÉPENSES					
Enseignement et recherche subventionnés	5 620	3 324	1 967	1 022	449
Contribution au fonds sans restriction					
Contribution au fonds d'investissements					
Services à la collectivité				192	6
Bibliothèque		73	14		
Audio-visuel		15			
Informatique					
Administration		54			
Terrains et bâtiments			518		
Services aux étudiants		14			
Service de la dette – partie subventionnée	67	183		118	39
	5 687	3 663	2 499	1 332	494

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures,
instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
438								2 058	1 382
							23 863	24 270	
17	61	22			1 580	746	28	6 183	8 874
21	27	6			1 901	1 165	145	9 284	6 060
6						724		2 566	2 189
1			9		148			222	2 586
	4							4	875
483	92	28	9		3 629	2 635	24 036	44 587	21 966
483	92	28	9		3 629	2 635	173	19 431	18 679
									918
									1 108
								198	599
								87	
								15	
									209
								54	390
								518	60
								14	3
							23 863	24 270	
483	92	28	9		3 629	2 635	24 036	44 587	21 966

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE AU DÉBUT					
Solde déjà établi	4 511	2 713	3 080	2 078	927
Ajustement relatif aux changements de conventions comptables (note 11)	(1 130)	(580)	(1 703)	(893)	(540)
Solde redressé	3 381	2 133	1 377	1 185	387
Subsides					
– Gouvernement du Québec					
Ministère de l'Éducation	1 628	304	266	129	427
Service de la dette	67	183		118	39
Autres	400	1 558	432	194	61
– Gouvernement du Canada	2 486	1 855	1 959	432	57
– Autres	1 025	175	240	396	4
Placements et dotations					
Autres revenus	39				
Contribution du fonds sans restriction					
Recouvrement de dépenses antérieures			157		
Virement aux revenus du fonds sans restriction			(55)		
Virement au solde du fonds sans restriction					
Virement au solde du fonds de fidéicommis					
	9 026	6 208	4 376	2 454	975
Revenus appropriés pour pourvoir aux dépenses de l'année	5 687	3 663	2 499	1 332	494
SOLDE À LA FIN	3 339	2 545	1 877	1 122	481

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
1 007	178	1 530	438	26	3 566	2 183	826	23 063	19 604
(683)	(163)	(1 529)	(430)	(26)	(962)	(349)	(789)	(9 777)	
324	15	1	8		2 604	1 834	37	13 286	19 604
351								3 105	3 080
							23 863	24 270	
	77	54			1 653	742	28	5 199	5 222
	59	10	49		2 054	999	122	10 082	9 900
54					471	674		3 039	3 709
					11			11	
					18			57	362
	4							4	2 840
								157	253
								(55)	
									61
									(2)
729	155	65	57		6 811	4 249	24 050	59 155	45 029
483	92	28	9		3 629	2 635	24 036	44 587	21 966
246	63	37	48	–	3 182	1 614	14	14 568	23 063

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAR	UQ	1983 Total	1982 Total
ACTIF						
Encaisse et dépôts				278	278	305
Comptes à recevoir	123	1			124	63
Placements, au coût		12			12	
Stocks						57
Frais payés d'avance						95
Avances au fonds avec restriction	6				6	
Avances au fonds d'investissements						30
TOTAL DU FONDS	129	13	–	278	420	550
PASSIF						
Comptes à payer et frais courus						12
Dû au fonds sans restriction	7	(5)	(1)	6	7	19
Emprunt sans intérêts, échéant en 1989		12			12	
	7	7	(1)	6	19	31
Solde du fonds	122	6	1	272	401	519
TOTAL DU FONDS	129	13	–	278	420	550

ENGAGEMENTS (note 10)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAR	UQ	1983 Total	1982 Total
SOLDE AU DÉBUT						
Solde déjà établi		113	15	391	519	1 012
Ajustement relatif aux changements de conventions comptables (note 11)	74	(106)		(1)	(33)	
Solde redressé	74	7	15	390	486	1 012
Virement du solde du fonds avec restriction						2
Contribution du fonds sans restriction						76
Revenus	622	4	14	30	670	1 419
	696	11	29	420	1 156	2 509
Dépenses	574	5	28	148	755	1 990
SOLDE À LA FIN	122	6	1	272	401	519

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE DOTATION
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQTR	IAF	1983 Total	1982 Total
ACTIF				
Encaisse et dépôts		2	2	1
Subsides à recevoir	300		300	
Intérêts à recevoir	3	1	4	1
Placements, au coût	104	31	135	31
Avances au fonds sans restriction				6
TOTAL DU FONDS	407	34	441	39
PASSIF				
Dû au fonds sans restriction	105	(9)	96	
Solde du fonds	302	43	345	39
TOTAL DU FONDS	407	34	441	39

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE DOTATION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQTR	IAF	1983 Total	1982 Total
SOLDE AU DÉBUT		39	39	37
Revenus	302	5	307	3
	302	44	346	40
Dépenses		1	1	1
SOLDE À LA FIN	302	43	345	39

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts	18	119			
Produit d'émission d'obligations à recevoir					
Comptes à recevoir					
Unités constituantes	639	269	57	229	12
Autres	1		2		
Réclamation au ministère de l'Éducation					
Subsides à recevoir à long terme (note 3)			60		
Placements (note 5)		50			
Immobilisations (note 6)	143 725	53 416	39 038	14 508	6 031
Contribution aux unités constituantes – Intérêts (note 6)					
Frais de financement différés, au coût amorti					
TOTAL DU FONDS	144 383	53 854	39 157	14 737	6 043
PASSIF					
Emprunts de banque				280	
Comptes à payer et frais courus	290	98			1
Retenues sur contrats	38	7	116	339	
Dû au fonds					
sans restriction	(205)	524	(123)	130	(21)
avec restriction	194		182	(1)	
Dû au fonds de fidéicommis					
Réserve pour acquisition d'immobilisations					
Réclamation au ministère de l'Éducation (contra)					
Dette à long terme (note 7)	496	1 597	60	134	268
	813	2 226	235	882	248
Solde du fonds	143 570	51 628	38 922	13 855	5 795
TOTAL DU FONDS	144 383	53 854	39 157	14 737	6 043

ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (notes 9 et 10)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
					1 000			1 137	1 268
									14 932
74	3		10		123	106	(1 522)		
					57			60	195
							36 569	36 569	39 288
								60	75
						495		545	573
2 083	1 831	2 461	2 109	17	18 615	21 480	2 258	307 572	272 573
									10 733
							4 406	4 406	4 364
2 157	1 834	2 461	2 119	17	19 795	22 081	41 711	350 349	344 001
						10	34 774	35 064	37 754
15		13			60	30		507	624
								500	237
59	162	(38)	10		1 068	(179)	194	1 581	519
								375	45
									30
					52			52	986
							36 569	36 569	39 288
	237					261	197 745	200 798	197 049
74	399	(25)	10		1 180	122	269 282	275 446	276 532
2 083	1 435	2 486	2 109	17	18 615	21 959	(227 571)	74 903	67 469
2 157	1 834	2 461	2 119	17	19 795	22 081	41 711	350 349	344 001

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE AU DÉBUT					
Solde déjà établi	131 051	47 111	33 283	9 108	4 582
Ajustement aux acquisitions d'immobilisations des années antérieures			198		
Solde redressée	131 051	47 111	33 481	9 108	4 582
Subsides – Gouvernement du Québec					
Contribution du fonds					
sans restriction	1 404	766	1 123	307	542
avec restriction	73	556	708	149	35
de fidéicommis					
Revenus d'intérêts et autres					
Subsides et contributions – autres	110			5	
Virement du solde du fonds sans restriction					
Plus-value des oeuvres d'art constatée par expertise					
Contribution de l'Université du Québec	10 932	3 271	3 610	4 302	645
	143 570	51 704	38 922	13 871	5 804
Radiation et perte sur dispositions d'immobilisations					(9)
Amortissement des frais de financement – escompte et des immobilisations non subventionnées		(76)		(16)	
Virement à la réserve pour constructions futures					
Radiation des frais d'émission de débentures					
Radiation des intérêts sur refinancement et sur financement temporaire					
		(76)		(16)	(9)
SOLDE À LA FIN (incluant les excédents d'évaluation – note 6)	143 570	51 628	38 922	13 855	5 795

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
1 781	1 214	2 073	1 658	17	16 690	20 387	(201 486)	67 469	48 336
					(74)			124	
1 781	1 214	2 073	1 658	17	16 616	20 387	(201 486)	67 593	48 336
					56		835	891	14 866
143	540	173	258		110	535	233	6 134	2 845
34	2	3			284	122		1 966	3 428
									13
							48	48	(1)
								115	120
									258
						50		50	
228	146	238	193		1 511	933	(26 009)		
2 186	1 902	2 487	2 109	17	18 577	22 027	(226 379)	76 797	69 865
(103)	(9)	(1)			(62)	4	(6)	(186)	(399)
	(458)					(72)	(374)	(996)	(981)
					100			100	(914)
							(188)	(188)	(102)
							(624)	(624)	
(103)	(467)	(1)			38	(68)	(1 192)	(1 894)	(2 396)
2 083	1 435	2 486	2 109	17	18 615	21 959	(227 571)	74 903	67 469

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
PROVENANCE					
Produit net des émissions de débentures					
Réclamation à l'Université du Québec	10 932	3 271	3 610	4 302	645
Contribution du fonds					
sans restriction	1 404	766	1 123	307	542
avec restriction	73	649	708	164	50
de fidéicommis					
Contributions – autres	110			5	
Subsides – Gouvernement du Québec					
Intérêts gagnés et autres					
Virement des revenus différés					
Virement du solde du fonds sans restriction					
Vente d'immobilisations		105			45
Encaissement de comptes à recevoir à long terme			20		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	417				
Réduction des placements					
	12 936	4 791	5 461	4 778	1 282
UTILISATION					
Acquisition d'immobilisations	13 177	4 755	5 436	5 162	1 184
Service de la dette					
Capital	199	90	15	109	24
Intérêts		93	5	15	15
Virement à la réserve pour constructions futures					
Frais inhérents à la dette à long terme					
Virement au fonds sans restriction à même les revenus différés					
Intérêts sur emprunts de banque					
	13 376	4 938	5 456	5 286	1 223
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	(440)	(147)	5	(508)	59
SOLDE DISPONIBLE (NON POURVU) AU DÉBUT					
Solde déjà établi	781	(44)	(121)	(11)	(27)
Ajustements relatifs aux changements de conventions comptables (note 11)					
Solde redressé	781	(44)	(121)	(11)	(27)
SOLDE DISPONIBLE (NON POURVU) À LA FIN (note 8)	341	(191)	(116)	(519)	32

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

CEUAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1983 Total	1982 Total
							16 620	16 620	32 434
228	146	238	193		1 511	933	(26 009)		
143	540	173	258		110	535	233	6 134	2 845
34	2	3			284	122	23 863	25 952	3 428
									13
					115			230	(2)
					56			56	35 026
							48	48	38
									575
									258
1	3				59	7		220	82
								20	22
	119					87		623	145
						28		28	27
406	810	414	451		2 135	1 712	14 755	49 931	74 891
409	430	843	451		2 179	1 611	(12 391)	23 246	22 692
							13 435	13 872	14 951
							23 028	23 156	20 048
					(980)			(980)	914
						1	754	755	105
									614
							2 028	2 028	6 375
409	430	843	451		1 199	1 612	26 854	62 077	65 699
(3)	380	(429)			936	100	(12 099)	(12 146)	9 192
3	(539)	454				145	(24 391)	(23 750)	(32 942)
					(884)			(884)	
3	(539)	454			(884)	145	(24 391)	(24 634)	(32 942)
	(159)	25	—	—	52	245	(36 490)	(36 780)	(23 750)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

année au 31 mai 1983

1 – ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés et synoptiques comprennent les données de l'Université du Québec (UQ) et des organismes suivants qui en dépendent, le Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue (CEUAT), la Télé-Université (TELUQ), la Commission des programmes d'études avancées gérés conjointement (PRETAGEC) et ceux de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), de l'Université du Québec à Hull (UQAH), de l'École nationale d'administration publique (ENAP), de l'École de technologie supérieure (ETS), de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et de l'Institut Armand Frappier (IAF), dont les biens, en cas de liquidation, sont dévolus à l'Université du Québec. Les données de Les Presses de l'Université du Québec de même que celles de IAF Production Inc., font l'objet d'états financiers distincts.

Pour les fins de la consolidation, seules les éliminations au niveau du bilan ont été effectuées, celles ayant trait aux revenus et dépenses entre les unités constituantes n'ayant pas ou peu d'effet sur le résultat des opérations. Des modifications ont été apportées aux états financiers de certaines unités constituantes afin de rendre comparables, aux fins des états financiers synoptiques et consolidés, les données des différentes unités à l'intérieur de la même année. Au cours de l'année, à la demande du ministère de l'Éducation, l'Université du Québec a modifié ses conventions comptables, lesquelles sont énoncées à la note 2. Aucune modification n'a été apportée aux données antérieures, leur effet étant difficilement identifiable à chacune des années concernées. Ainsi, les données des états financiers présentées pour fins de comparaison se comparent difficilement à celles de l'année courante, malgré que certains reclassements aient été effectuées.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes:

a) Classification des fonds

Les fonds sont divisés en cinq catégories:

i) Le fonds de fonctionnement sans restriction sert à l'enregistrement des transactions relatives aux opérations courantes et à certaines opérations désignées spécifiquement, qu'elles soient ou non assujetties à des restrictions internes, contrairement aux années antérieures où ces dernières étaient présentées principalement au fonds de fonctionnement avec restriction;

ii) Le fonds de fonctionnement avec restriction regroupe les ressources utilisées pour défrayer le coût de certaines opérations désignées spécifiquement et qui sont assujetties à des restrictions déterminées de l'extérieur;

iii) Le fonds de fidéicommis sert à l'enregistrement des fonds dont l'Université a la charge mais qui ne lui appartiennent pas;

iv) Le fonds de dotation sert à l'enregistrement des transactions dont les ressources proviennent de legs ou de dotations dont le capital est maintenu intact ou est affecté, tout comme les revenus, aux fins déterminées par le donateur;

v) Le fonds d'investissements sert à l'enregistrement des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont certains sont précisés ou modifiés comme suit:

i) Les revenus de subsides pour le fonds de fonctionnement sans restriction sont enregistrés aux livres selon les règles de financement du ministère de l'Éducation et les ajustements sont portés à un poste distinct à l'état des revenus et dépenses dans l'année financière où ils sont définitivement établis;

ii) Les revenus du fonds de fonctionnement avec restriction sont considérés gagnés jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour équilibrer les dépenses effectuées à même les revenus de chacune des activités, la partie non utilisée étant accumulée au solde du fonds; les excédents sur les projets terminés sont virés aux revenus et dépenses du fonds de fonctionnement sans restriction, sauf pour l'I.N.R.S. dont les excédents, s'il en est, seront virés rétroactivement au solde du fonds au cours du prochain exercice alors que les données seront connues;

iii) Les droits de scolarité sont considérés comme revenu de l'année financière à laquelle la session de cours appartient;

iv) Les revenus de placements ne faisant l'objet d'aucune restriction de l'extérieur et provenant de tous les fonds sont inscrits aux livres au fonds de fonctionnement sans restriction;

v) Les engagements pour commandes non complétées d'achats de biens et de services ne sont pas inscrits aux livres mais plutôt en note aux états financiers et un montant équivalent à une partie de ceux imputables au fonds de fonctionnement sans restriction est affecté à même le solde de ce fonds. Au cours des années antérieures un montant équivalent aux engagements imputables au fonds de fonctionnement sans restriction seulement était approprié à même les revenus de l'année;

vi) Aucun frais n'est différé pour les assurances, taxes, timbres, papeterie, fournitures de bureau et autres dépenses répétitives de même nature, à l'exception des déboursés importants, s'il en est, applicables à l'année subséquente;

vii) Aucune provision n'est inscrite aux livres pour les vacances et les congés de maladie accumulés, le surtemps à être compensé par des congés et les coûts relatifs à l'application du protocole des cadres supérieurs, lesquels sont défrayés à même les dépenses courantes;

viii) Le service de la dette à long terme du fonds d'investissements, de même que les subsides qui y pourvoient, sont inscrits à ce fonds et, à compter de cette année, également aux revenus et dépenses du fonds de fonctionnement avec restriction jusqu'à concurrence des subsides reçus;

ix) Les dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre des budgets autorisés sont financées ou seront financées généralement par l'émission de débentures. Les intérêts sur le financement temporaire de ces immobilisations sont ajoutés au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont ajoutés au coût. Les acquisitions d'immobilisations effectuées à même les revenus et dépenses de l'année sont également comptabilisées au fonds d'investissements. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en vertu de baux de location-acquisition sont enregistrées aux livres à la valeur globale de l'engagement comprenant le capital, les intérêts et le coût de l'option d'achat à l'échéance. L'obligation découlant de ces contrats de location-acquisition apparaissant au passif est amortie annuellement par une contribution du fonds de fonctionnement sans restriction équivalente au loyer annuel prévu sur ces contrats. Aucun amortissement des immobilisations n'est inscrit aux livres, la comptabilisation des dispositions et mises au rancart en tenant lieu. Toutefois, un amortissement est comptabilisé pour les immobilisations non subventionnées, lesquelles sont amorties selon la méthode linéaire, sur leur vie utile. Les frais de financement différés-escompte sont amortis ou radiés selon les dates d'échéance respectives des débentures;

x) L'Université comptabilise ses réclamations en remboursement d'immobilisations et d'intérêts au moment où elles sont confirmées ou dégagées par le ministère de l'Éducation dans le cadre des plans quinquennaux approuvés ou à être approuvés par le gouvernement, pour être par la suite payées par le fiduciaire à même le produit des émissions de débentures.

3 – SUBSIDES À RECEVOIR À LONG TERME

	1983	1982
Cité de Chicoutimi, encaissable par versements annuels de 15 000 $ correspondant au remboursement en capital de l'emprunt à long terme de 60 000 $ (75 000 $ en 1982)	60 000 $	75 000 $

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

année au 31 mai 1983

4 – STOCKS ET FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Ces item comprennent :

	1983	1982
Stocks pour revente*	1 772 000 $	1 887 000 $
Frais payés d'avance**	1 985 000	1 482 000
	3 757 000 $	3 369 000 $

*Ce poste comprend un montant de 539 000 $ (721 000 $ en 1982) pour des vaccins et sérums évalués soit au coût des composantes, soit à la valeur nette de réalisation en l'absence d'un système de prix de revient suffisamment élaboré, un montant de 382 000 $ (537 000 $ en 1982) pour des matières premières et fournitures évaluées selon le dernier prix facturé par les fournisseurs et un montant de 851 000 $ (629 000 $ en 1982) pour des matières premières, produits finis et fournitures évalués au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation.

**Ce poste comprend les coûts encourus pour la recherche et la fabrication de vaccins totalisant 408 000 $ (546 000 $ en 1982), dont la récupération est sujette au parachèvement du produit et aux conditions favorables du marché. La non réalisation entraînerait un déficit d'autant. Les dépenses ainsi différées au 31 mai 1982 ont été absorbées par les opérations de l'année 1983.

5 – PLACEMENTS, au coût

	1983	1982
4 950 actions (5 225 en 1982) catégorie « B », série 1 de IAF Production Inc., sans valeur nominale, sans droit de vote, à dividende non cumulatif et préférentiel de 9% et rachetables en tout temps au montant du capital versé (valeur comptable au 30 novembre 1982 – 495 000 $, en 1981 – 523 000 $)	495 000 $	523 000 $
Autre	50 000	50 000
	545 000 $	573 000 $

6 – IMMOBILISATIONS

	1983	1982
Subventionnées		
Terrains et bâtiments	163 496 000 $	151 324 000 $
Constructions, améliorations et transformations	36 438 000	30 436 000
Mobilier, appareils et outillage	81 310 000	67 156 000
Bibliothèque – volumes	24 975 000	21 783 000
Dépenses préliminaires et plans de développement	553 000	822 000
Intérêts sur emprunts temporaires		10 733 000
	306 772 000	282 254 000
Non subventionnées, au coût amorti		
Améliorations et transformations	319 000	230 000
Mobilier, appareils et outillage	481 000	822 000
	307 572 000 $	283 306 000 $

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins amortissement dans le cas des immobilisations non subventionnées, à l'exception de :

Acquisition du gouvernement du Québec pour 1 $ d'une bibliothèque dont les volumes sont évalués à la valeur estimée par l'Université du Québec à Montréal	725 000 $	725 000 $
Don de l'École Commerciale de Chicoutimi Inc. à l'Université du Québec à Chicoutimi, inscrit comme suit :		
Mobilier, appareils et outillage, au coût à l'ancien propriétaire	82 000	82 000
Bibliothèque – volumes, à la valeur estimée par l'ancien propriétaire	50 000	50 000
Dons d'oeuvres d'art à l'Institut Armand-Frappier, inscrits à la valeur estimée par des experts	93 000	43 000
	950 000 $	900 000 $

Les excédents ainsi créés ont été portés au solde du fonds d'investissements comme excédents d'évaluation.

7 – DETTE À LONG TERME

	1983	1982
FONDS D'INVESTISSEMENTS		
Débentures générales		
Université du Québec		
Débentures générales portant intérêts au taux moyen pondéré de 12,53% (11,82% en 1982) et échéant de 1983 à 2001	197 745 000 $	194 180 000 $
Obligations, première hypothèque		
Université du Québec à Trois-Rivières – 5½%, série B, 1983 à 2000	1 597 000	1 687 000
Université du Québec à Hull – 4,08%, série « B », 1993 (Émises au nom du Collège d'enseignement général et professionnel de l'Outaouais et assumées lors de l'acquisition de l'École Alexandre Taché)	268 000	292 000
Soldes de prix d'achat		
Université du Québec à Montréal – sans intérêt, 1983	67 000	134 000
Université du Québec à Chicoutimi – 7%, 1984 à 1987	60 000	75 000
Université du Québec à Rimouski – 7%, 1984	111 000	214 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	950 000	467 000
	200 798 000 $	197 049 000 $

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1983

Les remboursements à effectuer au cours des cinq prochaines années totalisent :

1983-84	10 749 000 $
1984-85	22 224 000
1985-86	26 111 000
1986-87	22 589 000
1987-88	30 524 000

Les débentures générales émises par l'Université du Québec sont garanties par le crédit général de cette corporation et les obligations émises par l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que celles assumées par l'Université du Québec à Hull sont garanties par hypothèque sur leurs biens respectifs. Toutes ces émissions, ainsi que le solde d'un prix d'achat dû par l'Université du Québec à Rimouski au montant de 111 000 $, sont garanties capital et intérêts par le transport de subsides du gouvernement du Québec, accordés par décrets, payables à même les crédits à être votés annuellement par la Législature conformément à la Loi sur les investissements universitaires.

FONDS D'INVESTISSEMENTS

La Cité de Chicoutimi s'est engagée à rembourser annuellement le capital et les intérêts de l'emprunt de l'Université du Québec à Chicoutimi, dont le solde est de 60 000 $ au 31 mai 1983.

Les dettes suivantes n'ont pas fait l'objet d'inscription aux livres, le gouvernement du Québec les ayant prises à son compte par décret :

	1983	1982
Institut Armand-Frappier		
Obligations		
Série A		
5½%, 1er avril 1965,, échéant en série du 1er avril 1983 à 1985	385 000 $	562 000 $
Série B		
6¼%, échéant le 1er avril 1987	2 100 000	2 100 000
	2 485 000 $	2 662 000 $

8 – SOLDE NON POURVU AU FONDS D'INVESTISSEMENTS

Le solde non pourvu au fonds d'investissements se répartit comme suit :

Immobilisations prévues au plan quinquennal, financées temporairement	36 908 000 $	24 317 000 $
Immobilisations à être imputées au fonds de fonctionnement selon la méthode d'amortissement décrite à la note 2 b, ix), sauf pour un montant de 29 000 $ (239 000 $ en 1982) à être pourvu à même des contributions futures du fonds sans restriction	289 000	755 000
Immobilisations à être pourvues	174 000	113 000
Soldes disponibles	(591 000)	(1 435 000)
	36 780 000 $	23 750 000 $

9 – ÉVENTUALITÉS

Des poursuites en dommages-intérêts d'un total de 2 011 000 $ sont pendantes contre l'Université du Québec ou ses unités constituantes, lesquelles nient toute responsabilité.

10 – ENGAGEMENTS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

a) Les engagements non inscrits aux livres pour commandes non complétées d'achats de biens et de services se répartissent comme suit :

	1983	1982
Fonds de fonctionnement sans restriction	3 114 000 $	3 436 000 $
Fonds de fonctionnement avec restriction	945 000 $	271 000 $
Fonds de fidéicommis	195 000 $	
Fonds d'investissements		
Construction d'une bibliothèque et réaménagement de locaux à l'Université du Québec à Rimouski	854 000 $	3 836 000 $
Autres engagements pour construction et acquisition de mobilier, outillage et autres immobilisations	1 355 000	1 316 000
	2 209 000 $	5 152 000 $

b) Les baux à long terme en vigueur au 31 mai 1983, payables mensuellement, représentent un engagement de 30 594 000 $:

	Immeubles	Mobilier, appareils et outillage
1983-84	9 213 000 $	867 000 $
1984-85	6 126 000	832 000
1985-86	5 001 000	493 000
1986-87	3 147 000	36 000
1987-88	2 554 000	30 000
1988-89 et suivantes	2 295 000	
	28 336 000 $	2 258 000 $

Des baux contiennent certaines clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à la location des immeubles. De plus, dans le cadre d'un de ces baux, deux constituantes de l'Université du Québec se sont engagées conjointement à investir environ 1 100 000 $ pour l'aménagement des locaux au cours de l'année 1983-84.

c) Selon les certificats des actuaires, les déficits actuariels des régimes de retraite au 31 décembre 1982 totalisent 3 639 000 $ pour l'Université et 7 049 000 $ pour l'Institut Armand-Frappier et peuvent être amortis par versements annuels de 1 917 000 $ en 1984 et 1985, 1 575 000 $ en 1986, 950 000 $ jusqu'en 1991 et 856 000 $ par la suite jusqu'en 1995.

d) Le 15 juin 1983, l'Université du Québec procédait à une émission de débentures de 17 000 000 $, à des taux variant de 10,5% à 12,5%, échéant à des périodes différentes s'échelonnant jusqu'au 15 juin 2003, dont le produit servira à réduire les emprunts bancaires au fonds d'investissements.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1983

e) Achat de biens culturels

L'Université du Québec à Trois-Rivières, dans une convention de vente du 1er avril 1983, s'est engagée à acheter certains biens culturels (collection Robert-Lionel Séguin). Cet engagement sera payable au vendeur par rente annuelle de 65 000 $ à partir du 1er avril 1983.

Advenant le décès du vendeur, l'obligation pour l'Université se limitera aux sommes déjà versées plus 150 000 $ payable aux ayants droit.

En vue de financer cette acquisition, le ministère de l'Éducation, via l'Université du Québec, a versé 300 000 $ qui a été placé dans le fonds de dotation. De plus, différentes ententes devraient permettre d'équilibrer les revenus et dépenses de cette opération.

L'acquisition n'a pas été comptabilisée, car la possession des biens culturels est assujettie à des conditions suspensives et résolutoires auxquelles il n'a pas été entièrement satisfait.

11 – AJUSTEMENTS RELATIFS AUX CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Les ajustements relatifs aux changements de conventions comptables mentionnés aux notes 1 et 2 s'établissent comme suit :

	SOLDE DE FONDS		
	Fonds de fonctionnement		Fonds de fidéicommis
	Sans restriction	Avec restriction	
Soldes disponibles au 31 mai 1982 sur des projets comptabilisés antérieurement au fonds de fonctionnement avec restriction et annulations des provisions pour le protocole des cadres	9 897 000 $	(9 897 000)$	
Virement de dépenses du fonds de fonctionnement sans restriction antérieurement imputées au fonds de fonctionnement avec restriction	(161 000)	161 000	
Annulation de la provision pour pourvoir aux engagements en cours au 31 mai 1982	3 436 000		
Transfert au fonds de fidéicommis		(41 000)	41 000 $
Transfert du fonds de fidéicommis	74 000		(74 000)
Virement d'une partie de la réserve pour acquisition d'immobilisations	884 000		
Virement au solde des fonds	14 130 000 $	(9 777 000)$	(33 000)$

12 – CONTRIBUTION AUX DÉFICITS BUDGÉTAIRES

Ce poste représente les contributions forfaitaires de l'Université, incluant les intérêts, dans le cadre du plan d'équilibre budgétaire 1982-85, approuvé par l'Assemblée des gouverneurs. Les emprunts effectués dans le cadre de ce plan d'équilibre seront remboursés à même les redressements de la base de financement de l'Université ou, à défaut, à même les subsides réguliers versés par le ministère de l'Éducation.